



2024

DIAGNOSTIC SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE

MEURTHE-ET-MOSELLE

ÉDITO

Le diagnostic sociodémographique 2024 dresse un état des lieux complet du département de Meurthe-et-Moselle à partir de données choisies pour leur pertinence en matière d'aide à la décision. Quarante indicateurs illustrent en effet la situation démographique, sociale, sanitaire et économique du département en se basant sur les données les plus récentes possibles.

Le présent diagnostic fait suite aux six diagnostics sociodémographiques de territoire réalisés jusqu'ici à une fréquence bisannuelle par le Département. L'intérêt de la réalisation d'un seul document en lieu et place de six est qu'il permet la comparaison directe entre les territoires tout en déclinant le même ensemble de données que contenaient précédemment les six diagnostics.

Ce document unique intègre toujours des données sous formes de cartes, tableaux et graphiques à l'échelle des communes, intercommunalités et territoires. Il permet une comparaison de ces éléments avec l'ensemble du département de Meurthe-et-Moselle ainsi qu'avec la région Grand Est et le territoire national.

En revanche et pour des raisons évidentes de lisibilité, la déclinaison de ces indicateurs n'a pas pu se faire pour l'ensemble des échelles géographiques. Des données supplémentaires sont toutefois accessibles en téléchargeant via le site internet du Département un fichier reprenant l'ensemble des indicateurs présentés dans le document pour un grand nombre de niveaux géographiques.

Cet outil, ainsi que l'Atlas Départemental publié en alternance une année sur deux, apportent une connaissance globale et comparative des caractéristiques de la population du département, de ses besoins et des mesures sociales apportées en réponse par les pouvoirs publics à partir de données fiables et anonymes. Grâce à une analyse qualitative partagée avec les partenaires de la collectivité, ils permettent également d'adapter l'offre de services et de mettre en perspective les missions et actions partenariales à développer sur les territoires.

En espérant que cette publication réponde à vos attentes, je vous en souhaite une agréable lecture.

*Chaynesse KHIROUNI
Présidente du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle*

Démographie

Évolution de la population	6
Natalité et fécondité	8
Espérance de vie	10
Indice de vieillissement de la population	12

Niveau de vie

Inégalité des niveaux de vie	14
Structure et distribution des revenus	16
Taux de pauvreté	18
Salaire net horaire moyen	20
Allocations CAF	22

Emploi et insertion

Chômage	24
Taux d'activité et taux d'emploi	26
Jeunes non insérés	28
Jeunes en difficulté de lecture	30
Minima sociaux	32
Revenu de solidarité active (RSA)	34
Prime d'activité	36

Santé

Mortalité et causes de décès	38
Démographie des professions de santé	40
Accessibilité potentielle localisée (APL) aux professionnels de santé	42
Établissements de santé	44
Complémentaire santé solidaire (C2S)	46

Autonomie

Allocation personnalisée d'autonomie (APA) ..	48
Allocations du minimum vieillesse	52
Structures d'hébergement pour personnes âgées	54
Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)	56
Aide sociale à l'hébergement (ASH) des personnes âgées	58
Prestation de compensation du handicap (PCH) et Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)	60
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	62
Établissements et services pour adultes en situation de handicap	64
Établissements et services pour enfants en situation de handicap	66

Petite enfance

L'offre d'accueil de la petite enfance	68
Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)	70
Assistantes maternelles	72
Taux de prématurité	74

Aide sociale à l'enfance

Mesures d'aide sociale à l'enfance	76
Établissements de l'aide sociale à l'enfance ..	82

Logement

Évolution du nombre de logements	84
Logements suroccupés	86
Logements sociaux	88
Hébergement pour les personnes en difficulté sociale	90

Le diagnostic socio-démographique 2024 du département de la Meurthe-et-Moselle dresse un portrait de celui-ci à travers **une quarantaine d'indicateurs organisés autour de 8 thématiques**. A chacune d'entre elles est associé un code couleur.

Afin de faciliter la lecture, **chaque indicateur est présenté de manière similaire** :

L'indicateur est illustré par **une carte du département** qui présente les données à l'échelon intercommunal voire communal dans certains cas. **Des cartes de la France et de ses départements** accompagnent ces dernières afin de pouvoir comparer les échelons départemental et infra-départemental.

Dans la grande majorité des cas, **un tableau présente les principaux éléments chiffrés** (données brutes, taux) à l'échelle des territoires, du département, de la région Grand Est et de la France métropolitaine. Les valeurs intéressantes sont surlignées :

- **en vert** pour la valeur la plus favorable,
- **en rouge** pour la valeur la plus défavorable.

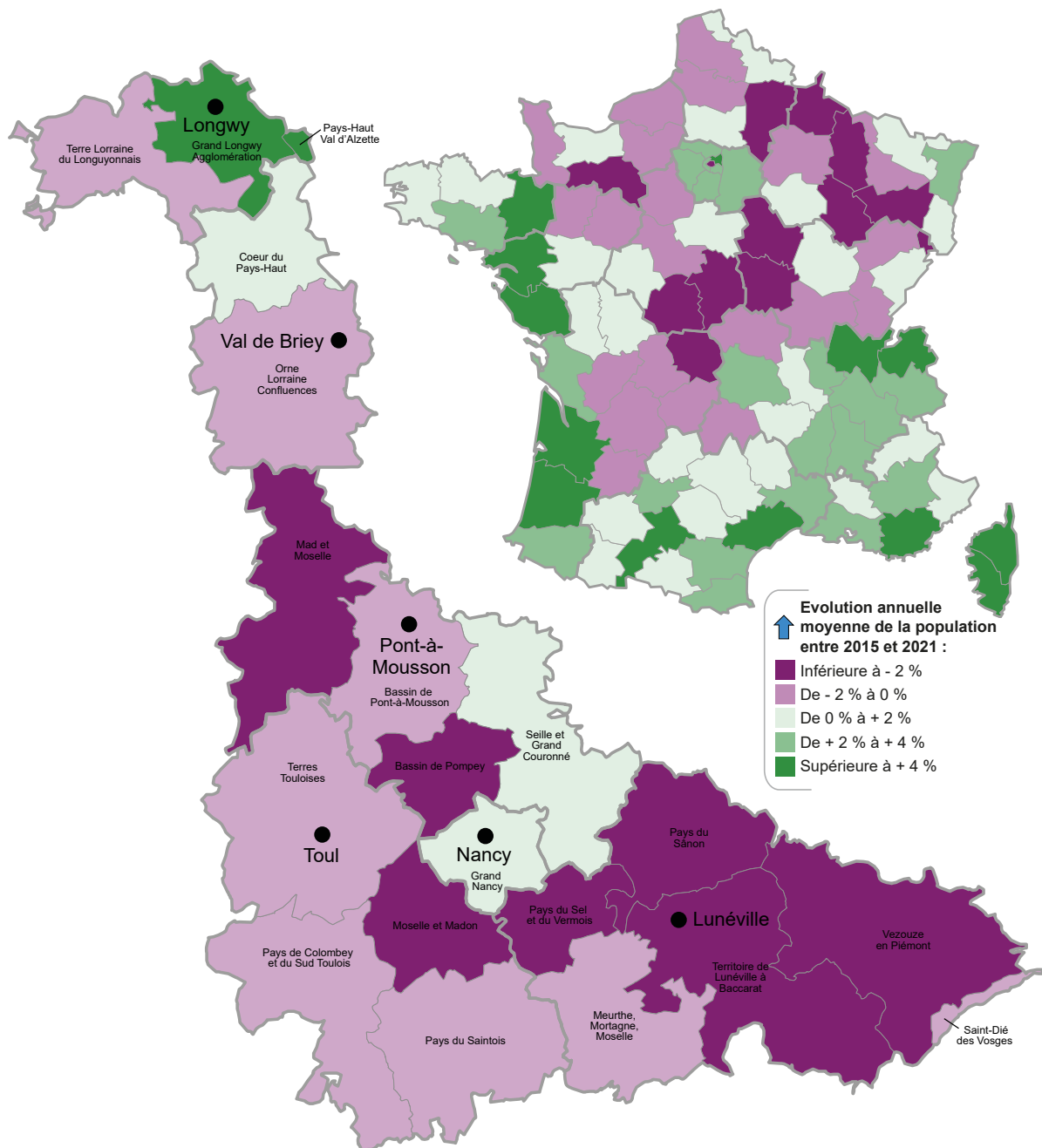
Des graphiques illustrent l'indicateur en comparant le département avec la région Grand Est, la France métropolitaine et souvent avec les six territoires du département, et ce sur plusieurs années. Afin de les identifier rapidement, **un code couleur est attribué** à chacun d'entre eux : rouge pour Longwy, bleu pour Briey, violet pour Terres de Lorraine, jaune pour le Val de Lorraine, vert pour le Lunévillois et orange pour le Grand Nancy. La valeur départementale apparaît toujours en pointillés noirs, le Grand Est en pointillés gris clair et la France en gris foncé.

Chaque visuel est accompagné d'**une analyse textuelle** reprenant les faits saillants, avec un texte décrivant la situation nationale puis départementale et infra-départementale.

En bas de page, **la source** rappelle les contributeurs ayant fourni les données utilisées. La rubrique « **en savoir plus** » propose au lecteur d'approfondir ses connaissances sur le sujet traité en lui indiquant un lien vers un site internet utile. Enfin, **des définitions** peuvent accompagner dans certains cas l'indicateur.

Évolution de la population

En France métropolitaine, la population progresse de 0,3 % par an entre 2015 et 2021. La croissance démographique est plus forte en Île-de-France, en Auvergne-Rhône-Alpes et surtout dans les régions côtières. Elle est en revanche très faible dans le Grand Est, la population augmentant uniquement dans le département du Bas-Rhin.



Une population en léger recul dans le département

Entre 2015 et 2021, dans le Grand Est, les naissances sont aussi nombreuses que les décès, et les entrées dans le territoire aussi nombreuses que les sorties. Avec un solde naturel et un solde migratoire nuls, **la population régionale ne croît plus**. Entre 2010 et 2015, elle augmentait légèrement, portée par un excédent naturel (+ 0,27 % par an) et un déficit migratoire de moindre ampleur (- 0,18 % par an). Comme au niveau national, la croissance démographique ralentit en raison du recul de la fécondité et de la hausse de la mortalité due au vieillissement de la population.

La situation était similaire en Meurthe-et-Moselle sur la période 2010-2015, la faible croissance démographique étant portée par le solde naturel.

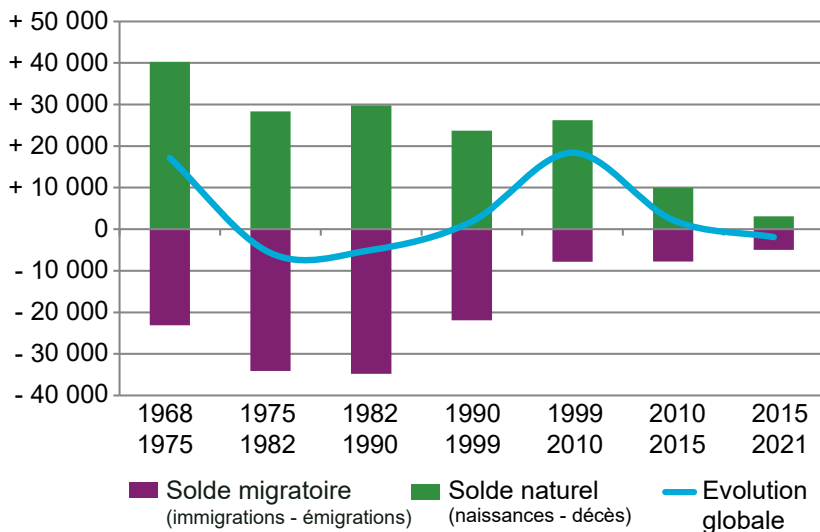
En revanche, si **le déficit migratoire s'est en partie résorbé** (il est passé de - 0,21 % par an à - 0,11 % par an), preuve d'une amélioration de l'attractivité résidentielle, **il n'est désormais plus comblé par l'excédent naturel**, celui-ci étant de seulement + 0,07 % par an. Le département accuse ainsi une **légère baisse de population de 0,04 % par an entre 2015 et 2021**.

Territoire	Population 2010	Population 2015	Population 2021	Variation annuelle moyenne 2015-2021 (en nombre d'habitants)	Taux de variation annuel moyen					
					2015-2021			2010-2015		
					Ensemble	Dû au solde naturel	Dû au solde migratoire apparent	Ensemble	Dû au solde naturel	Dû au solde migratoire apparent
Longwy	86 022	87 412	90 673	+ 544	+ 0,62 %	- 0,06 %	+ 0,68 %	+ 0,32 %	+ 0,11 %	+ 0,21 %
Briey	73 953	73 883	73 729	- 26	- 0,03 %	- 0,12 %	+ 0,09 %	- 0,02 %	+ 0,14 %	- 0,16 %
Terres de Lorraine	98 358	99 626	98 192	- 239	- 0,24 %	+ 0,16 %	- 0,40 %	+ 0,26 %	+ 0,41 %	- 0,15 %
Val de Lorraine	109 124	110 131	108 903	- 205	- 0,19 %	+ 0,10 %	- 0,28 %	+ 0,18 %	+ 0,31 %	- 0,13 %
Lunéville	107 794	106 793	103 577	- 536	- 0,50 %	- 0,18 %	- 0,33 %	- 0,19 %	+ 0,09 %	- 0,28 %
Grand Nancy	256 956	256 558	257 412	+ 142	+ 0,06 %	+ 0,23 %	- 0,17 %	- 0,03 %	+ 0,37 %	- 0,40 %
Meurthe-et-Moselle	732 207	734 403	732 486	- 320	- 0,04 %	+ 0,07 %	- 0,11 %	+ 0,06 %	+ 0,27 %	- 0,21 %
Grand Est	5 532 530	5 559 051	5 561 287	+ 373	+ 0,01 %	+ 0,14 %	- 0,13 %	+ 0,10 %	+ 0,27 %	- 0,18 %
France métropolitaine	62 765 235	64 300 821	65 505 213	+ 200 732	+ 0,31 %	+ 0,27 %	+ 0,04 %	+ 0,49 %	+ 0,39 %	+ 0,10 %

Lecture : Au 1^{er} janvier 2021, 732 486 personnes résident en Meurthe-et-Moselle. La population du département recule de 0,04 % par an en moyenne entre 2015 et 2021. Le solde naturel contribue à une hausse de la population de 0,07 % par an et le solde migratoire à une baisse de 0,11 % par an au cours de cette période.

Source : INSEE, recensements de la population de 2010, 2015 et 2021, Etat civil.

Évolution des composantes de l'accroissement démographique en Meurthe-et-Moselle en nombre d'habitants



Source : INSEE, recensements de la population, Etat civil.

La frontière luxembourgeoise toujours plus attractive

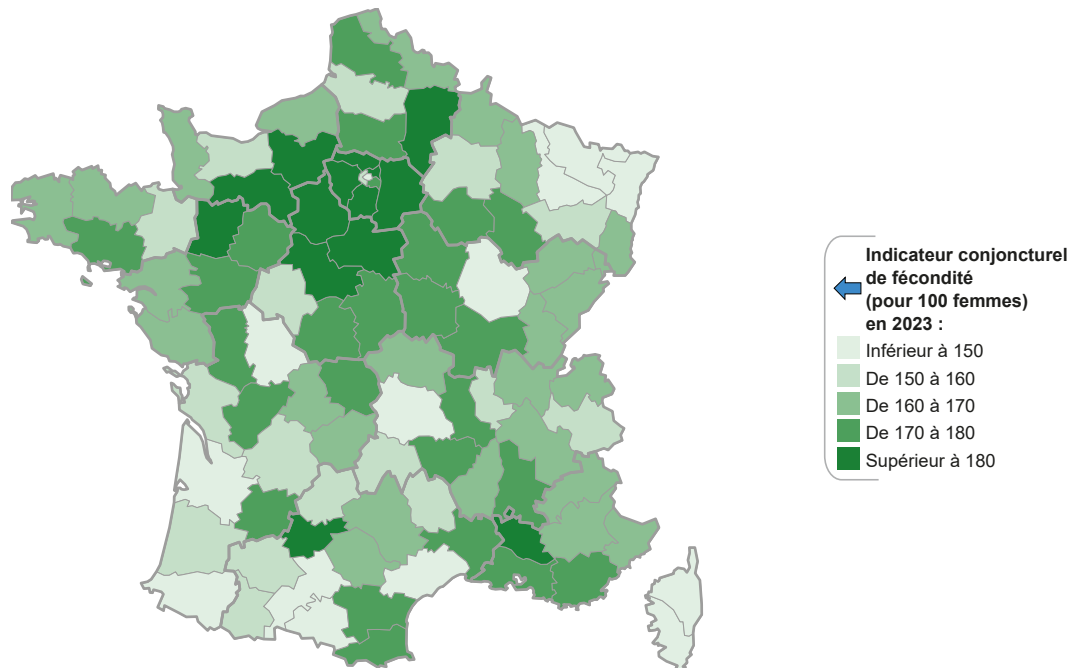
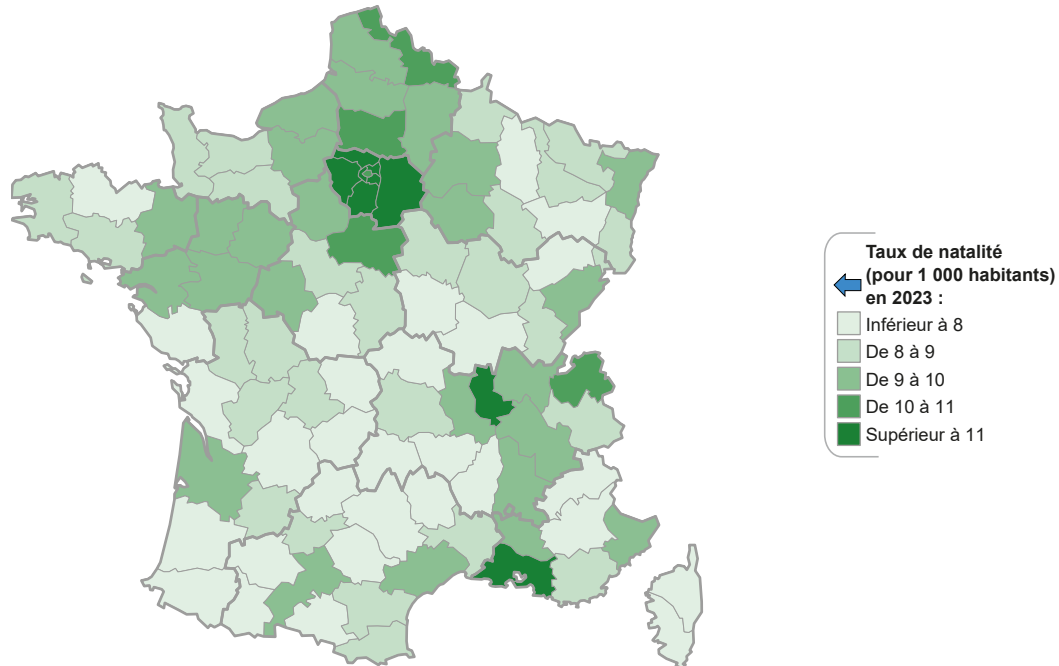
243 communes de Meurthe-et-Moselle (soit 41 % d'entre elles) gagnent des habitants entre 2015 et 2021. A l'inverse, 324 communes (55 %) en perdent et 24 voient leur population se stabiliser.

Près de la frontière luxembourgeoise, le dynamisme démographique est important sous l'effet d'une forte attractivité résidentielle. Entre 2015 et 2021, la population croît fortement dans des villes telles que Haucourt-Moulaine (+ 2,0 % par an) alors qu'elle diminuait de 0,2 % entre 2010 et 2015. Gorcy (+ 1,9 %), Hussigny-Godbrange (+ 1,7 %), Lexy (+ 1,5 %) ou Mont-Saint-Martin (+ 1,5 %) tirent également profit de leur situation géographique, ainsi qu'à un degré moindre Longwy et Villerupt (+ 0,9 %).

Un grand nombre de villes importantes du département perdent en revanche des habitants, comme Lunéville (- 1,1 % par an), Pont-à-Mousson (- 0,6 %), Vandoeuvres-lès-Nancy (- 0,2 %) et Nancy (- 0,1 %).

Natalité et fécondité

En 2023, 678 000 bébés sont nés en France. C'est 6,6 % de moins qu'en 2022 (- 48 000 naissances) et près de 20 % de moins qu'en 2010, année du dernier pic des naissances.



Un nombre de naissances en chute libre ces dernières années

Depuis 2014, les naissances ont été chaque année moins nombreuses en France, à l'exception d'un rebond en 2021, année marquée par les conséquences de la crise sanitaire. Entre 2014 et 2019, la baisse était de 1,6 % en moyenne par an. Elle se poursuit désormais à un rythme plus élevé : - 2,2 % en 2022, - 6,6 % en 2023. En 2023, le nombre de naissances est inférieur d'environ 20 % à son niveau de 2010.

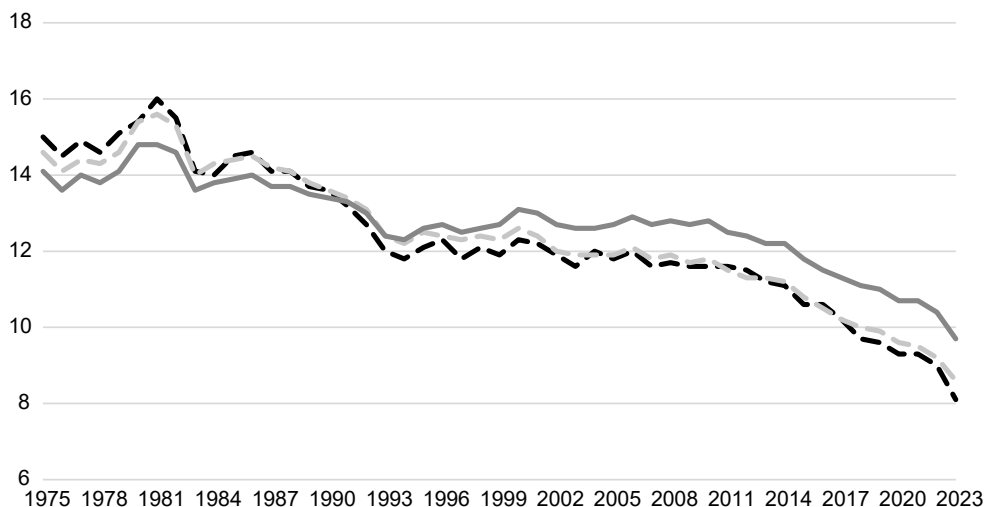
L'évolution du nombre de naissances est déterminée par le nombre de femmes dites en âge de procréer d'une part, et par leur fécondité d'autre part. Entre 2010 et 2016, la baisse du nombre de naissances était la conséquence à la fois d'une baisse de la population des femmes et de leur fécondité. De 2016 à 2023, la population féminine âgée de 20 à 40 ans est globalement stable. Les baisses récentes du nombre de naissances s'expliquent donc principalement par le recul de la fécondité.

Le taux de natalité indique le nombre de naissances vivantes pour 1 000 habitants en un an. Il s'exprime en ‰. Ce taux dépend de la proportion de femmes en âge de procréer dans la population totale et de leur fécondité moyenne. Il est donc indispensable d'adjoindre à l'analyse de la natalité d'une population une évaluation de sa fécondité, qui s'exprime soit par **le taux de fécondité** (nombre de naissances vivantes en un an pour 1 000 femmes en âge de procréer), soit par **l'indicateur conjoncturel de fécondité** (ou indice synthétique de fécondité).

Comme en France, le nombre de naissances est au plus bas en Meurthe-et-Moselle avec 5 912 naissances enregistrées en 2023 (données provisoires), soit 2 620 de moins qu'en 2010 (- 31 %). Le taux de natalité en 2023 s'établit à 8,1 ‰ seulement alors qu'il était de 12 ‰ vingt ans plus tôt et de 16 ‰ en 1981. Le taux brut de mortalité (9,8 ‰ en 2023) lui est désormais nettement supérieur, d'où un déficit naturel. La natalité est particulièrement faible dans le territoire de Longwy et l'Est Lunévillois.

Évolution du taux de natalité

nombre de naissances annuelles vivantes, pour 1 000 habitants

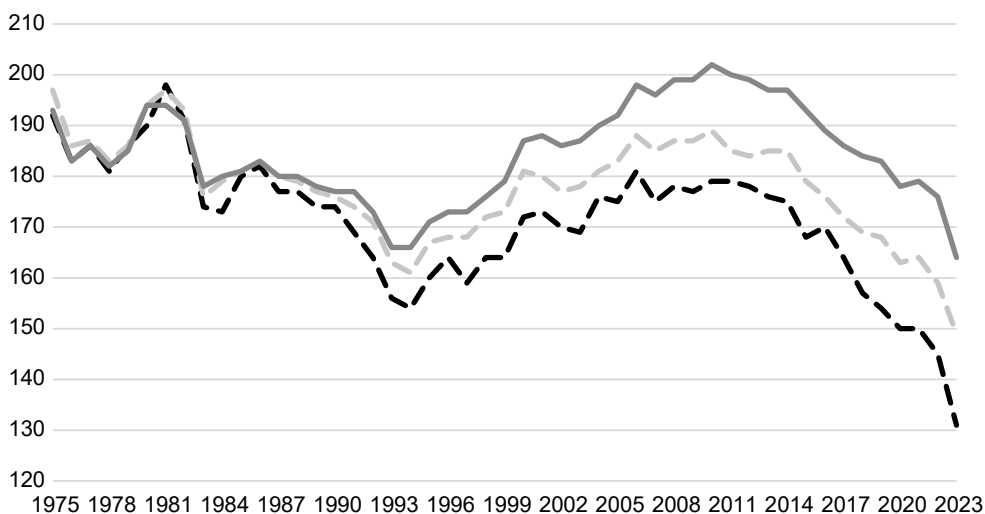


Source : INSEE, Etat civil

--- Meurthe-et-Moselle
 ... Grand Est
 — France métropolitaine

Évolution de l'indicateur conjonctuel de fécondité (ICF)

pour 100 femmes



Source : INSEE, Etat civil

L'ICF, outil d'évaluation de la fécondité

L'indicateur conjonctuel de fécondité (ICF) est la somme des taux de fécondité par âge d'une année. Il peut être interprété comme le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde une femme si elle connaissait, durant toute sa vie féconde, les conditions de fécondité observées cette année-là. **L'ICF permet d'estimer si le renouvellement des générations est assuré ou non à l'échelle d'une population.** Dans les pays développés, on estime qu'il y aura assez d'enfants pour remplacer les parents à partir de 210 enfants pour 100 femmes.

En 2023, l'ICF poursuit sa forte diminution en France métropolitaine avec seulement 164 enfants pour 100 femmes (176 enfants pour 100 femmes en 2022). Il a diminué chaque année depuis 2010, à l'exception d'une légère hausse en 2021 liée aux nombreuses naissances du second semestre (report des projets de parentalité suite à la crise sanitaire de 2020). Depuis la Seconde Guerre mondiale, cet indicateur n'a jamais été aussi bas.

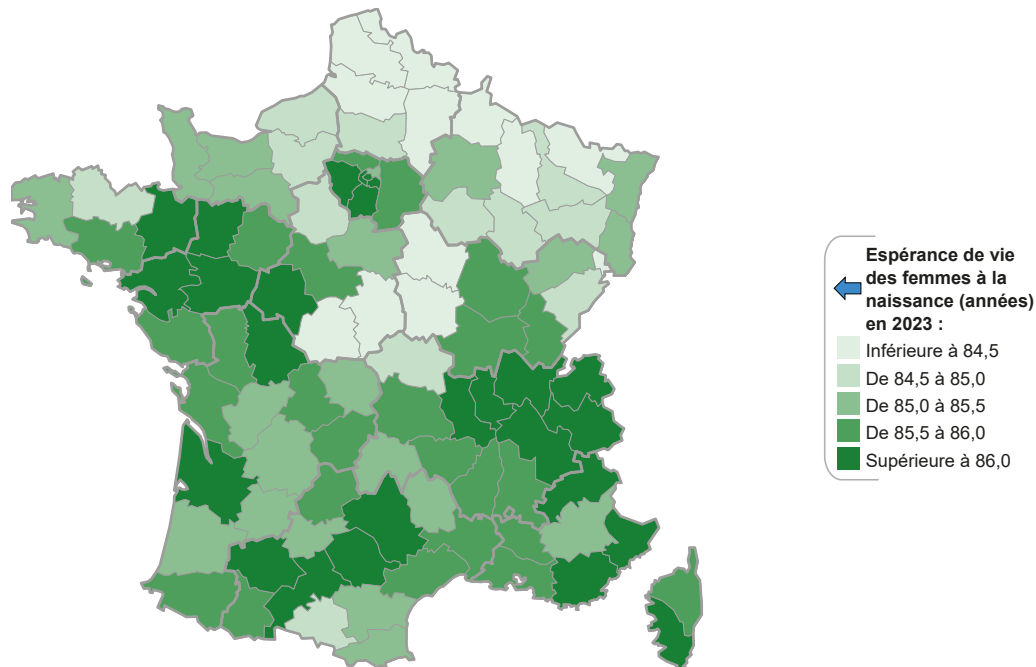
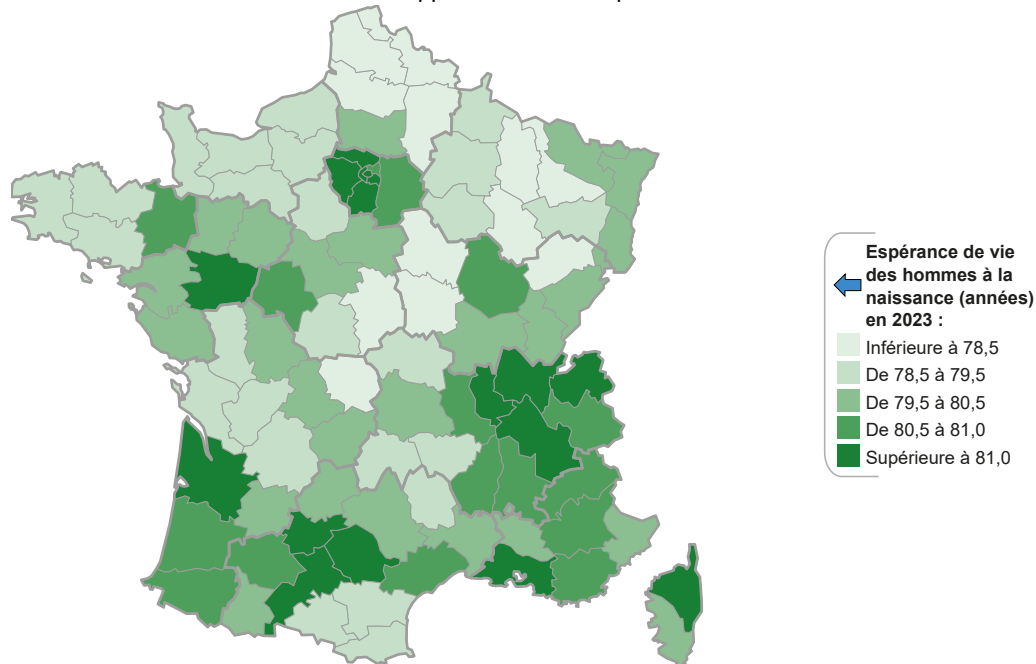
Les femmes les plus fécondes sont celles de 25 à 34 ans. Toutefois, le taux de fécondité des femmes de moins de 30 ans baisse depuis les années 2000 et cette diminution s'accroît depuis 2015.

L'ICF de la Meurthe-et-Moselle est l'un des plus faibles de l'ensemble des départements français et s'établit à seulement 131 enfants pour 100 femmes en 2023, en net recul par rapport à 2022 (145 pour 100) et surtout par rapport à 1981 (198 pour 100), année marquant le pic de fécondité dans le département au cours des 50 dernières années. L'ICF des meurthe-et-mosellanes âgées de 25 à 34 ans n'est que de 87 pour 100, très en-deçà de la moyenne de France métropolitaine (102 pour 100).

Le taux de fécondité est de 41,8 naissances vivantes pour 1 000 femmes en âge de procréer dans le département en 2021. Il est particulièrement faible sur le territoire de Longwy (33,1 pour 1 000) et la Métropole du Grand Nancy (37,7 pour 1 000). Il est de 45,5 pour 1 000 dans le Grand Est et de 50,1 pour 1 000 en France métropolitaine.

Espérance de vie

Chaque année, l'INSEE produit des calculs d'espérance de vie pour la France. L'espérance de vie rend compte des conditions de mortalité une année donnée et contribue à évaluer le niveau de développement économique et social d'un territoire.



L'espérance de vie des hommes en France atteint 80 ans pour la première fois

En France, l'espérance de vie à la naissance s'élève à 85,7 ans pour les femmes et atteint, pour la première fois, 80,0 ans pour les hommes en 2023. Elle dépasse ainsi les niveaux de 2019.

Par rapport à 2022, elle est en hausse de 0,6 an pour les femmes et de 0,7 an pour les hommes. Cette hausse est forte : de 2000 à 2009, l'espérance de vie augmentait en moyenne de 0,2 an par an pour les femmes et de 0,3 an pour les hommes, puis à un rythme ralenti de 0,1 an pour les femmes et 0,2 an pour les hommes dans la décennie suivante.

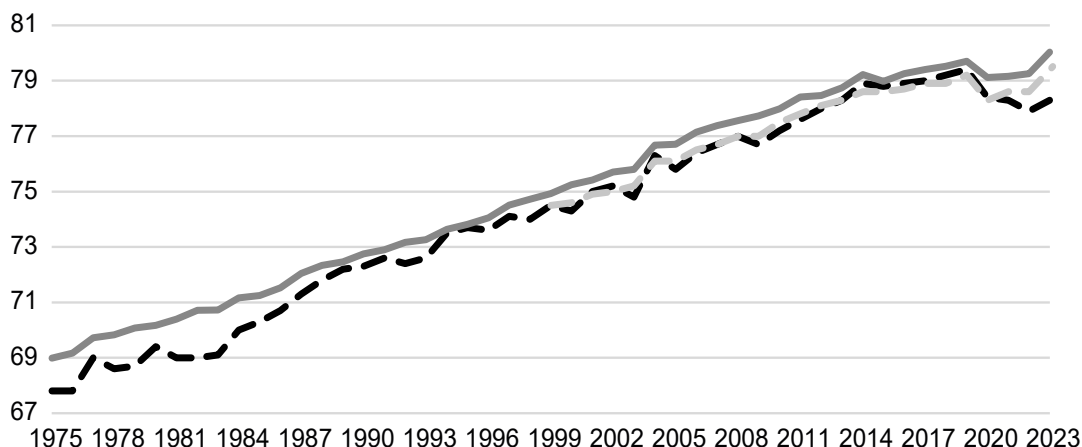
L'espérance de vie reflète les conditions de mortalité de l'année ; du fait de la crise sanitaire, elle avait fortement chuté en 2020 et était restée inférieure à son niveau de 2019 les deux années suivantes. En 2023, elle atteint un niveau supérieur à son niveau pré-pandémique.

Depuis le milieu des années 1990, l'espérance de vie à la naissance croît moins vite pour les femmes que pour les hommes, réduisant ainsi l'écart entre les deux sexes. Il est désormais de 5,7 ans.

En 2022, l'espérance de vie des femmes est, en France, supérieure à la moyenne européenne (85,1 ans, contre 83,4 ans en UE27). Les femmes vivent le plus longtemps en Espagne (85,9 ans). L'espérance de vie des hommes atteint 79,3 ans en France, contre 78,0 dans l'UE27 ; elle est la plus élevée en Suède, à 81,5 ans.

En France, malgré les progrès sanitaires que le pays a connus depuis les années 1950 et qui ont bénéficié à l'ensemble de la société, **les inégalités territoriales de mortalité restent importantes.**

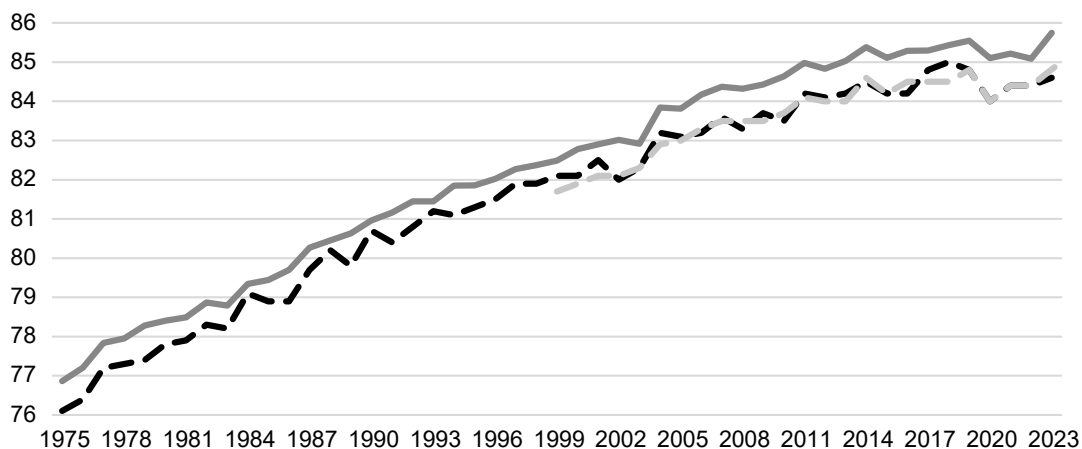
Évolution de l'espérance de vie à la naissance des hommes en années



Source : INSEE, Etat civil, estimations de population

--- Meurthe-et-Moselle
 - - - Grand Est
 — France métropolitaine

Évolution de l'espérance de vie à la naissance des femmes en années



Source : INSEE, Etat civil, estimations de population

Une espérance de vie moindre dans le nord-est du pays

Les espérances de vie les plus faibles se trouvent au nord-est du pays : les habitants du Pas-de-Calais ont l'espérance de vie la plus basse de France métropolitaine, de 83,8 ans pour les femmes et de 77,3 ans pour les hommes, tandis que la région parisienne ainsi que les départements du sud-ouest et de la région Rhône-Alpes bénéficient d'une plus grande longévité.

Ces disparités territoriales n'ont pas toujours été du même ordre : le Nord de la France a ainsi connu des espérances de vie plus élevées, jusqu'à la dégradation de sa situation sanitaire dans les années 1970. À l'inverse, avec le développement de ses pôles urbains, la Bretagne a vu son espérance de vie augmenter depuis le milieu du XX^e siècle.

Outre ces inégalités territoriales, il existe un avantage des femmes en termes de longévité par rapport aux hommes.

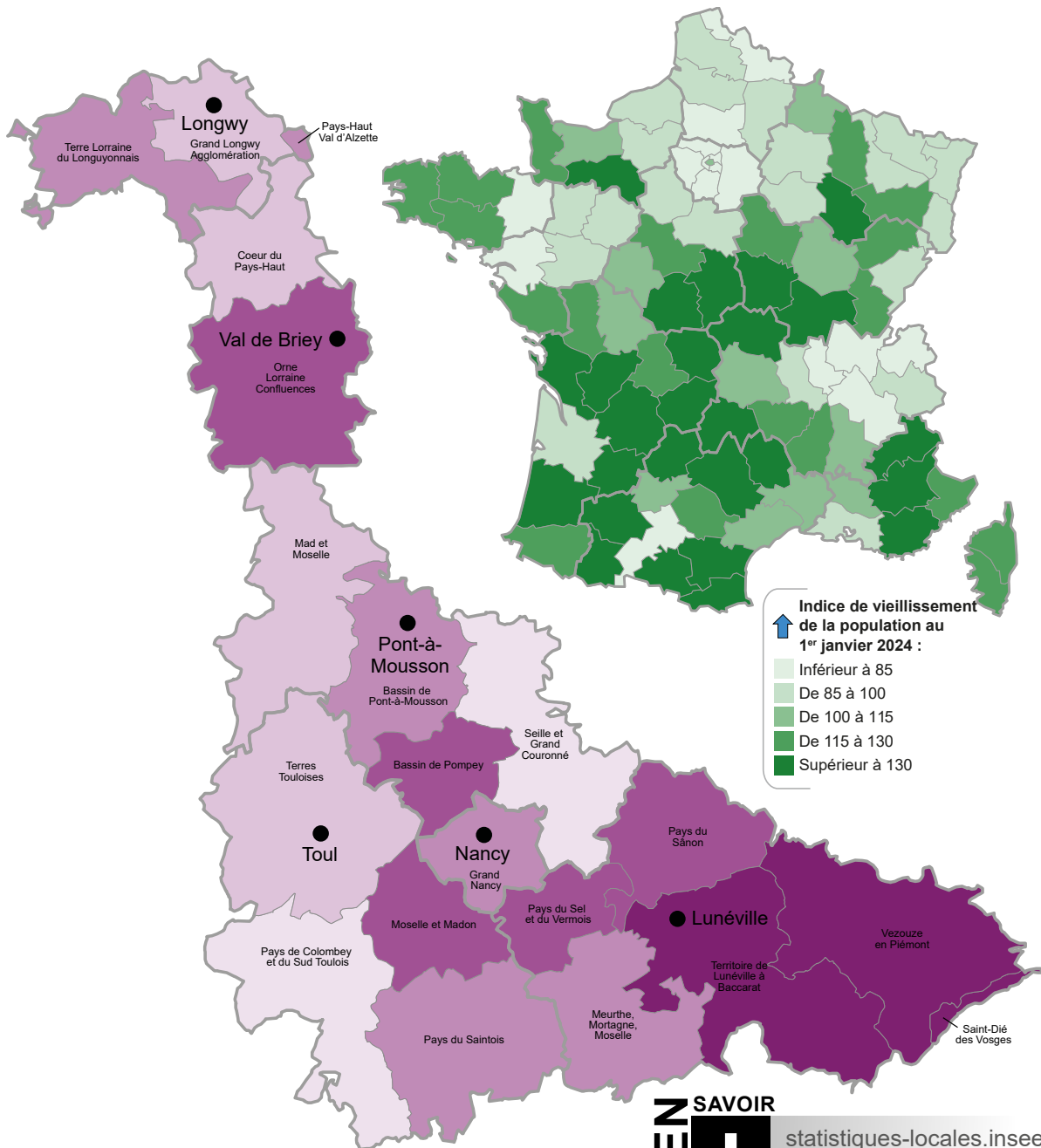
En Meurthe-et-Moselle, l'espérance de vie à la naissance s'élève à 84,6 ans pour les femmes et à 78,3 ans pour les hommes en 2023. Dans les deux cas, le département se positionne en bas de classement, figurant respectivement aux 82^e et 86^e rangs sur 101 départements de France.

Après avoir fortement diminué, passant de 9,3 années en 1982 à 5,3 années en 2016, **l'écart entre l'espérance de vie des femmes et celle des hommes a de nouveau progressé au cours des dernières années pour atteindre 6,5 années en 2022 en Meurthe-et-Moselle.**

La surmortalité enregistrée en 2020 lors de la crise sanitaire a en effet davantage impacté les hommes et la récupération partielle de l'espérance de vie en 2021 a été moins élevée pour les hommes que pour les femmes. En 2023, l'écart est de 6,3 années en faveur des femmes.

Indice de vieillissement de la population

L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire. Plus l'indice est faible, plus le rapport est favorable aux jeunes, et inversement.



En France, une personne sur cinq a 65 ans ou plus

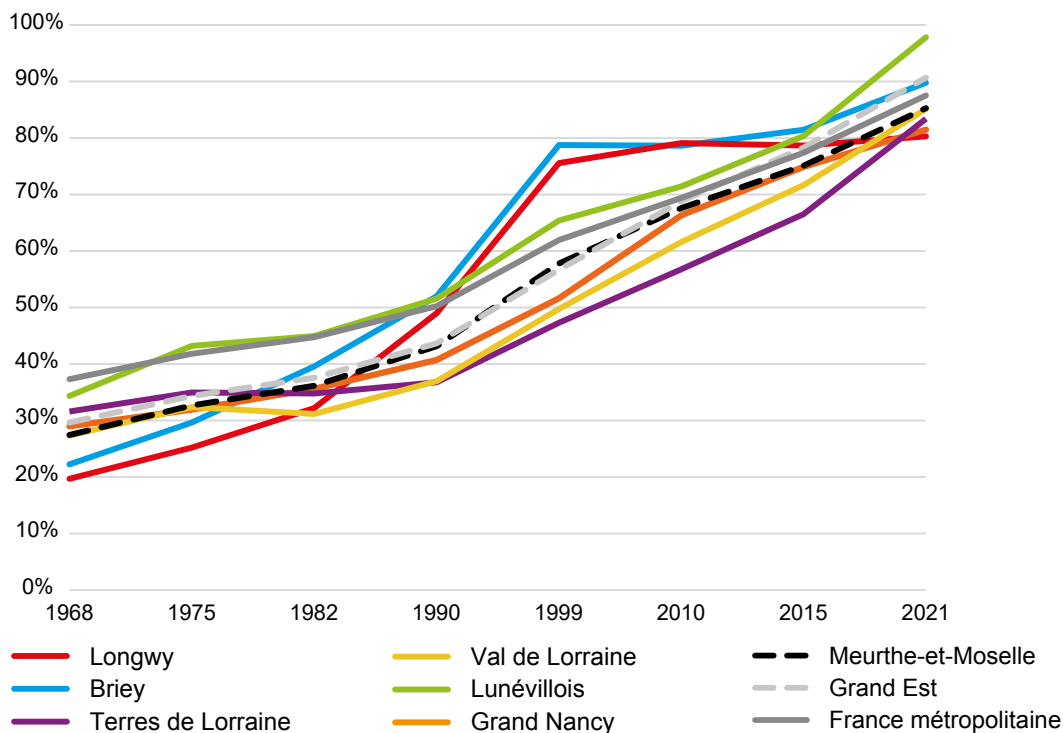
Au 1^{er} janvier 2024, en France, 21,5 % des habitants ont 65 ans ou plus. Cette proportion augmente depuis plus de trente ans et le vieillissement de la population s'accélère depuis le milieu des années 2010, avec l'arrivée à ces âges des générations nombreuses du baby-boom. Ainsi, les personnes âgées de 75 ans ou plus représentent désormais une personne sur dix en France (10,4 %) et leur part est en forte augmentation (elle était de 9,0 % en 2013).

Cette situation est commune à tous les pays de l'Union européenne. En 2022, les personnes de 65 ans ou plus représentent 21,1 % de sa population, contre 18,0 % en 2012 et 16,0 % en 2002. Fortes de leur fécondité relativement élevée ces quinze dernières années, l'Irlande, la Suède et la France ont les proportions de jeunes de moins de 15 ans les plus élevées de l'UE en 2022 (respectivement 19,7 %, 17,6 % et 17,5 %). Au 1^{er} janvier 2024, en France, cette proportion diminue à 17,0 %, en lien avec la baisse des naissances depuis 2010.

Dans la région Grand Est, la part des personnes de 65 ans ou plus sur l'ensemble de la population est passée de 15,0 % en 2000 à 22,1 % en 2024, proportion proche de celle observée à l'échelle nationale.

Évolution de l'indice de vieillissement de la population

Rapport entre la population âgée de 65 ans et la population âgée de moins de 20 ans



Source : INSEE, RP

Le Lunévilleois plus « vieillissant » que la moyenne départementale

Comme en France, un cinquième de la population a 65 ans ou plus en Meurthe-et-Moselle. Ce taux s'échelonne entre 18,6 % (Grand Nancy) et 22,5 % (Lunévilleois).

Le Lunévilleois est le territoire le plus « vieillissant ». Son indice de vieillissement s'élève à 97,8 % en 2021, là où la moyenne départementale est de 85,3 %. La population âgée de 75 ans et plus y représente plus d'une personne sur dix.

A l'opposé, **le territoire de Longwy est désormais considéré comme le moins vieillissant** sur la base de cet indicateur, les seniors âgés de 65 ans et plus constituant 80,3 % de la population des moins de 20 ans à cette date. Auparavant territoire le plus jeune, Terres de Lorraine a une population dont le vieillissement global s'est accéléré ces dernières années au regard de la moyenne départementale.

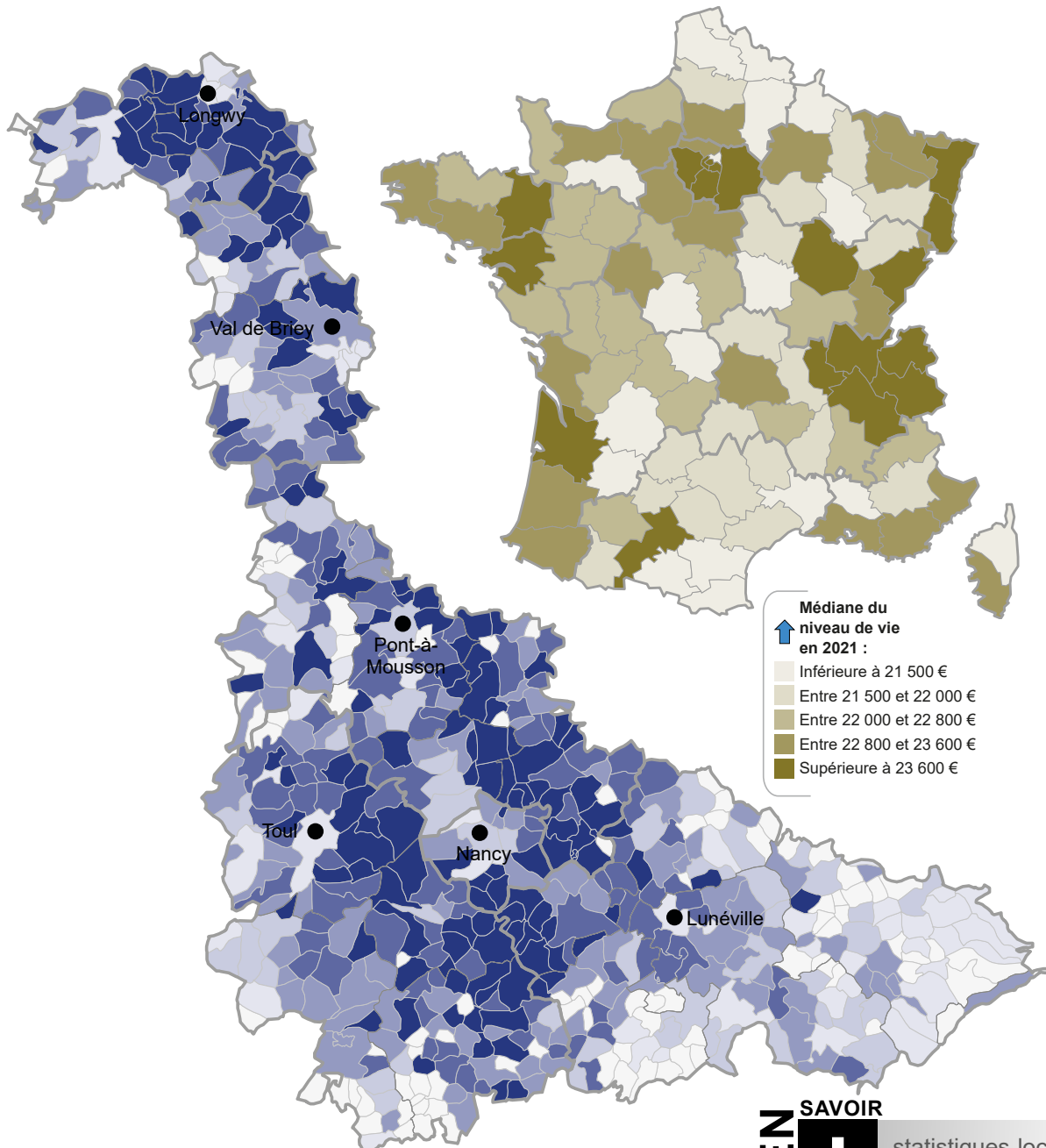
A noter la position particulière du Grand Nancy qui, du fait d'une forte population étudiante, se caractérise par une proportion de 20-64 ans élevée en pourcentage de la population totale (58,7 %).

Territoire	Population totale en 2021	Indice de vieillissement en 2021	Population par âge en 2021							
			Moins de 20 ans		De 20 à 64 ans		65 ans ou plus		Dont 75 ans ou plus	
			Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Longwy	90 673	80,3 %	21 353	23,5 %	52 172	57,5 %	17 148	18,9 %	8 262	9,1 %
Briey	73 729	89,8 %	17 267	23,4 %	40 955	55,5 %	15 506	21,0 %	7 174	9,7 %
Terres de Lorraine	98 192	83,4 %	23 528	24,0 %	55 039	56,1 %	19 625	20,0 %	8 473	8,6 %
Val de Lorraine	108 903	85,1 %	26 280	24,1 %	60 248	55,3 %	22 375	20,5 %	9 911	9,1 %
Lunévilleois	103 577	97,8 %	23 842	23,0 %	56 409	54,5 %	23 326	22,5 %	11 034	10,7 %
Grand Nancy	257 412	81,5 %	58 645	22,8 %	150 978	58,7 %	47 789	18,6 %	22 704	8,8 %
Meurthe-et-Moselle	732 486	85,3 %	170 915	23,3 %	415 802	56,8 %	145 769	19,9 %	67 558	9,2 %
Grand Est	5 561 287	90,7 %	1 269 845	22,8 %	3 139 750	56,5 %	1 151 691	20,7 %	529 163	9,5 %
France métropolitaine	65 505 213	87,5 %	15 462 071	23,6 %	36 507 246	55,7 %	13 535 896	20,7 %	6 356 673	9,7 %

Source : INSEE, RP

Inégalité des niveaux de vie

La médiane du niveau de vie s'élève à 23 080 € en France métropolitaine en 2021, ce qui signifie que la moitié de la population possède un niveau de vie annuel supérieur à 23 080 €. Le revenu médian annuel des meurthe-et-mosellans en est proche avec 23 010 €. Ces chiffres masquent toutefois des situations contrastées selon les territoires.



Des revenus médians élevés dans les zones frontalières

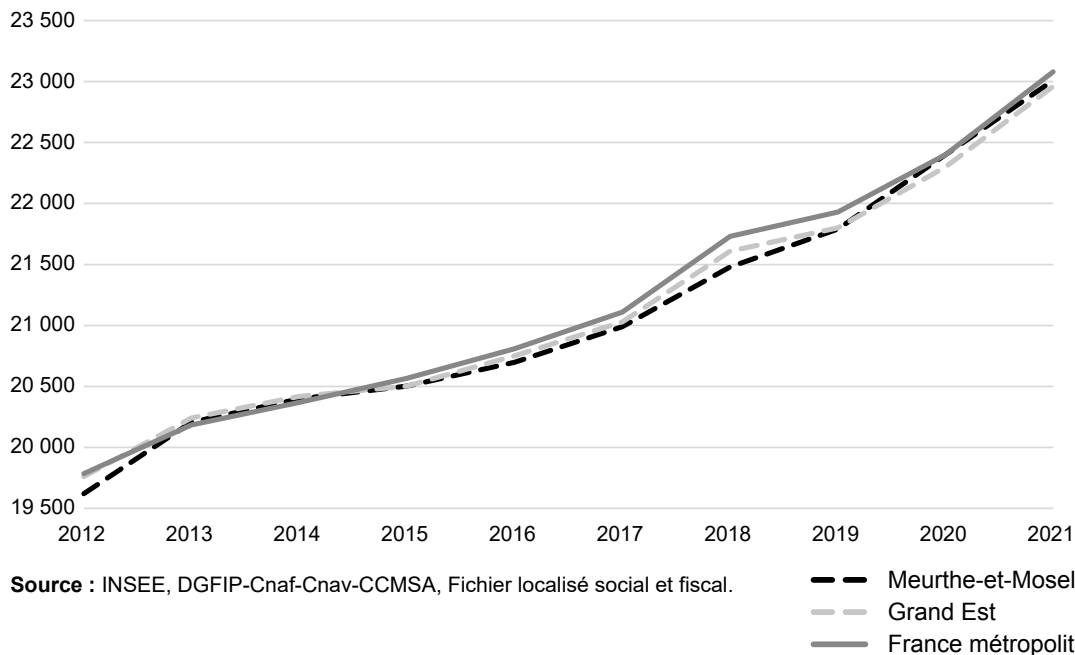
A l'échelle nationale, le niveau de vie médian dépasse les 28 000 € dans quatre départements : Paris, les Hauts-de-Seine, les Yvelines et la Haute-Savoie. Viennent ensuite la plupart des départements abritant des capitales régionales et ceux situés dans le Bassin parisien et le long des frontières allemande, suisse et italienne. À l'inverse, les niveaux de vie médians sont les plus bas en France d'outre-mer et dans une moindre mesure dans les départements de l'Aude, de la Creuse, des Pyrénées-Orientales, du Pas-de-Calais, de l'Ariège, des Ardennes ou de l'Aisne (entre 20 000 et 21 000 €).

Au niveau infra-départemental, les niveaux de vie médians sont les plus élevés dans les communes proches de l'Allemagne, de la Suisse et du Luxembourg et autour des grandes villes. Ainsi, en Meurthe-et-Moselle, **huit des dix communes aux revenus médians les plus élevés sont situées dans le Pays-Haut.**

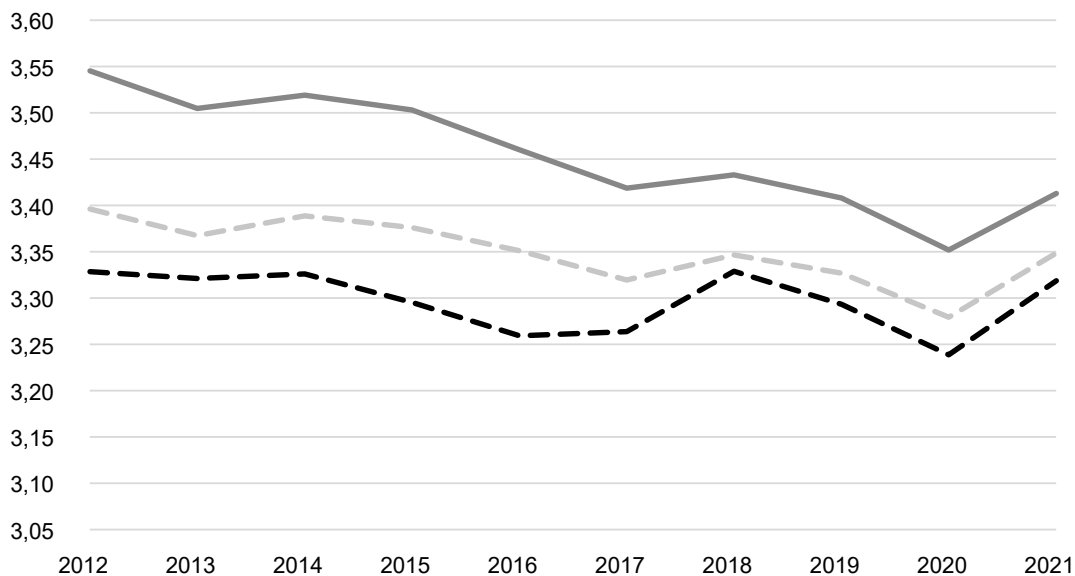
Les niveaux de vie médians sont globalement plus faibles dans les pôles que dans les couronnes. En périphérie du Grand Nancy, les EPCI de Seille et Grand Couronné (25 730 €) et de Moselle et Madon (24 760 €) ont les revenus médians les plus élevés du département. À l'inverse, les populations des pôles urbains ainsi que des communes éloignées des aires d'attraction des villes (Est Lunévillois, Sud Toulinois) disposent de niveaux de vie plus faibles.

Niveau de vie médian des ménages

Médiane du revenu disponible par unité de consommation (UC), en € par an



Évolution du rapport interdécile de la distribution des revenus



Source : INSEE, DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal.

Lecture : En 2021, les 10 % de ménages les plus aisés ont un niveau de vie 3,32 fois plus élevé que les 10 % de ménages les plus modestes.

En 2021, les inégalités et la pauvreté augmentent

En 2021, en euros constants, c'est-à-dire en tenant compte de l'inflation, **le niveau de vie recule pour la première moitié de la distribution**, après avoir progressé en 2020. La baisse est plus prononcée pour les 20 % des ménages les plus modestes (respectivement -2,1 % et -2,0 % pour les premier et second déciles de niveau de vie) ; elle s'atténue pour les ménages des trois déciles suivants.

Plusieurs évolutions du système redistributif concourent au recul des revenus après redistribution des plus modestes en 2021. En particulier, l'aide exceptionnelle de solidarité Covid versée en 2020 aux ménages bénéficiaires de certaines prestations sociales (notamment du revenu de solidarité active et des aides au logement) et la majoration exceptionnelle de l'allocation de rentrée scolaire n'ont pas été reconduites en 2021.

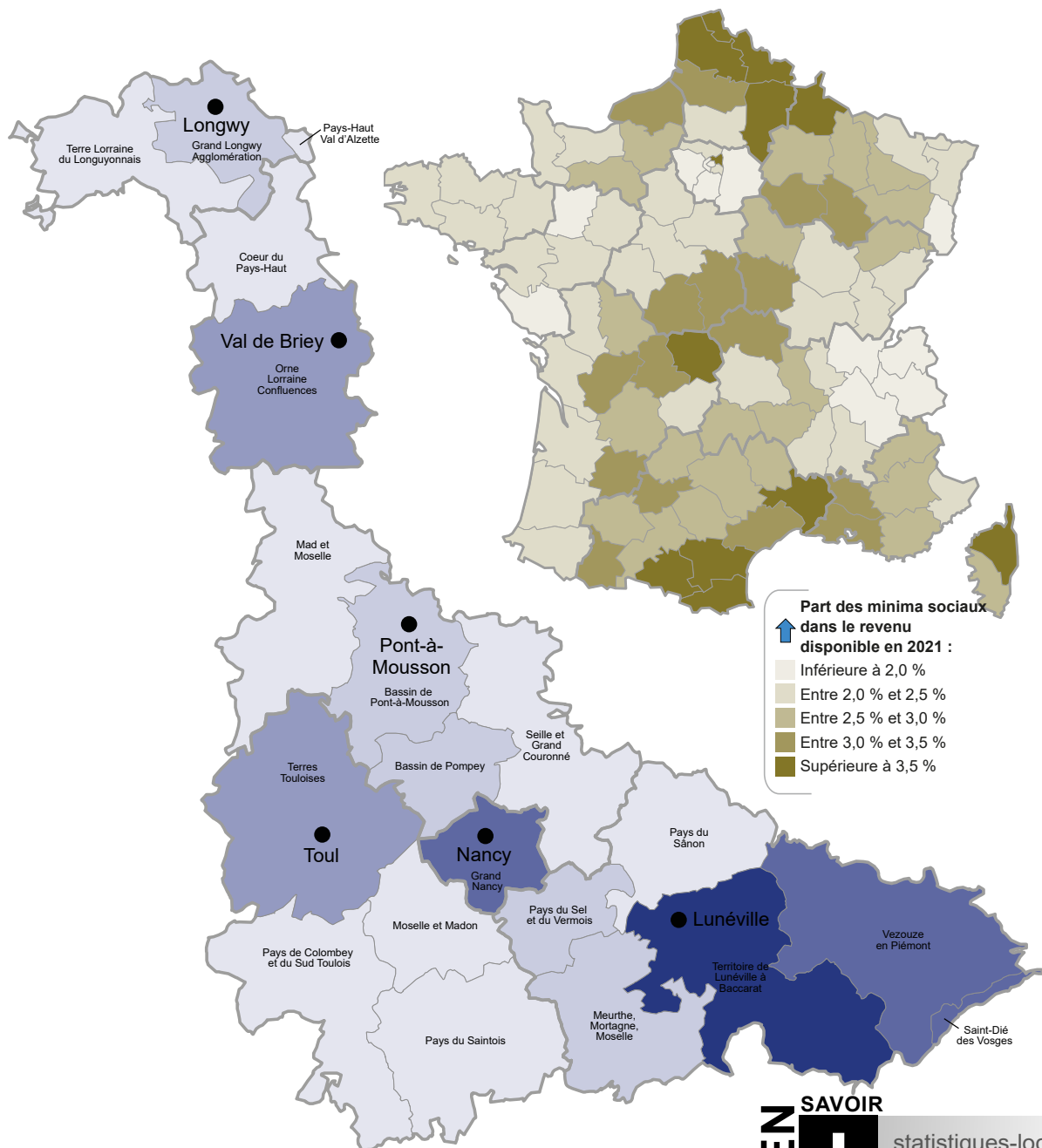
Les déciles de niveau de vie de la deuxième moitié de la distribution sont en hausse en 2021 et augmentent plus fortement au niveau des 8^e (+1,6 %) et 9^e (+1,1 %) déciles. Cette progression du niveau de vie des ménages les plus aisés est principalement portée par la hausse de leur niveau de vie avant redistribution.

Les 5 % des ménages les plus aisés bénéficient d'une forte augmentation des salaires, des revenus des indépendants et des revenus du patrimoine (notamment des dividendes).

Les 10 % de ménages les plus modestes dans le département ont un niveau de vie inférieur à 11 890 € (1^{er} décile ou D1). Pour les 10 % les plus aisés, il dépasse 39 460 € (9^e décile ou D9). **Le rapport interdécile D9/D1 s'établit ainsi à 3,32 en 2021** (3,41 en France métropolitaine) alors qu'il était de 3,24 en 2020, signe que les disparités de revenus s'accroissent.

Structure et distribution des revenus

Le revenu disponible brut est le revenu à la disposition des ménages pour consommer et épargner. Il comprend l'ensemble des revenus d'activité, des revenus du patrimoine et les prestations sociales, auxquels sont soustraits les impôts directs et les cotisations sociales.



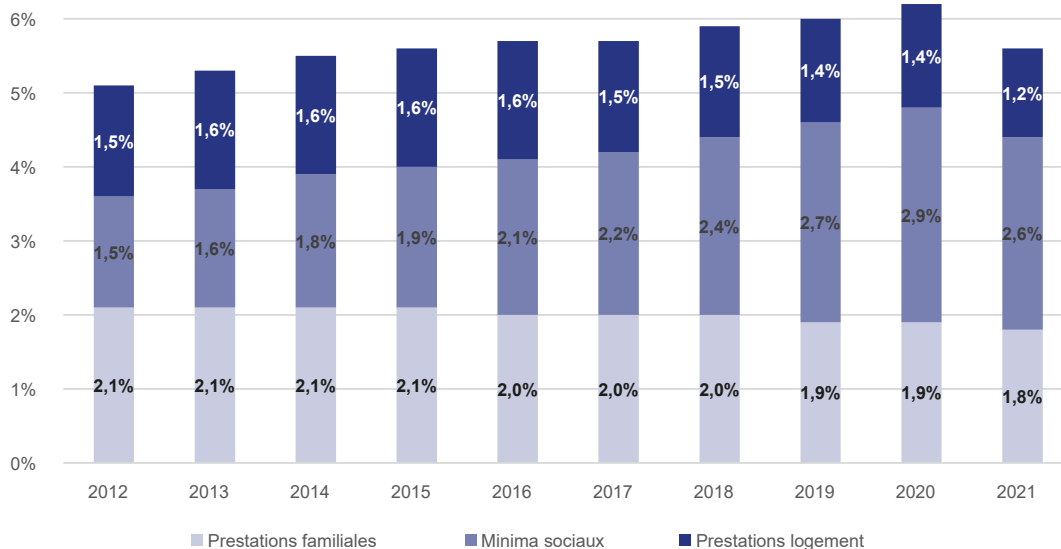
Importance des revenus perçus à l'étranger dans le Pays-Haut

En Île-de-France, qui concentre presque la moitié des personnes à très hauts revenus, les parts des salaires, des revenus du patrimoine et des impôts dans le revenu sont supérieures à celles de l'ensemble des autres régions. À l'inverse, la part des pensions et retraites y est moins élevée, en lien avec une moindre présence de ménages dont le référent fiscal est âgé de 60 ans ou plus.

En Meurthe-et-Moselle, les revenus d'activité représentent 67,3 % des revenus des ménages en 2021 (7 points de moins qu'en France métropolitaine), soit 59,6 % de salaires et traitements, 2,5 % d'indemnités de chômage et 5,2 % de revenus d'activités non salariées.

Les pensions, retraites et rentes représentent 28,3 % des revenus tandis que **les revenus du patrimoine et autre revenus en constituent 13,4 % (4 points de plus qu'au niveau national)**. L'importance de cette catégorie dans le département s'explique par le fait que les revenus perçus de l'étranger et déclarés en France y sont comptabilisés : la part des revenus du patrimoine et autres revenus atteint ainsi 55 % dans la CC du Pays-Haut Val d'Alzette et 47 % dans la CA du Grand Longwy notamment alors qu'elle est inférieure à 6 % dans plusieurs EPCI du sud de la Meurthe-et-Moselle.

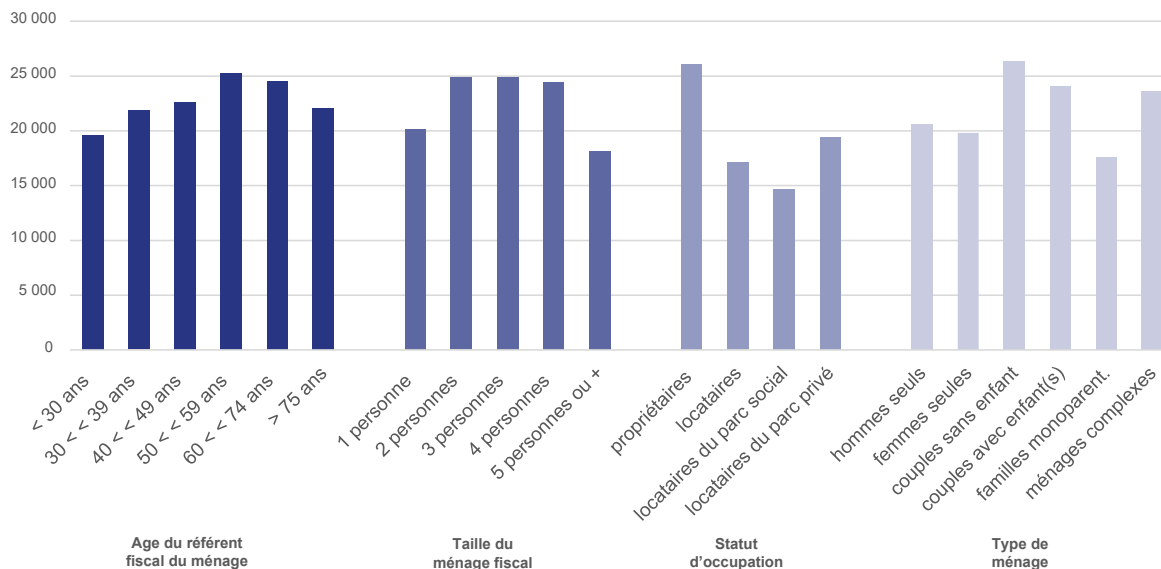
Évolution de la part des prestations sociales dans les revenus disponibles des ménages de Meurthe-et-Moselle



Lecture : En 2021, les prestations familiales représentent 1,8 % des revenus disponibles des ménages meurthe-et-mosellans, les minima sociaux 2,6 % et les prestations logement 1,2 %. Au total, les prestations sociales représentent 5,6 % des revenus disponibles des ménages du département.

Source : INSEE, DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal.

Revenu médian selon le type de ménage en Meurthe-et-Moselle (en €)



Source : INSEE, DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2021

Les prestations sociales représentent quant à elles 5,6 % des revenus des ménages meurthe-et-mosellans (contre 5,4 % en moyenne nationale), en baisse de 0,5 point en un an alors que la tendance des dernières années était à la hausse. La part des minima sociaux dans les revenus des meurthe-et-mosellans a ainsi progressé : elle s'établit à 2,9 % en 2020 contre 1,5 % en 2012. Elle enregistre une baisse de 0,3 point en 2021 pour s'établir à 2,6 %.

Enfin, les impôts représentent 14,6 % des revenus des ménages du département (contre 17,0 % en France métropolitaine).

Les propriétaires et les couples sans enfant disposent des meilleurs revenus

Les revenus varient selon de nombreux facteurs. Les chômeurs, les jeunes adultes et les familles monoparentales sont notamment beaucoup plus exposés à la pauvreté que les autres catégories de ménages.

Les ménages meurthe-et-mosellans dont le référent fiscal est âgé de 50 à 59 ans disposent des revenus médians les plus élevés en 2021 avec 25 220 €, tandis que les ménages dont le référent fiscal est un senior âgé de 75 ans et plus (22 030 €) et surtout ceux dont le référent est un jeune âgé de moins de 30 ans (19 560 €) ont les revenus médians les plus faibles.

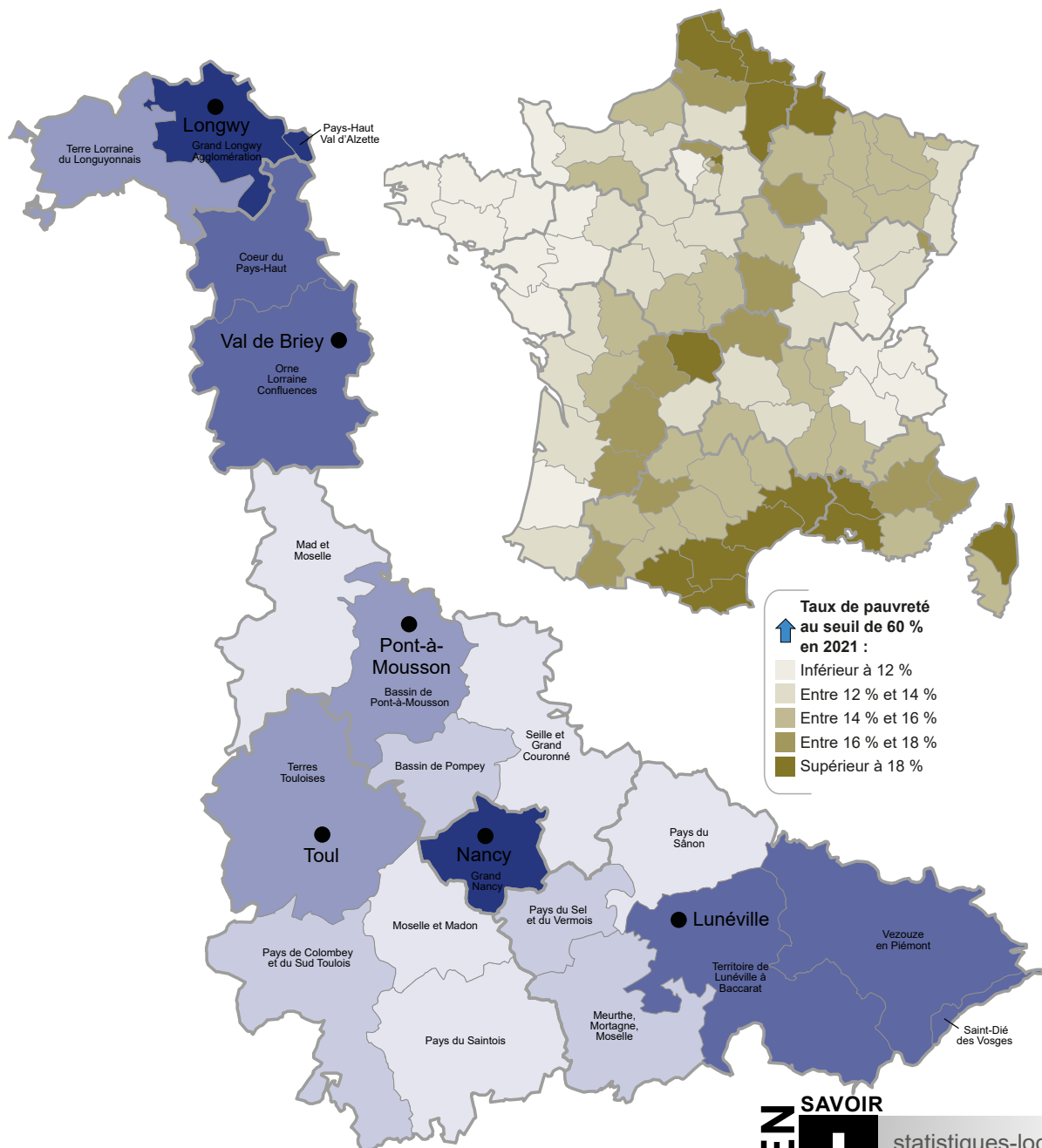
Les revenus médians varient également selon la taille du ménage, les ménages fiscaux d'une seule personne (20 130 €) et ceux composés d'au moins cinq personnes (18 120 €) percevant moins que les autres ménages fiscaux.

Les propriétaires de leur logement ont un revenu médian nettement plus élevé (26 040 €) que les locataires (17 100 €) et notamment les locataires du parc locatif social (14 670 €).

Les familles monoparentales du département ont en 2021 un revenu médian de 17 600 €, tandis que les couples, notamment ceux sans enfant (26 290 €), perçoivent davantage.

Taux de pauvreté

Le seuil de pauvreté monétaire fixé à 60 % du niveau de vie médian s'établit en 2021 à 1 158 euros par mois pour une personne seule, 1 737 euros pour un couple, auxquels il faut ajouter 347 euros pour chaque enfant de moins de 14 ans et 579 euros pour les plus âgés.



Une intensité de la pauvreté qui atteint des records

En 2021, 9,1 millions de personnes résidant en logement ordinaire vivent en dessous du seuil de pauvreté. **Le taux de pauvreté monétaire est de 14,9 % en France métropolitaine ; il exprime la part de personnes pauvres au sein de la population.**

La moitié des personnes en situation de pauvreté ont un niveau de vie inférieur à 924 euros par mois. Ce niveau est ainsi inférieur de 20,2 % au seuil de pauvreté, écart nommé **intensité de la pauvreté**, et retrouve ainsi un niveau proche de la moyenne de la décennie 2010.

En 2021, le taux de pauvreté augmente de 0,5 point au niveau national. L'intensité de la pauvreté croît pour sa part de 1,5 point, la baisse des niveaux de vie étant plus marquée parmi les ménages les plus modestes. La hausse du taux de pauvreté s'explique majoritairement par l'arrêt des aides exceptionnelles de solidarité Covid et par la non-reconduction de la majoration exceptionnelle de l'allocation de rentrée scolaire, ainsi que, dans une moindre mesure, par l'indexation de certaines prestations sociales sur l'inflation de l'année passée et la réforme des allocations logement.

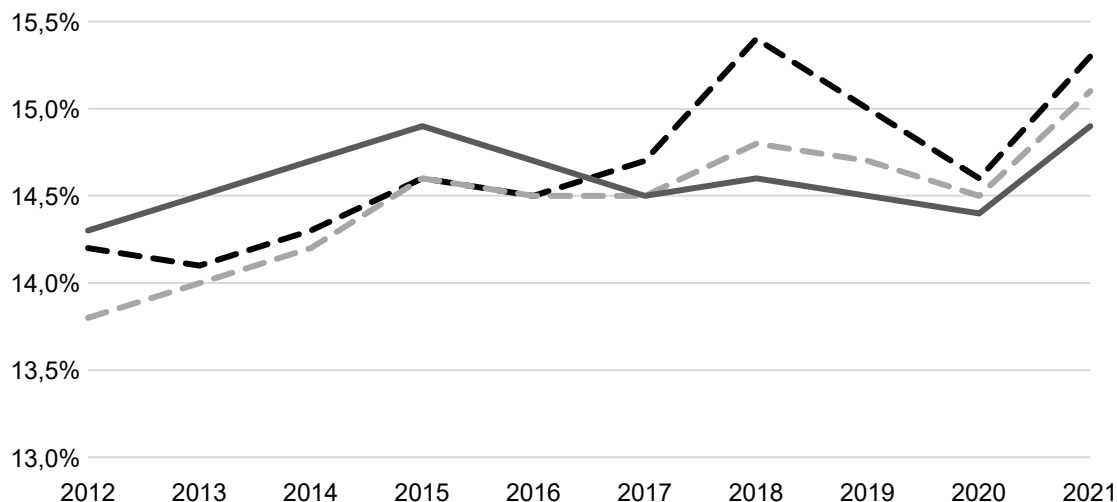
Les taux de pauvreté les plus élevés se retrouvent dans l'arc méditerranéen ainsi que dans les départements du Nord de la France.

← Taux de pauvreté au seuil de 60 % en 2021 :

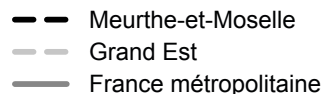
- Inférieure à 9 %
- Entre 9 % et 12 %
- Entre 12 % et 15 %
- Entre 15 % et 18 %
- Supérieure à 18 %

— Limite territoire
— Limite intercommunalité

Évolution du taux de pauvreté

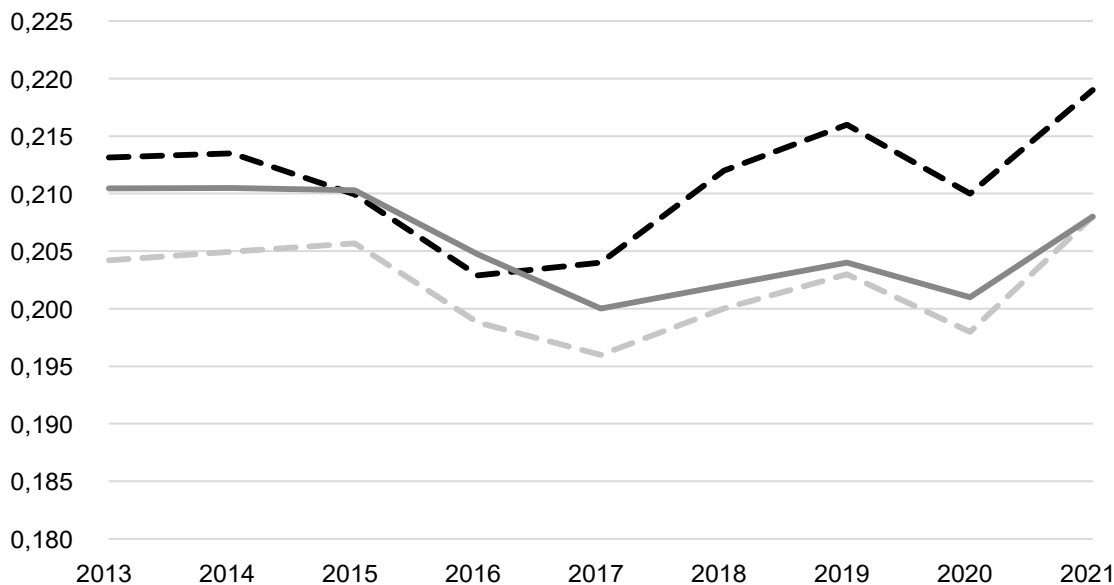


Source : INSEE, DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal.



Évolution de l'intensité de la pauvreté monétaire au seuil de 60%

écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté



Source : INSEE, DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal.

En Meurthe-et-Moselle, 15,3 % de la population vit sous le seuil de pauvreté monétaire en 2021, soit environ 112 000 personnes. Ce taux de pauvreté affiche une nette progression de 0,7 point par rapport à 2020 et retrouve un niveau similaire à celui atteint en 2018 (15,4 %). **Le taux de pauvreté est le plus élevé dans le Grand Nancy (19 %) et au nord du département, hors ménages prélevés à la source dans les pays frontaliers.** Ainsi, le taux élevé sur le territoire de Longwy s'explique par le fait que les travailleurs frontaliers ne sont pas inclus dans ce calcul.

La pauvreté monétaire est davantage marquée chez les ménages dont le référent a moins de 30 ans (26,7 % en Meurthe-et-Moselle) et diminue au contraire lorsque l'âge du référent fiscal s'élève : 10,2 % de ménages sont pauvres lorsque le référent est âgé de 75 ans ou plus. Le taux de pauvreté des ménages seniors est toutefois celui qui a le plus progressé entre 2020 et 2021 : + 1,4 point pour les 60-74 ans et + 1,5 point pour les 75 ans et plus.

Les familles monoparentales sont les plus touchées par la précarité : 30,9 % de celles résidant dans le département vivent en-dessous du seuil de pauvreté en 2021. Les personnes vivant seules sont ensuite les plus concernées : 22,0 % des hommes seuls et 20,8 % des femmes seules. Les couples sans enfant sont les moins concernés par des situations de pauvreté (6,1 %).

La pauvreté varie également en fonction de la taille des ménages (29,5 % de ménages pauvres parmi ceux composés de 5 personnes ou plus) ou du statut d'occupation (44,2 % des locataires du parc social et seulement 6,3 % des propriétaires).

La moitié des personnes en situation de pauvreté ont un niveau de vie inférieur à 901 euros par mois dans le département. **Ce niveau est inférieur de 21,9 % au seuil de pauvreté, cet écart formant l'intensité de la pauvreté.** Celle-ci progresse fortement en 2021 puisqu'elle était de 21,0 % en 2020 et de 20,3 % en 2016. Depuis 2016, l'intensité de la pauvreté en Meurthe-et-Moselle est systématiquement supérieure à l'intensité de la pauvreté en France métropolitaine (20,8 % en 2021).

Salaire net horaire moyen

En France, le montant horaire brut du salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) est de 11,65 euros en 2024. Depuis 1990, il a progressé de 153 %, environ deux fois plus vite que les prix : fin 2023, le Smic horaire brut a ainsi été multiplié par 2,5 depuis mars 1990 tandis que les prix (y compris tabac) ont été multipliés par 1,8 au cours de cette période.

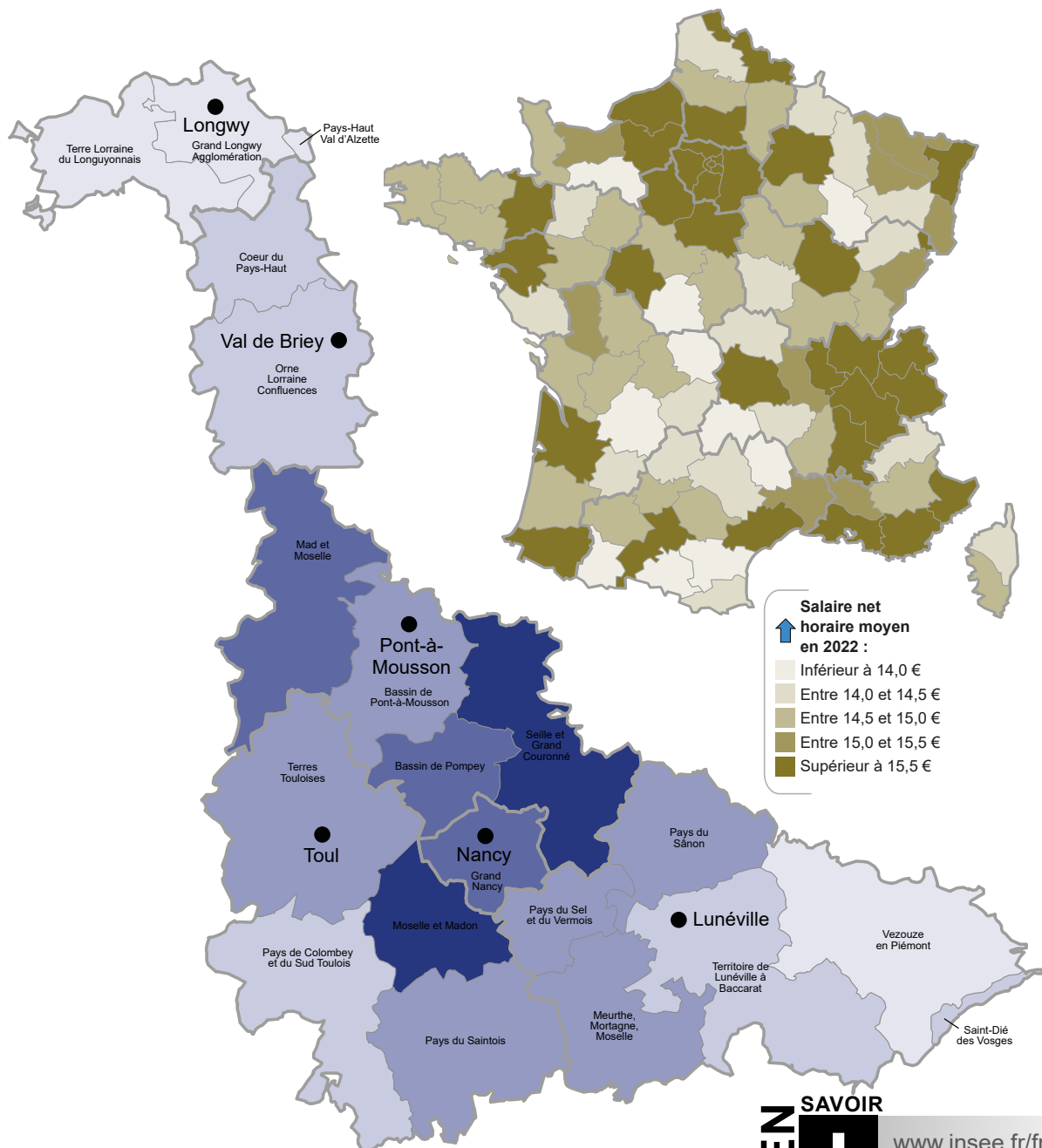
+ 0,8 % par an en moyenne

En 2021, le salaire mensuel moyen en équivalent temps plein (EQTP) dans le secteur privé en France est de 2 520 euros, nets de cotisations et contributions sociales. En euros constants, c'est-à-dire corrigé de l'inflation, il a augmenté en moyenne de 0,8 % par an depuis 2016. Aux extrémités de l'échelle, un salarié du privé sur dix perçoit moins de 1 370 euros par mois et un sur dix plus de 4 010 euros. Le salaire des femmes est inférieur de 14,5 % en moyenne à celui des hommes.

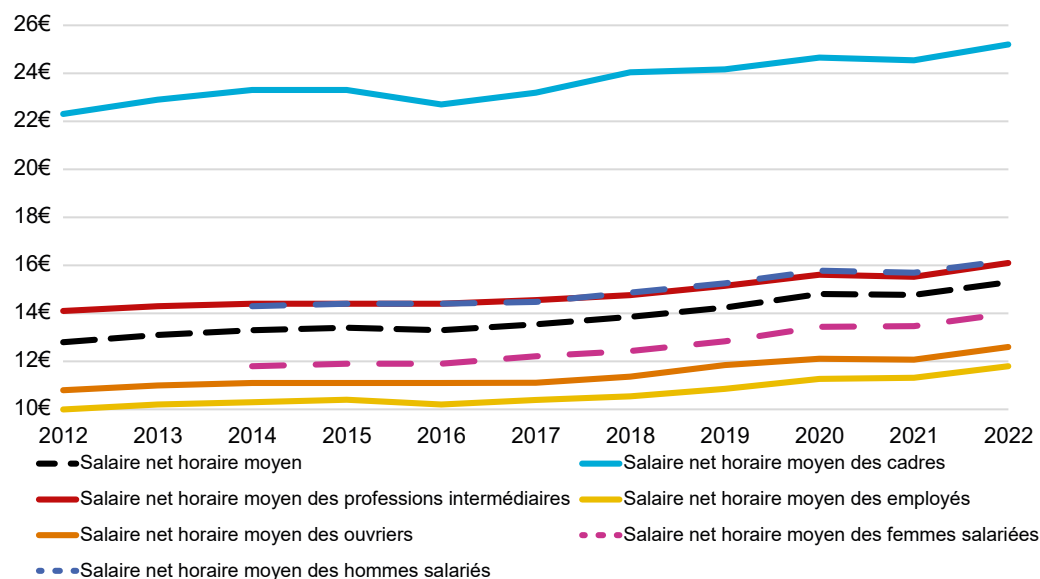
Dans la fonction publique, tous statuts confondus, un salarié gagne en moyenne 2 430 euros nets par mois en EQTP en 2021. Les salaires ont progressé de 0,4 % en moyenne par an depuis 2016, en euros constants.

En 2021, hors agriculture, les non-salariés classiques (micro-entrepreneurs exclus) retirent en moyenne 4 030 euros par mois de leur activité non salariée. Cette moyenne recouvre de fortes disparités selon la nature de l'activité exercée.

Les salaires du secteur privé sont les plus élevés en Île-de-France, notamment dans les Hauts-de-Seine (3 990 euros par mois en moyenne en équivalent temps plein, EQTP). En dehors de la région parisienne, les salaires sont plus élevés dans les grandes zones d'emploi. Ils sont les plus faibles dans le sud du Massif Central. **En Meurthe-et-Moselle, le salaire mensuel net est de 2 240 euros en EQTP en 2021.**

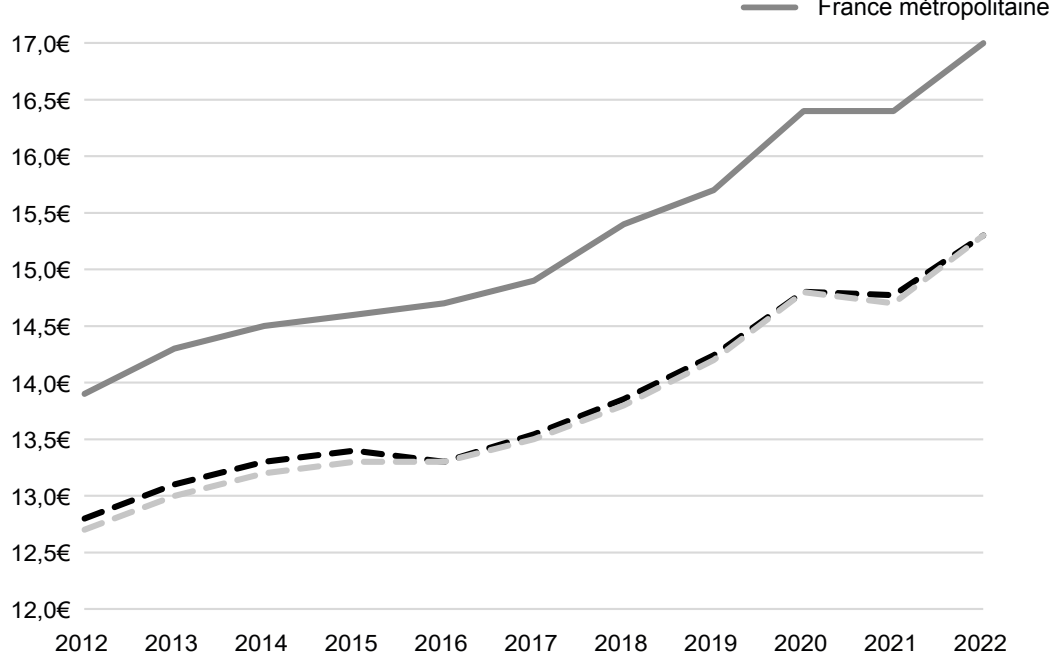


Évolution du salaire net horaire moyen dans le département selon la profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) et le sexe



Source : INSEE, base tous salariés, fichier salariés au lieu de résidence

Évolution du salaire net horaire moyen



Source : INSEE, base tous salariés, fichier salariés au lieu de résidence

Le salaire varie fortement selon la catégorie socioprofessionnelle

Les écarts de salaires d'un département à l'autre sont plus grands parmi les cadres que parmi les ouvriers.

En 2022, un cadre gagne en moyenne 39,1 euros par heure à Paris, soit 1,8 fois plus qu'en Lozère (21,6 euros par heure). Avec en moyenne 25,2 euros par heure, la Meurthe-et-Moselle figure au 57^e rang des départements français.

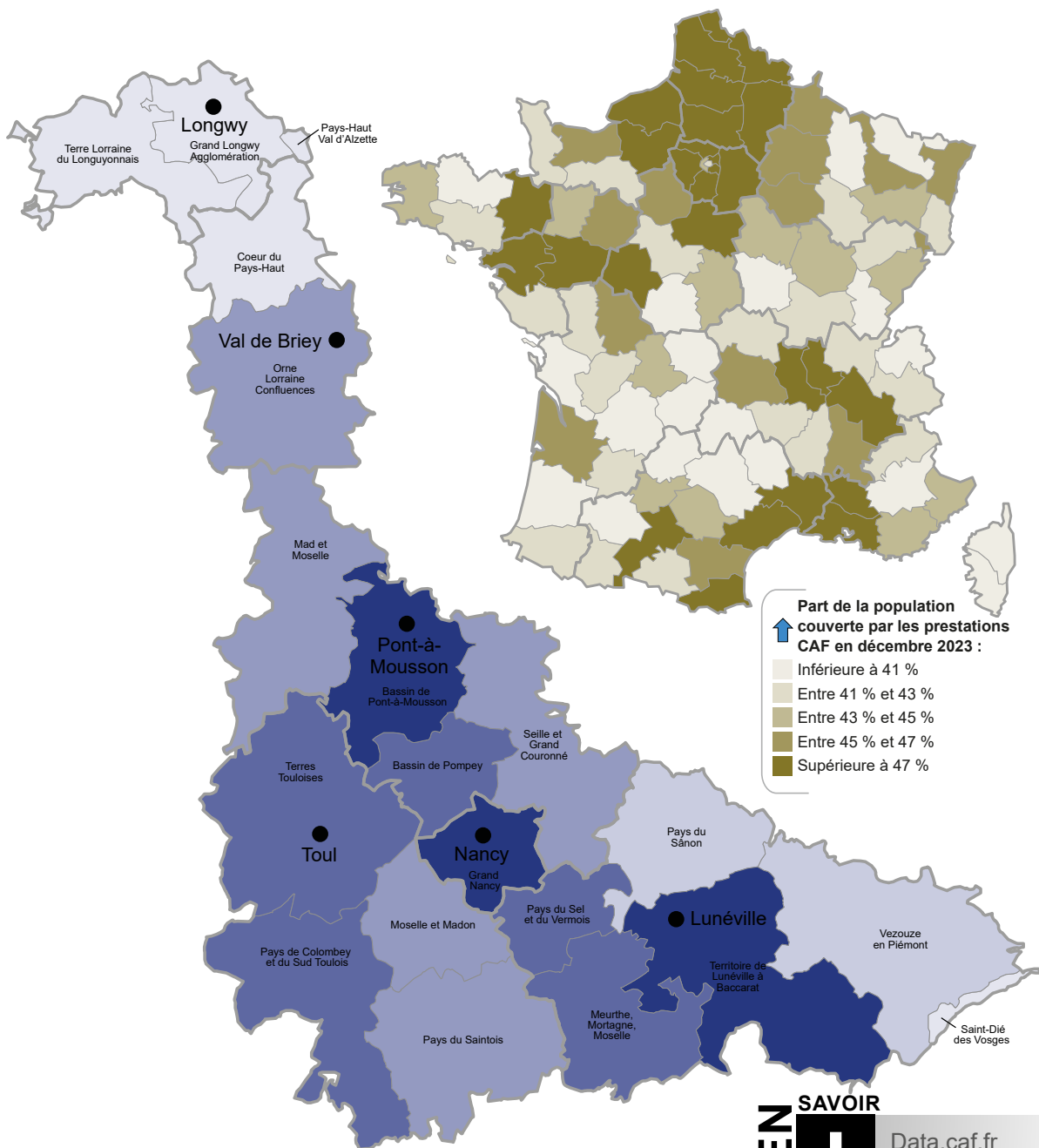
Un ouvrier perçoit 11,7 euros par heure dans la Creuse et 1,2 fois plus en Savoie (13,7 euros de l'heure). Le salaire horaire des ouvriers est plus élevé dans le nord et l'est, lieux d'implantation historiques de nombreuses industries. Ainsi, il est de 12,6 euros par heure en Meurthe-et-Moselle en 2022, au 33^e rang français.

La géographie des salaires de la fonction publique est moins contrastée ; les salaires mensuels nets pour un équivalent temps plein sont compris entre 2 190 euros par mois en Dordogne et 2 850 euros par mois à Paris en 2021. Du fait de dispositif de majoration des traitements des fonctionnaires travaillant en outre-mer, les régions d'outre-mer se distinguent de la métropole avec des salaires plus élevés, proches de 3 020 euros en moyenne. En Meurthe-et-Moselle, le salaire mensuel net s'élève à 2 450 euros pour les fonctionnaires en 2021.

Pour les non-salariés, les disparités géographiques de revenus d'activité sont plus importantes dans le secteur agricole, avec des revenus jusqu'à cinq fois plus élevés dans le Nord et en Champagne que dans les Pyrénées. Dans le secteur non agricole, les non-salariés perçoivent des revenus d'activité plus élevés dans la moitié nord de la France que dans la moitié sud : de 1 810 euros en Ariège à 3 800 euros à Paris en 2021 (2 793 euros en Meurthe-et-Moselle).

Les faibles salaires au nord du département s'expliquent par la non prise en compte des travailleurs frontaliers et ne reflètent donc que le niveau de vie des personnes travaillant en France.

En France métropolitaine, 13,1 millions de foyers allocataires bénéficient d'au moins une prestation légale versée par les caisses d'allocations familiales (CAF) en décembre 2023.



47 % des français couverts par au moins une allocation CAF

L'effectif de foyers allocataires est en diminution de 0,6 % à l'échelon national par rapport à la fin de l'année 2022. Ils constituent un cinquième de la population de France métropolitaine.

Au total, **30,8 millions de personnes sont couvertes par les allocations CAF** sur le territoire métropolitain en incluant les conjoints des allocataires et les personnes à charge, soit 47 % de l'ensemble des habitants.

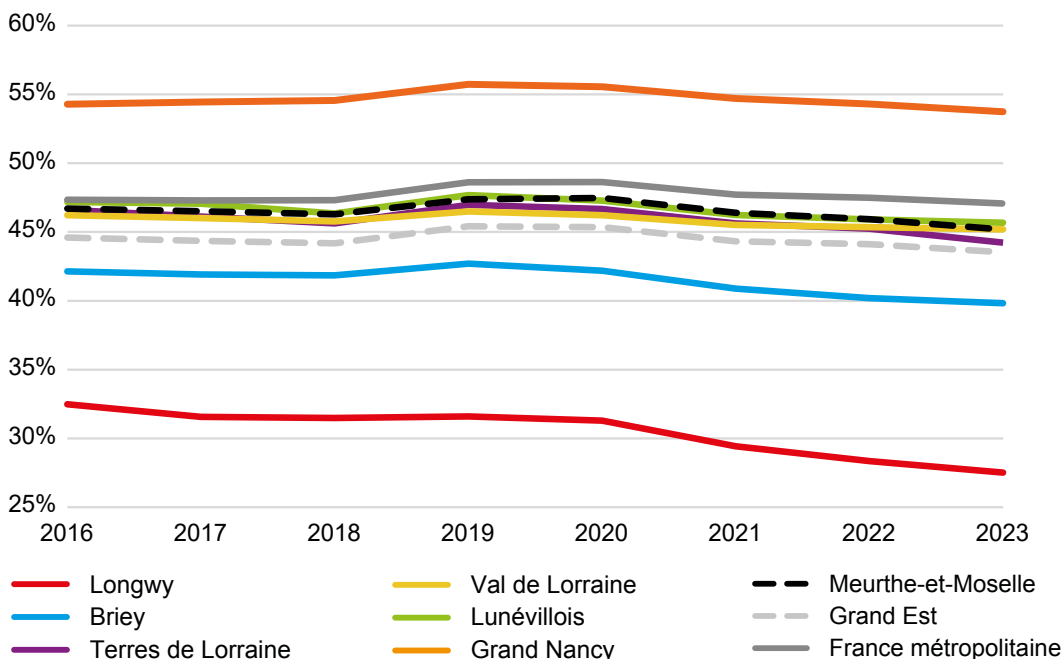
Parmi les foyers allocataires de France métropolitaine, 5,61 millions perçoivent au moins une prestation solidarité et insertion (dont 4,38 millions ont la prime d'activité), 5,52 millions une prestation d'aide au logement, 4,9 millions une prestation enfance et jeunesse, 1,67 million une prestation petite enfance et 1,65 million une prestation handicap et autonomie en décembre 2023.

On dénombre **1,047 million de foyers allocataires en région Grand Est** à cette date, en diminution de 1,1 % par rapport à décembre 2022. Ils représentent 19 % de l'ensemble des habitants de la région.

La population couverte par les allocations CAF dans le Grand Est s'élève à 2,42 millions de personnes, soit 43,5 % de la population totale.

Évolution du taux de couverture par les prestations CAF

Population couverte par les prestations au 31/12 au sein de la population totale



Sources : CNAF ; CAF de Meurthe-et-Moselle ; INSEE, estimations de population

Au 31 décembre	Foyers allocataires d'au moins une prestation CAF						Population couverte	
	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023	Part de la population totale en 2023	2023	Part de la population totale en 2023
Longwy	12 479	11 845	11 484	11 175	- 2,7 %	12,3 %	24 928	27,5 %
Briey	12 590	12 205	12 040	11 965	- 0,6 %	16,2 %	29 333	39,8 %
Terres de Lorraine	17 460	16 960	16 985	16 633	- 2,1 %	16,9 %	43 386	44,2 %
Val de Lorraine	19 086	18 620	18 563	18 482	- 0,4 %	17,0 %	49 165	45,2 %
Lunévillois	20 109	19 630	19 574	19 485	- 0,5 %	18,8 %	47 258	45,7 %
Grand Nancy	78 520	77 045	76 625	75 765	- 1,1 %	29,4 %	138 190	53,7 %
Meurthe-et-Moselle	160 222	156 272	155 239	152 784	- 1,6 %	20,9 %	330 275	45,1 %
Grand Est	1 081 666	1 057 166	1 058 869	1 046 829	- 1,1 %	18,8 %	2 418 961	43,5 %
France métropolitaine	13 333 340	13 076 226	13 147 746	13 064 495	- 0,6 %	19,9 %	30 814 659	46,9 %

Sources : CNAF ; CAF de Meurthe-et-Moselle ; INSEE, estimations de population

3^e année consécutive de baisse du nombre d'allocataires dans le département

La CAF de Meurthe-et-Moselle verse ses prestations à **152 784 foyers d'allocataires** au 31 décembre 2023, en diminution de 1,6 % en un an. Il s'agit de la troisième année de baisse consécutive du nombre d'allocataires après celle plus prononcée de 2021 (- 2,5 %) et celle de 2022 (- 0,7 %).

En incluant les conjoints et les personnes à charge, au total **330 275 personnes sont couvertes par les prestations CAF** dans le département à cette date, soit 45 % de la population meurthe-et-mosellane.

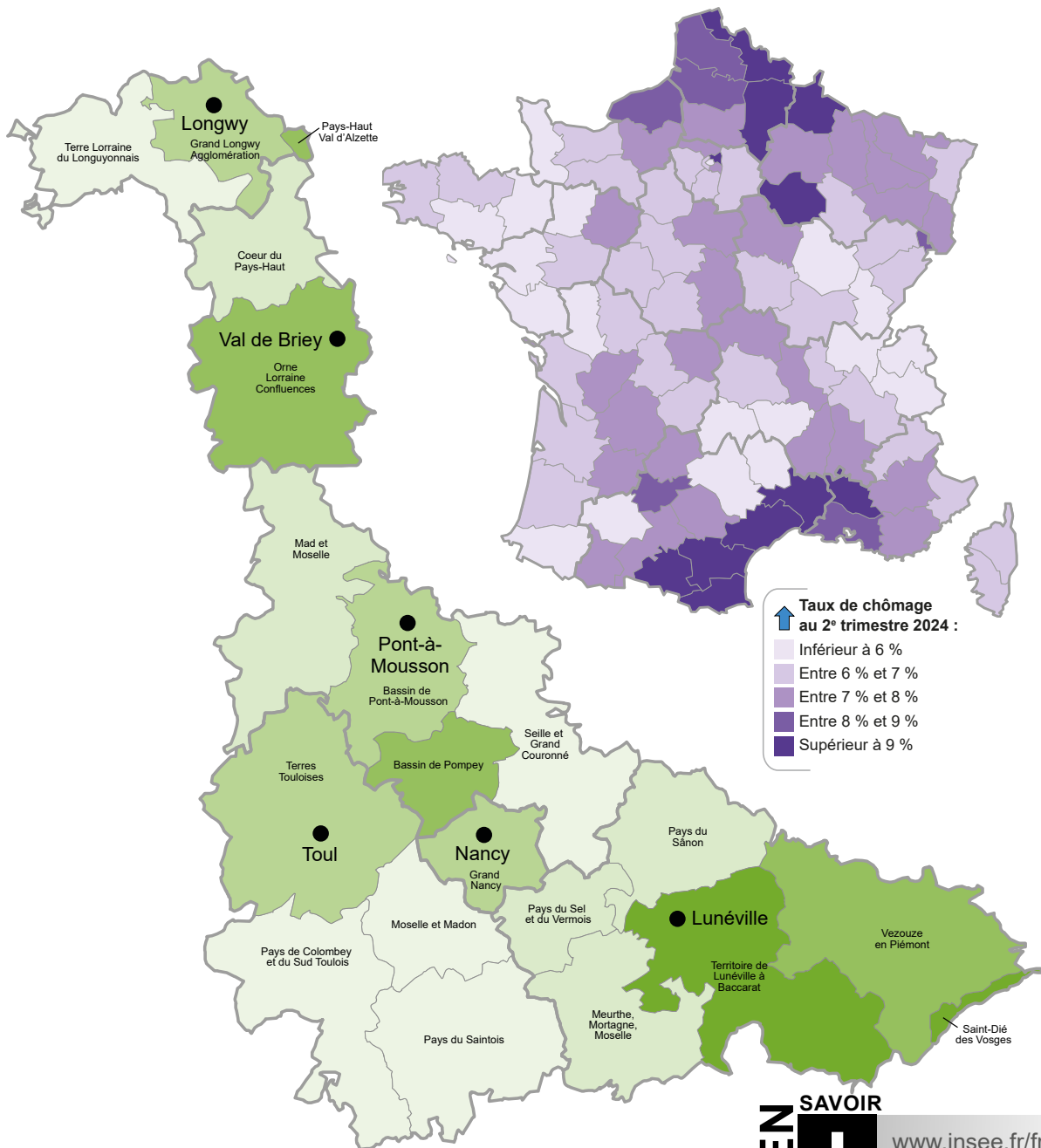
Selon les EPCI, ce taux varie entre 21 % (CC du Pays-Haut Val d'Alzette) et 54 % (Métropole du Grand Nancy). Il est plus faible dans le Pays-Haut car les travailleurs frontaliers qui bénéficient de prestations familiales luxembourgeoises ou belges ne sont pas nécessairement allocataires en France.

Le département se caractérise par une **proportion importante de personnes isolées** (53 % fin 2022 contre 46 % au niveau national) notamment en raison de la forte présence d'étudiants : près de 21 000 d'entre eux bénéficient d'une aide, soit 13 % de l'ensemble des allocataires, deux fois plus qu'au niveau national.

Les prestations versées sont destinées à tous les types de publics :

- **Petite enfance** : 16 200 foyers perçoivent au moins une prestation (allocation de base, prime de naissance, complément mode de garde...).
- **Enfance et jeunesse** : 48 400 foyers disposent d'au moins une prestation (allocations familiales, complément familial...), hors allocation de rentrée scolaire (ARS).
- **Handicap et autonomie** : 15 500 foyers d'allocataires (allocation adulte handicapé, allocation d'éducation de l'enfant handicapé...).
- **Aides au logement** : 74 000 foyers se voient verser l'une des trois prestations logement.
- **Solidarité et soutien à l'activité** : 66 000 foyers disposent du RSA ou de la prime d'activité.
- **International** : 520 foyers bénéficiaires de l'allocation différentielle.

Au 2^e trimestre 2024, le taux de chômage s'établit à 7,1 % en France métropolitaine. Il augmente de 0,1 point en un an. Le taux de chômage régional est de 7,3 % (+ 0,2 point en un an) et celui de la Meurthe-et-Moselle de 7,0 % (+ 0,1 point).



Légère hausse du chômage au cours des derniers mois

Au 2^e trimestre 2024, le taux de chômage est plus élevé dans les départements du nord de la France et dans le pourtour méditerranéen. Le Grand Est se positionne au 4^e rang parmi l'ensemble des régions métropolitaines (7,3 %) derrière les Hauts de France, l'Occitanie et PACA.

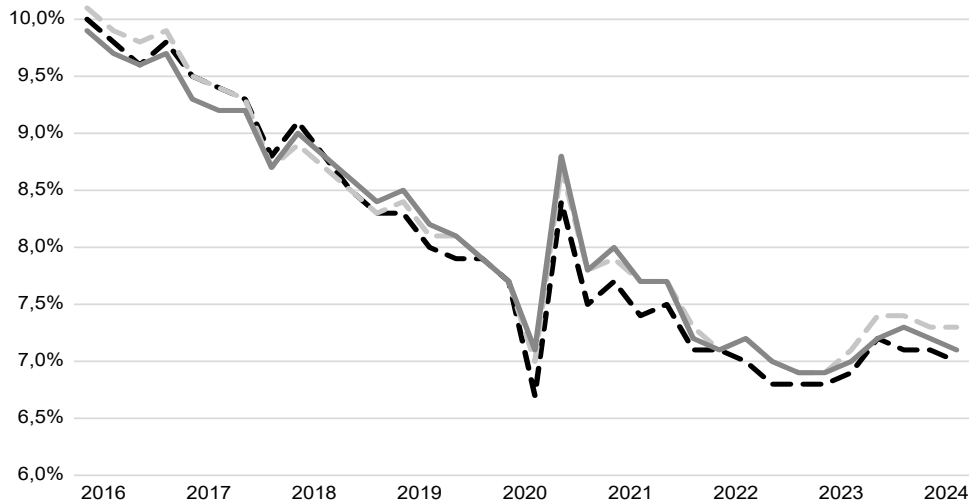
Dans la plupart des régions, les taux de chômage des femmes et des hommes sont très proches, avec davantage d'écart sur la moitié Nord où le taux de chômage des hommes est plus élevé (à l'exception de l'Île-de-France).

Sur l'ensemble du territoire national, le taux de chômage est le plus élevé pour la tranche d'âge des 15-24 ans (17,2 %) et moindre pour les 25-49 ans (6,7 %) et les 50 ans ou plus (5,1 %). Mais les disparités territoriales sont similaires quelle que soit la classe d'âge.

Ces disparités territoriales sont assez stables dans le temps. Depuis 2014, le taux de chômage de l'ensemble des départements des Hauts-de-France et du pourtour méditerranéen est supérieur à celui des autres départements de métropole ; celui d'Île-de-France est le plus faible, sauf depuis fin 2020.

Évolution du taux de chômage localisé trimestriel

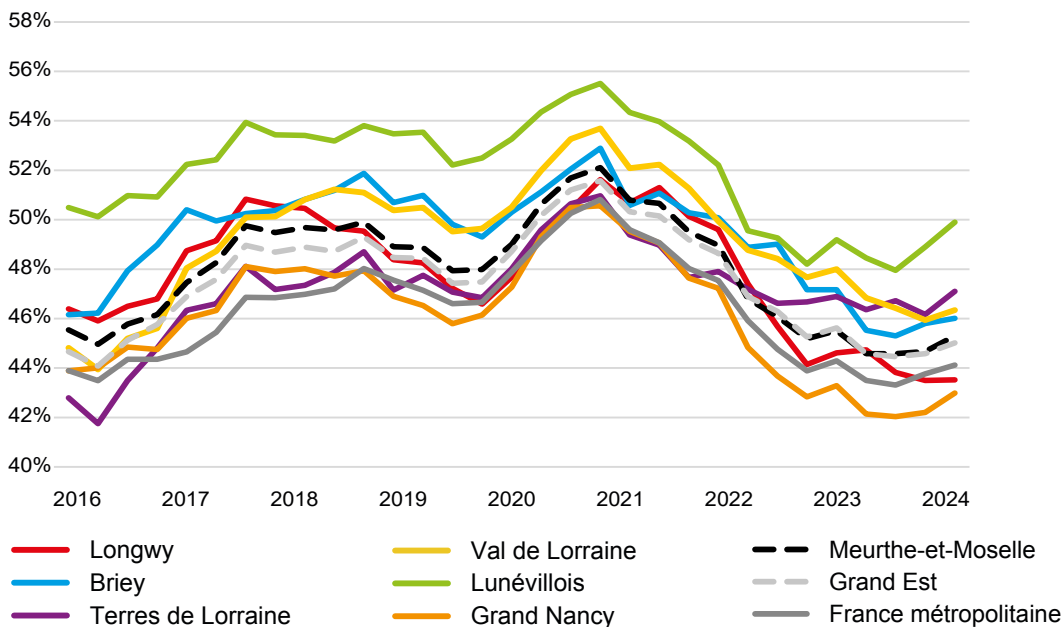
En moyenne trimestrielle, données corrigées des variations saisonnières



Source : INSEE, taux de chômage localisés

Évolution de la part de demandeurs d'emploi de longue durée (au moins un an d'ancienneté)

En moyenne trimestrielle, données brutes, DEFM de catégories ABC



Source : STMT-France Travail, DARES ; exploitation DREETS Grand Est/SESE

Nette diminution du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée

Au 2^e trimestre 2024, le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) s'établit en moyenne sur le trimestre à 27 960 en Meurthe-et-Moselle, en baisse de 4,0 % sur un trimestre, (soit - 1 170 personnes) et de 1,1 % sur un an. Le nombre de demandeurs tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercé une activité (catégories A, B et C) s'établit en moyenne à 48 890, en diminution de 1,8 % sur un trimestre mais stable sur un an.

Parmi les demandeurs de catégories ABC, 22 200 sont au chômage depuis au moins un an (longue durée), soit 45,4 % des demandeurs de catégories ABC du département. Leur part varie entre 43 % (Grand Nancy) et 50 % (Lunévilleois). Ce taux est de 45 % à l'échelle de la région Grand Est et de 44 % à l'échelle de la France métropolitaine. Leur part a atteint 52 % au 2^e trimestre 2021 en Meurthe-et-Moselle et a diminué depuis.

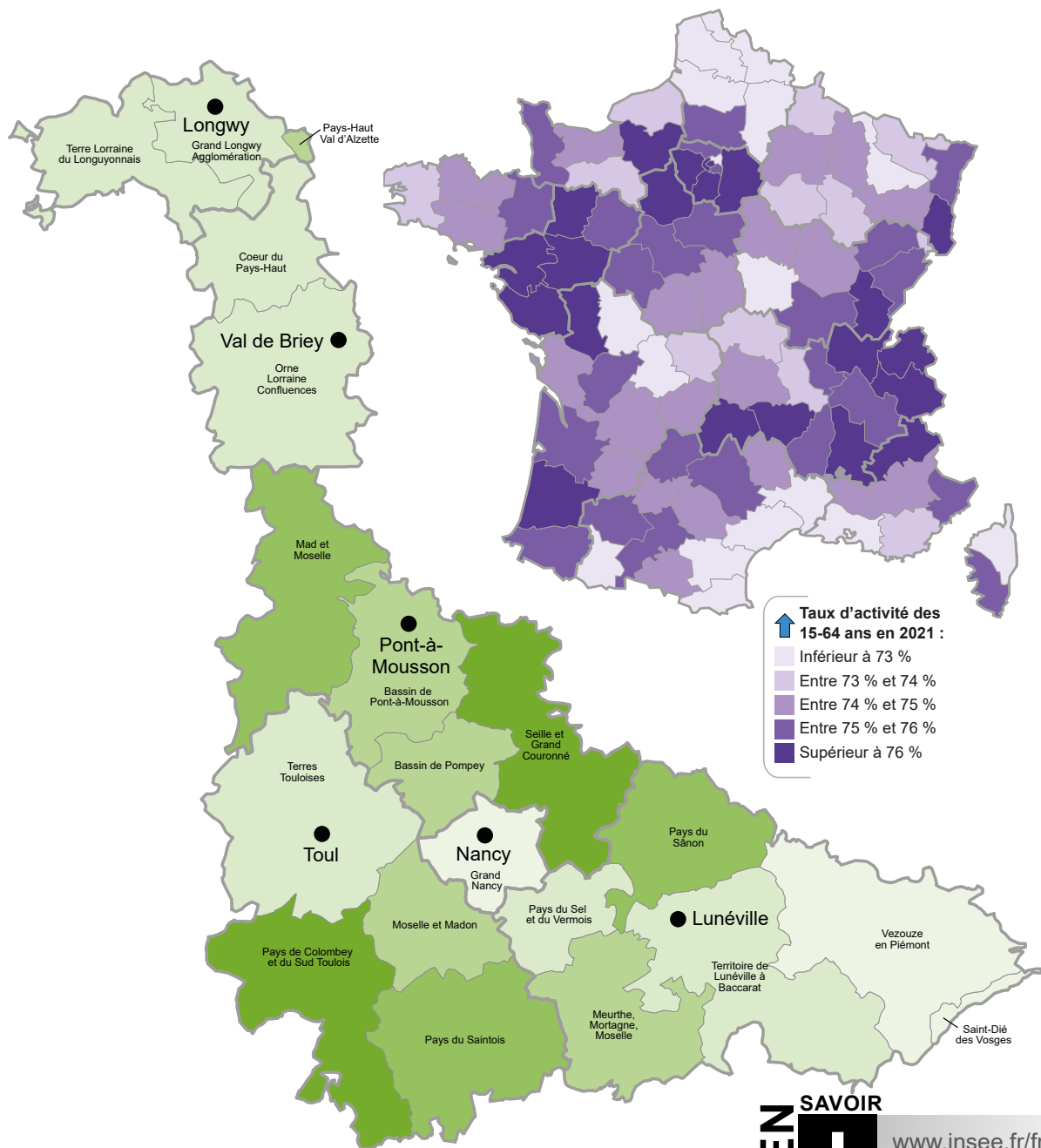
La demande d'emploi de très longue durée (ancienneté de deux ans ou plus) concerne 12 520 personnes au 2^e trimestre 2024, soit 25,6 % des demandeurs de catégories ABC du département. A son plus haut niveau deux ans plus tôt, elle atteignait 31,5 % de la demande d'emploi de catégories ABC avant de refluer.

12,8 % des demandeurs de catégories ABC sont âgés de moins de 25 ans dans le département fin 2023 tandis que 27,9 % d'entre eux sont âgés de 50 ans et plus.

Les demandeurs d'emploi du Grand Nancy sont surqualifiés par rapport à la moyenne départementale : 23,5 % d'entre eux ont un niveau I ou II (correspondant à Bac +3 ou supérieur) contre moins de 16 % à l'échelle du département. A l'opposé, le niveau de formation moyen des demandeurs du territoire de Longwy est le plus faible : 15,5 % d'entre eux ont un niveau VI seulement, correspondant au 1^{er} cycle du 2^e degré, contre 10,5 % en moyenne départementale.

Taux d'activité et taux d'emploi

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs et la population en âge de travailler (15-64 ans). La population active comprend la population active ayant un emploi (ou population active occupée) et les chômeurs. Le taux d'emploi mesure quant à lui la part des actifs occupés parmi la population en âge de travailler.



Trois personnes sur quatre en âge de travailler sont actives

En France, 73,9 % des personnes âgées de 15 à 64 ans sont actives en 2023, c'est-à-dire en emploi ou au chômage. Ce taux d'activité moyen diffère selon l'âge : 42,5 % pour les 15 à 24 ans ; 88,5 % pour les 25 à 49 ans et 70,5 % chez les 50 à 64 ans.

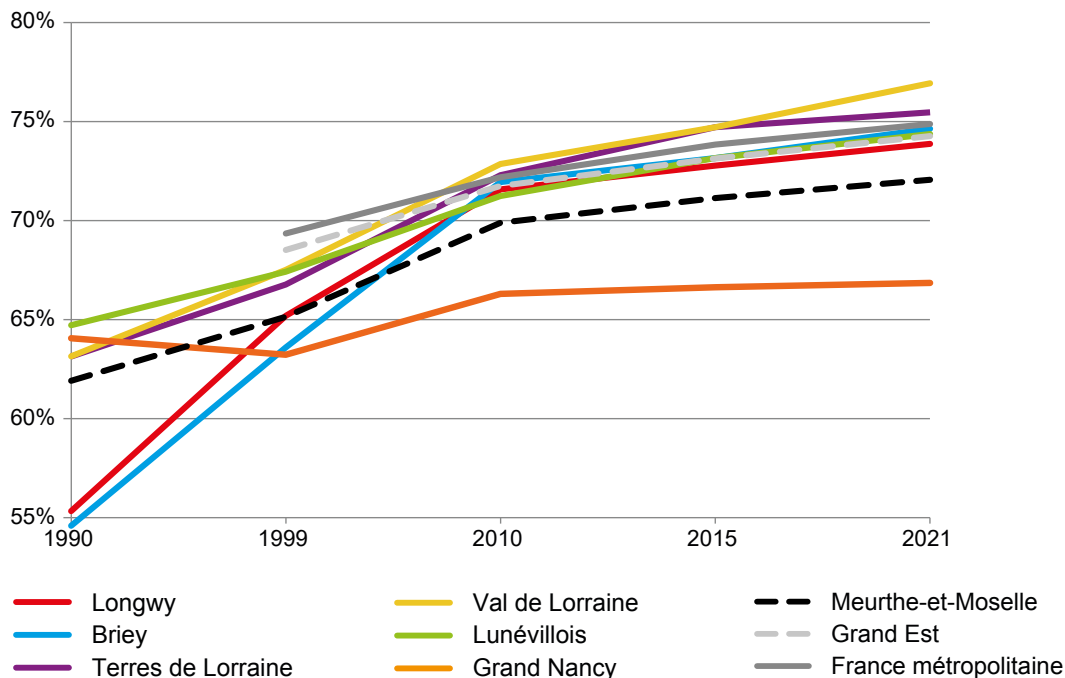
Le taux d'activité des jeunes a baissé depuis 1975, en lien avec l'allongement de la durée des études. Celui des seniors (50 à 64 ans) s'est redressé depuis le milieu des années 90, sous l'effet du recul de l'âge de départ à la retraite. En 45 ans, le taux d'activité des femmes s'est rapproché de celui des hommes.

Les fluctuations du taux d'activité sont liées à celles du taux d'emploi : 35,2 % des jeunes sont en emploi en 2023 contre 53,8 % en 1975. À l'inverse, le taux d'emploi des seniors et celui des femmes ont progressé.

Les taux d'activité les plus bas sont atteints par des départements de la façade méditerranéenne, du nord et des départements d'outre-mer (DOM). À l'inverse, ils dépassent 76 % dans les départements des Alpes du Nord et de l'ouest du bassin parisien.

La région Grand Est ne se classe qu'en huitième position parmi les treize régions avec un taux d'activité de 74,2 %.

Évolution du taux d'activité des 15-64 ans



Source : INSEE, RP

Faible taux d'activité des 15-24 ans dans le Grand Nancy

Avec un taux d'activité égal à 72,1 % en 2021, la **Meurthe-et-Moselle possède le plus faible taux d'activité des 15-64 ans de la région Grand Est.**

La principale raison est le faible taux d'activité des 15-24 ans dans le Grand Nancy (32,9 %) : le poids que représente cette tranche d'âge dans l'agglomération (30 % de la population en âge de travailler) conjuguée au poids du Grand Nancy au sein du département expliquent ce faible taux et sa répercussion sur le taux d'activité départemental.

Les ordres de grandeur sont les mêmes concernant les taux d'emploi. **Le Grand Nancy est également le territoire où le chômage est le plus élevé** avec 14,4 % des actifs âgés de 15 à 64 ans concernés contre en moyenne 12,0 % à l'échelle du département.

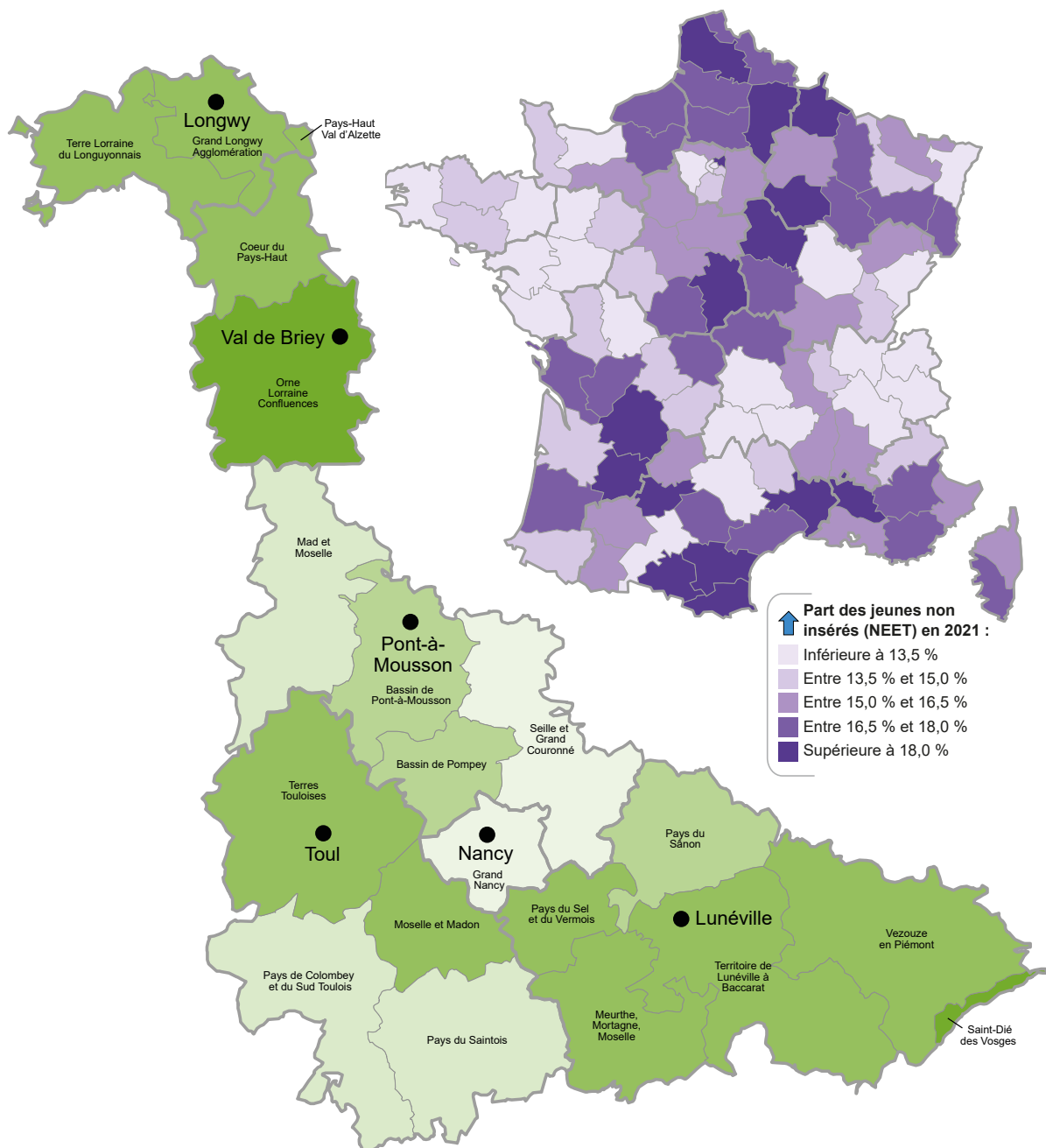
Inversement, le Val de Lorraine possède un taux d'activité (76,9 %) supérieur de deux points à la moyenne nationale en raison d'un fort taux d'activité des 25-54 ans (93,1 %).

En 2021	Taux d'activité				Taux d'emploi				Taux de chômage (au sens du recensement)			
	15-64 ans	15-24 ans	25-54 ans	55 à 64 ans	15-64 ans	15-24 ans	25-54 ans	55 à 64 ans	15-64 ans	15-24 ans	25-54 ans	55 à 64 ans
Longwy	73,9 %	41,9 %	88,9 %	52,3 %	65,0 %	31,1 %	79,7 %	46,2 %	12,0 %	25,7 %	10,4 %	11,6 %
Briey	74,6 %	46,0 %	90,3 %	52,4 %	65,9 %	35,0 %	81,1 %	46,6 %	11,7 %	23,9 %	10,2 %	11,0 %
Terres de Lorraine	75,5 %	42,5 %	91,6 %	56,4 %	68,6 %	33,7 %	84,5 %	51,8 %	9,1 %	20,8 %	7,8 %	8,0 %
Val de Lorraine	76,9 %	43,3 %	93,1 %	58,0 %	69,6 %	33,8 %	85,3 %	53,3 %	9,6 %	21,8 %	8,4 %	8,0 %
Lunévilleois	74,4 %	45,3 %	91,5 %	52,9 %	65,6 %	34,2 %	82,1 %	47,3 %	11,8 %	24,4 %	10,2 %	10,6 %
Grand Nancy	66,9 %	32,9 %	87,5 %	61,3 %	57,2 %	24,9 %	76,1 %	54,5 %	14,4 %	24,2 %	13,1 %	11,0 %
Meurthe-et-Moselle	72,1 %	38,2 %	89,9 %	56,7 %	63,4 %	29,2 %	80,5 %	51,0 %	12,0 %	23,7 %	10,5 %	10,1 %
Grand Est	74,3 %	43,5 %	90,3 %	56,8 %	65,4 %	33,4 %	80,7 %	51,0 %	12,0 %	23,3 %	10,6 %	10,3 %
France métropolitaine	74,9 %	41,6 %	90,7 %	59,2 %	66,1 %	31,9 %	81,2 %	53,4 %	11,7 %	23,2 %	10,5 %	9,8 %

Source : INSEE, RP

Jeunes non insérés

On désigne sous le terme de jeunes non insérés les personnes âgées de 15 à 24 ans qui ne sont pas inscrites dans un établissement d'enseignement secondaire ou supérieur et n'ont pas d'emploi, fût-il occasionnel.



Un indicateur de présomption de l'exclusion sociale

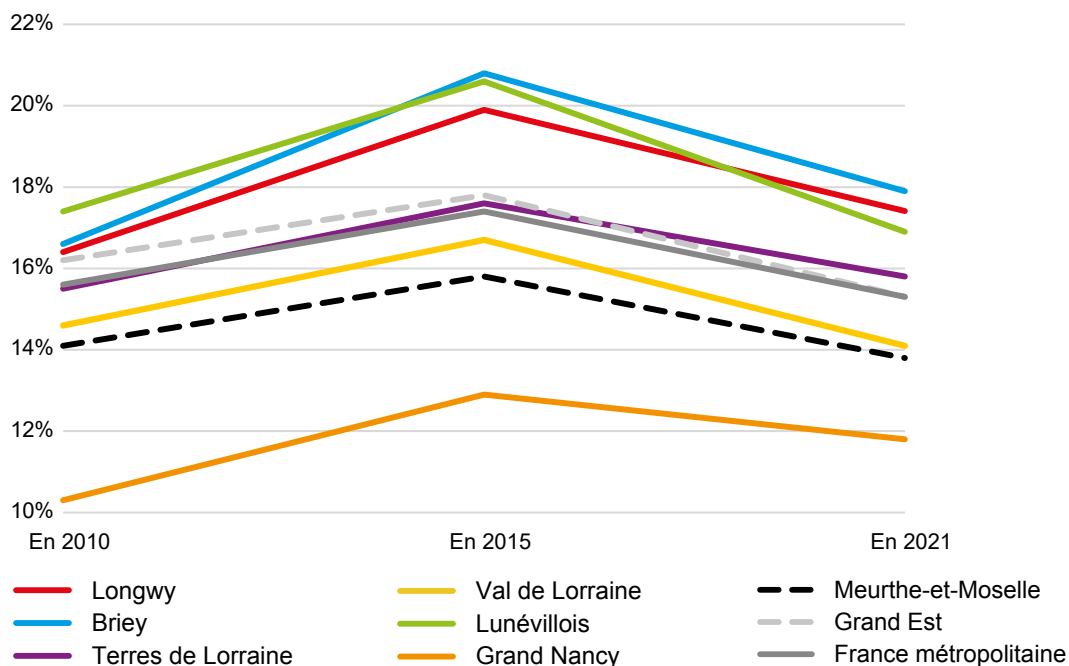
On désigne sous l'acronyme **NEET (Not in Education, Employment or Training)** les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation. Les derniers chiffres d'Eurostat (2021) montrent que la part des NEET parmi les jeunes de 15 à 29 ans dans notre pays reste proche de la moyenne européenne (Europe à 27). Parmi les grands pays européens, seules l'Espagne et l'Italie font clairement moins bien que la France.

La situation hors formation et hors emploi se prolonge - ou intervient régulièrement - chez les jeunes rencontrant des difficultés d'insertion sur le marché du travail : ces derniers enchaînent emplois de courte durée et périodes de chômage ou ne trouvent pas d'emploi, voire se sont résignés à l'inactivité.

Ces difficultés sont particulièrement fréquentes chez ceux qui ont quitté l'appareil de formation sur un échec scolaire et pour lesquels un retour vers la formation est souvent délicat. Ces jeunes sont menacés par la pauvreté et l'isolement relationnel qui se renforcent mutuellement et accentuent les difficultés d'accès à la formation et à l'emploi. Un processus d'exclusion sociale peut s'enclencher, amenant alors à une rupture durable des liens sociaux et institutionnels. Une valeur élevée de cet indicateur constitue donc une alerte pour les acteurs publics.

Évolution de la part des jeunes de 15 à 24 ans non insérés

Population des 15-24 ans non insérés rapportée à la population des 15-24 ans



Source : INSEE, RP

	Part des jeunes non insérés (ni en emploi, ni scolarisés - NEET)		
	2010	2015	2021
Longwy	16,4 %	19,9 %	17,4 %
Briey	16,6 %	20,8 %	17,9 %
Terres de Lorraine	15,5 %	17,6 %	15,8 %
Val de Lorraine	14,6 %	16,7 %	14,1 %
Lunéville	17,4 %	20,6 %	16,9 %
Grand Nancy	10,3 %	12,9 %	11,8 %
Meurthe-et-Moselle	14,1 %	15,8 %	13,8 %
Grand Est	16,2 %	17,8 %	15,3 %
France entière	15,6 %	17,4 %	15,3 %

Source : INSEE, RP

Les NEET sont majoritairement des jeunes femmes. En 2021, le taux de NEET dans l'Europe est de 13,1 %, mais s'il est de 11,8 % pour les hommes, il s'élève à 14,5 % pour les femmes.

Les derniers chiffres nationaux font état de **12,5 % de NEET parmi les jeunes de 15 à 29 ans au 2^e trimestre 2024**.

Fin 2021 (date des dernières données disponibles à une échelle infradépartementale), les NEET représentaient encore 15,3 % des jeunes français, en diminution de deux points par rapport à 2015. Les NEET sont surreprésentés en France d'outre-mer (36 % des jeunes en Guyane, 28 % à la Réunion, 23 % en Guadeloupe et en Martinique) ainsi que dans la région des Hauts-de-France (18,6 %). Comme pour l'ensemble du territoire national, ce taux s'élève à 15,3 % dans la région Grand Est.

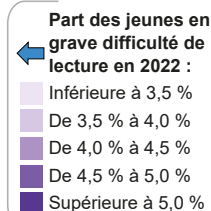
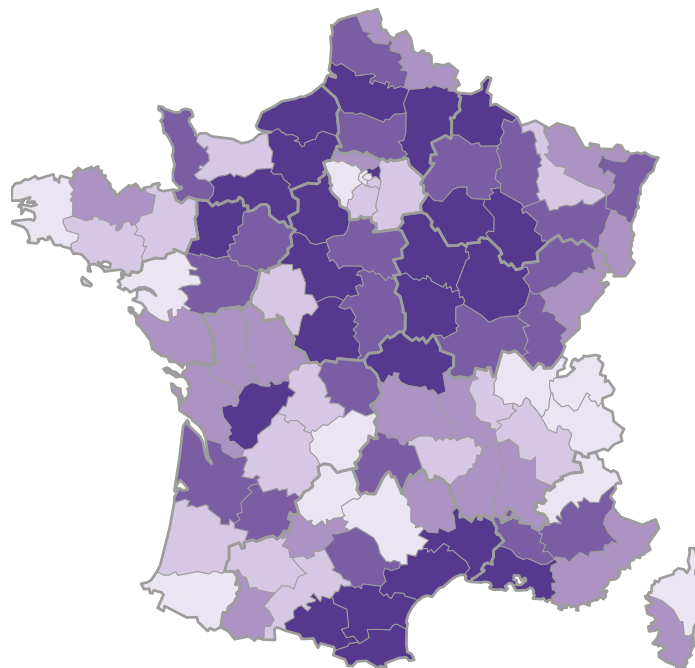
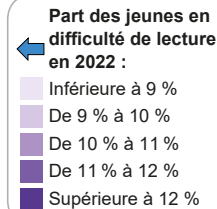
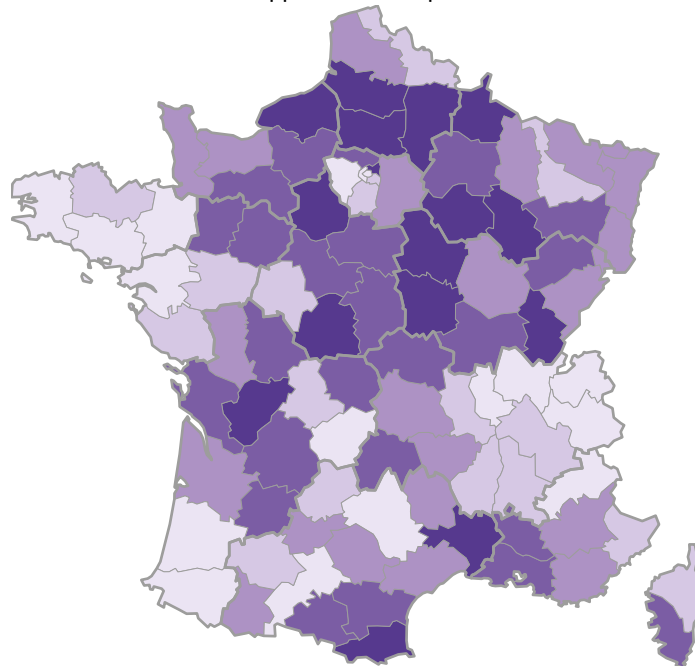
Davantage de difficultés rencontrées par les jeunes du Pays-Haut et du Lunéville

En Meurthe-et-Moselle, 13,8 % des jeunes ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation en 2021, en recul de deux points par rapport à 2015. Le département s'inscrit au 70^e rang des départements français selon l'importance des NEET parmi la population jeune en 2021.

De nettes disparités apparaissent toutefois au niveau infra-départemental : le Pays-Haut meurthe-et-mosellan et le Lunéville ont une part de NEET comprise entre 17 % et 18 % tandis que les jeunes du Grand Nancy sont moins en difficulté sur le marché du travail (12 %), en raison notamment d'une plus grande proximité de l'emploi et de moindres difficultés en matière de mobilité.

Jeunes en difficulté de lecture

Les données de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) permettent d'identifier les lacunes et de mettre en place les actions nécessaires pour aider les jeunes en difficulté à développer leurs compétences.



Un éclairage sur la part de jeunes en risque de difficulté d'insertion

L'indicateur sur la part des jeunes en difficulté de lecture apporte un éclairage sur le pourcentage de jeunes en risque de difficulté d'insertion.

A partir de 2009, les épreuves de lecture de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC, anciennement JAPD) ont été adaptées à un nouveau mode de passation afin d'améliorer la standardisation des procédures et de réduire sensiblement les contraintes logistiques.

Les jeunes doivent répondre, grâce à un boîtier électronique, aux questions qui défilent sur un grand écran. Leurs réponses - et dans certains cas leurs temps de réaction - sont enregistrés. A la fin de la session d'évaluation, les différents scores sont calculés de manière automatique et les profils des lecteurs sont édités afin de faciliter l'organisation des entretiens avec les jeunes repérés en difficulté.

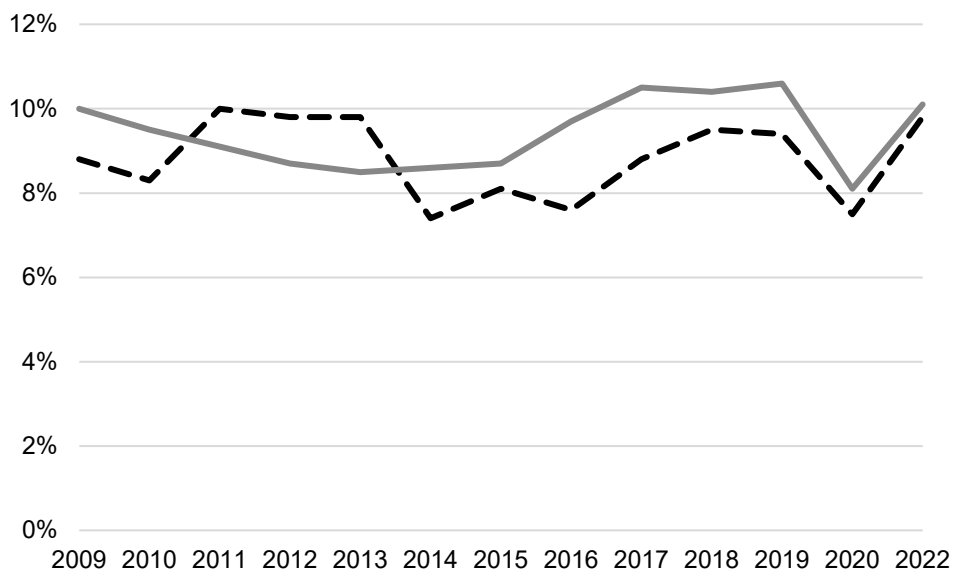
Le test vise à repérer trois ensembles majeurs de difficultés :

- une mauvaise automatisation des mécanismes responsables de l'identification des mots ;
- une compétence langagière insuffisante ;
- une pratique défailante des traitements complexes requis pour la compréhension d'un document.

Attention : la DEPP n'a pas pu exploiter les résultats de la JDC de 2021. En raison de la crise sanitaire, le profil des jeunes évalués en 2021 n'était pas représentatif d'une cohorte habituelle. De ce fait, il n'y a pas de donnée disponible en 2021.

Évolution de la part des jeunes en difficulté de lecture

En % des jeunes ayant participé à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

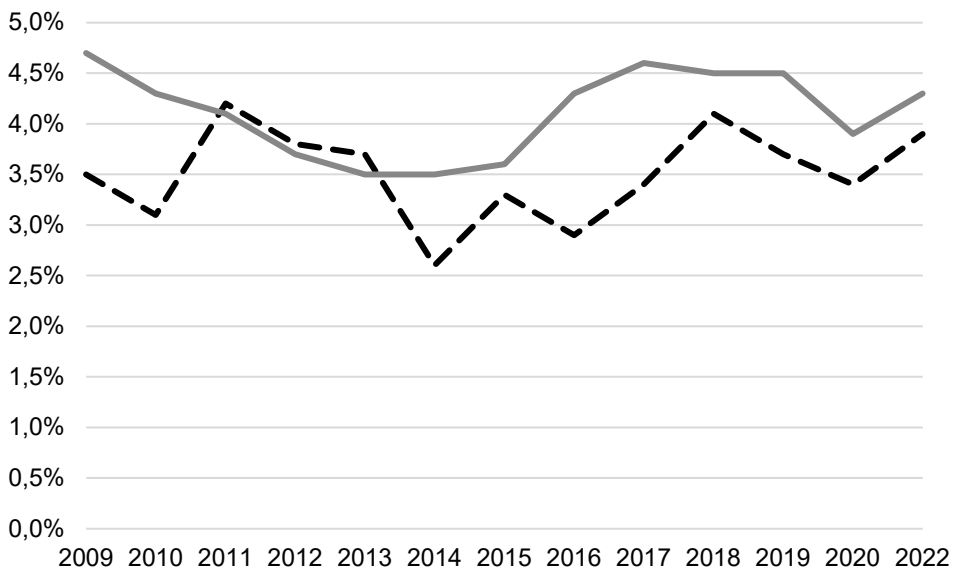


Source : Ministère des Armées - DSNJ, MENJ - DEPP

--- Meurthe-et-Moselle
— France métropolitaine

Évolution de la part des jeunes en grave difficulté de lecture

En % des jeunes ayant participé à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)



Source : Ministère des Armées - DSNJ, MENJ - DEPP

4 % de jeunes meurthe-et-mosellans en situation d'illettrisme

Les inégalités sont encore très présentes chez les jeunes Français au sujet de la lecture. L'analyse des données statistiques issues de la Journée Défense et Citoyenneté en 2022 révèle qu'un jeune français sur dix âgé de 16 à 25 ans montre des difficultés de lecture et 4,3 % des jeunes français sont en situation d'illettrisme.

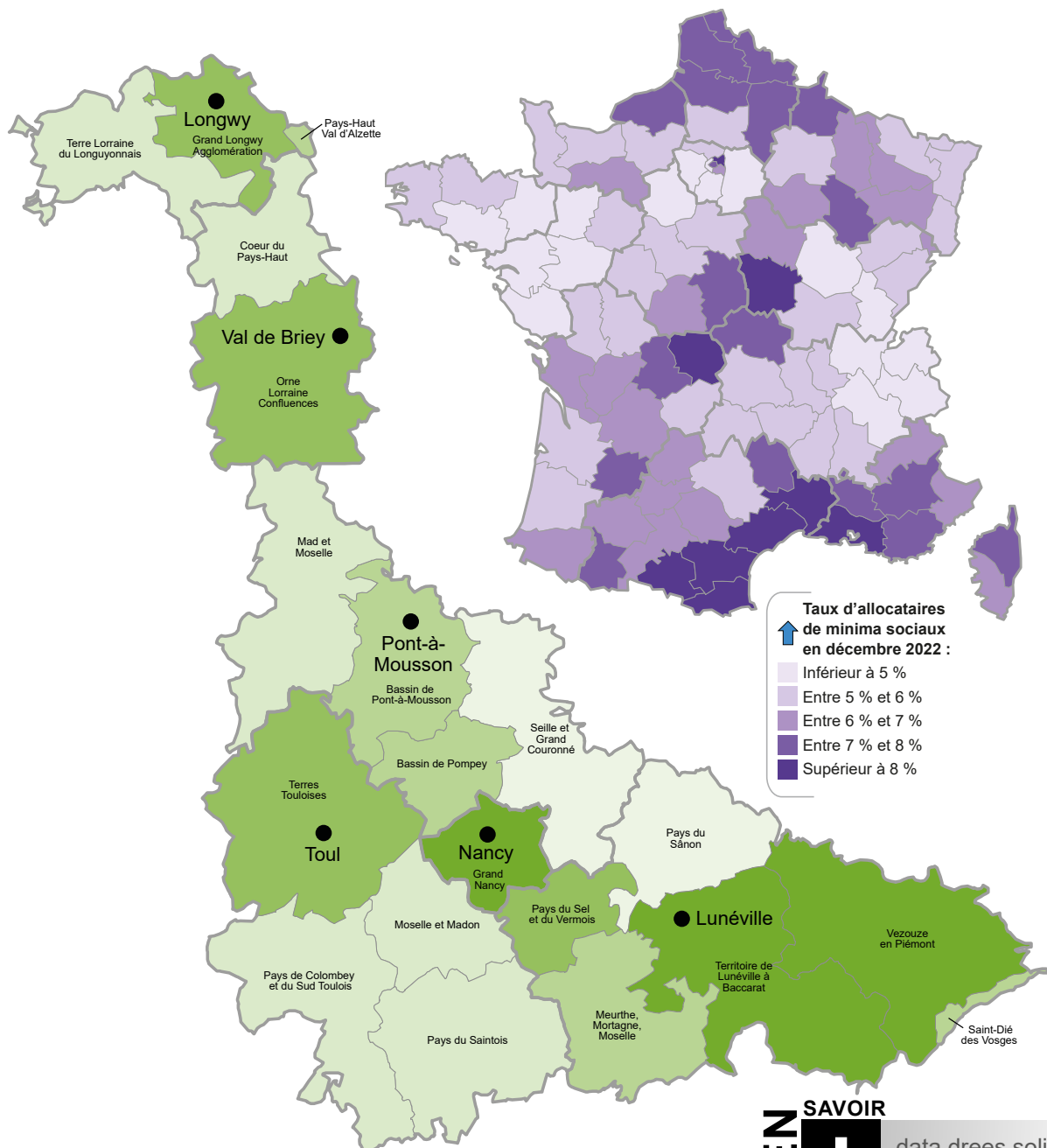
Les résultats révèlent également des disparités en fonction du niveau d'études et du sexe. Les jeunes en difficulté de lecture sont logiquement moins nombreux à mesure que le niveau d'étude s'élève. Ils représentent ainsi le tiers de ceux ayant un niveau CAP ou BEP. Les garçons présentent un pourcentage plus élevé que les filles dans les niveaux scolaires les plus bas, où les difficultés sont plus marquées.

En termes de localisation géographique, les départements du nord de la France, ceux entourant l'Île-de-France et les départements du pourtour méditerranéen sont les plus touchés par ce phénomène. Les départements les moins concernés se situent principalement à l'ouest du pays (Bretagne, sud de la Nouvelle Aquitaine) et dans la région Auvergne-Rhône Alpes.

En Meurthe-et-Moselle, la proportion de jeunes en difficulté de lecture est de 9,8 % en 2022. Les données de la JDC 2022 révèlent également que 3,9 % des jeunes meurthe-et-mosellans âgés de 16 à 25 ans peuvent être considérés en situation d'illettrisme. Sur les quinze dernières années, entre 2,5 % et 4,5 % des jeunes originaires du département sont dans ce cas.

Minima sociaux

En 2022, les minima sociaux représentent 4 millions d'allocations versées en France métropolitaine. Ces prestations garantissent à une personne ou à sa famille un revenu minimum. Il existe une douzaine de minima sociaux mais les quatre principaux en termes d'effectif (RSA, AAH, ASS et minimum vieillesse) concentrent 96 % des allocations versées. En incluant les conjoints et les personnes à charge, 10 % de la population est couverte par ces dispositifs en France.



Reprise de la progression du nombre de bénéficiaires interrompue en 2021

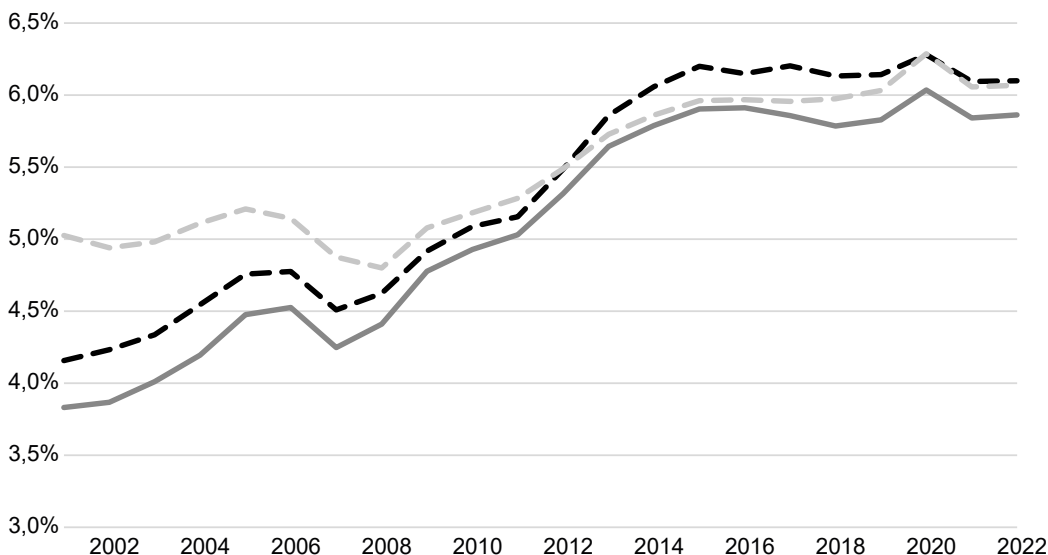
En 2022, le nombre d'allocations versées en France métropolitaine a repris sa progression (+ 0,5 %) interrompue en 2021 (- 3,3 %) après avoir fortement augmenté en 2020 (+ 4,4 %) sous l'effet de la crise sanitaire. L'évolution des effectifs des allocataires de minima sociaux est, en grande partie, liée aux cycles économiques – compte tenu du poids du RSA et de l'ASS –, ainsi qu'aux changements de réglementation des minima sociaux ou d'autres dispositifs comme l'indemnisation du chômage.

Certaines personnes peuvent percevoir deux minima sociaux, soit en les cumulant entièrement (cas du cumul de l'ASS et de l'AAH), soit en percevant la totalité d'une prestation et l'autre de manière différentielle (cas, par exemple, des cumuls de l'AAH ou de l'ASS avec le RSA). Le nombre total des allocations versées est donc un peu supérieur au nombre d'allocataires d'un minimum social.

Les allocataires de minima sociaux sont surreprésentés dans le nord du pays ainsi que sur le pourtour méditerranéen. A l'inverse, les départements situés sur un axe Pays de la Loire-Île de France (hormis la Seine-Saint-Denis) et ceux du nord des Alpes ont les taux d'allocataires les plus faibles.

Évolution du taux d'allocataires de minima sociaux

Au 31 décembre, au sein de la population totale

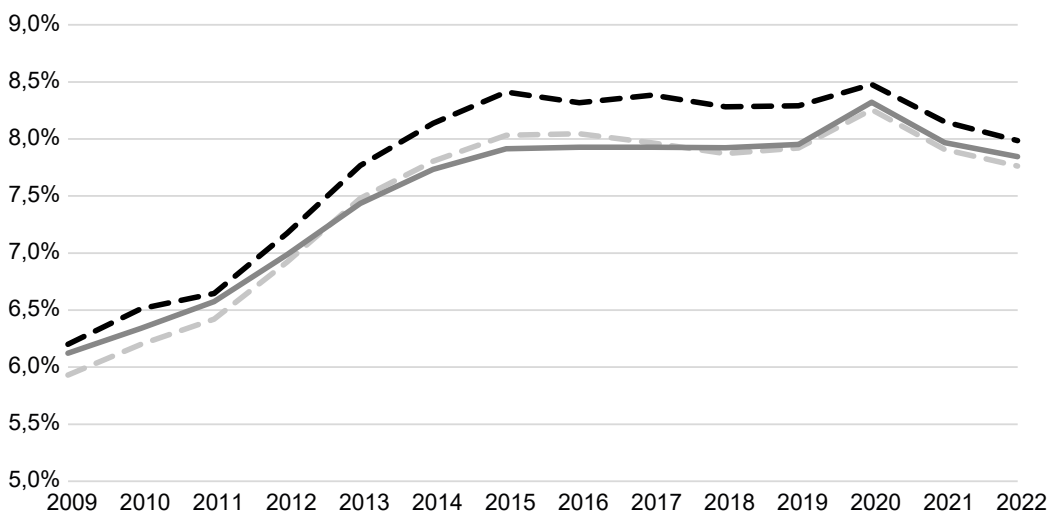


Sources : CNAM, CNAF, MSA, DREES, France Travail, FSV, CNAV, CDC, OFII ; INSEE, estimations de population

— Meurthe-et-Moselle
 ... Grand Est
 — France métropolitaine

Évolution du taux d'allocataires de l'AAH, de l'ASS ou du RSA (socle)

Au 31 décembre, pour 100 habitants âgés de 15 à 64 ans



Sources : CNAM, CNAF, MSA, DREES, France Travail, FSV, CNAV, CDC, OFII ; INSEE, estimations de population

Le RSA représente près de la moitié des bénéficiaires de minima sociaux

En Meurthe-et-Moselle, 44 600 personnes sont bénéficiaires de minima sociaux au 31 décembre 2022, effectif stable sur une période d'un an mais en diminution par rapport à 2020 (- 3,0 %).

Le RSA en rassemble à lui seul près de la moitié (47,2 %) et concerne plus de 21 000 allocataires à cette date. 28,1 % des allocataires de minima sociaux perçoivent l'AAH (12 550 allocataires), 13,5 % les allocations du minimum vieillesse (6 000) et 7,4 % l'ASS (3 300 allocataires).

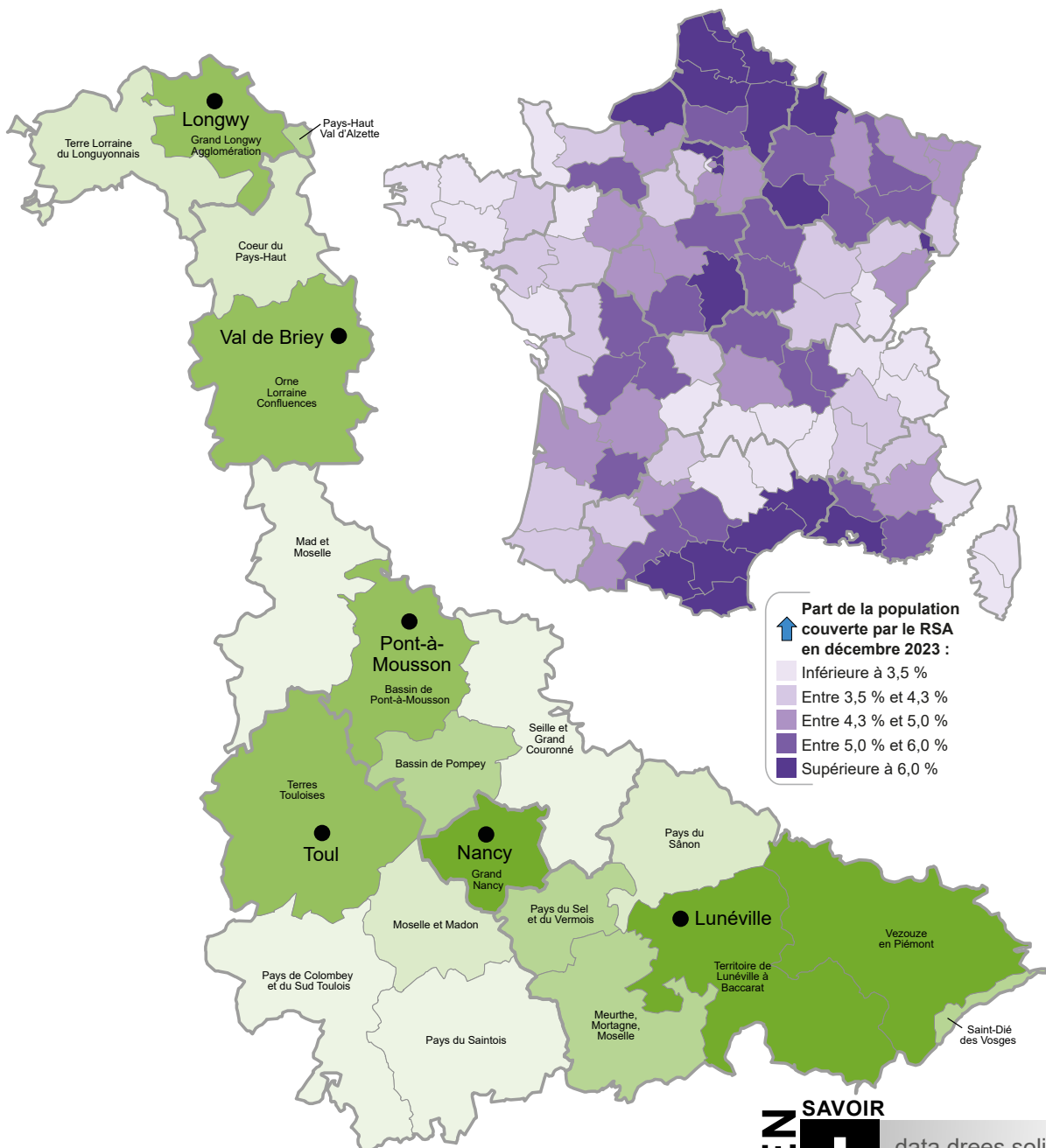
Le Grand Nancy concentre 46 % des allocataires de minima sociaux du département pour 35 % de sa population. Le taux d'allocataires y est le plus élevé de Meurthe-et-Moselle (8 %), devant l'Est Lunévillois.

Les minima sociaux sont de différents types :

- Le **revenu de solidarité active (RSA)**, en vigueur depuis juin 2009, remplace le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) et les dispositifs associés d'intéressement à la reprise d'activité. Depuis le 1^{er} janvier 2016, le RSA activité a été remplacé par la prime d'activité ;
- L'**allocation de solidarité spécifique (ASS)**, instituée en 1984, est une allocation chômage s'adressant aux chômeurs ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail.
- L'**allocation d'insertion (AI)**, créée en 1984, est une allocation chômage d'une durée maximale d'un an, réservée aux personnes ayant demandé l'asile en France, aux salariés expatriés non affiliés à l'assurance chômage ou aux réfugiés, ainsi qu'aux anciens détenus libérés depuis moins de 12 mois, aux victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.
- L'**allocation temporaire d'attente (ATA)**, créée en 2005, remplace l'allocation d'insertion (AI) pour les entrées à compter du 16 novembre 2006 ;
- L'**allocation pour demandeur d'asile (ADA)** remplace à partir du 1^{er} novembre 2015 l'ATA pour certains publics ;
- L'**allocation aux adultes handicapés (AAH)**, instituée en 1975, s'adresse aux personnes handicapées ne pouvant prétendre ni à un avantage vieillesse ni à une rente d'accident du travail ;
- Les **allocations du minimum vieillesse** : l'**allocation supplémentaire vieillesse (ASV)**, créée en 1956, s'adresse aux personnes âgées de plus de 65 ans (60 ans en cas d'incapacité au travail) et leur assure un niveau de revenu égal au minimum vieillesse. Une nouvelle prestation, l'**allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)** est entrée en vigueur le 13 janvier 2007. Cette allocation se substitue, pour les nouveaux bénéficiaires à l'allocation supplémentaire vieillesse ;
- L'**allocation veuvage**, créée en 1980, s'adresse aux conjoints survivants d'assurés sociaux décédés. C'est une allocation temporaire versée pendant deux ans au maximum. Le titulaire doit être âgé de moins de 55 ans. De plus en plus de bénéficiaires de l'allocation veuvage cessent de la percevoir pour toucher une pension de réversion.

Revenu de solidarité active (RSA)

En juin 2024, 1 832 000 foyers bénéficient du revenu de solidarité active (RSA) en France, ce qui représente une diminution de 1,4 % par rapport à juin 2023.



Une baisse du nombre d'allocataires depuis 2020

Cette évolution conforte la **baisse continue du nombre d'allocataires du RSA depuis la fin de l'année 2020** : - 11,7 %, soit 242 000 allocataires en moins. Cette baisse s'est cependant ralentie depuis le début de l'année 2023.

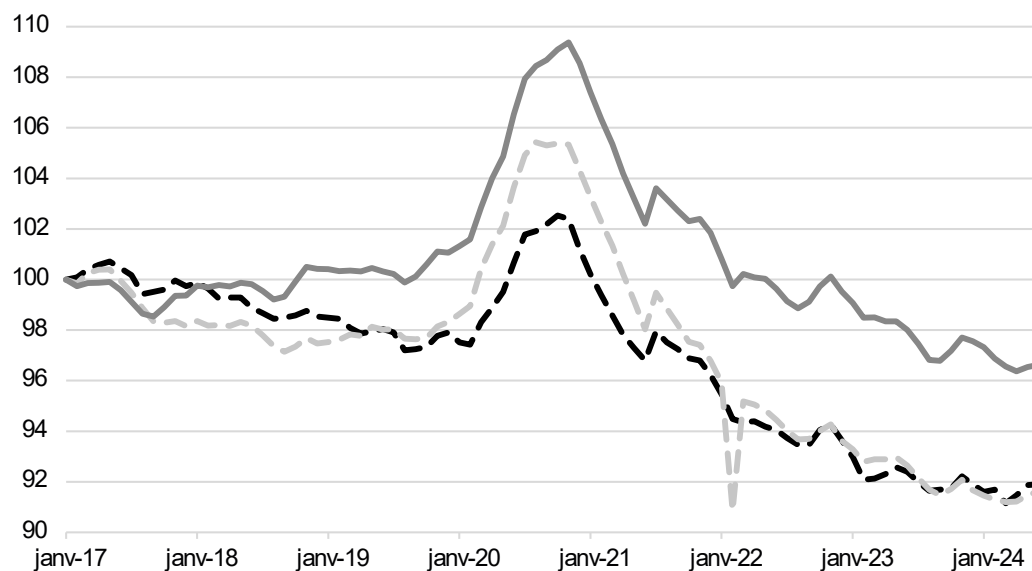
Le recul du nombre de bénéficiaires du RSA entre le 1^{er} trimestre 2023 et le 1^{er} trimestre 2024 concerne l'ensemble des configurations familiales. Toutefois, le nombre de couples, avec ou sans enfant à charge, diminue de façon plus marquée (- 5,5 % contre - 1,8 % pour l'ensemble des bénéficiaires), confirmant la tendance observée depuis 2021.

Auparavant, le nombre de foyers allocataires avait connu une **forte progression de 9,5 % entre août 2019 et novembre 2020**, soit 180 000 allocataires supplémentaires en France. Cette forte augmentation est imputable à la crise sanitaire et s'explique à la fois par une baisse des sorties du RSA et par une hausse des entrées dans la prestation, les deux étant dues à la dégradation du marché du travail, conduisant en 2020 à un taux d'entrée dans le RSA nettement supérieur au taux de sortie.

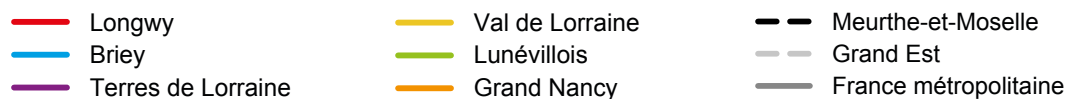
En comptabilisant les conjoints, enfants et autres personnes à charge, ce sont plus de 4 millions de français qui sont couverts par cette prestation.

Évolution du nombre de foyers allocataires du RSA

Données mensuelles, en base 100 : janvier 2017

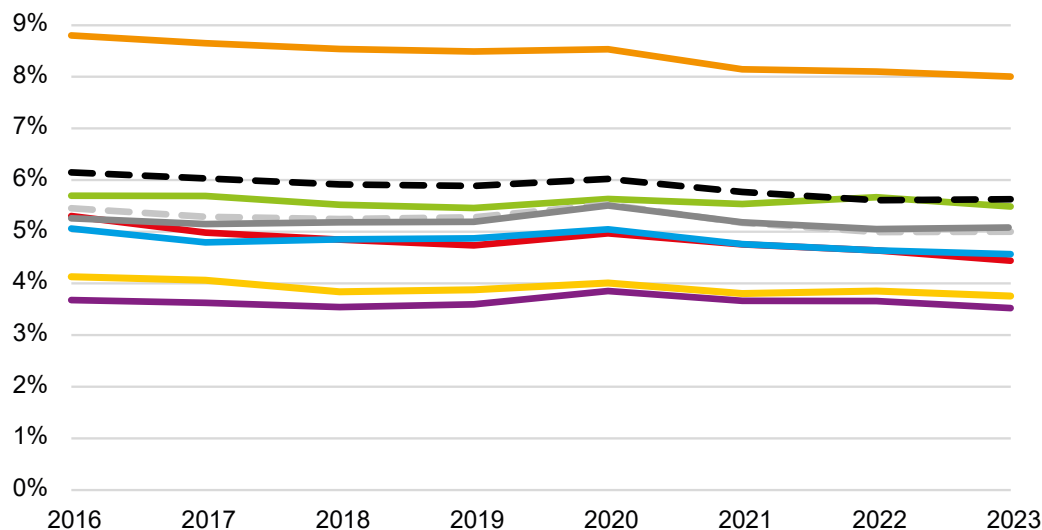


Sources : CNAF, Allstat FR6 et FR2 ; MSA



Évolution de la part de la population couverte par le RSA

Au 31 décembre, au sein de la population totale



Sources : CAF 54, CNAF, MSA, DREES ; INSEE, estimations de population

Une stabilisation du nombre de foyers allocataires dans le département depuis un an

En Meurthe-et-Moselle, 20 670 foyers bénéficient du RSA en juin 2024, en diminution de 0,5 % par rapport à juin 2023 mais en hausse de 0,8 % sur un trimestre (données tous régimes, CAF et MSA). Environ 20 000 foyers ont un droit payable auprès de la CAF qui verse l'allocation à 97,5 % des foyers. Un droit payable signifie que le RSA est effectivement versé, en opposition au droit ouvert. Au total, **plus de 39 000 personnes sont couvertes par le RSA en Meurthe-et-Moselle en juin 2024, soit 5,4 % de la population du département.**

L'effectif de foyers allocataires est en recul quasi-constant depuis le dernier trimestre de l'année 2020. Il a chuté de 10,4 % entre octobre 2020 et juin 2024, soit 2 360 foyers allocataires en moins. A l'image de la tendance nationale, la diminution du nombre de foyers a ralenti en 2023 et leur effectif s'est stabilisé au cours des douze derniers mois.

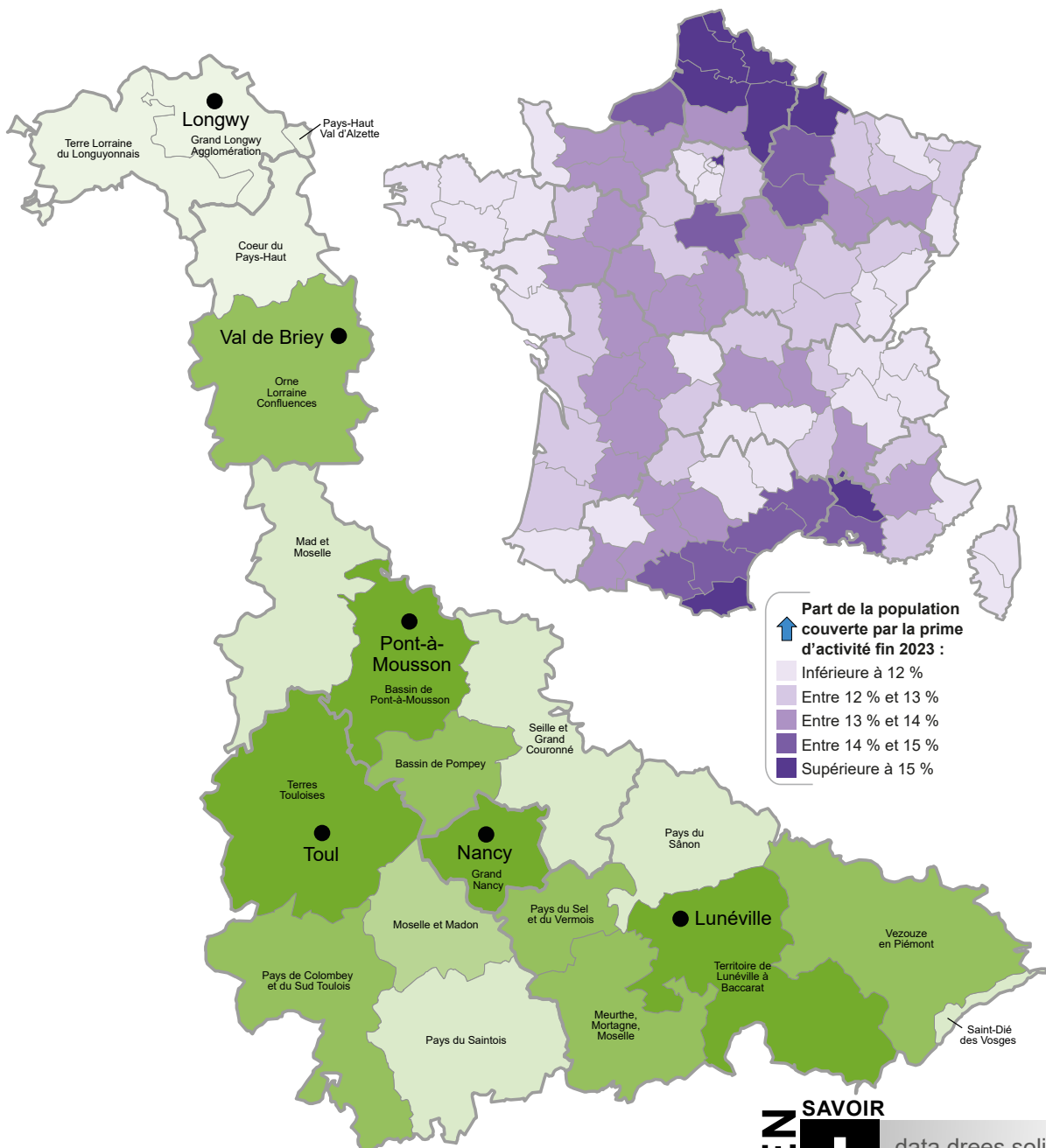
Presque toutes les tranches d'âge profitent de la baisse du nombre de foyers allocataires au cours du 1^{er} semestre 2024 et leur répartition demeure inchangée : 4 % ont moins de 25 ans, 68 % entre 25 et 50 ans et 28 % ont 50 ans ou plus. On note toujours une prévalence des femmes (52 % des foyers allocataires).

La comparaison infra-départementale met en évidence des évolutions différentes selon les territoires, avec **une baisse (amoindrie par la hausse du 2^e trimestre) dans quatre territoires entre décembre 2023 et juin 2024** : - 1,5 % pour le territoire de Briey, - 0,8 % pour Terres de Lorraine, - 0,7 % pour Longwy et - 0,6 % pour le Val de Lorraine. Le Grand Nancy (+ 0,8 %) et le Lunévillois (+ 1,5 %) enregistrent en revanche une hausse au cours de cette période.

Le Grand Nancy se caractérise par une plus forte densité de foyers allocataires : 10 040 ont un droit payable auprès de la CAF fin 2023, soit 49 % des foyers allocataires du département pour 35 % de sa population. 8 % de sa population est couverte par le RSA à cette date, loin devant les autres territoires et notamment le Val de Lorraine (3,8 %) et Terres de Lorraine (3,5 %).

Prime d'activité

La prime d'activité est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non salariés, dès 18 ans. Instituée par la loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi, elle a remplacé à partir du 1^{er} janvier 2016 le volet « complément de revenus d'activité » du revenu de solidarité active (le RSA activité) et la prime pour l'emploi (PPE).



Deux années de forte hausse du nombre de foyers allocataires en 2018 et 2019

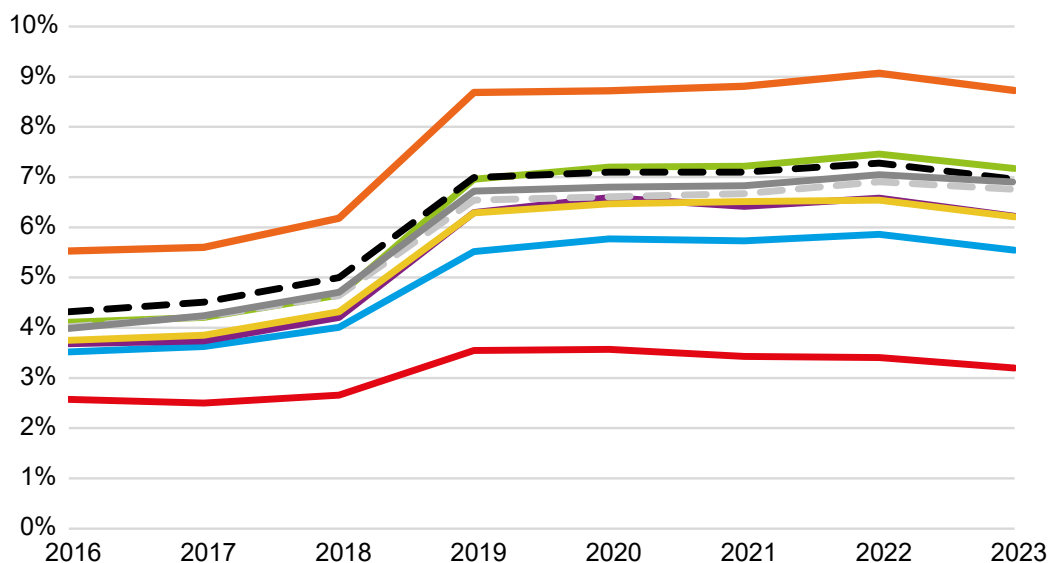
Fin 2023, **4,5 millions de foyers bénéficient de la prime d'activité en France métropolitaine, en diminution de 2 % en un an.** Cette baisse fait suite à une croissance continue des effectifs depuis la mise en place de la prestation. Les années 2018 et 2019 ont notamment été marquées par une très forte hausse du nombre de foyers allocataires (+ 43,3 % en 2019 et +11,3 % en 2018) portée par la revalorisation de 90 euros du montant maximal de la bonification individuelle de la prime d'activité au 1^{er} janvier 2019, à la suite du mouvement des Gilets jaunes.

Les personnes seules sans personne à charge sont surreprésentées dans le dispositif puisque 55 % des allocataires de la prime d'activité sont dans ce cas. 21 % des foyers allocataires sont des familles monoparentales. Les femmes représentent 57 % des bénéficiaires (c'est à dire des allocataires et de leurs conjoints).

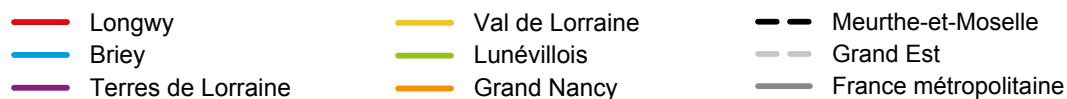
Fin 2023, les allocataires de la prime d'activité représentent près de 7 % de la population totale. En incluant la population à charge, **13 % de la population est couverte.** La part d'allocataires est importante dans les départements du pourtour méditerranéen et dans le nord du pays. La répartition des allocataires est relativement proche de celle des allocataires du RSA.

Évolution de la part de bénéficiaires de la prime d'activité

Au 31 décembre, parmi la population totale



Sources : CNAF, MSA, DREES ; INSEE, estimations de population



Au 31 décembre	Foyers bénéficiaires de la prime d'activité (CAF uniquement)					Évolution 2022-2023	Part de la population totale en 2023	Part de la population couverte par la prime d'activité en 2023
	2020	2021	2022	2023				
Longwy	3 203	3 100	3 091	2 908	- 5,9 %	3,2 %	nc	
Briey	4 260	4 230	4 320	4 084	- 5,5 %	5,5 %	nc	
Terres de Lorraine	6 480	6 310	6 460	6 104	- 5,5 %	6,2 %	nc	
Val de Lorraine	7 086	7 110	7 126	6 747	- 5,3 %	6,2 %	nc	
Lunévilleois	7 517	7 510	7 724	7 395	- 4,3 %	7,1 %	nc	
Grand Nancy	22 485	22 635	23 350	22 506	- 3,6 %	8,7 %	nc	
Meurthe-et-Moselle	51 033	50 889	52 084	50 075	- 3,9 %	6,8 %	12,7 %	
Grand Est	357 185	360 738	373 916	362 593	- 3,0 %	6,5 %	12,5 %	
France métropolitaine	4 268 988	4 305 222	4 466 109	4 372 439	- 2,1 %	6,7 %	12,8 %	

Sources : CAF 54, CNAF ; INSEE, estimations de population
nc : non communiqué

Près de 14 % de la population du département couverte par la prime d'activité

En Meurthe-et-Moselle, environ 51 000 foyers sont allocataires de la prime d'activité au 31 décembre 2023. Comme au niveau national, le nombre de foyers est en baisse pour la première fois depuis la création de la prime d'activité.

Là aussi, la revalorisation du montant maximal de la bonification individuelle en 2019 a eu un impact fort sur l'évolution du nombre d'allocataires : + 10,8 % en 2018 et surtout + 39,8 % en 2019. L'effectif de foyers bénéficiaires a ensuite évolué faiblement (+ 1,5 % en 2020 puis - 0,1 % en 2021) avant une diminution en 2023.

Fin 2023, les allocataires de la prime d'activité représentent environ 7 % de la population totale du département. En incluant la population à charge, soit environ 100 000 personnes, **13,5 % de la population est couverte par la prime d'activité en Meurthe-et-Moselle.**

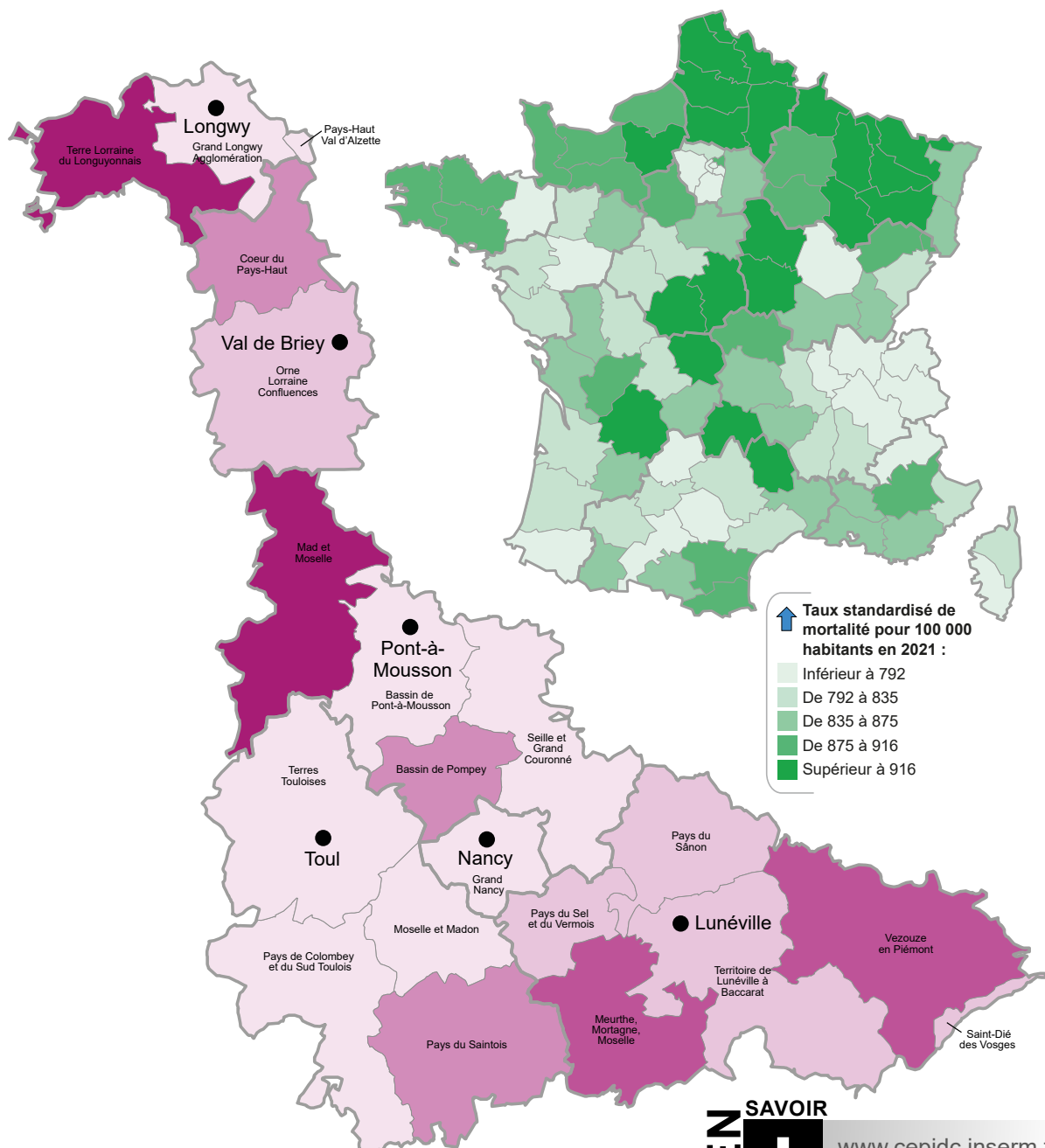
50 075 allocataires, soit 98 % des allocataires de la prime d'activité, se voient verser l'allocation par la CAF (cf tableau ci-contre), les 2 % restants étant affiliés auprès de la MSA.

Le Grand Nancy détient le plus fort taux de couverture par la prime d'activité avec plus de 16 % de ses habitants concernés par l'allocation.

Le plus faible taux de couverture est celui du territoire de Longwy (6 %), les personnes résidant sur le territoire mais salariées dans un pays frontalier bénéficiant des prestations versées par les caisses de ces pays.

Mortalité et causes de décès

Le taux standardisé de mortalité du département de la Meurthe-et-Moselle est de 919 décès pour 100 000 habitants en 2021, légèrement supérieur à celui du Grand Est (910 pour 100 000) et nettement plus élevé que celui de France métropolitaine (844 pour 100 000).



Un taux comparatif de mortalité élevé dans le nord de la France

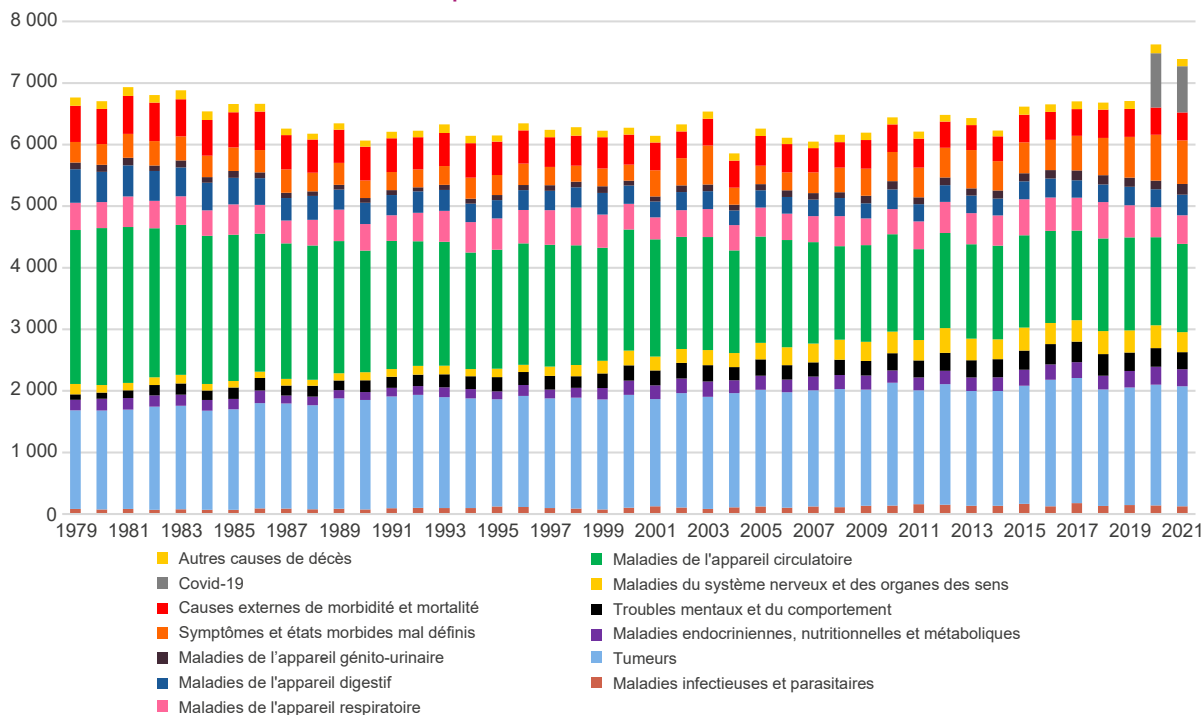
Une zone comptant une population plus âgée qu'une autre a en général un taux de mortalité plus élevé. Les taux de mortalité standardisés selon l'âge permettent de comparer les zones en supprimant les effets des différences de structure par âge de la population.

Le taux standardisé de mortalité est significativement supérieur à la moyenne nationale dans les départements du nord et du nord-est de la France ainsi que dans un grand nombre de départements situés au centre du pays. Ainsi, un couloir de forte mortalité s'étend sur les Hauts-de-France et sur la diagonale de la frontière luxembourgeoise au nord du Massif central.

Cette surmortalité peut s'expliquer par plusieurs facteurs : conditions socio-économiques (pauvreté plus élevée, accès aux soins limité, conditions de vie moins favorables en matière d'emploi, éducation et logement), environnement (pollution de l'air, de l'eau et du sol dans certaines zones industrielles) ou encore comportements et modes de vie (tabac, alcool, mauvaise alimentation, manque d'activité physique...).

À l'opposé, un arc de faible mortalité s'étend de l'Île-de-France à la façade atlantique (hormis la pointe bretonne), le sud de la France et jusqu'au Jura.

Évolution du nombre de décès par cause en Meurthe-et-Moselle



En Meurthe-et-Moselle, pour 7 390 décès en 2021, **les tumeurs sont la première source de mortalité** (26,4 %) devant les maladies de l'appareil circulatoire (19,4 %) et le Covid-19 (10,2 %). En 1979, les maladies de l'appareil circulatoire étaient de loin la première cause de décès (36,9 %) devant les tumeurs (23,7 %). La hiérarchie des causes de décès diffère suivant le sexe ou l'âge.

Les années 2020 et 2021 se caractérisent par un excès de mortalité par rapport aux années précédentes (+ 14 % entre 2019 et 2020). Cette surmortalité a été importante pendant les deux vagues épidémiques dues au Covid-19 et a particulièrement affecté les plus de 70 ans. L'excès de mortalité a concerné davantage les hommes que les femmes.

Au niveau infra-départemental, les taux de mortalité ont été calculés sur une durée de cinq ans (2013-2017) afin de disposer de données plus fiables. Pour cette période, la CC Mad et Moselle (1 117 décès pour 100 000 habitants) se distingue très nettement des autres EPCI, loin devant la CC Terre Lorraine du Longuyonnais (916 pour 100 000), deuxième plus fort taux.

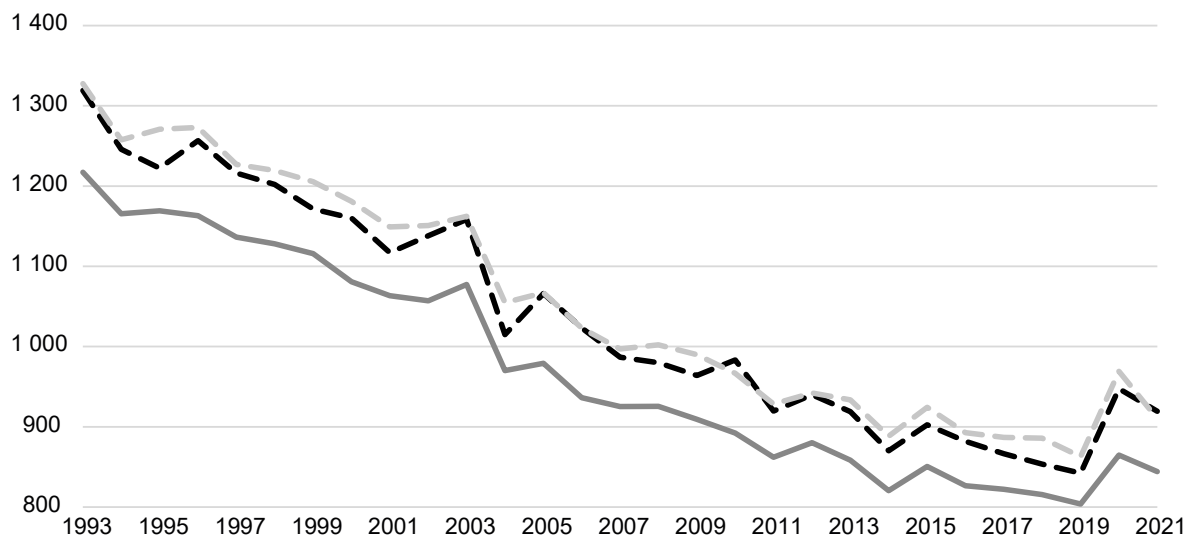
La CC Mad et Moselle possède notamment le plus fort taux de mortalité prématurée (avant 65 ans) ainsi que les plus forts taux de mortalité pour les cancers (274 décès pour 100 000 habitants), les maladies cardio et neuro-vasculaires (246 pour 100 000), les décès évitables liés aux pratiques de prévention primaire ou liés au système de soins ainsi que le deuxième plus fort taux pour les décès liés au tabac.

Les plus faibles taux (inférieurs à 725 pour 100 000, soit la moyenne de France métropolitaine) sont recueillis dans les EPCI périurbains autour de Nancy (CC Moselle et Madon et CC Seille et Grand Couronné) ainsi que dans la Métropole du Grand Nancy et la CC du Bassin de Pont-à-Mousson.

Source : CépiDc - INSERM

Évolution du taux standardisé de mortalité

Pour 100 000 habitants

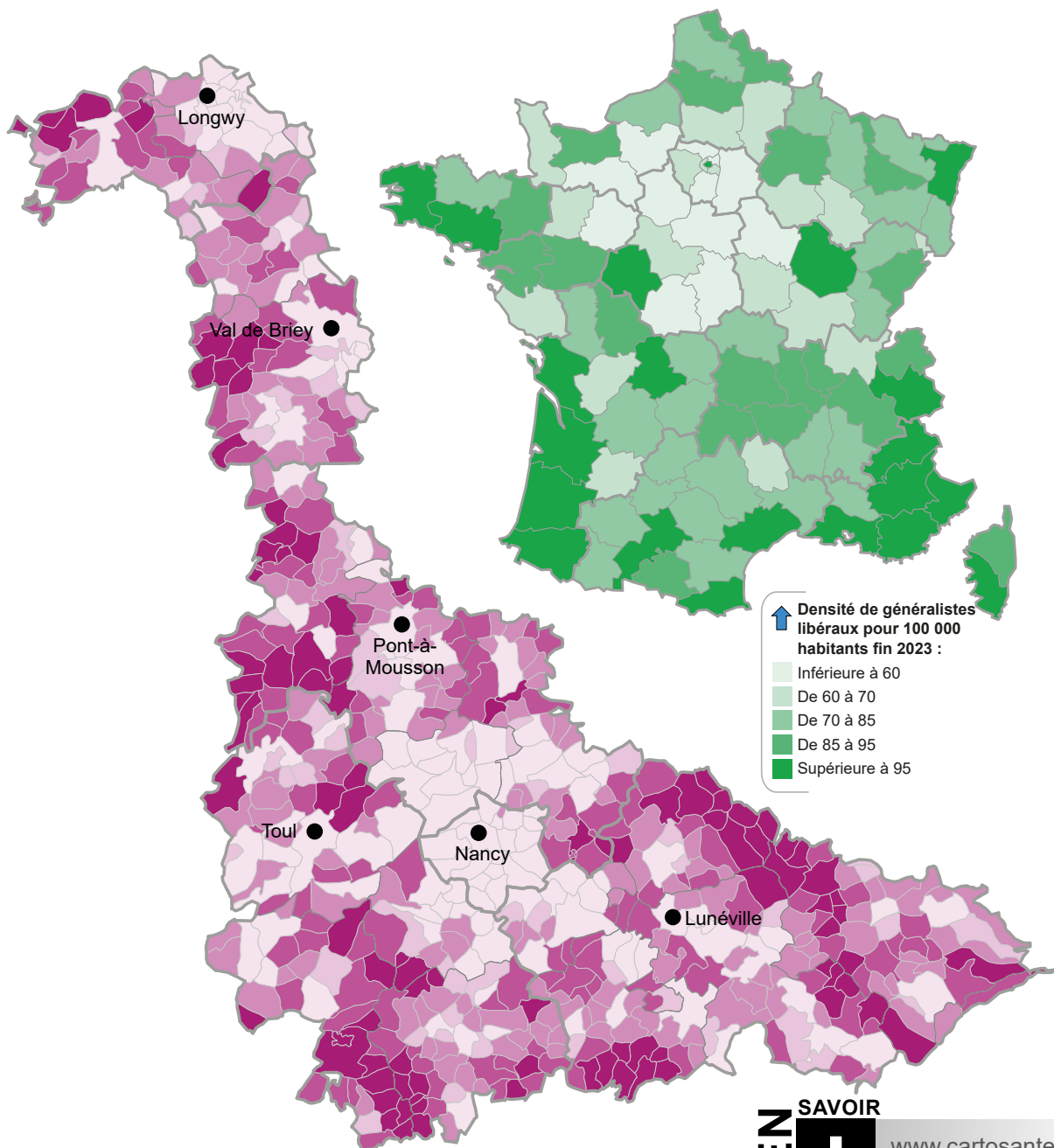


Source : CépiDc - INSERM

--- Meurthe-et-Moselle
 Grand Est
 — France métropolitaine

Démographie des professions de santé

En décembre 2023, près de 3 000 médecins exercent leur activité en Meurthe-et-Moselle, soit 1 200 généralistes et 1 760 spécialistes (libéraux ou salariés), de même que 540 chirurgiens-dentistes, 340 sages-femmes et 880 pharmaciens inscrits à l'Ordre.



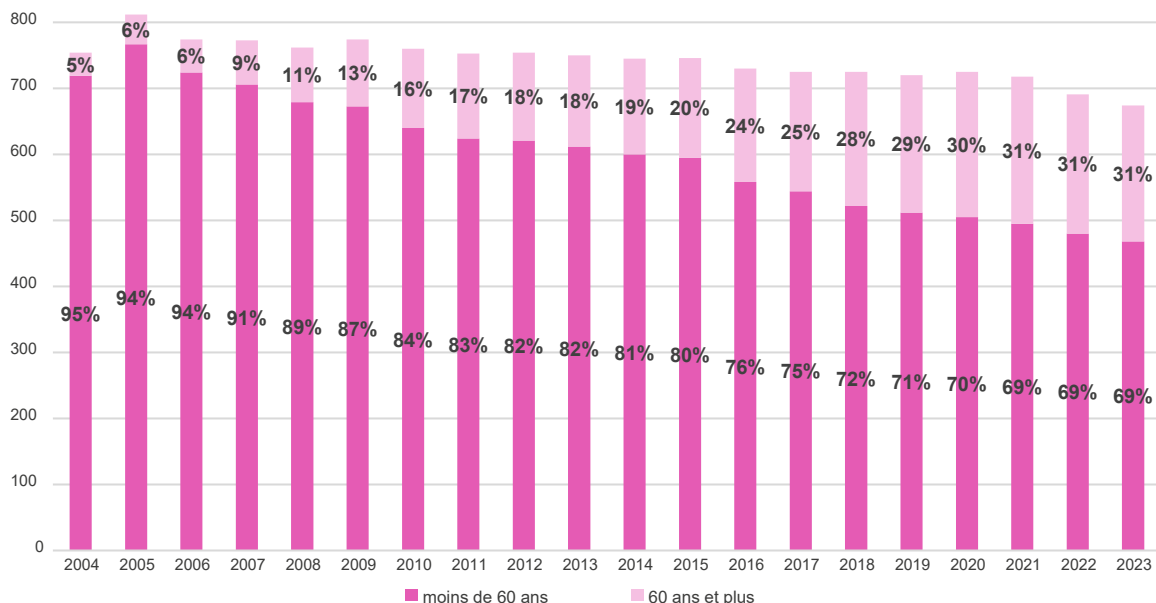
Augmentation du nombre de spécialistes et diminution du nombre de généralistes

Le nombre de généralistes en activité poursuit sa diminution (- 7 % au cours des cinq dernières années) tandis que celui des spécialistes continue de croître (+ 6 %). Le nombre de chirurgiens-dentistes est également en hausse au cours de cette période (+ 2 %) alors que celui des sages-femmes et des pharmaciens stagne depuis quelques années.

Les libéraux exclusifs constituent toujours la majorité des généralistes du département (58 % d'entre eux contre 61 % dix ans plus tôt) mais leur effectif est passé pour la 1^{ère} fois en dessous de la barre des 700 en 2023. Leur activité peut être cumulée avec une activité salariée.

Comme chaque année, des projections d'effectifs des professions médicales à l'horizon 2050 ont été actualisées par la DREES pour tenir compte des évolutions les plus récentes de la démographie médicale. Les messages principaux des travaux réalisés en 2021 restent vérifiés : sous hypothèses de comportements et de législation constants, le modèle actualisé de projection des effectifs de médecins généralistes montre **une diminution des effectifs en Lorraine jusqu'en 2030, avant une hausse assez importante jusqu'en 2050** (+ 1,5 % de croissance annuelle moyenne des effectifs de libéraux entre 2030 et 2050).

Évolution du nombre de généralistes libéraux et de leur répartition par tranche d'âge en Meurthe-et-Moselle au 31 décembre



Lecture : Au 31 décembre 2023, les 674 médecins généralistes libéraux exerçant en Meurthe-et-Moselle se répartissent en 468 professionnels âgés de moins de 60 ans (69 % du total) et 206 âgés de 60 ans ou plus (31 % du total).

Source : Cartosanté

Au cours des vingt dernières années, la **population des médecins généralistes libéraux en activité a fortement vieilli** : en 2004, seuls 5 % d'entre eux étaient âgés de 60 ans ou plus dans le département alors qu'aujourd'hui, près d'un généraliste sur trois a au moins 60 ans, soit 206 sur les 674 que compte la Meurthe-et-Moselle.

Le territoire de Longwy a la démographie médicale la plus vieillissante : 30 des 46 généralistes libéraux sont proches de la retraite (soit 65 % d'entre eux) alors qu'ils ne sont « que » 16 dans cette situation sur les 88 que compte Terres de Lorraine (soit 18 %). Le vieillissement des généralistes est également prononcé pour Briey (42 %) et le Lunévillois (35 %).

En termes de densité médicale, le Grand Nancy est le territoire le mieux couvert avec une moyenne de 116 généralistes libéraux pour 100 000 habitants en décembre 2023. Briey (56 pour 100 000) et Longwy (50 pour 100 000) sont faiblement couverts. La densité moyenne du département diminue : elle a régressé de 7 points en trois ans, passant de 99 pour 100 000 fin 2020 à 92 pour 100 000 fin 2023. Elle demeure supérieure aux moyennes de la région Grand Est (84 pour 100 000) et de la France métropolitaine (82 pour 100 000).

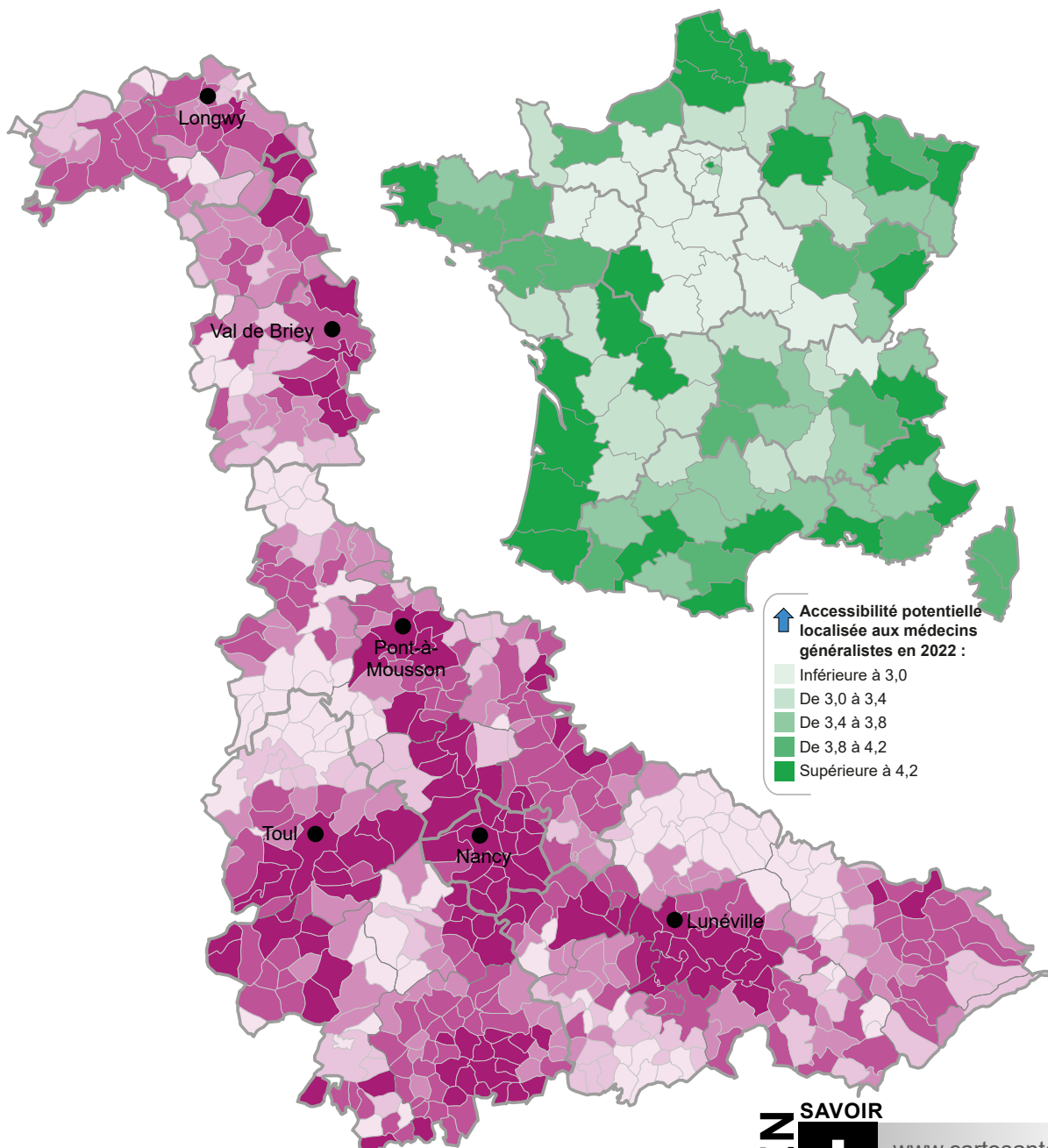
Au 1 ^{er} janvier	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023	Évolution 2018-2023
Nombre total de médecins	2 936	2 963	2 969	2 979	2 966	2 976	2 946	2 923	2 943	2 987	2 944	2 957	+ 0,4 %	+ 0,4 %
Nombre de médecins généralistes	1 269	1 276	1 270	1 272	1 275	1 266	1 290	1 277	1 245	1 245	1 220	1 201	- 1,6 %	- 6,9 %
Dont libéraux exclusifs	787	779	761	756	750	740	739	742	710	704	703	697	- 0,9 %	- 5,7 %
Dont autres modes d'exercice	482	497	509	516	525	526	551	535	535	541	517	504	- 2,5 %	- 8,5 %
Nombre de médecins spécialistes (hors médecine générale)	1 667	1 687	1 699	1 707	1 691	1 710	1 656	1 646	1 698	1 742	1 724	1 756	+ 1,9 %	+ 6,0 %
Nombre de chirurgiens dentistes	514	506	511	520	532	524	533	519	519	522	530	543	+ 2,5 %	+ 1,9 %
Nombre de sages-femmes	314	320	325	330	337	337	342	337	342	340	330	340	+ 3,0 %	- 0,6 %
Nombre de pharmaciens	871	887	887	903	913	889	880	880	864	882	869	883	+ 1,6 %	+ 0,3 %

Source : ASIP-Santé RPPS, traitements Drees

Champ : Meurthe-et-Moselle ; données non comparables avec la source Cartosanté

Accessibilité potentielle localisée (APL) aux professionnels de santé

Développé par la DREES et l'IRDES, l'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) mesure l'adéquation spatiale entre l'offre et la demande de soins de premier recours à un échelon géographique fin. Il vise à améliorer les indicateurs usuels d'accessibilité aux soins (distance d'accès, densité par bassin de vie ou département...) et mobilise pour cela les données de l'Assurance maladie ainsi que les données de population de l'INSEE.



Des disparités d'offre de soins entre urbain et rural notamment

L'APL est un indicateur local tenant compte de l'offre et de la demande de soins issues des communes environnantes. Calculé à l'échelle communale, l'APL met en évidence des disparités d'offres de soins qu'un indicateur usuel de densité aurait tendance à masquer. Il tient également compte du niveau d'activité des professionnels de santé en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins en soins.

En 2022, l'accessibilité moyenne aux médecins généralistes est relativement homogène entre les régions. Il est toutefois plus facile de consulter un médecin généraliste dans le nord-est et le long du littoral atlantique et méditerranéen que dans le centre et l'Île-de-France.

En Meurthe-et-Moselle, la population a accès en moyenne à 4,3 consultations par an chez le médecin généraliste, davantage qu'au niveau national (3,8). Ce ratio se dégrade logiquement lorsqu'on ne prend en compte que les généralistes âgés de 65 ans et moins (APL de 3,8) ou ceux âgés de 62 ans et moins (APL de 3,4). L'APL aux médecins généralistes libéraux est en moyenne plus élevée pour les habitants des communes urbaines du département, avec des zones rurales à faible APL : Pays du Sânon, Nord Toullois, Mad et Moselle...

L'accessibilité moyenne aux infirmiers s'élève à **129 équivalents temps plein (ETP) pour 100 000 habitants résidant en Meurthe-et-Moselle**. L'APL aux infirmiers libéraux est meilleure sur l'ensemble du territoire national (157 pour 100 000). Le département figure en périphérie d'une vaste zone à plus faible APL s'étendant sur la moitié nord du pays, à l'exception des côtes bretonnes, des Hauts de France et de l'Alsace-Moselle.

L'APL moyenne aux masseurs-kinésithérapeutes correspond à **99 ETP pour 100 000 meurthe-et-mosellans** ; elle est également plus faible qu'en France (115 pour 100 000). L'ensemble des littoraux français bénéficie d'une meilleure APL, au même titre que l'Alsace, la Savoie, les Hauts de France et les principaux centres urbains. Dans le département, le sillon Lorrain possède la meilleure APL aux masseurs-kinés, au contraire des zones rurales en marge des grands axes.

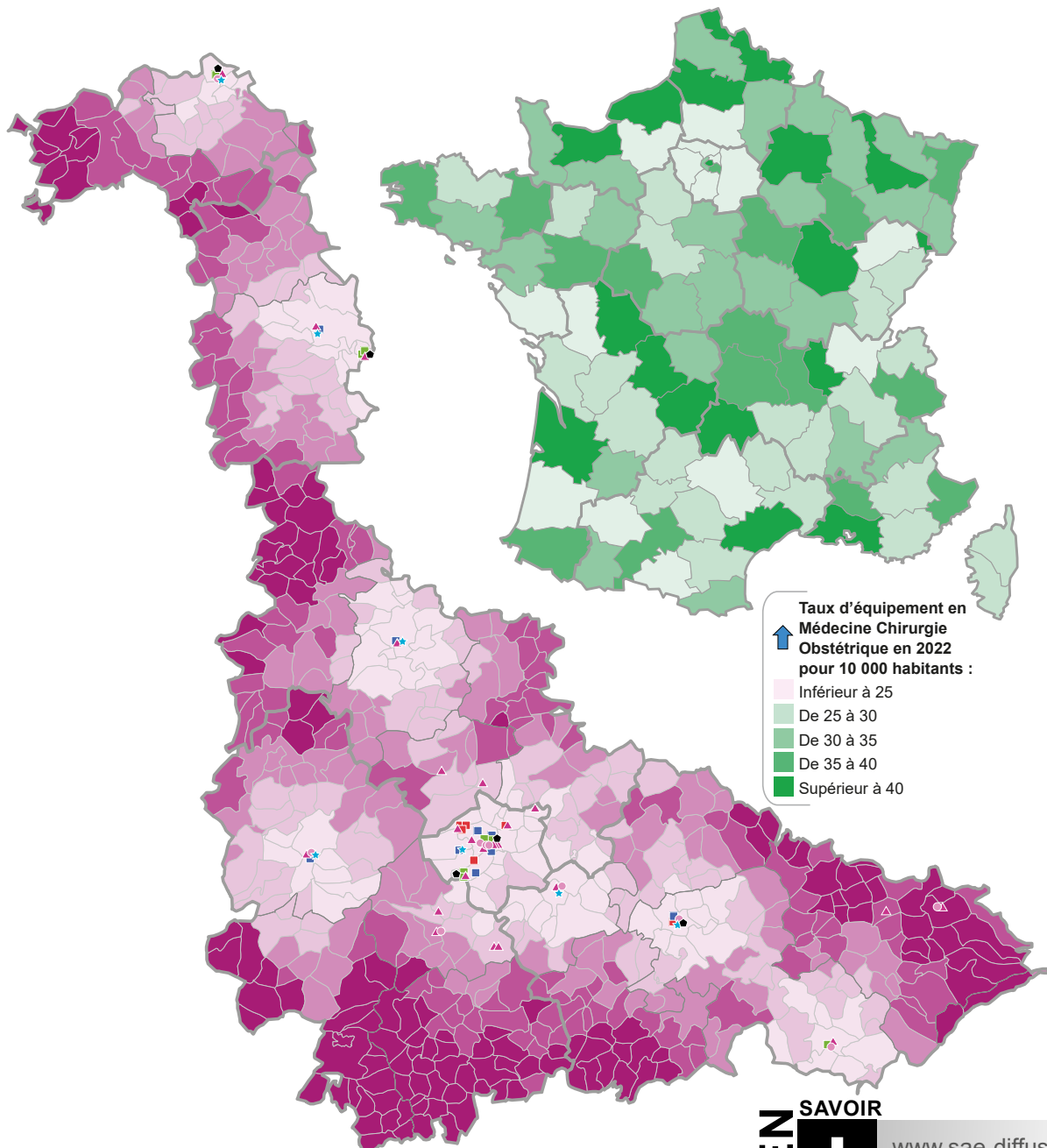
La carte de l'accessibilité aux chirurgiens-dentistes est plus disparate, avec quelques régions mieux desservies, Provence Alpes Côte d'Azur et Île de France notamment. En Meurthe-et-Moselle (64 ETP pour 100 000 habitants), les zones de faible accessibilité aux professionnels sont l'Est Lunévillois et la partie occidentale du Val de Lorraine.

L'implantation des sages-femmes est plus hétérogène sur le territoire national. L'accessibilité est nettement supérieure à la moyenne dans les DOM ainsi qu'en Occitanie et en Auvergne - Rhône-Alpes. En revanche, elle est plus faible que la moyenne en Corse, dans les Hauts-de-France, en Centre-Val de Loire, en Île-de-France et en Normandie. En Meurthe-et-moselle, on compte 20,4 ETP pour 100 000 femmes, un ratio proche de la moyenne nationale (20,8 pour 100 000). L'APL aux sages-femmes est meilleure dans le sud du département, dans une zone géographique s'étendant de Toul à Baccarat.

Intercommunalité	Accessibilité potentielle localisée (APL) en 2022						
	aux médecins généralistes (ensemble)	aux généralistes âgés de 65 ans et moins	aux généralistes âgés de 62 ans et moins	aux infirmiers âgés de 65 ans et moins	aux masseurs-kinés âgés de 65 ans et moins	aux chirurgiens dentistes âgés de 65 ans et moins	aux sages-femmes âgées de 65 ans et moins
Bassin de Pompey (CC)	4,5	4,2	4,0	136,3	108,4	57,6	22,8
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	4,1	3,8	3,5	151,0	96,7	46,8	16,3
Cœur du Pays-Haut (CC)	3,0	2,4	1,9	134,0	55,3	29,0	21,6
Grand Longwy Agglomération (CA)	2,9	2,1	1,7	114,0	60,7	43,4	7,2
Grand Nancy (Métropole)	5,5	4,9	4,4	139,1	150,5	97,3	24,6
Mad et Moselle (CC)	2,7	2,6	2,2	101,9	52,9	28,3	11,4
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	3,1	2,6	2,5	105,7	64,4	43,9	18,4
Moselle et Madon (CC)	3,5	3,3	3,0	108,5	101,9	48,3	23,5
Orne Lorraine Confluences (CC)	3,4	2,8	2,4	136,4	67,7	43,3	20,6
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	3,6	3,4	2,9	116,9	56,9	36,0	11,7
Pays du Saintois (CC)	3,8	3,5	3,5	106,8	76,9	51,2	16,9
Pays du Sânon (CC)	2,3	1,9	1,9	70,7	31,7	40,8	15,3
Pays du Sel et du Vermois (CC)	4,1	4,0	3,8	117,5	78,5	55,7	28,8
Pays-Haut Val d'Alzette (CC)	2,5	1,9	1,8	91,1	38,6	31,9	9,1
Saint-Dié des Vosges (CA)	4,1	3,5	3,2	147,0	86,3	50,5	18,7
Seille et Grand Couronné (CC)	3,3	2,8	2,5	103,4	58,2	37,5	14,0
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	2,9	2,5	2,5	119,5	51,2	31,3	9,6
Terres Toulaises (CC)	4,4	4,2	4,0	156,2	92,4	64,0	20,4
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	4,4	3,7	3,5	121,9	65,3	65,8	25,5
Vezouze en Piémont (CC)	3,2	2,9	3,0	121,9	53,9	15,3	16,6
Meurthe-et-Moselle	4,3	3,8	3,4	129,4	99,1	64,0	20,4
Grand Est	4,1	3,6	3,2	148,0	105,7	62,1	20,9
France (hors Mayotte)	3,8	3,4	3,0	157,4	115,1	59,9	20,8

Établissements de santé

En 2023, 49 établissements de soins disposent d'une capacité d'accueil de 4 610 lits en hospitalisation complète et de 1 090 places en hospitalisation partielle en Meurthe-et-Moselle, auxquelles s'ajoutent 372 places d'hospitalisation à domicile. Le nombre d'établissements hospitaliers décroît dans le département (58 en 2013). Il suit la tendance nationale à la réduction du nombre d'entités géographiques de statut public ou privé, principalement sous l'effet des réorganisations et des restructurations.



Une tendance nette à la réduction du nombre de lits en hospitalisation complète

Si au cours de la période 2013-2023, le nombre de places d'hospitalisation partielle a progressé d'environ un tiers, **le nombre de lits d'hospitalisation complète a fortement reculé dans le département : - 17 % entre 2013 et 2021**, seule les années 2022 et 2023 enregistrant une légère progression de respectivement + 0,7 % et + 0,8 %.

Ce repli poursuit une tendance nationale observée depuis plusieurs années, qui reflète la volonté de réorganiser l'offre de soins hospitaliers dans un contexte de « virage ambulatoire », mais aussi de contraintes de personnel ne permettant pas de maintenir les lits. Depuis 2013, la baisse cumulée atteint 47 300 lits d'hospitalisation complète en France (- 11,4 % en dix ans) dont 868 lits en Meurthe-et-Moselle.

Localisation des structures sanitaires en 2023 :

Médecine chirurgie obstétrique (MCO)

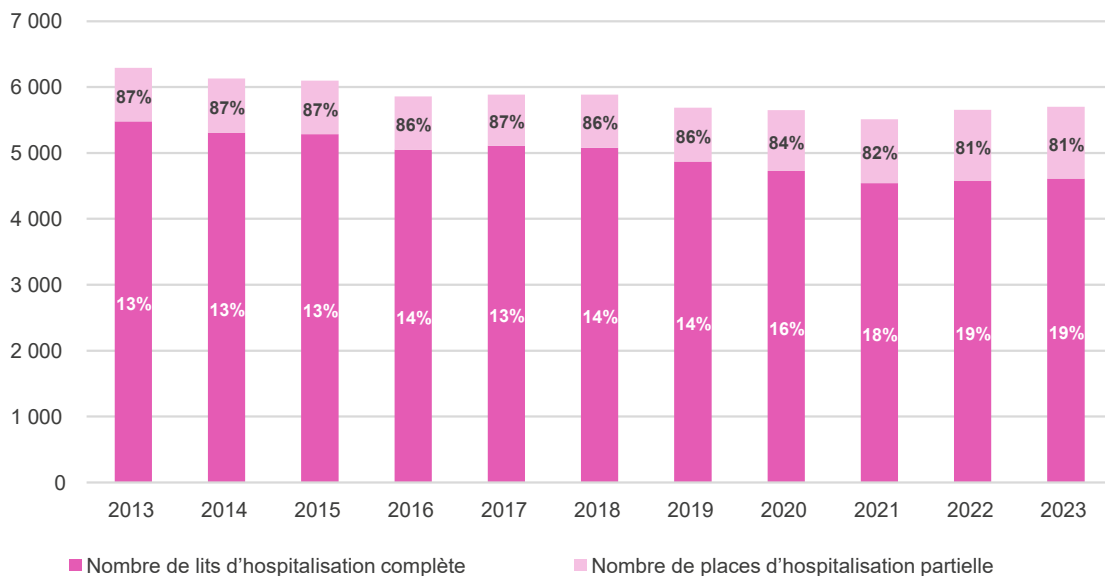
- Établissement public
- Organisme privé à but non lucratif
- Organisme privé à caractère commercial
- Soins de suite et de réadaptation (SSR)
- Soins de longue durée
- Psychiatrie (hors CMP et CATTp)
- Hospitalisation à domicile (HAD)

Temps d'accès à la structure sanitaire ou médico-sociale la plus proche dispensant des soins de médecine en 2023 :

- Inférieur à 10 minutes
- De 10 à 15 minutes
- De 15 à 20 minutes
- De 20 à 25 minutes
- Supérieur ou égal à 25 minutes

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Évolution de la capacité des établissements de santé en Meurthe-et-Moselle au 31 décembre, en nombre de places et en % de l'ensemble des lits et places



Lecture : Au 31 décembre 2023, les 4 610 lits d'hospitalisation complète représentent 81 % de la capacité des établissements de santé de Meurthe-et-Moselle tandis que les 1 090 places d'hospitalisation partielle en représentent 19 %.

Source : DREES, SAE 2013-2023 (bases statistiques)

Au 31 décembre	2013	2023	Évolution 2013-2023
Nombre de lits d'hospitalisation complète	5 478	4 610	- 15,8 %
dont Médecine chirurgie obstétrique (MCO)	3 348	2 568	- 23,3 %
dont Soins de suite et de réadaptation (SSR)	1 107	1 162	+ 5,0 %
dont Psychiatrie	592	469	- 20,8 %
dont Soins de longue durée (SLD)	431	411	- 4,6 %
Nombre de places d'hospitalisation partielle	814	1 090	+ 33,9 %
dont Médecine chirurgie obstétrique (MCO)	442	661	+ 49,5 %
dont Soins de suite et de réadaptation (SSR)	172	256	+ 48,8 %
dont Psychiatrie	200	173	- 13,5 %
Capacité d'accueil en hospitalisation à domicile (HAD)	120	372	+ 210,0 %

Source des tableaux : DREES, SAE 2013-2023 (bases statistiques)

Champ : Meurthe-et-Moselle

C'est en psychiatrie et en médecine chirurgie obstétrique (MCO) que le recul du nombre de lits d'hospitalisation complète est le plus notable dans le département. Une part importante de la baisse provient du secteur public. En soins de suite et de réadaptation tout comme en soins de longue durée, le nombre de lits a en revanche progressé entre 2013 et 2023.

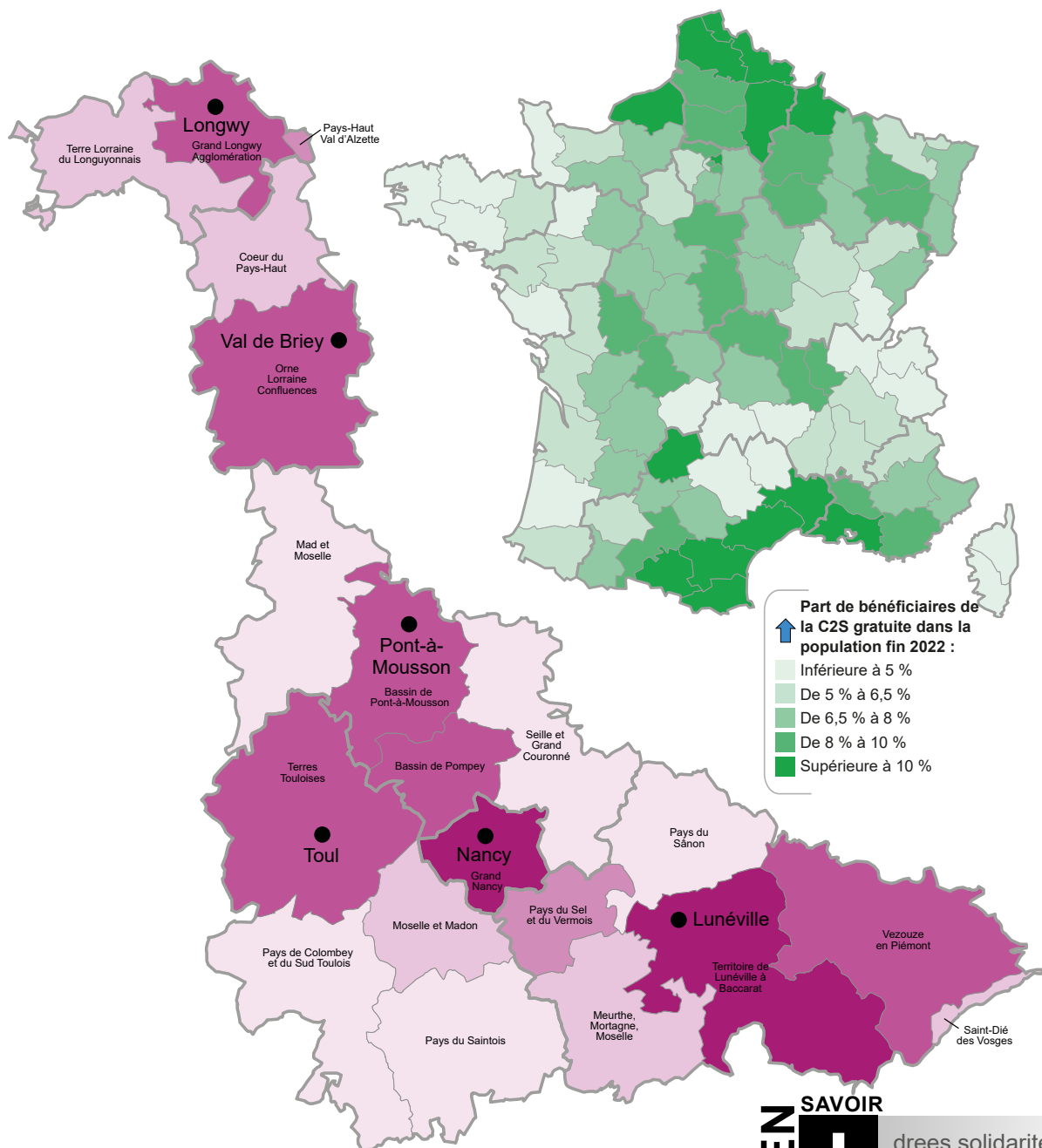
Depuis la seconde moitié des années 1980, des innovations médicales ont transformé les modes de prise en charge, notamment en anesthésie et en chirurgie. Un nombre croissant de procédures évolue vers des alternatives à l'hospitalisation complète. En conséquence, **le nombre de places en hospitalisation partielle progresse régulièrement** : + 34 % entre 2018 et 2023, soit en moyenne 56 places d'hospitalisation partielle supplémentaires par an.

Alternative à l'hospitalisation conventionnelle, **l'hospitalisation à domicile (HAD) connaît une croissance régulière de ses capacités d'accueil**, accentuée par la crise sanitaire. Le recours accru à l'HAD a en effet permis aux établissements d'alléger les tensions hospitalières, rendant possible la prise en charge de nouveaux patients.

Au 31 décembre 2023	Entités géographiques	Nombre de lits (hosp. complète)	Nombre de places (hosp. partielle)
Secteur public	19	2 551	424
Centres hospitaliers régionaux (CHR) / universitaires (CHU)	7	1 401	197
Centres hospitaliers (CH), dont anciens hôpitaux locaux	7	642	76
Centres hospitaliers (CH) spécialisés en psychiatrie	1	346	151
Autres établissements publics	4	162	0
Secteur privé non lucratif	20	1 143	208
Centres de lutte contre le cancer	1	82	20
Autres établissements à but non lucratif	19	1 061	188
Secteur privé à but lucratif	10	916	458
Établissements de soins de suite et de réadaptation	2	208	30
Établissements de soins de courte durée ou pluridisciplinaires	5	632	408
Établissements de lutte contre les maladies mentales	1	76	20
Établissements de soins de longue durée	0	0	0
Autres	2	0	0
Total	49	4 610	1 090

Complémentaire santé solidaire (C2S)

La complémentaire santé solidaire est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2019 et a permis une refonte de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et de l'aide à la complémentaire santé (ACS). Il s'agit d'une complémentaire santé destinée aux assurés en situation de précarité. Plus lisible, elle offre l'accès à un panier de soins plus large que celui de la CMU-C et de l'ACS.



Des bénéficiaires concentrés aux extrémités nord et sud du pays

La C2S garantit à ses bénéficiaires une prise en charge de qualité en matière de soins, avec un niveau de cotisation nul ou limité. **Elle est attribuée :**

- **A titre gratuit** aux personnes dont les ressources sont inférieures à 798 € par mois pour une personne seule ;
- **En contrepartie d'une participation financière** aux personnes dont les ressources mensuelles sont situées entre 798 € et 1 077 € pour une personne seule.

Les compositions des foyers des bénéficiaires de la C2S gratuite et de la C2S avec participation financière sont très différentes de celles de la population générale.

La C2S gratuite est une couverture maladie complémentaire à laquelle les familles - et notamment les familles nombreuses - recourent beaucoup. Les bénéficiaires de la C2S gratuite sont composés majoritairement d'enfants ou de jeunes de moins de 20 ans et de jeunes adultes. Les personnes âgées de plus de 60 ans sont très minoritaires car après cet âge, les allocataires du RSA ou de faibles allocations chômage sont orientés vers des minima sociaux liés à la retraite et dont les montants sont supérieurs.

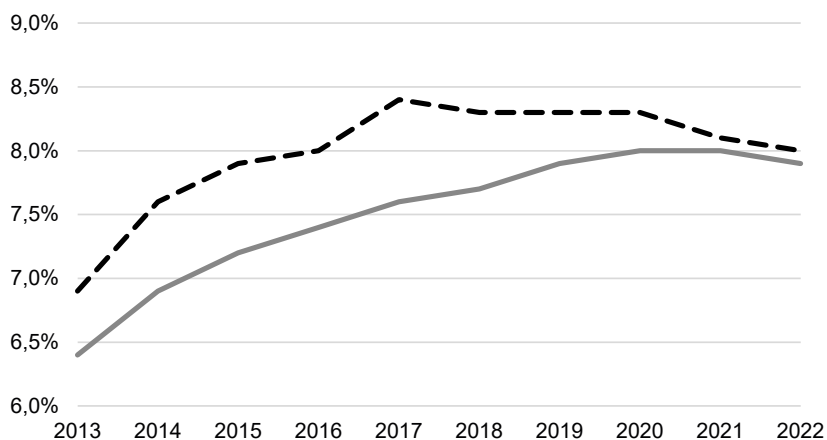
La C2S avec participation financière est davantage souscrite par des personnes seules, très souvent bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), mais également par des familles.

Les personnes seules ne représentent que 26 % des foyers bénéficiaires de la C2S gratuite, soit presque 11 points de moins que les foyers de la population générale (37 %), mais elles atteignent 40 % pour la C2S avec participation.

En métropole, les plus fortes densités de bénéficiaires de la C2S se retrouvent essentiellement dans les régions les plus densément peuplées (Île-de-France, Hauts-de-France), les populations à revenus modestes se concentrant avant tout dans les grandes villes et leurs banlieues, ainsi que sur le pourtour méditerranéen qui se caractérise par un chômage élevé et un niveau de pauvreté important. Dans ces territoires, les parts de bénéficiaires par rapport à la population générale se situent entre 11 % et 24 %.

En Meurthe-et-Moselle, les bénéficiaires de la C2S gratuite constituent 8,0 % de la population totale fin 2022, légèrement plus qu'au niveau métropolitain (7,9 %). L'écart entre le niveau départemental et le niveau national s'est considérablement réduit ces dernières années puisqu'il était de 0,8 point fin 2017. On retrouve les plus forts taux de bénéficiaires dans les principales zones urbaines (Grand Nancy en tête), notamment dans les quartiers politique de la ville ainsi que dans les régions rurales périphériques - principalement l'Est Lunévillois - à l'accès aux soins limité et aux revenus plus faibles.

Évolution de la part de bénéficiaires de la C2S gratuite (et de la CMU-C avant 2019) au sein de la population au 31 décembre



--- Meurthe-et-Moselle
— France métropolitaine

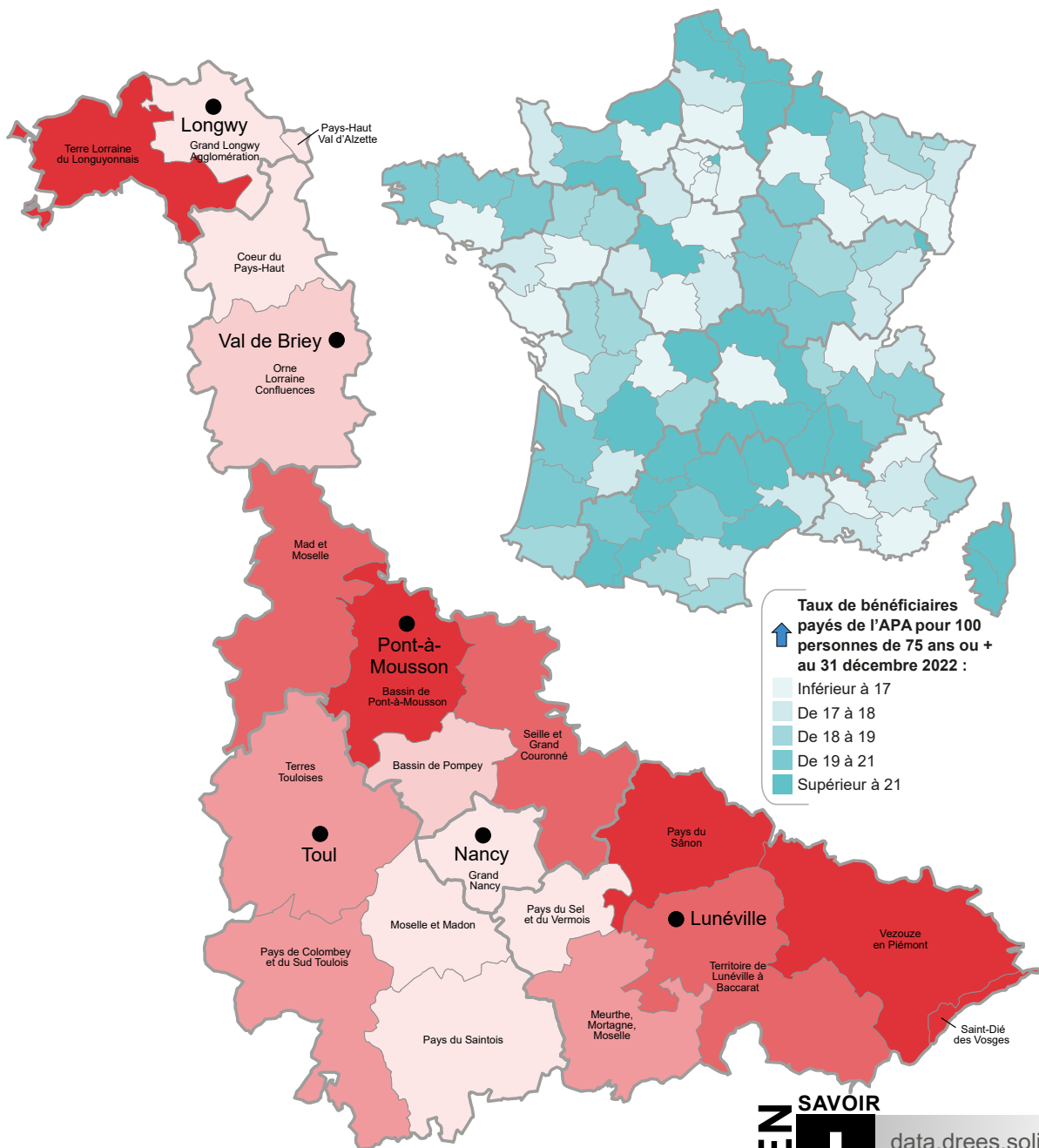
au 31 décembre 2022

Intercommunalité	Alloca-taires CNAM	Popula-tion couverte par les alloca-tions CNAM	Alloca-taires de la C2S	Popula-tion couverte par la C2S	soit % de la popula-tion totale couverte par la C2S
Bassin de Pompey (CC)	29 545	36 870	1 907	2 958	7,4 %
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	28 990	36 716	1 889	3 009	7,5 %
Cœur du Pays-Haut (CC)	14 372	18 981	736	1 115	5,4 %
Grand Longwy Agglomération (CA)	47 394	62 860	3 651	5 436	8,6 %
Grand Nancy (Métropole)	187 234	230 293	26 899	38 794	15,1 %
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	6 330	8 141	172	289	2,9 %
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	11 219	14 290	560	890	5,4 %
Moselle et Madon (CC)	20 684	25 607	831	1 229	4,3 %
Orne Lorraine Confluences (CC)	37 993	48 039	2 577	3 895	7,3 %
Pays de Colombey et du Sud Toulais (CC)	7 298	9 328	274	434	3,9 %
Pays du Saintois (CC)	9 664	12 221	267	374	2,6 %
Pays du Sânon (CC)	3 780	4 773	124	196	3,3 %
Pays du Sel et du Vermois (CC)	21 211	26 317	1 324	1 989	6,9 %
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	8 611	11 575	513	690	5,7 %
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	168	197	s.	s.	4,0 %
Seille et Grand Couronné (CC)	13 124	16 774	267	394	2,1 %
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	11 230	14 472	455	664	4,3 %
Terres Toulaises (CC)	30 936	39 320	2 216	3 455	7,7 %
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	29 293	36 540	2 883	4 436	10,9 %
Veuzouze en Piémont (CC)	7 453	9 229	619	970	8,3 %
Meurthe-et-Moselle	526 529	662 543	48 171	71 227	9,7 %

s. : secret statistique (moins de 5 individus)

Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

Mise en place en 2002, l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) est destinée aux personnes âgées de 60 ans ou plus en perte d'autonomie. En décembre 2023, 12 649 personnes âgées de 60 ans ou plus perçoivent l'APA dans le département, un effectif en baisse de 1,7 % par rapport à décembre 2022. Plus du tiers des personnes âgées de 85 ans ou plus bénéficient de l'APA.



Une progression quasi-constante du nombre de bénéficiaires au niveau national depuis 2002

Les bénéficiaires de l'APA sont 1,3 million à avoir perçu un versement au titre du mois de décembre 2022 en France métropolitaine, **un effectif en hausse de 0,6 % en un an.**

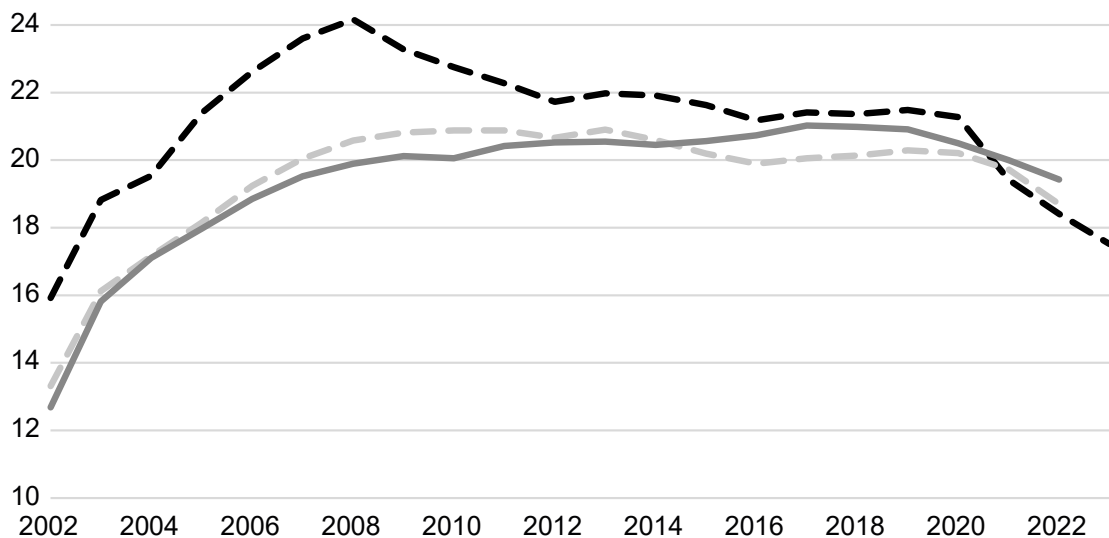
Depuis la création de l'allocation, seule l'année 2020 a vu une baisse du nombre de bénéficiaires (- 1,5 %). Cette évolution est à mettre en relation avec la hausse de la mortalité des plus âgés dans le contexte sanitaire que la France a connu cette année-là.

En décembre 2022, l'APA à domicile est versée à 762 000 bénéficiaires et l'APA en établissement à 539 000 bénéficiaires, en France soit respectivement 59 % et 41 % de l'ensemble des bénéficiaires. On dénombre **19,4 bénéficiaires pour 100 seniors âgés de 75 ans ou plus, un taux en diminution depuis cinq ans** (21,0 pour 100 en 2017) en raison d'une forte progression du nombre de personnes de cette tranche d'âge ces dernières années (cf courbe page suivante).

Entre 2012 et 2022, la hausse du nombre de bénéficiaires payés en établissement (+ 10 %) est supérieure à la hausse du nombre de bénéficiaires à domicile (+ 8 %).

Évolution du taux de bénéficiaires de l'APA

nombre de bénéficiaires payés à domicile ou en établissement au 31 décembre pour 100 personnes âgées de 75 ans ou plus



Sources : Département 54, DGA Solidarités - Direction Autonomie ; DREES ; INSEE, estimations de population

- Meurthe-et-Moselle
- Grand Est
- France métropolitaine

Une baisse du nombre de bénéficiaires en Meurthe-et-Moselle depuis 4 ans

En Meurthe-et-Moselle, **12 649 bénéficiaires de l'APA ont perçu un versement au titre du mois de décembre 2023, en baisse de 1,7 % en un an.** Leur effectif diminue depuis décembre 2019 (- 11 % en quatre ans) en raison d'une baisse beaucoup plus marquée du nombre de bénéficiaires à domicile (- 18 % entre 2019 et 2023) qu'en établissement (- 2 %).

Au cours de l'année 2023, le nombre de bénéficiaires en établissement a progressé (+ 1,2 %) dans le département tandis que l'effectif de bénéficiaires à domicile a poursuivi sa diminution (- 4,3 %).

On dénombre au total **13 608 bénéficiaires ayant un droit ouvert à l'APA dans le département au 31 décembre 2023, en diminution de 2,5 % en un an.** Le taux de bénéficiaires à domicile ayant un droit ouvert à cette date est supérieur à 11 pour 100 personnes âgées de 75 ans ou plus, avec de nets écarts entre le Lunévillois (13,4 pour 100) d'un côté et le Grand Nancy (8,3 pour 100) de l'autre.

Au 31 décembre 2023	Bénéficiaires payés						Bénéficiaires ayant un droit ouvert				
	À domicile		En établissement		Total		À domicile		En établissement		Total
	Effectif	Taux pour 100 personnes âgées de 75 ans ou plus	Effectif sous dotation globale	Effectif hors dotation globale	Effectif	Taux pour 100 personnes âgées de 75 ans ou plus	Effectif	Taux pour 100 personnes âgées de 75 ans ou plus	Effectif sous dotation globale	Effectif hors dotation globale	Effectif
Longwy	884	10,70	nc	112	nc	nc	1 004	12,15	nc	114	nc
Briey	730	10,18	nc	125	nc	nc	813	11,33	nc	134	nc
Terres de Lorraine	871	10,28	nc	91	nc	nc	981	11,58	nc	98	nc
Val de Lorraine	1 136	11,46	nc	79	nc	nc	1 278	12,89	nc	85	nc
Lunévillois	1 326	12,02	nc	90	nc	nc	1 481	13,42	nc	89	nc
Grand Nancy	1 590	7,00	nc	252	nc	nc	1 888	8,32	nc	266	nc
Meurthe-et-Moselle	6 583	9,74	5 317	749	12 649	17,5	7 504	11,11	5 317	787	13 608
Grand Est *	55 332	10,46	43 780	3 962	103 074	18,7	nc	nc	nc	nc	nc
France métropolitaine *	762 021	11,99	449 152	89 892	1 301 065	19,4	nc	nc	nc	nc	nc

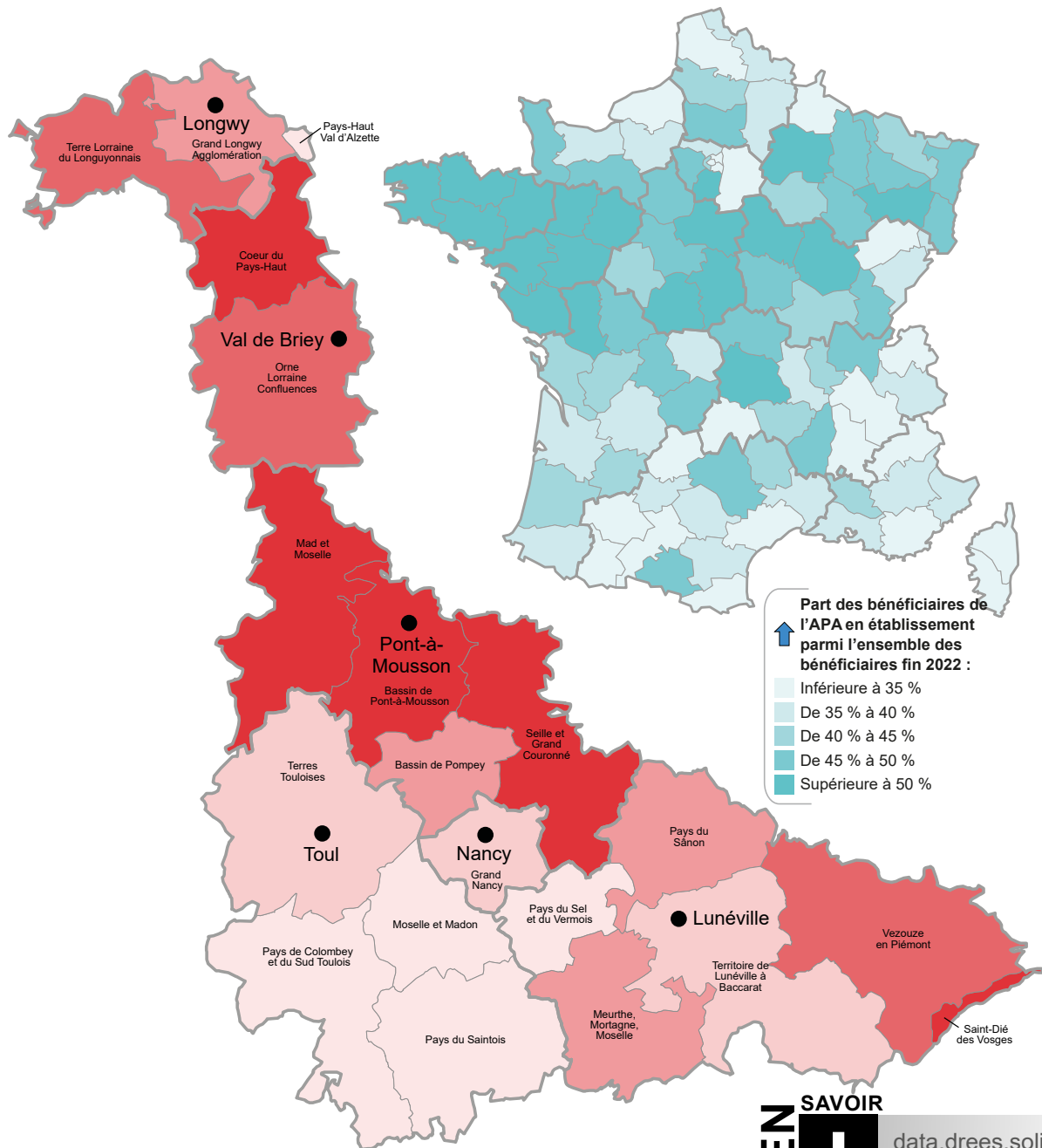
nc : données non communiquées ; les établissements de Meurthe-et-Moselle ne sont plus tenus de communiquer sur les effectifs de bénéficiaires depuis 2013.

* : Données au 31/12/2022 pour Grand Est et France métropolitaine

Sources : Département 54, DGA Solidarités - Direction Autonomie ; DREES ; INSEE, estimations de population

Allocation personnalisée d'autonomie (APA) - suite

Parmi les bénéficiaires de l'APA à domicile dans le département, 22 % sont très dépendants (catégorisés en GIR 1 ou 2), soit 1 520 personnes, une part supérieure de deux points à la part nationale (20 %).



Davantage de bénéficiaires en établissement à l'ouest de la France

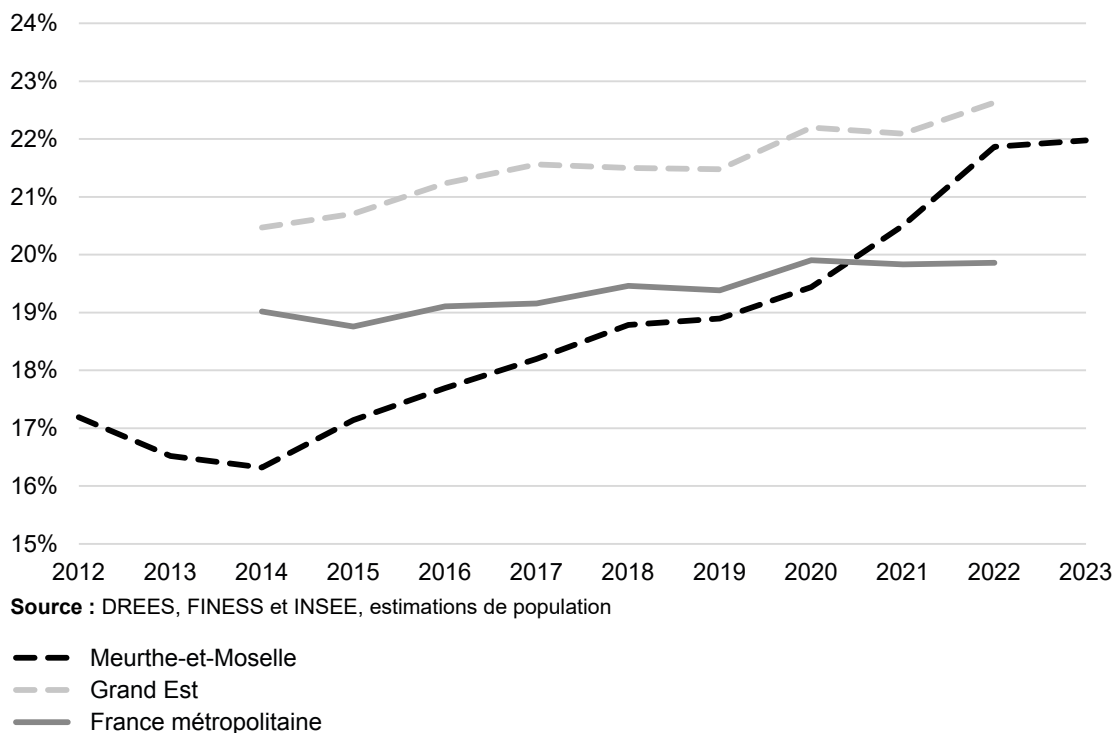
Parmi les bénéficiaires de l'APA, la part de ceux résidant en établissement est très hétérogène selon les départements puisqu'elle varie de 8 % à 65 %. Dans un département sur cinq, majoritairement dans le nord-ouest de la France, au moins la moitié des bénéficiaires de l'APA vit en établissement.

À l'inverse, cette proportion est inférieure ou égale à 34 % dans un département sur cinq. Elle est particulièrement faible (inférieure à 20 %) en Corse et dans les départements et régions d'outre-mer (hors Guyane).

En Meurthe-et-Moselle, 48 % des bénéficiaires perçoivent l'APA en établissement. Ce taux a connu d'importantes variations depuis deux décennies : il a tout d'abord fortement chuté (de 52 % fin 2002 à 33 % fin 2008) avant de progresser de quinze points au cours des quinze dernières années.

Évolution de la part de bénéficiaires payés de l'APA en GIR 1 ou 2

nombre de bénéficiaires payés de l'APA à domicile en GIR 1 ou 2 (les plus dépendants)
 parmi l'ensemble des bénéficiaires payés de l'APA à domicile au 31 décembre



Des bénéficiaires plus dépendants dans le Val de Lorraine et Brie

Le groupe iso-ressources (GIR) permet de catégoriser les personnes âgées selon leur degré de dépendance allant du GIR 1 pour les personnes les plus dépendantes au GIR 6 pour les personnes les plus autonomes. Les personnes éligibles à l'APA sont celles relevant des GIR 1 à 4.

Les bénéficiaires de l'APA en établissement sont globalement plus dépendants que ceux à domicile. En effet, au niveau national, 58 % des premiers sont très dépendants (classés en GIR 1 ou 2), contre 20 % des bénéficiaires de l'APA à domicile.

Au niveau départemental, seul le degré de dépendance des bénéficiaires à domicile est connu : **22 % sont en GIR 1 ou 2 en 2023. Ce taux a progressé de près de 6 points par rapport à 2014.** Deux territoires se distinguent par un taux de bénéficiaires à domicile en GIR 1 ou 2 élevé : le Val de Lorraine (29 %) et Brie (28 %).

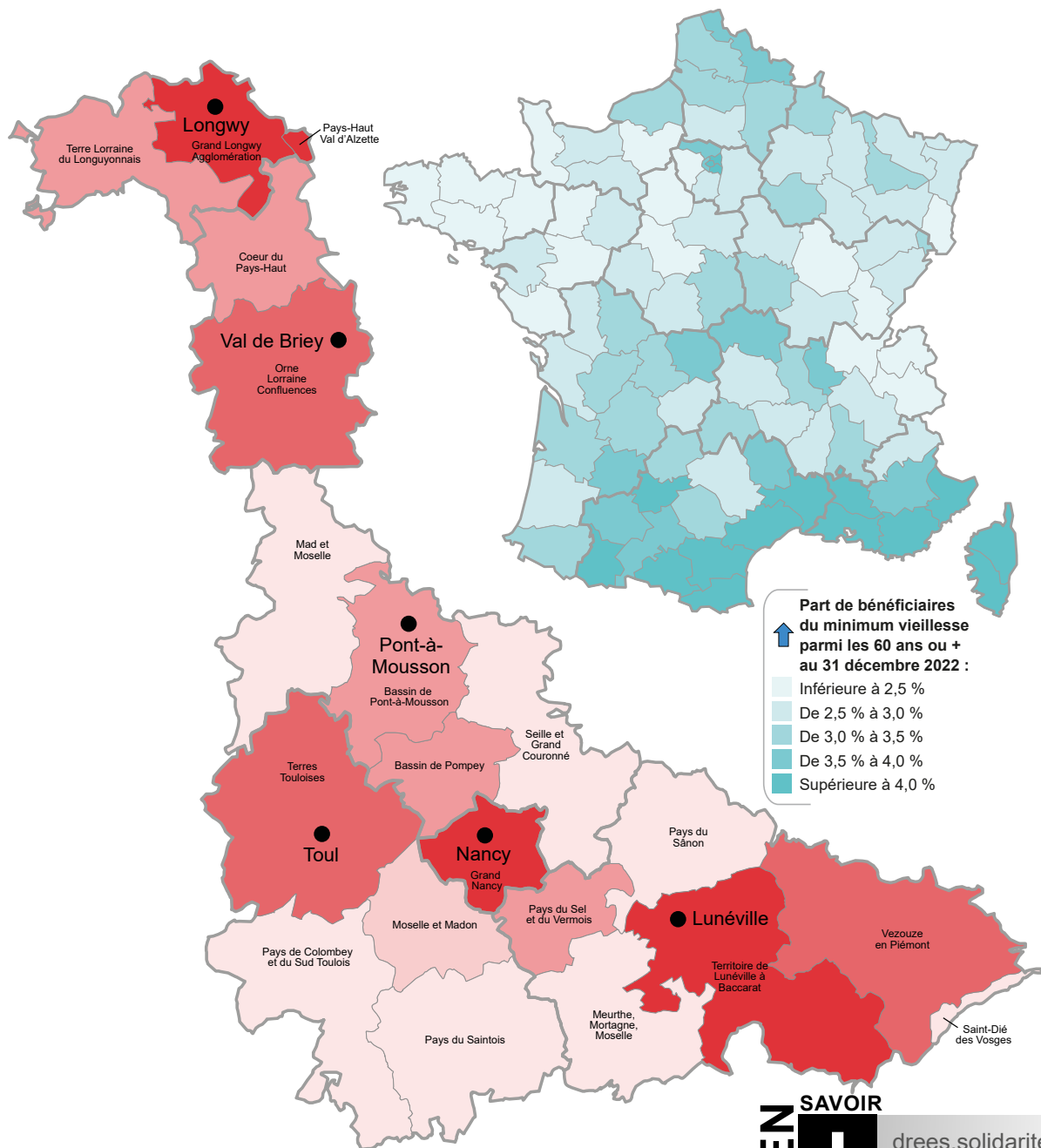
Au 31 décembre 2023	Répartition par GIR des bénéficiaires payés de l'APA à domicile				Part de bénéficiaires en GIR 1 ou 2	Répartition par tranche d'âge des bénéficiaires payés de l'APA à domicile				
	GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4		Moins de 75 ans	De 75 à 79 ans	De 80 à 84 ans	De 85 à 89 ans	90 ans ou plus
Longwy	9	179	182	514	21,3 %	13 %	13 %	19 %	26 %	29 %
Brie	32	173	136	389	28,1 %	15 %	13 %	17 %	25 %	29 %
Terres de Lorraine	11	126	211	523	15,7 %	14 %	12 %	18 %	26 %	30 %
Val de Lorraine	23	310	242	561	29,3 %	18 %	14 %	17 %	25 %	27 %
Lunévillois	32	205	318	771	17,9 %	13 %	15 %	16 %	28 %	28 %
Grand Nancy	42	270	375	903	19,6 %	15 %	15 %	18 %	23 %	29 %
Meurthe-et-Moselle	158	1 291	1 471	3 663	22,0 %	15 %	14 %	17 %	25 %	29 %
Grand Est *	1 482	11 039	12 484	30 322	22,6 %	16 %	13 %	19 %	26 %	26 %
France métropolitaine *	18 678	136 543	170 731	455 610	19,9 %	15 %	13 %	18 %	26 %	29 %

Source : Département 54, DGA Solidarités-Direction Autonomie ; DREES

* : Données au 31/12/2022 pour Grand Est et France métropolitaine

Allocations du minimum vieillesse

Créé en 1956, le minimum vieillesse est le plus ancien minimum social. Il vise à garantir un niveau minimal de ressources aux personnes âgées disposant de faibles revenus. On dénombre 627 000 bénéficiaires du minimum vieillesse en France métropolitaine fin 2022, soit 3,4 % des personnes âgées de 60 ans ou plus.



Un nombre d'allocataires en progression constante

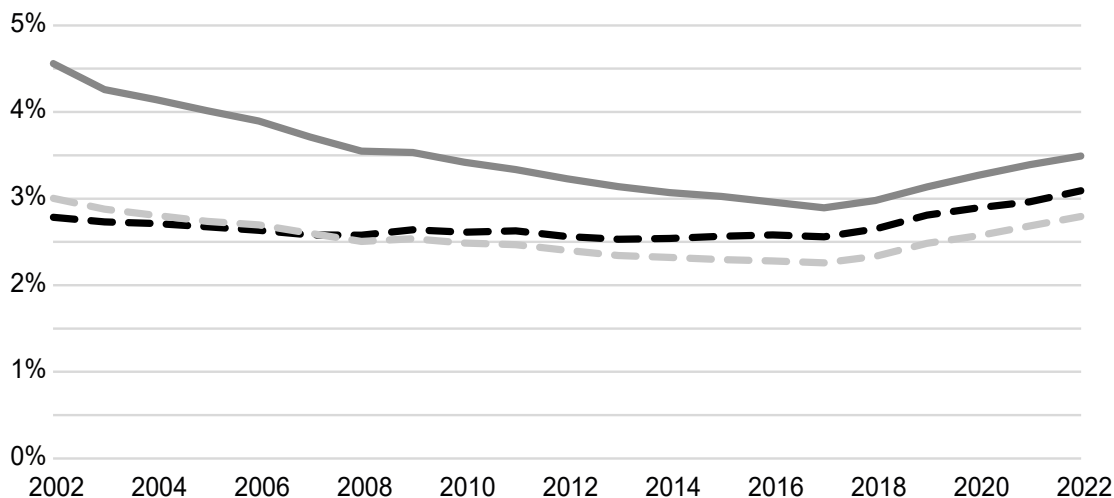
Jusqu'en 2006, le minimum vieillesse était un dispositif à deux étages composé d'allocations dites de « premier étage » et d'une prestation chapeau, l'allocation supplémentaire du minimum vieillesse (ASV). En 2004 est instaurée l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), prestation unique se substituant pour les nouveaux bénéficiaires aux anciennes prestations et permettant d'atteindre le même niveau de revenus. Depuis l'entrée en vigueur de l'ASPA début 2007, les deux systèmes coexistent. **Les bénéficiaires du minimum vieillesse regroupent ainsi les détenteurs de l'une des deux allocations qui permettent d'atteindre le plafond du minimum vieillesse : l'ASV ou l'ASPA.**

La hausse du nombre de bénéficiaires varie ces dernières années selon l'importance des revalorisations, exceptionnelles entre 2018 et 2020, moindre en 2021 et à nouveau élevée en 2022. On compte ainsi 27 000 nouveaux bénéficiaires en 2022 en France métropolitaine (+ 4,5 %). **Les allocataires sont en proportion plus nombreux dans le sud de la France, en Île-de-France et dans l'outre-mer.**

Les bénéficiaires du minimum vieillesse représentent 4,6 % des 13,7 millions de retraités du régime général (ces derniers constituant le cinquième de la population nationale).

Évolution de la part d'allocataires du minimum vieillesse

nombre de titulaires de l'ASPA ou de l'ASV au 31 décembre
 parmi l'ensemble de la population âgée de 60 ans ou plus



Sources : Observatoire des fragilités Grand Nord ; INSEE, estimations de population

— — Meurthe-et-Moselle
 - - - Grand Est
 — France métropolitaine

Au 31 décembre	Bénéficiaires du minimum vieillesse ou d'un complément retraite (régime général)				Part de bénéficiaires parmi la population retraitée en 2023	Évolution du nombre de bénéficiaires	
	2013	2018	2022	2023		2013-2023	2022-2023
Longwy	413	489	605	628	3,6 %	+ 52 %	+ 4 %
Briey	235	321	443	505	3,2 %	+ 115 %	+ 14 %
Terres de Lorraine	335	361	475	501	2,4 %	+ 50 %	+ 5 %
Val de Lorraine	356	402	513	566	2,3 %	+ 59 %	+ 10 %
Lunévillois	431	526	693	747	3,0 %	+ 73 %	+ 8 %
Grand Nancy	1 746	2 035	2 473	2 569	5,4 %	+ 47 %	+ 4 %
Meurthe-et-Moselle	3 516	4 134	5 202	5 516	3,6 %	+ 57 %	+ 6 %
Grand Est	24 234	27 887	36 335	38 630	3,2 %	+ 59 %	+ 6 %

Source : Observatoire des fragilités Grand Nord

3,1 % des seniors disposent du minimum vieillesse en Meurthe-et-Moselle

Au 31 décembre 2022, **6 010 personnes bénéficient du minimum vieillesse en Meurthe-et-Moselle**, soit 3,1 % de la population âgée de 60 ans ou plus. Le département se classe ainsi au 45^e rang des départements métropolitains.

Leur effectif est en progression constante depuis 2012, avec **40 % de bénéficiaires du minimum vieillesse supplémentaires en dix ans dont + 5,6 % pour la seule année 2022**. Le fléchissement de la courbe constaté dans le Grand Est et sur l'ensemble du territoire national entre 2002 et 2017 n'a donc pas été observé dans le département.

L'évolution de la population âgée ayant également été forte ces dernières années, la part d'allocataires du minimum vieillesse n'a que peu progressé dans le département : de 2,5 % en 2013 à 3,1 % dix ans plus tard.

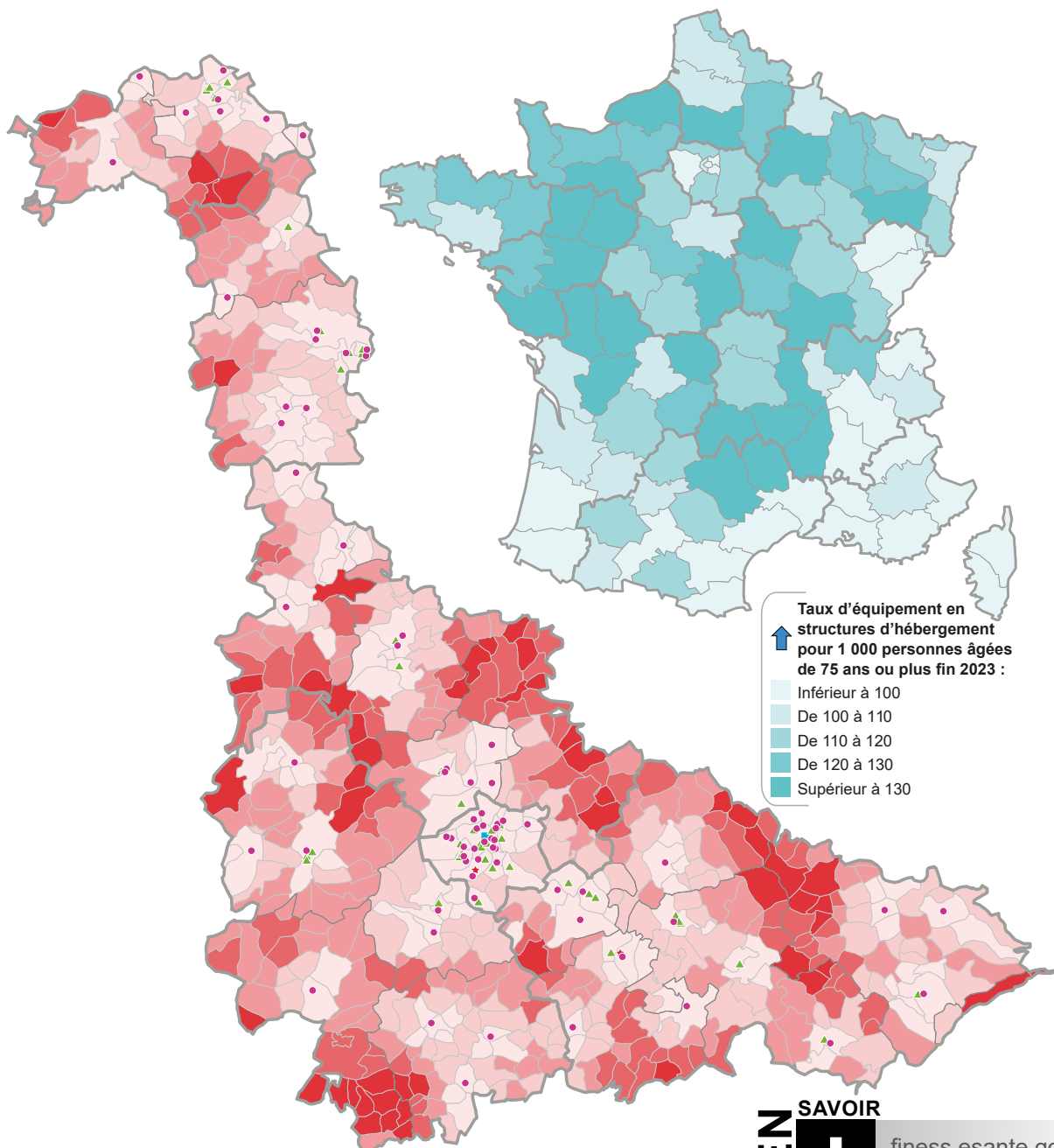
En 2023, 5 516 retraités perçoivent le minimum vieillesse ou un complément retraite (régime général uniquement) dans le département. Cela représente une hausse de 6 % en un an et de 57 % au cours des dix dernières années. **Le territoire de Briey est le plus impacté par la hausse du nombre de bénéficiaires** : + 115 % en dix ans dont + 14 % au cours de la dernière année.

Les bénéficiaires du minimum vieillesse représentent 3,6 % de la population retraitée du département en 2023 avec des taux plus élevés dans le Grand Nancy (5,4 %), le territoire de Longwy et l'Est Lunévillois (entre 3,5 et 4,0 %).

Comme plusieurs autres prestations sociales, le minimum vieillesse est une prestation dont le versement n'est pas automatique : il faut en faire la demande. D'après le baromètre d'opinion de la DREES, 22 % des individus de plus de 60 ans interrogés en 2020 au niveau national disent n'avoir jamais entendu parler de ce dispositif. Par ailleurs, parmi ceux qui en ont entendu parler, seuls 40 % affirment savoir assez précisément qui peut en bénéficier.

Structures d'hébergement pour personnes âgées

Au 31 décembre 2023, 129 structures d'hébergement pour personnes âgées proposent 9 350 places d'accueil en Meurthe-et-Moselle. Les établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) représentent 57 % de ces structures et totalisent environ 6 500 places, soit 69 % des places installées dans le département.



Une capacité d'accueil dont la progression s'est ralentie

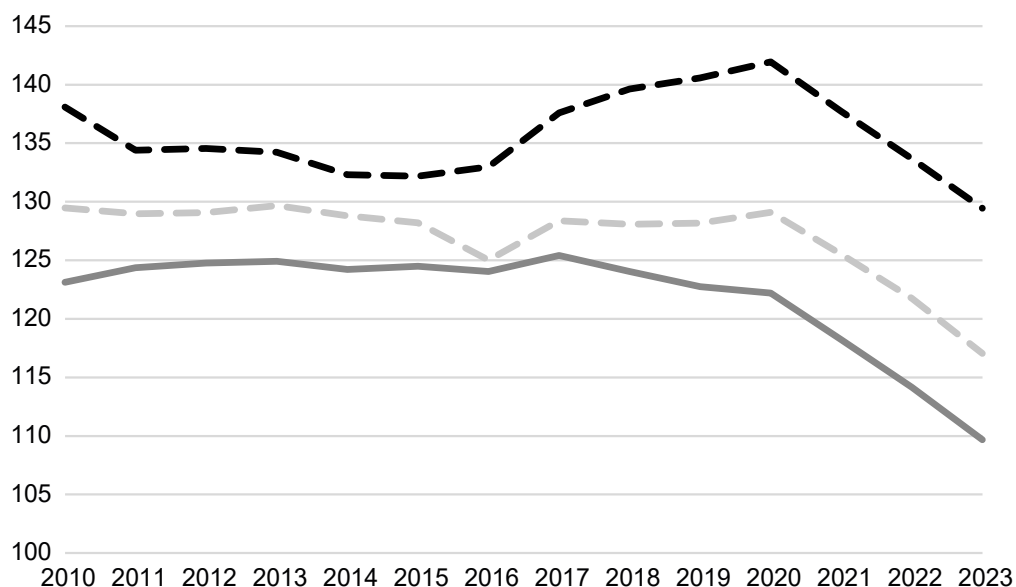
La capacité d'accueil a fortement augmenté entre 2011 et 2019 en Meurthe-et-Moselle avec 680 places supplémentaires tous types de structures (+ 8 %). Depuis, cette capacité s'est stabilisée.

Les EHPAD, au nombre de 73 dans le département, sont les structures qui offrent la plus grande capacité moyenne d'accueil avec 89 places installées en moyenne, largement devant les 42 résidences autonomie (54 places en moyenne) ou les 11 unités de soins de longue durée (USLD) avec 37 places en moyenne. Il existe également deux centres de jour pour personnes âgées (37 places au total) ainsi qu'un établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) de 10 places à Nancy.

L'hébergement permanent demeure le mode d'accueil principal, les 119 places d'accueil temporaire représentant 1 % de la capacité départementale.

Évolution du taux d'équipement en structures d'hébergement pour personnes âgées

au 31 décembre, nombre de places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus en EHPAD, EHPA, résidences autonomie et USLD



Sources : DREES, FINESS ; INSEE, estimations de population

— Meurthe-et-Moselle
 - - Grand Est
 — France métropolitaine

Au 31 décembre	Nombre d'établissements			Nombre de places installées		
	2013	2018	2023	2013	2018	2023
EHPAD	70	72	73	6 001	6 416	6 493
EHPA	0	2	1	0	34	10
USLD	10	10	11	431	422	411
Centres de jour pour personnes âgées	2	2	2	34	37	37
Résidences autonomie	49	44	42	2 420	2 396	2 396
Ensemble des établissements	131	130	129	8 886	9 305	9 347

Source : DREES, FINESS
 Champ : Meurthe-et-Moselle

Un taux d'équipement en baisse en raison d'une forte hausse du nombre de seniors

Le taux d'équipement moyen en structures d'hébergement pour personnes âgées – tous types de structures confondus – atteint 110 places pour 1 000 habitants de 75 ans ou plus en France métropolitaine fin 2023. Ce taux d'équipement varie fortement selon les départements. Les départements les moins bien équipés sont situés sur le littoral méditerranéen et dans le sillon rhodanien ainsi qu'en Nouvelle Aquitaine et en Île-de-France, avec moins de 100 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus.

La Meurthe-et-Moselle fait partie des départements les mieux équipés avec 129 places pour 1 000 habitants, tout comme un ensemble de départements majoritairement situés dans les Pays de la Loire et au sud du Massif Central.

Toutefois, le taux départemental est en nette diminution ces trois dernières années, à l'image des tendances nationale et régionale : on comptait encore 142 places pour 1 000 meurthe-et-mosellans en 2020.

En effet, parallèlement à la stabilisation du nombre de places des structures d'hébergement pour personnes en perte d'autonomie, la **démographie des personnes âgées de 75 ans ou plus a progressé : on compte 6 500 seniors supplémentaires entre 2020 et 2023** en Meurthe-et-Moselle selon les estimations de population de l'INSEE, soit une évolution de + 10 % pour cette tranche d'âge.

• **Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)** : lieux d'hébergement médicalisés et collectifs qui assurent la prise en charge globale de la personne âgée.

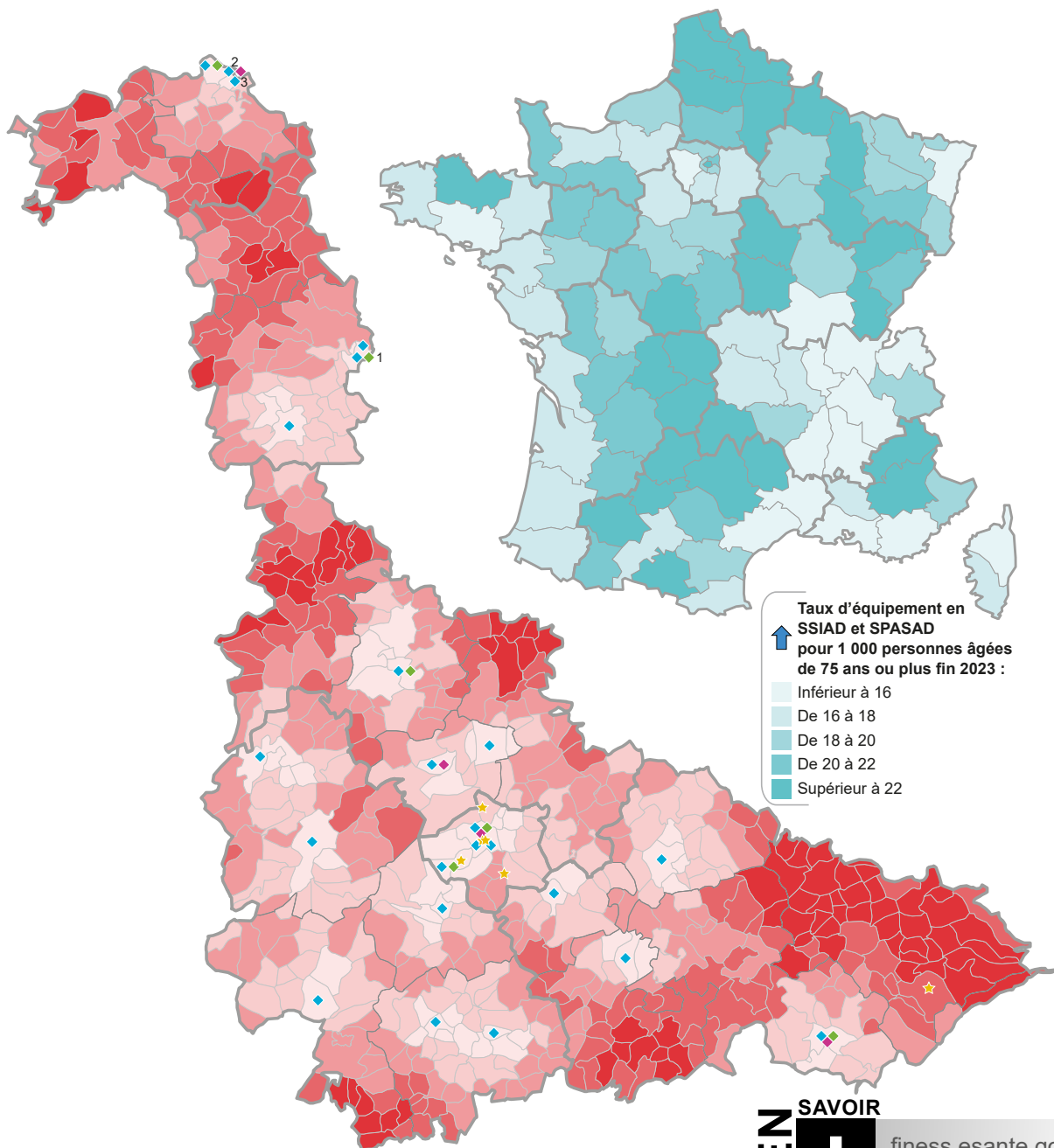
• **Établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA)** : établissements collectifs non médicalisés destinés à héberger des personnes âgées disposant encore d'une bonne autonomie physique.

• **Résidences autonomie** (anciennement « logements-foyers ») : établissements proposant un accueil en logement regroupé aux personnes âgées, assortis d'équipements ou de services collectifs dont l'usage est facultatif.

• **Établissements de soins de longue durée (ESLD) ou unités de soins de longue durée (USLD)** : établissements rattachés à des hôpitaux qui assurent un hébergement de longue durée aux personnes âgées dépendantes dont l'état de santé nécessite des soins médicaux lourds et une surveillance médicale constante.

Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Au 31 décembre 2023, les 23 services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) peuvent prendre en charge 1 441 personnes en Meurthe-et-Moselle, soit un taux de 20,0 places pour 1 000 habitants âgés de 75 ans et plus, taux supérieur aux moyennes régionale et nationale qui sont respectivement de 18,6 et 19,0 places pour 1 000 seniors.



Un taux d'équipement en diminution malgré une offre en hausse

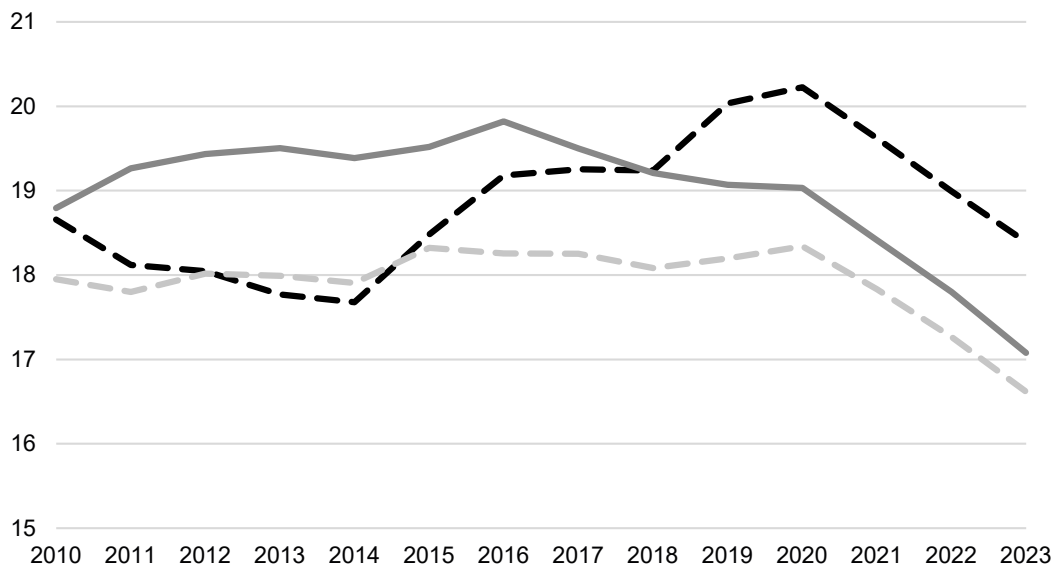
L'offre départementale des SSIAD se compose de 1 328 places pour personnes âgées (soit 92 % des places en SSIAD), 60 places pour patients atteints d'Alzheimer ou maladies apparentées et 53 places pour personnes en situation de handicap.

Entre 2010 et 2023, le nombre de places en SSIAD pour personnes âgées a augmenté de 12 % en Meurthe-et-Moselle, soit 143 places supplémentaires. L'évolution est similaire en France métropolitaine (+ 11 %) et dans la région Grand Est (+ 12 %).

Les services assurant à la fois les missions d'un SSIAD et celles d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) sont dénommés **services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD)**. On en compte cinq dans le Grand Nancy et un dans l'Est Lunévillois.

Évolution du taux d'équipement en SSIAD pour personnes âgées

au 31 décembre, nombre de places en SSIAD pour personnes âgées uniquement, pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus



Source : DREES, FINESSE et INSEE, estimations de population

- — Meurthe-et-Moselle
- - - Grand Est
- France métropolitaine

Au 31 décembre 2023	Nombre de SSIAD ou de SPASAD	Nombre total de places en SSIAD ou SPASAD	Nombre de places pour personnes âgées	Nombre de places pour personnes handicapées	Nombre de places Alzheimer	Population âgée de 75 ans et plus au 01/01/2024	Taux d'équipement global	Taux d'équipement en places pour personnes âgées
Longwy	2	170	165	5	0	8 262	20,6	20,0
Briey	4	191	171	5	15	7 416	25,8	23,1
Terres de Lorraine	6	250	250	0	0	8 473	29,5	29,5
Val de Lorraine	3	159	140	6	13	9 669	16,4	14,5
Lunévillois	4	228	207	6	15	11 034	20,7	18,8
Grand Nancy	4	443	395	31	17	22 704	19,5	17,4
Meurthe-et-Moselle	23	1 441	1 328	53	60	72 202	20,0	18,4
Grand Est	181	10 675	9 517	663	495	572 734	18,6	16,6
France métropolitaine	2 087	132 149	119 011	7 028	6 110	6 968 892	19,0	17,1

Sources : DREES-FINESSE ; INSEE, RP et estimations de population

En ne comptant que les places en SSIAD et SPASAD destinées aux personnes âgées, le taux d'équipement du département est de 18,4 places pour 1 000 seniors (cf courbe ci-contre), en nette diminution depuis trois ans en raison de la hausse du nombre de personnes âgées de 75 ans et plus, en parallèle à la stabilisation du nombre de places en SSIAD ces dernières années.

Le taux d'équipement départemental demeure néanmoins supérieur aux moyennes régionale et nationale qui s'établissent respectivement à 16,6 et 17,1 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus.

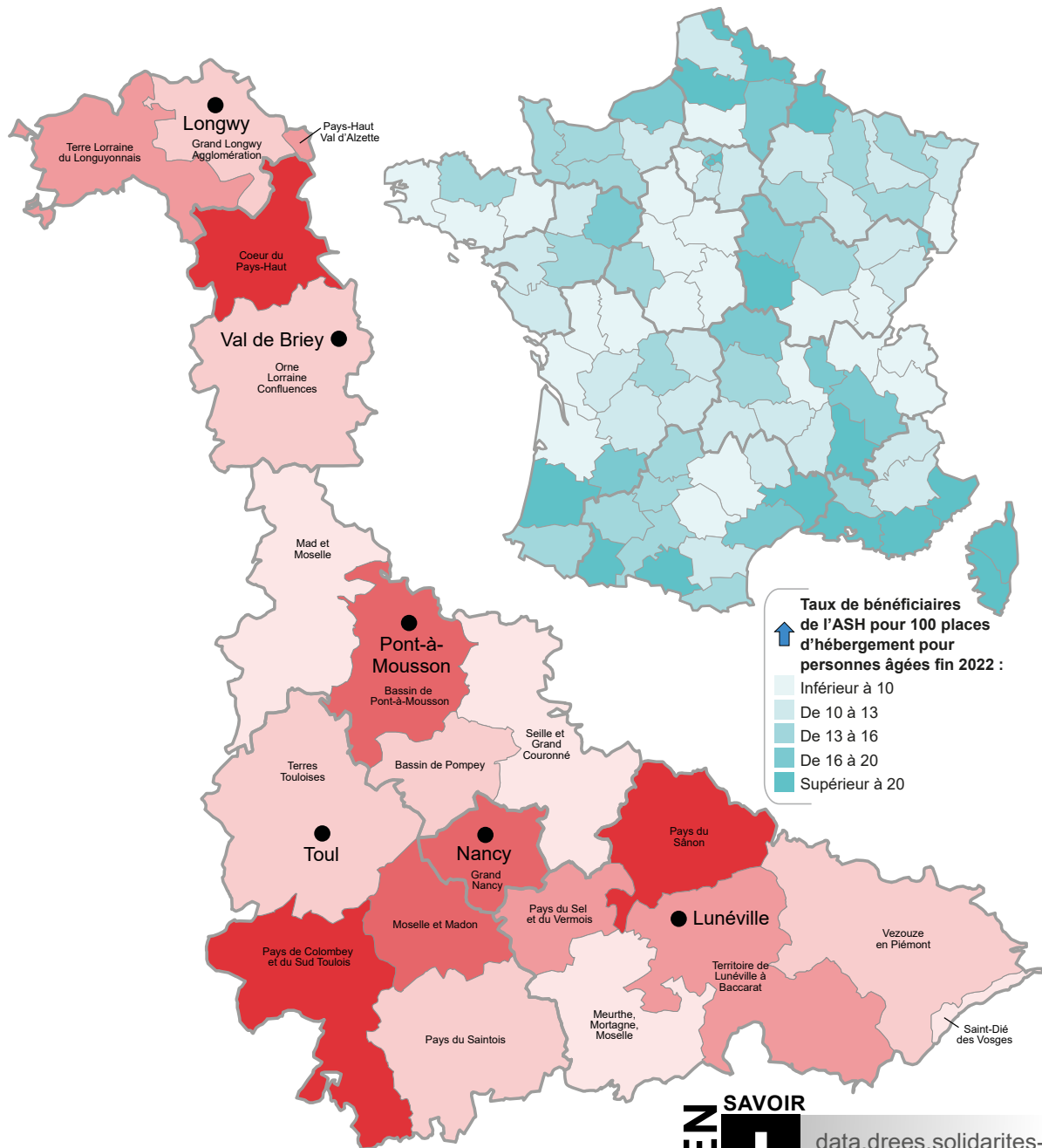
Les services de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées regroupent ceux des SSIAD et des SPASAD.

- Les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) dispensent, sur prescription médicale, des prestations de soins infirmiers (soins techniques ou soins de base et relationnels) auprès de personnes malades ou dépendantes âgées de 60 ans ou plus, mais aussi d'adultes de moins de 60 ans qui présentent un handicap ou sont atteints de certaines pathologies chroniques. Ces services interviennent à domicile ou dans les établissements pour personnes âgées ou pour personnes handicapées non médicalisées.

- Les services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD) proposent à la fois des soins infirmiers et des prestations d'aide à domicile. Les personnes ayant besoin de soins et d'aide à domicile peuvent ainsi faire appel à un service unique pour la mise en place des interventions qui sont assurées par une même équipe.

Aide sociale à l'hébergement (ASH) des personnes âgées

Les personnes âgées accueillies chez des particuliers ou dans un établissement (public ou privé du secteur médico-social ou sanitaire) peuvent accéder - en fonction de leurs ressources - à l'aide sociale à l'hébergement (ASH) afin d'acquitter tout ou partie de leurs frais de séjour.



14 % des places en établissements occupées par des bénéficiaires de l'ASH

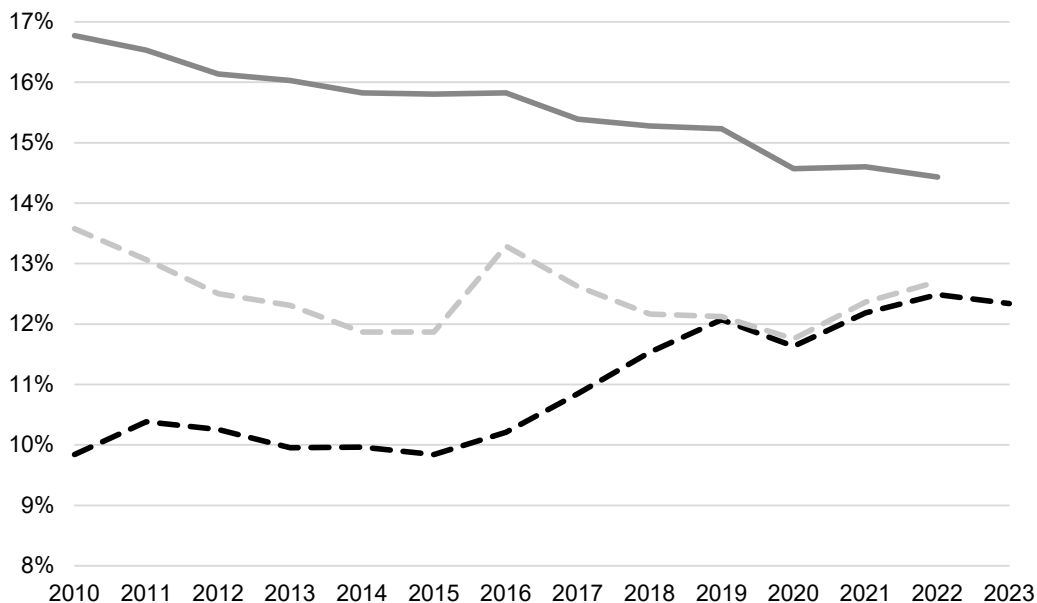
Fin 2022, **110 400 personnes âgées bénéficient de l'ASH au titre d'un hébergement en établissement en France métropolitaine, soit 0,6 % de la population âgée de 60 ans ou plus.** Elles occupent 14,4 % des 764 400 places d'hébergement installées en établissement pour personnes âgées au 31 décembre 2022.

Parmi ces bénéficiaires, 94 800 vivent en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), 6 200 en unité de soins de longue durée, 2 200 en maison de retraite (hors EHPAD) et 6 700 en résidence autonomie. L'ASH peut également être versée aux personnes âgées accueillies chez des particuliers (1 500 fin 2022). Outre les personnes âgées, 20 700 personnes handicapées résidant en établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) ou en unité de soins de longue durée bénéficient d'une aide sociale à l'accueil (voir par ailleurs).

Entre 2007 et 2019, le nombre de bénéficiaires de l'ASH en établissement oscillait entre 116 000 et 119 000 bénéficiaires. Il a subi **une chute inédite en 2020 (- 4,3 %)**, à rapprocher de la hausse de la mortalité des plus âgés dans le contexte sanitaire lié au Covid-19, pour s'établir autour de 110 000 bénéficiaires depuis.

Évolution du taux de bénéficiaires de l'ASH

au 31 décembre, nombre de bénéficiaires de l'ASH (personnes âgées uniquement) pour 100 places d'hébergement pour personnes âgées en EHPAD, EHPA, résidence autonomie et USLD



Sources : Département 54, DGA Solidarités-Direction Autonomie ; DREES

- Meurthe-et-Moselle
- - Grand Est
- France métropolitaine

Au 31 décembre	Nombre de personnes âgées bénéficiaires de l'ASH en établissement au 31/12					Nombre de places d'hébergement pour PA au 31/12/23	% bénéficiaires de l'ASH pour 100 places d'hébergement fin 2023
	En 2004	En 2013	En 2023	Évolution 2004-2023	Évolution 2013-2023		
Longwy	72	72	84	+ 17 %	+ 17 %	1 121	7,5 %
Briey	54	91	83	+ 48 %	- 12 %	929	8,6 %
Terres de Lorraine	88	106	95	+ 8 %	- 10 %	1 012	9,4 %
Val de Lorraine	101	92	116	+ 18 %	+ 29 %	1 256	9,5 %
Lunévillois	165	151	188	+ 14 %	+ 25 %	1 868	10,1 %
Grand Nancy	318	342	390	+ 23 %	+ 14 %	3 171	12,3 %
<i>non renseigné / hors département</i>	57	27	197	-	-	-	-
Meurthe-et-Moselle	855	881	1 153	+ 35 %	+ 31 %	9 346	12,3 % **
Grand Est *	8 319	7 995	8 526	+ 2 %	+ 7 %	67 034	12,7 %
France métropolitaine *	114 776	118 020	110 365	- 4 %	- 6 %	764 389	14,4 %

Source : Département 54, DGA Solidarités-Direction Autonomie ; DREES

* : Données au 31/12/2022 pour Grand Est et France métropolitaine

** : Le taux de bénéficiaires départemental inclut les effectifs non renseignés ou hors département.

Hausse départementale d'un tiers du nombre de bénéficiaires entre 2015 et 2023

Au 31 décembre 2023, 1 153 personnes âgées de 60 ans ou plus bénéficient de l'ASH en Meurthe-et-Moselle. Cela représente 12,3 % des 9 223 places d'hébergement en établissements pour personnes âgées (en EHPAD, EHPA, résidences autonomie et unités de soins de longue durée).

Contrairement à la tendance nationale, le nombre de bénéficiaires a progressé d'un tiers dans le département au cours des huit dernières années, malgré là aussi une légère baisse constatée en 2020. Parmi les bénéficiaires, 1 075 la perçoivent en EHPAD, EHPA ou résidence autonomie (soit 93 % du total) et 78 en USLD (7 %).

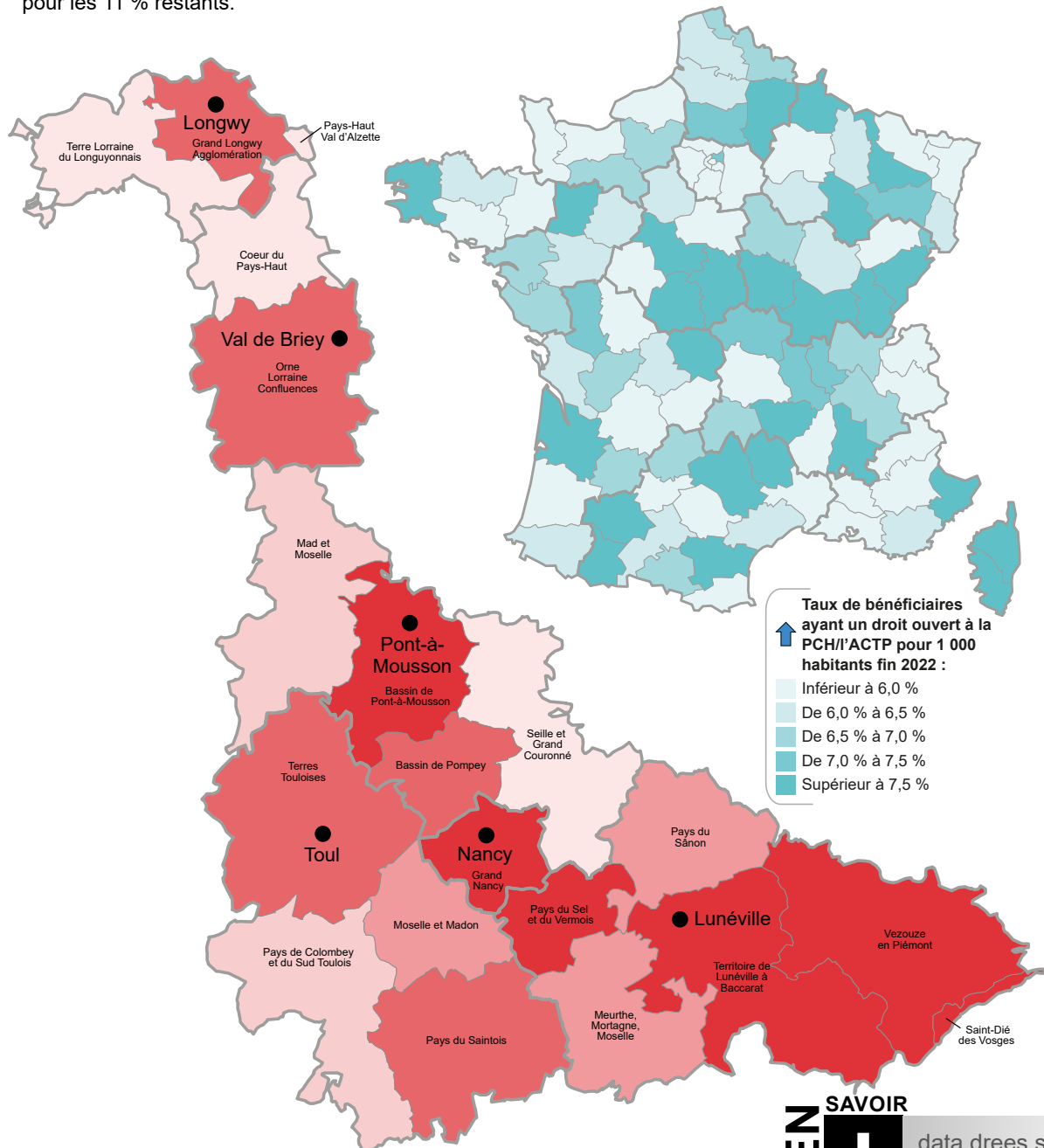
A l'image de la tendance nationale, les femmes sont très majoritaires parmi les bénéficiaires de l'ASH en établissement puisqu'elles représentent 62 % des bénéficiaires du département. Les bénéficiaires de l'ASH sont relativement plus jeunes que l'ensemble des personnes âgées vivant en établissement avec 45 % des bénéficiaires de moins de 75 ans fin 2023. A titre de comparaison, seuls 15 % des meurthe-et-mosellans ayant un droit ouvert à l'APA à domicile ont moins de 75 ans.

Globalement, les profils des bénéficiaires de l'ASH aux personnes âgées ou handicapées en établissement d'hébergement pour personnes âgées et ceux des non-bénéficiaires présentent des différences marquées. En particulier, les résidents qui perçoivent l'ASH sont présents depuis plus longtemps dans l'établissement que les autres résidents, mais ils sont aussi nettement plus jeunes et entrés à un âge sensiblement plus bas. Ils sont par ailleurs un peu plus dépendants, notamment au regard des critères de cohérence dans la communication et le comportement.

Par ailleurs, 977 personnes handicapées perçoivent l'ASH en établissement fin 2023, en recul de 1,6 % en un an. 40 % sont en foyers de vie et 33 % en foyers d'hébergement, les autres se répartissant entre foyers d'accueil médicalisés et structures pour personnes âgées.

Prestation de compensation du handicap (PCH) et Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)

Introduite en 2006, la PCH a vocation à remplacer l'ACTP, qui était auparavant le principal dispositif d'aide humaine pour les personnes handicapées délivré par les départements. 414 000 personnes perçoivent l'une des deux prestations en France métropolitaine fin 2022 : la PCH pour 89 % d'entre eux et l'ACTP pour les 11 % restants.



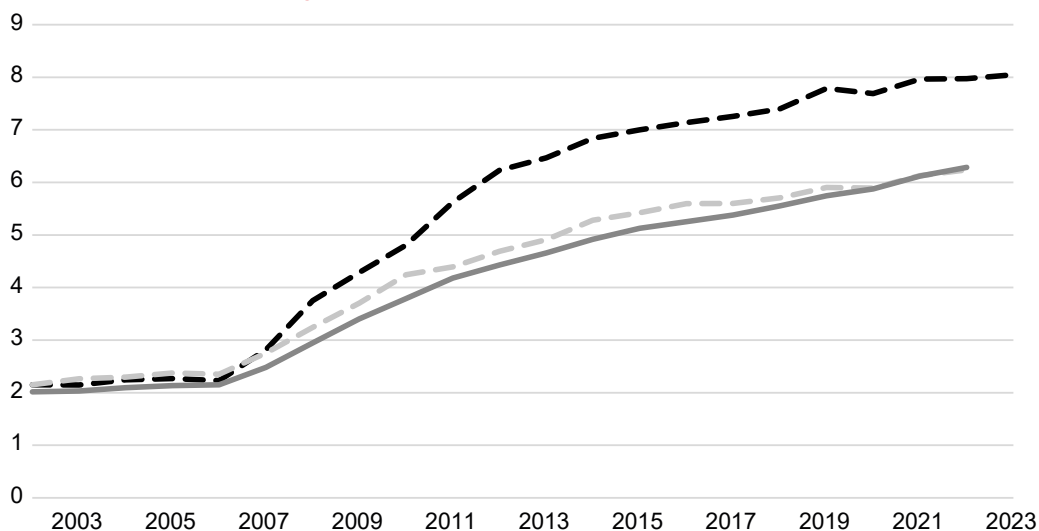
La montée en charge de la PCH n'est pas encore achevée

La PCH a connu un fort développement en France jusqu'aux années récentes. En effet, depuis 2008, la PCH est ouverte aux personnes de moins de 20 ans et peut se substituer au complément de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). À partir de 60 ans, le bénéficiaire de la PCH peut choisir l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

La montée en charge de la PCH ne semble d'ailleurs pas encore achevée avec un rythme de croissance du nombre de ses bénéficiaires en droit ouvert (+ 4,2 % en 2022) qui demeure encore bien supérieur à celui de la population dans son ensemble (+ 0,3 %). Il s'agit toutefois de la 2^e hausse la plus faible depuis la mise en place de la PCH en 2006 après celle enregistrée en 2020 (+ 4,0 %).

Dans le même temps, le nombre de bénéficiaires de l'ACTP diminue de 6,0 % et atteint 44 400 personnes fin 2022. Au total, **le nombre de bénéficiaires de l'ACTP ou de la PCH a été multiplié par plus de 3 depuis 2006**, passant de 133 000 à 414 000 fin 2022 en France métropolitaine.

Évolution du taux de bénéficiaires de l'ACTP ou de la PCH au 31 décembre, nombre de bénéficiaires ayant un droit ouvert à l'ACTP ou à la PCH pour 1 000 habitants tous âges confondus



Sources : Département 54, DGA Solidarités - Direction de l'Autonomie ; DREES ; INSEE, estimations de population

— Meurthe-et-Moselle
 - - Grand Est
 — France métropolitaine

Au 31 décembre	Bénéficiaires ayant un droit ouvert à l'ACTP ou à la PCH								
	2007	2012	2017	2022	2023	Dont PCH seule	Dont ACTP seule	Taux pour 1 000 habitants	Évolution 2022-2023
Longwy	234	536	623	594	567	529	38	6,3	- 4,5 %
Briey	178	380	450	490	479	428	51	6,5	- 2,2 %
Terres de Lorraine	194	480	588	635	633	588	45	6,4	- 0,3 %
Val de Lorraine	225	596	698	698	716	674	42	6,6	+ 2,6 %
Lunévillois	287	724	873	946	966	892	74	9,3	+ 2,1 %
Grand Nancy	685	1 814	2 033	2 323	2 425	2 214	211	9,4	+ 4,4 %
Hors 54 / non renseigné	253	25	56	145	93	72	21	-	-
Meurthe-et-Moselle	2 056	4 555	5 321	5 831	5 879	5 397	482	8,0	+ 0,8 %
Grand Est	15 203	26 044	31 090	34 729	-	-	-	6,2 *	-
France métropolitaine	154 228	282 021	348 704	414 289	-	-	-	6,3 *	-

Sources : Département 54, DGA Solidarités - Direction de l'Autonomie ; DREES ; INSEE, estimations de population

* : Taux au 31/12/2022 pour Grand Est et France métropolitaine

Les bénéficiaires de la PCH sont les personnes ayant des droits ouverts à cette prestation à une date donnée (au 31 décembre dans les enquêtes de la DREES). **Fin 2023, 5 397 personnes ont un droit ouvert à la PCH dans le département.**

Cette notion ne doit pas être confondue avec celle de bénéficiaires payés au titre de la PCH, qui sont les personnes ayant reçu un paiement du conseil départemental pour au moins un élément de la prestation au cours d'une période donnée. **3 535 personnes ont été payées au titre du mois de décembre 2023.**

La croissance du nombre de bénéficiaires ayant un droit ouvert à la PCH s'est ralentie ces dernières années en Meurthe-et-Moselle : + 1,7 % en 2023, faisant suite à une hausse de 0,5 % en 2022. Auparavant, et à l'exception de l'année 2020 marquée par la crise sanitaire (- 0,6 %), l'évolution annuelle du nombre de bénéficiaires a toujours été supérieure à + 2,0 % depuis la création de la PCH.

482 meurthe-et-mosellans bénéficient d'un droit ouvert à l'ACTP en décembre 2023, en forte diminution de 8,2 % par rapport à décembre 2022. Il s'agit de la plus forte baisse depuis 2010.

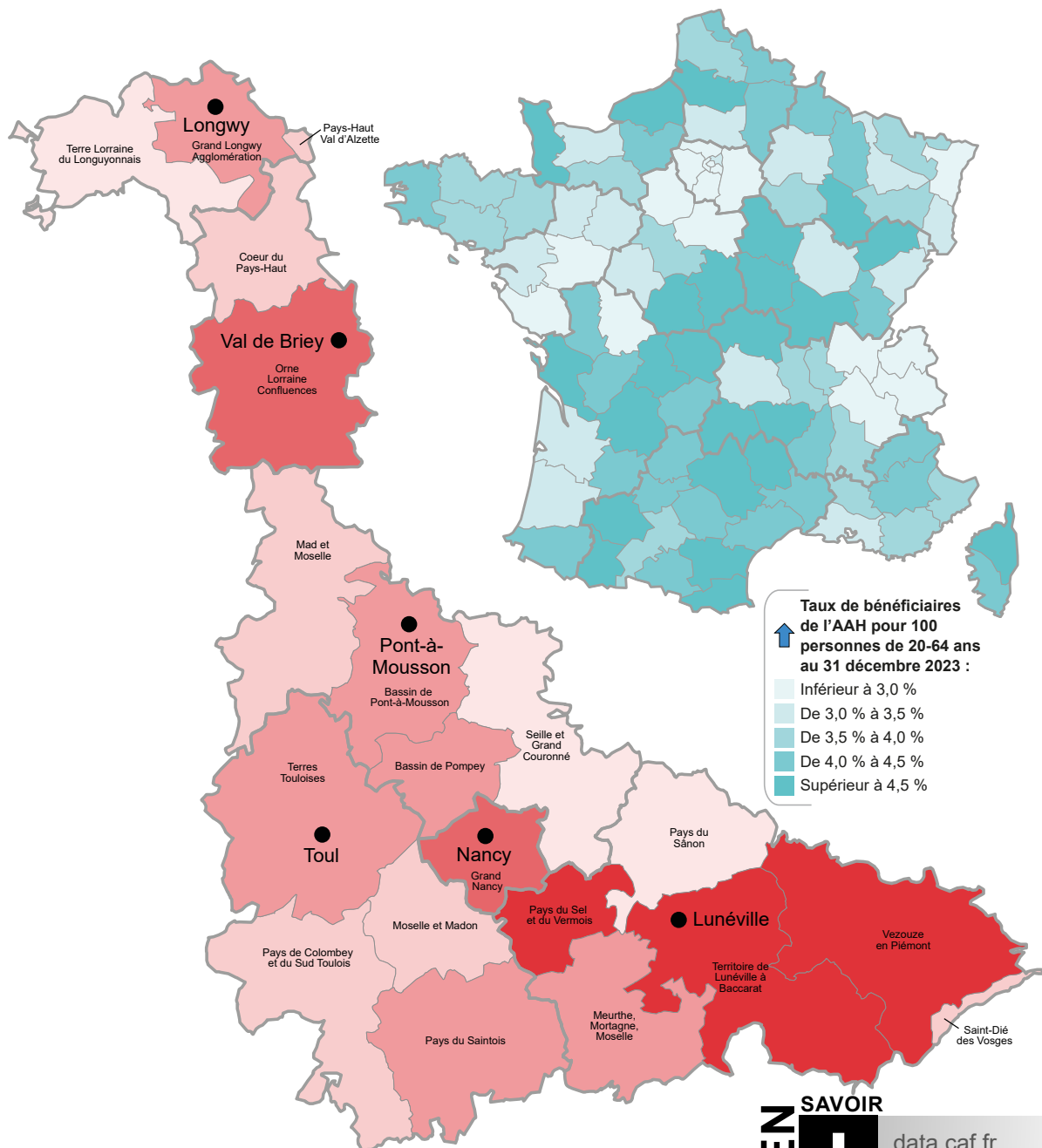
Le nombre de bénéficiaires de l'ACTP ou de la PCH a été multiplié par 3,6 en 17 ans en Meurthe-et-Moselle, passant de 1 620 en décembre 2006 à 5 879 en décembre 2023.

Rapporté à l'ensemble de la population, le taux de bénéficiaires ayant un droit ouvert à l'ACTP ou à la PCH est supérieur de près de deux points dans le département (8 pour 1 000 fin 2023) par rapport à la moyenne constatée dans le Grand Est (6,2 pour 1 000 fin 2022) et en France métropolitaine (6,3 pour 1 000 fin 2022).

Au niveau infra-départemental, **le Grand Nancy et le Lunévillois présentent les plus fortes densités de bénéficiaires** avec respectivement 9,4 et 9,3 pour 1 000 habitants.

Allocation aux adultes handicapés (AAH)

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) est destinée à des personnes handicapées aux revenus modestes. Attribuée selon des critères médicaux et sociaux évalués par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), l'AAH est versée par les caisses d'allocations familiales (CAF) et la Mutualité sociale agricole (MSA).



2^e minima social en termes d'effectif d'allocataires

Fin 2023, **1,31 million de personnes bénéficient de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) en France**. Les effectifs de l'AAH progressent de 2,7 % en 2023.

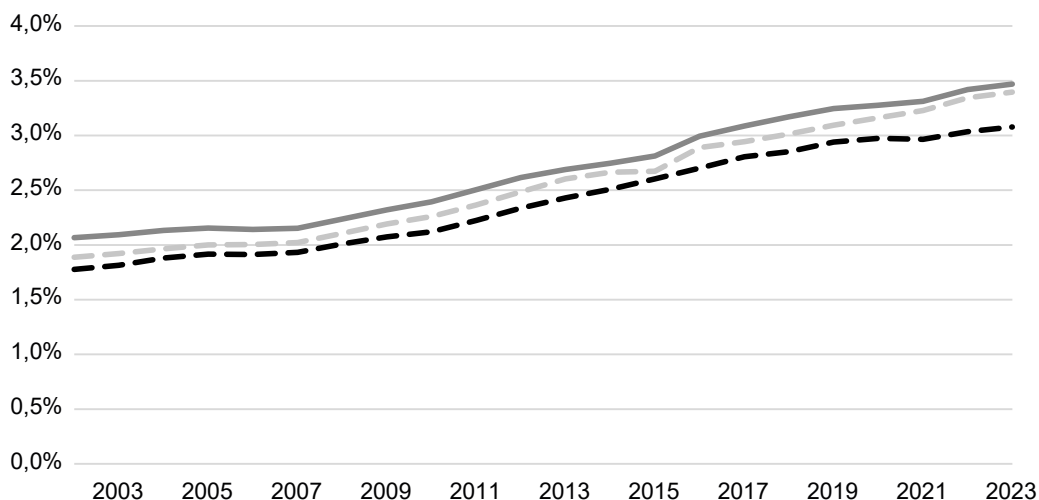
Deuxième minimum social en nombre d'allocataires après le RSA, les effectifs de l'AAH ne cessent d'augmenter depuis 1975, année de sa création. L'allocation est destinée à des personnes handicapées âgées de 20 ans ou plus ne pouvant prétendre à une pension de retraite, un avantage invalidité ou une rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à l'AAH.

Huit allocataires sur dix sont des personnes seules, en très grande majorité sans enfant. 70 % des allocataires sont âgés de 40 ans ou plus, 48 % ont 50 ans ou plus.

Le nombre d'allocataires, rapporté à la population âgée de 20 ans à 64 ans, est de 3,4 % au niveau national en décembre 2023. **Cette part est plus importante dans les départements ruraux ou semi-urbains**, notamment dans les départements du Massif Central, de l'Occitanie et du Centre. À l'opposé, elle est particulièrement faible en Île-de-France.

Évolution du taux de bénéficiaires de l'AAH

au 31 décembre, nombre de bénéficiaires pour 100 habitants âgés de 20 à 64 ans



Sources : DREES, d'après CNAF et MSA ; INSEE, estimations de population

- Meurthe-et-Moselle
- ... Grand Est
- France métropolitaine

Au 31 décembre	Bénéficiaires de l'AAH (CAF uniquement)					Bénéficiaires AAH (CAF uniquement) au 31/12/2023		
	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023	Taux pour 100 adultes 20-64 ans	Taux d'incapacité entre 50 % et 79 %	Taux d'incapacité supérieur ou égal à 80 %
Longwy	1 224	1 189	1 209	1 230	+ 1,7 %	2,4 %	-	-
Briey	1 205	1 180	1 185	1 197	+ 1,0 %	2,9 %	-	-
Terres de Lorraine	1 245	1 250	1 285	1 338	+ 4,1 %	2,4 %	-	-
Val de Lorraine	1 240	1 220	1 270	1 326	+ 4,4 %	2,2 %	-	-
Lunévillois	1 983	1 968	2 008	2 135	+ 6,3 %	3,8 %	-	-
Grand Nancy	5 000	4 985	5 100	5 372	+ 5,3 %	3,6 %	-	-
Meurthe-et-Moselle	12 097	12 001	12 259	12 642	+ 3,1 %	3,1 %	44,6 %	55,4 %
Grand Est	96 485	98 189	101 441	103 438	+ 2,0 %	3,4 %	48,9 %	51,1 %
France métropolitaine	1 154 065	1 168 581	1 208 784	1 231 608	+ 1,9 %	3,5 %	50,1 %	49,9 %

Sources : DREES, d'après CNAF et MSA ; CAF de Meurthe-et-Moselle ; INSEE, estimations de population et RP

Concentration des bénéficiaires de l'AAH dans le Lunévillois et le Grand Nancy

En décembre 2023, 12 691 personnes bénéficient de l'AAH en Meurthe-et-Moselle, en hausse de 1,2 % par rapport à décembre 2022. Cela fait suite à une baisse du nombre de bénéficiaires en 2021 (- 0,6 %), la seule constatée depuis la création de l'allocation, puis à une hausse de 2,1 % en 2022.

Le taux de couverture départemental de l'AAH est de 3,08 bénéficiaires pour 100 adultes âgés de 20 à 64 ans. A titre de comparaison, le taux de couverture est de 3,40 pour 100 dans le Grand Est et de 3,47 pour 100 sur l'ensemble du territoire national.

La grande majorité des bénéficiaires de l'AAH se voient verser l'allocation par la CAF (cf tableau ci-contre), les autres bénéficiaires étant affiliés auprès de la MSA.

Les bénéficiaires de l'AAH se concentrent avant tout dans le Lunévillois (3,8 bénéficiaires pour 100 adultes de 20-64 ans) et dans le Grand Nancy (3,6 pour 100). Il s'agit des deux seuls territoires où le taux de couverture est supérieur au taux de couverture national.

A l'image de la tendance nationale, la progression du nombre de bénéficiaires dans le département a été la plus soutenue (+ 3,5 % par an en moyenne) au cours de la décennie 2008-2017.

Cette plus forte croissance est sans doute liée pour une grande part aux changements institutionnels survenus : allègement des conditions d'accès à l'allocation d'une part et surtout, revalorisations successives du barème dans le cadre de l'augmentation de 25 % (en euros courants) du montant maximal de l'AAH entre fin 2007 et fin 2012.

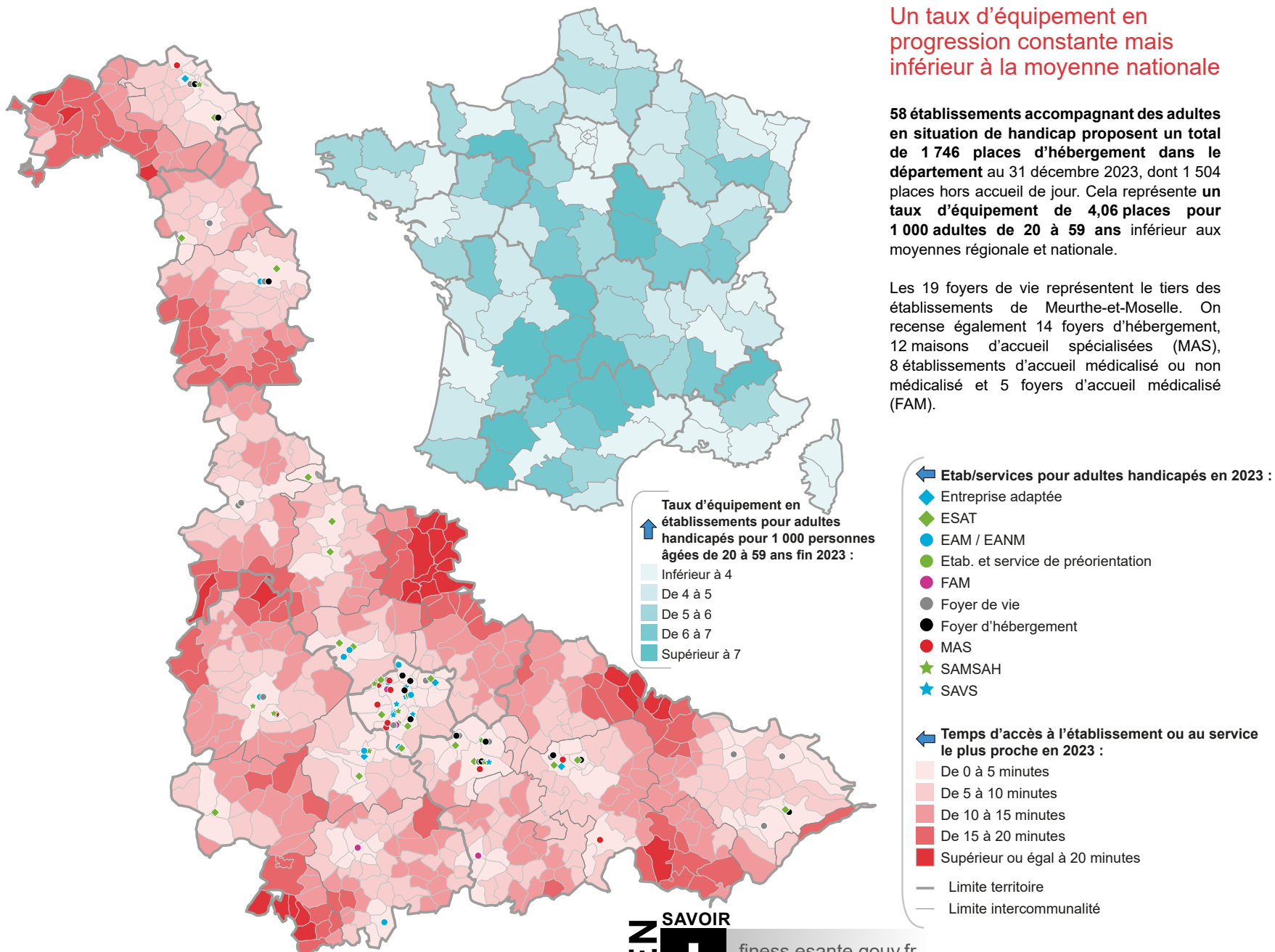
Établissements et services pour adultes en situation de handicap

Au 31 décembre 2023, la capacité d'accueil ou d'accompagnement d'adultes en situation de handicap dans des structures médico-sociales s'élève à 4 500 places en Meurthe-et-Moselle. Cette offre a augmenté de 36 % depuis 2004, l'évolution étant davantage portée par le développement des services que par celui des établissements.

Un taux d'équipement en progression constante mais inférieur à la moyenne nationale

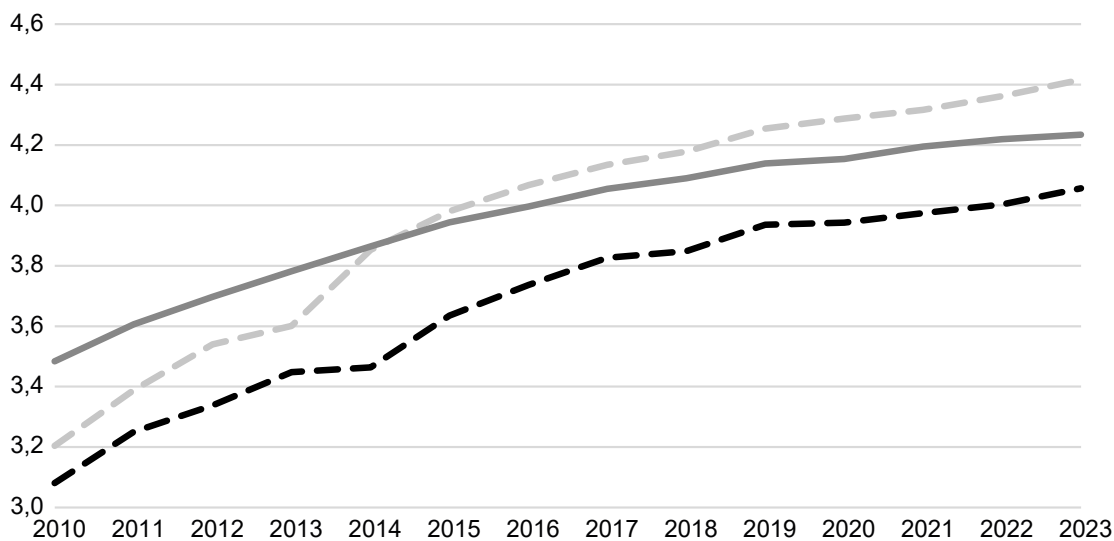
58 établissements accompagnant des adultes en situation de handicap proposent un total de 1 746 places d'hébergement dans le département au 31 décembre 2023, dont 1 504 places hors accueil de jour. Cela représente un taux d'équipement de 4,06 places pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans inférieur aux moyennes régionale et nationale.

Les 19 foyers de vie représentent le tiers des établissements de Meurthe-et-Moselle. On recense également 14 foyers d'hébergement, 12 maisons d'accueil spécialisées (MAS), 8 établissements d'accueil médicalisé ou non médicalisé et 5 foyers d'accueil médicalisé (FAM).



Évolution du taux d'équipement en places d'hébergement pour adultes en situation de handicap

au 31 décembre, places en MAS, FAM, EAM, EANM, foyers d'hébergement, foyers de vie et foyers polyvalents, hors accueil de jour, pour 1 000 personnes âgées de 20 à 59 ans



Source : DREES, FINESS et INSEE, estimations de population

— — Meurthe-et-Moselle
 - - - Grand Est
 — France métropolitaine

Au 31 décembre 2023	Places d'hébergement pour adultes en situation de handicap (hors accueil de jour)							ESAT		SAVS et SAMSAH	
	MAS	FAM	EAM	EANM	Foyers d'hébergement	Foyers de vie ou polyvalents	Taux d'équipement	Places	Taux d'équipement	Places	Taux d'équipement
Longwy	48	0	0	0	58	21	2,71	195	4,16	75	1,60
Briey	0	0	10	0	23	28	1,69	170	4,72	0	0,00
Terres de Lorraine	44	43	68	0	0	14	3,48	95	1,95	84	1,73
Val de Lorraine	0	0	0	45	0	51	1,80	334	6,28	0	0,00
Lunévillois	115	12	0	0	153	243	10,59	364	7,37	226	4,58
Grand Nancy	262	20	109	0	107	15	3,76	456	3,34	563	4,12
Meurthe-et-Moselle	469	75	187	45	341	372	4,06	1 614	4,40	948	2,58
Grand Est	3 049	1 543	876	355	2 926	3 259	4,42	11 560	4,23	4 050	1,48
France métropolitaine	28 576	12 420	17 550	27 024	24 381	26 476	4,23	116 553	3,60	56 310	1,74

Source : DREES, FINESS et INSEE, estimations de population

Les taux d'équipement sont calculés pour 1 000 adultes âgés de 20 à 59 ans

Les services destinés aux adultes en situation de handicap accompagnent les personnes sur leurs lieux de vie (domicile, lieux scolaires, loisirs, etc.). L'offre départementale se constitue de 948 places en services d'accompagnement, soit 639 places en SAVS et 309 places en SAMSAH. Le taux d'équipement est cette fois meilleur que celui de la région Grand Est ou de la France métropolitaine avec 2,58 places pour 1 000 adultes âgés de 20 à 59 ans contre respectivement 1,48 et 1,74 places pour 1 000.

L'offre en établissements et services de travail et de réinsertion se compose entre autres de 1 614 places dans 21 établissements et services d'aide par le travail (ESAT). Le taux d'équipement départemental en ESAT est là aussi meilleur que la moyenne nationale avec 4,4 places pour 1 000 adultes âgés de 20 à 59 ans. 7 entreprises adaptées (207 places), un centre de pré-orientation (15 places) et une unité d'évaluation (UEROS, 7 places) complètent l'offre.

Les établissements centrés sur l'hébergement des adultes handicapés sont de plusieurs types :

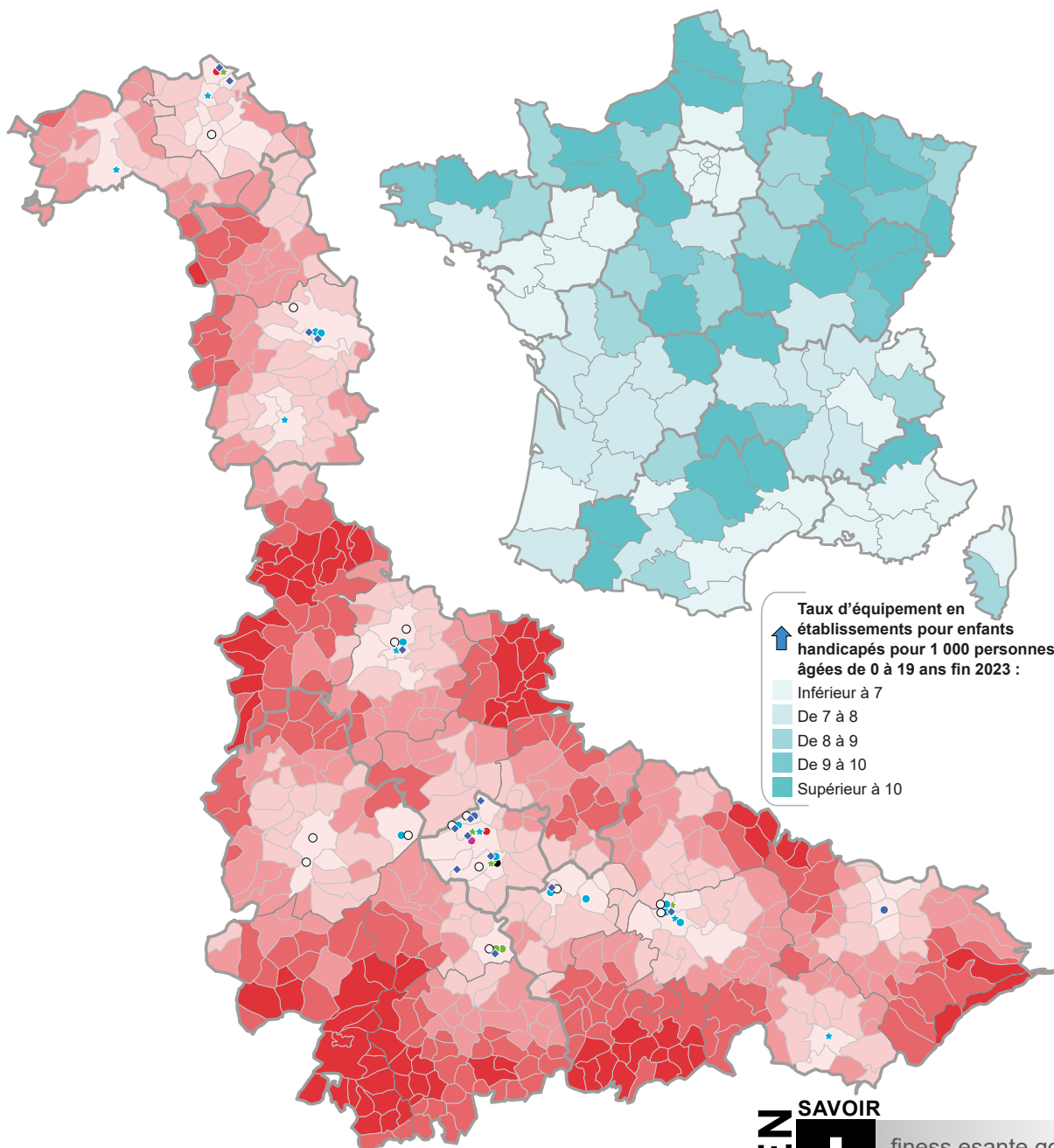
- Les maisons d'accueil spécialisées (MAS) accueillent des adultes handicapés nécessitant une surveillance médicale et des soins constants, notamment avec la poursuite de traitements et de rééducation d'entretien.
- Les foyers d'accueil médicalisés (FAM) ont pour vocation d'accueillir des personnes lourdement handicapées voire polyhandicapées, qui ne peuvent exercer une activité professionnelle.
- Les foyers d'hébergement ont pour principal but d'héberger des travailleurs handicapés en provenance d'ESAT, d'entreprises adaptées ou encore du milieu ordinaire.
- Les foyers occupationnels ou foyers de vie sont destinés à des personnes handicapées ne pouvant pas travailler, mais qui ont une certaine autonomie physique ou intellectuelle.
- Les foyers d'accueil polyvalent ont été créés en 2005 pour répertorier les foyers d'hébergement qui proposent à la fois de l'internat, des activités occupationnelles et de la prise en charge médicalisée.
- Les établissements d'accueil médicalisés en tout ou partie pour personnes handicapées (EAM) sont censés remplacer les FAM, alors que les établissements d'accueil non médicalisés pour personnes handicapées (EANM) devraient remplacer les foyers de vie, les foyers d'hébergement et les foyers d'accueil polyvalent pour adultes handicapés.

Les services d'accompagnement comprennent les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH). Ils concourent au maintien à domicile des personnes handicapées et à la préservation de leur autonomie ainsi que de leurs activités sociales.

Les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) offrent des activités productives et une prise en charge médico-sociale aux adultes handicapés dont la capacité de travail est inférieure à un tiers de celle d'un travailleur valide.

Établissements et services pour enfants en situation de handicap

Au 31 décembre 2023, la capacité d'accueil ou d'accompagnement d'enfants en situation de handicap dans des structures médico-sociales s'élève à 2 560 places en Meurthe-et-Moselle. L'accroissement de l'offre d'accompagnement des enfants est portée presque exclusivement par les services, leur capacité ayant augmenté de 51 % depuis 2004 contre + 10 % pour les établissements.



Forte hausse du nombre de places en ITEP et en SESSAD

44 établissements accompagnant des enfants en situation de handicap proposent un total de 2 013 places d'hébergement au 31 décembre 2023, dont 1 279 places hors accueil de jour. Cela représente un **taux d'équipement de 12,2 places pour 1 000 enfants de moins de 20 ans** supérieur aux moyennes régionale et nationale, respectivement de 10,0 et 7,5 places pour 1 000.

Cette offre se décline en 14 IME d'une capacité totale de 1 026 places - soit 51 % de la capacité de l'ensemble des établissements -, 2 IEM (300 places), 2 instituts pour déficients sensoriels (300 places), 11 ITEP (281 places) et 2 établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés (106 places). Les ITEP ont connu une hausse de 54 % de leur capacité entre 2004 et 2023 (+ 98 places).

Étab/services pour enfants handicapés en 2023 :

- Instituts médico-éducatifs (IME)
- Etab. pour enfants ou adolescents polyhandicapés
- Instituts thérapeutiques éducatifs et pédag. (ITEP)
- Instituts d'éducation motrice (IEM)
- Instituts pour déficients visuels
- Instituts pour déficients auditifs
- Etab. expérimentaux pour enfance handicapée
- ★ Centres action médico-sociale précoce (CAMSP)
- ★ Centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP)
- ◆ Services d'éducation spé. / soins à dom. (SESSAD)

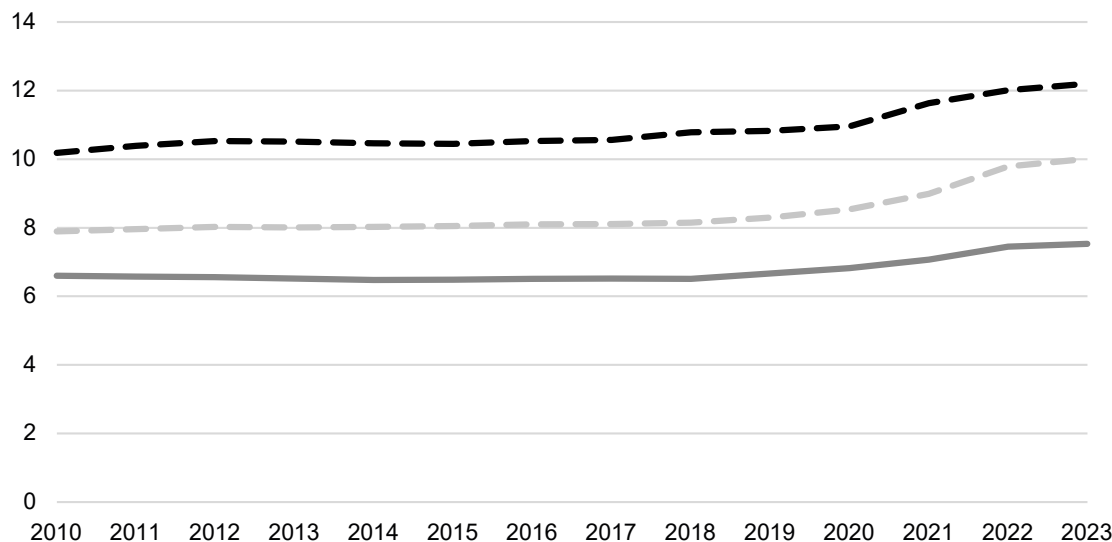
Temps d'accès à l'établissement ou au service le plus proche en 2023 :

- De 0 à 5 minutes
- De 5 à 10 minutes
- De 10 à 15 minutes
- De 15 à 20 minutes
- Supérieur ou égal à 20 minutes

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Évolution du taux d'équipement en places d'hébergement pour enfants en situation de handicap

au 31 décembre, places en IME, en établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés, en ITEP, en IEM, en établissements pour déficients sensoriels, en foyers d'hébergement, y compris places d'accueil de jour, pour 1 000 enfants âgés de 0 à 19 ans



Sources : DREES, FINESS et INSEE, estimations de population

--- Meurthe-et-Moselle
 --- Grand Est
 — France métropolitaine

Au 31 décembre 2023	Places d'hébergement pour enfants en situation de handicap (incluant l'accueil de jour)						SESSAD		
	IME	IEM	Étab. pour déficients sensoriels	ITEP	Étab. pour enfants et ados polyhand.	Total	Taux d'équipement pour 1000 enfants - de 20 ans	Places	Taux d'équipement
Longwy	106	0	0	0	0	106	4,96	10	0,47
Briey	56	0	0	45	0	101	5,85	84	4,86
Terres de Lorraine	370	300	0	51	0	721	30,64	15	0,64
Val de Lorraine	62	0	0	0	0	62	2,36	0	0,00
Lunévillois	225	0	0	80	44	349	14,64	11	0,46
Grand Nancy	207	0	300	105	62	674	11,49	428	7,30
Meurthe-et-Moselle	1 026	300	300	281	106	2 013	12,21	548	3,32
Grand Est	7 656	926	1 274	1 987	562	12 405	10,01	3 532	2,85
France métropolitaine	74 147	7 666	7 749	19 759	5 190	114 657	7,53	49 556	3,26

Sources : DREES, FINESS et INSEE, estimations de population

Entre décembre 2004 et décembre 2023, 367 places supplémentaires en établissements et services pour enfants en situation de handicap ont été créées dans le département (+ 17 %).

La moitié de ces nouvelles places est à mettre à l'actif des établissements pour enfants en situation de handicap (+ 98 places en ITEP, + 57 places en établissements pour déficients sensoriels, + 20 places en IEM et + 7 places en IME), l'autre moitié étant à mettre à l'actif des services destinés aux enfants en situation de handicap : l'offre départementale se constitue de **548 places réparties dans 14 services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD). Leur capacité est en augmentation de 51 % sur la période 2004-2023.**

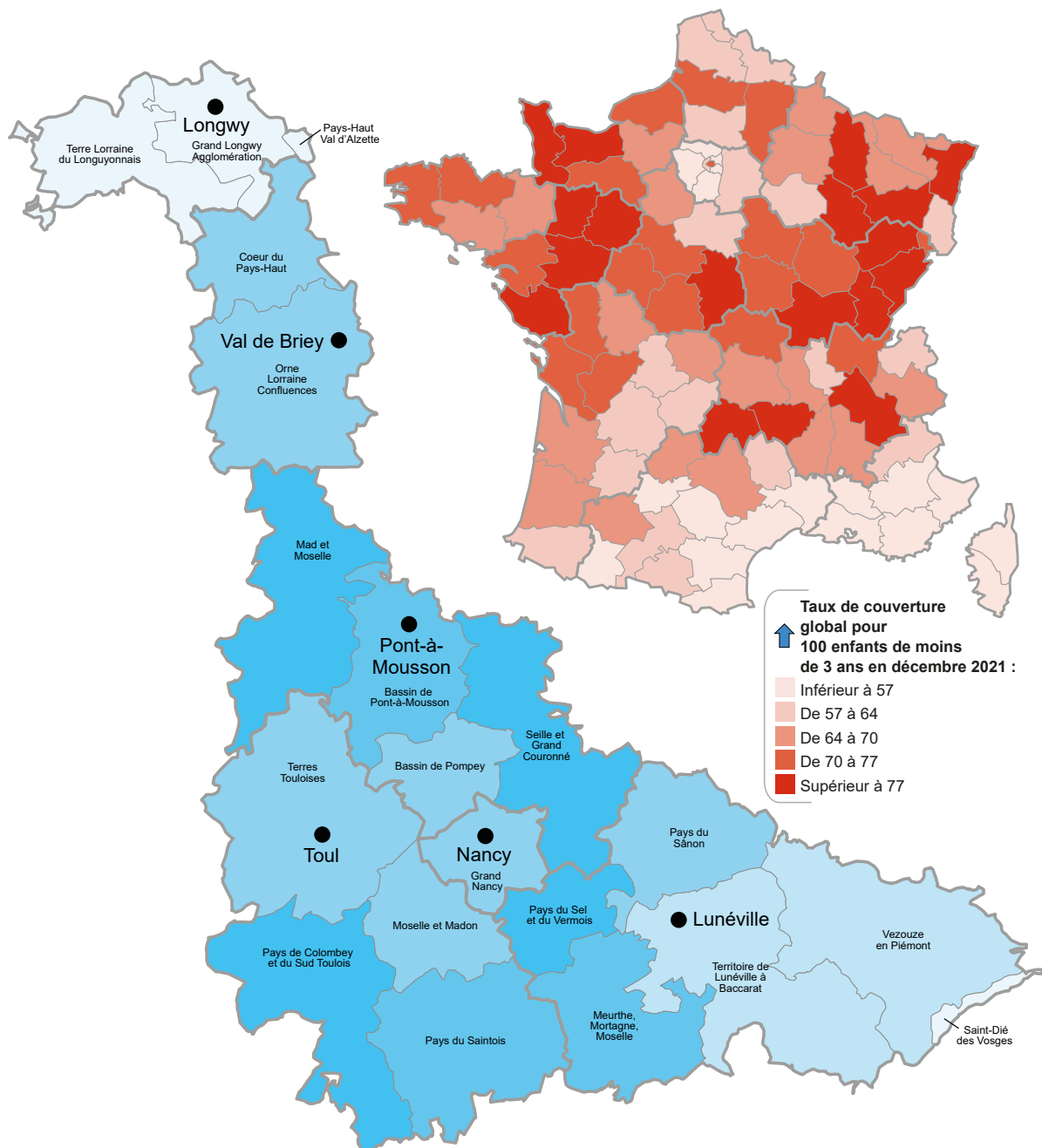
Cela représente un taux d'équipement en SESSAD de 3,32 places pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans. Le département est mieux équipé que la région Grand Est (2,85 places pour 1 000) et la France métropolitaine (3,26 places pour 1 000).

Les structures dédiées à l'accueil ou à l'accompagnement des enfants ou adolescents en situation de handicap sont de plusieurs types :

- Les instituts médico-éducatifs (IME) s'adressent aux enfants atteints de déficience à prédominance intellectuelle et proposent une prise en charge scolaire, éducative et thérapeutique équilibrée.
- Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) accueillent des enfants présentant des troubles du comportement qui perturbent leur socialisation et l'accès aux apprentissages, sans pathologie psychotique ni déficience intellectuelle. Leur objectif est de favoriser le retour à un dispositif éducatif ordinaire ou adapté.
- Les enfants polyhandicapés, présentant un handicap grave à expressions multiples associant déficiences motrices et déficiences mentales qui entraînent une restriction de leur autonomie, nécessitent une assistance constante pour les actes de la vie quotidienne. Ils sont accueillis et suivis par les établissements pour enfants polyhandicapés.
- Les établissements pour jeunes déficients sensoriels accompagnent des enfants présentant une déficience auditive ou visuelle incompatible avec des conditions de vie et de scolarité dans un établissement d'enseignement ordinaire ou adapté. Cet établissement leur assure par conséquent des soins et une éducation spécialisée.
- Les instituts d'éducation motrice (IEM) accueillent les enfants présentant une déficience motrice.
- Il existe aussi des jardins d'enfants spécialisés, des établissements d'accueil temporaire, des foyers d'hébergement pour enfants et adolescents, ainsi que des établissements expérimentaux pour les enfants handicapés.
- Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) interviennent au sein des différents lieux de vie de l'enfant (domicile, lieu d'accueil de la petite enfance, centre de loisirs). Ils apportent un soutien éducatif et thérapeutique individualisé.

L'offre d'accueil de la petite enfance

Les modes d'accueil formel destinés aux enfants de moins de 6 ans sont particulièrement diversifiés en France. Les deux principaux sont l'accueil par une assistante maternelle et par un établissement d'accueil collectif. Les enfants âgés de 2 à 3 ans peuvent également fréquenter un établissement scolaire. La garde au domicile des parents par une intervenante rémunérée est une autre solution possible, mais moins couramment utilisée.



Un taux de couverture en baisse malgré la diminution du nombre de naissances

La capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans rend compte du nombre d'enfants potentiellement couverts de façon simultanée par les modes de garde extérieurs aux parents, en mettant en regard une offre d'accueil au nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans.

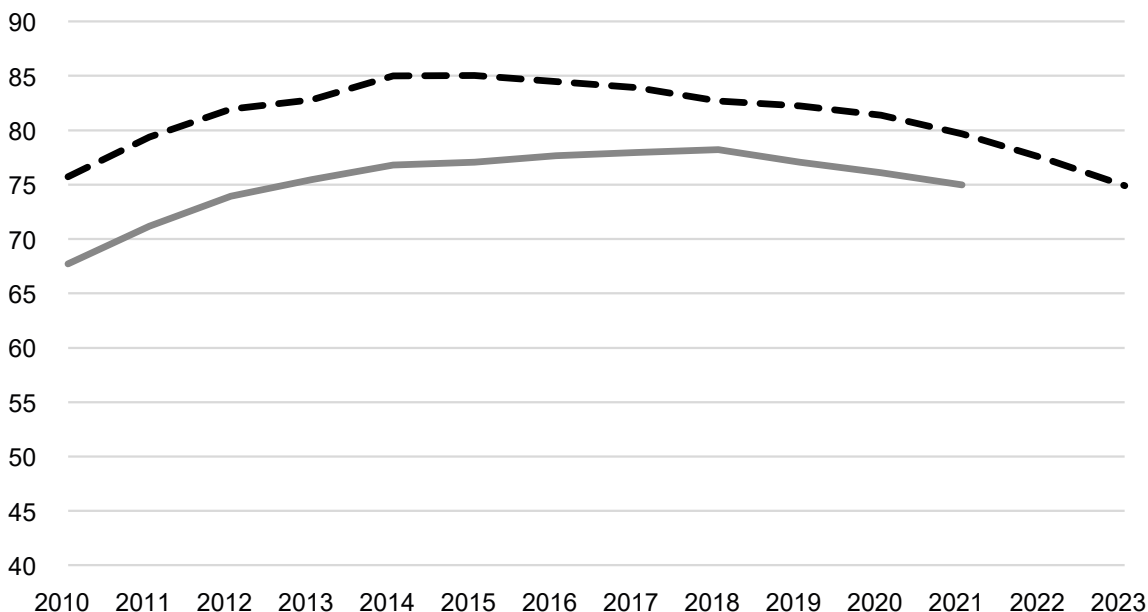
En France métropolitaine, ces différents modes d'accueil offrent plus d'1,3 million de places aux familles. Parmi elles, environ 55 % sont le fait des assistantes maternelles et 35 % des établissements d'accueil collectif, les 10 % restants se répartissant entre la pré-scolarisation et la garde à domicile.

Ces dernières années, le nombre total de places d'accueil diminue en raison du recul prononcé de l'offre d'accueil chez les assistantes maternelles car dans le même temps, le nombre de places en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) augmente.

Sur la même période, le nombre d'enfants de moins de 3 ans a diminué en lien avec les tendances récentes de baisse du nombre de naissances. Malgré cela, le taux de couverture en France métropolitaine est en baisse et s'établit à 75 places d'accueil (collectif, familial ou maternel, hors scolarisation) pour 100 enfants de moins de 3 ans au 31 décembre 2021.

Évolution du taux de couverture en modes d'accueil

au 31 décembre, places pour 100 enfants de moins de 3 ans en accueil collectif, familial ou auprès d'assistantes maternelles employées par des particuliers



Sources : DREES, FINESS ; INSEE ; Département 54, DGA Solidarités-DEFSP

— — Meurthe-et-Moselle
 Grand Est
 — France métropolitaine

Au 31 décembre	Capacité en accueil collectif		Capacité en accueil familial		Capacité des assistantes maternelles		Taux d'équipement global (hors scolarisation)	
	2013	2023	2013	2023	2013	2023	2013	2023
Longwy	170	191	0	0	1 203	598	52,7	40,2
Briey	174	251	0	0	2 017	1 286	88,6	74,7
Terres de Lorraine	341	398	33	0	3 177	1 883	99,9	79,6
Val de Lorraine	230	429	78	29	3 434	2 230	96,1	83,9
Lunévillois	417	477	0	0	2 951	1 693	92,2	77,1
Grand Nancy	1 868	2 296	395	288	4 281	2 720	73,5	73,0
Meurthe-et-Moselle	3 200	4 042	506	317	17 063	10 410	82,8	74,9
Grand Est	24 586	32 681 *	3 385	2 555 *	-	-	-	-
France métropolitaine	344 352	430 555 *	52 445	35 559 *	1 383 850	1 114 530 *	75,5	75,0 *

Sources : DREES, FINESS ; INSEE ; Département 54, DGA Solidarités-DEFSP

* : Données au 31/12/2021 pour Grand Est et France métropolitaine

Le taux de couverture est faible sur tout le pourtour méditerranéen ainsi qu'en région Île-de-France en raison de faibles taux de couverture par des assistantes maternelles. Il est globalement plus élevé dans les départements de la moitié nord.

Le territoire de Longwy sous-équipé en accueil de la petite enfance

En cumulant taux d'équipement en accueil collectif et en accueil familial et taux de couverture en assistantes maternelles, **c'est une perte de 6 000 places qu'a connu la Meurthe-et-Moselle entre décembre 2013 et décembre 2023**. La capacité totale est ainsi passée de 20 800 places à 14 800 places tous modes d'accueil confondus (- 29 %). La baisse au niveau national est plus modérée, de l'ordre de - 11 % en dix ans.

L'évolution était à l'augmentation de la capacité globale en Meurthe-et-Moselle jusqu'en décembre 2015, date à laquelle la hausse de la capacité d'accueil des EAJE est devenue insuffisante pour enrayer le recul de la capacité des assistantes maternelles.

Les modes d'accueil ne couvrent que 40 % des besoins théoriques en matière de mode de garde en 2023 sur le territoire de Longwy, celui-ci cumulant à la fois déficit en assistantes maternelles et en accueil collectif et familial.

Les autres territoires se situent dans une fourchette comprise entre 73 % et 84 % des besoins pouvant être satisfaits par les modes de garde présents, la Val de Lorraine en tête. Le Grand Nancy dispose d'un très bon taux d'équipement en EAJE mais est faiblement couvert en assistantes maternelles.

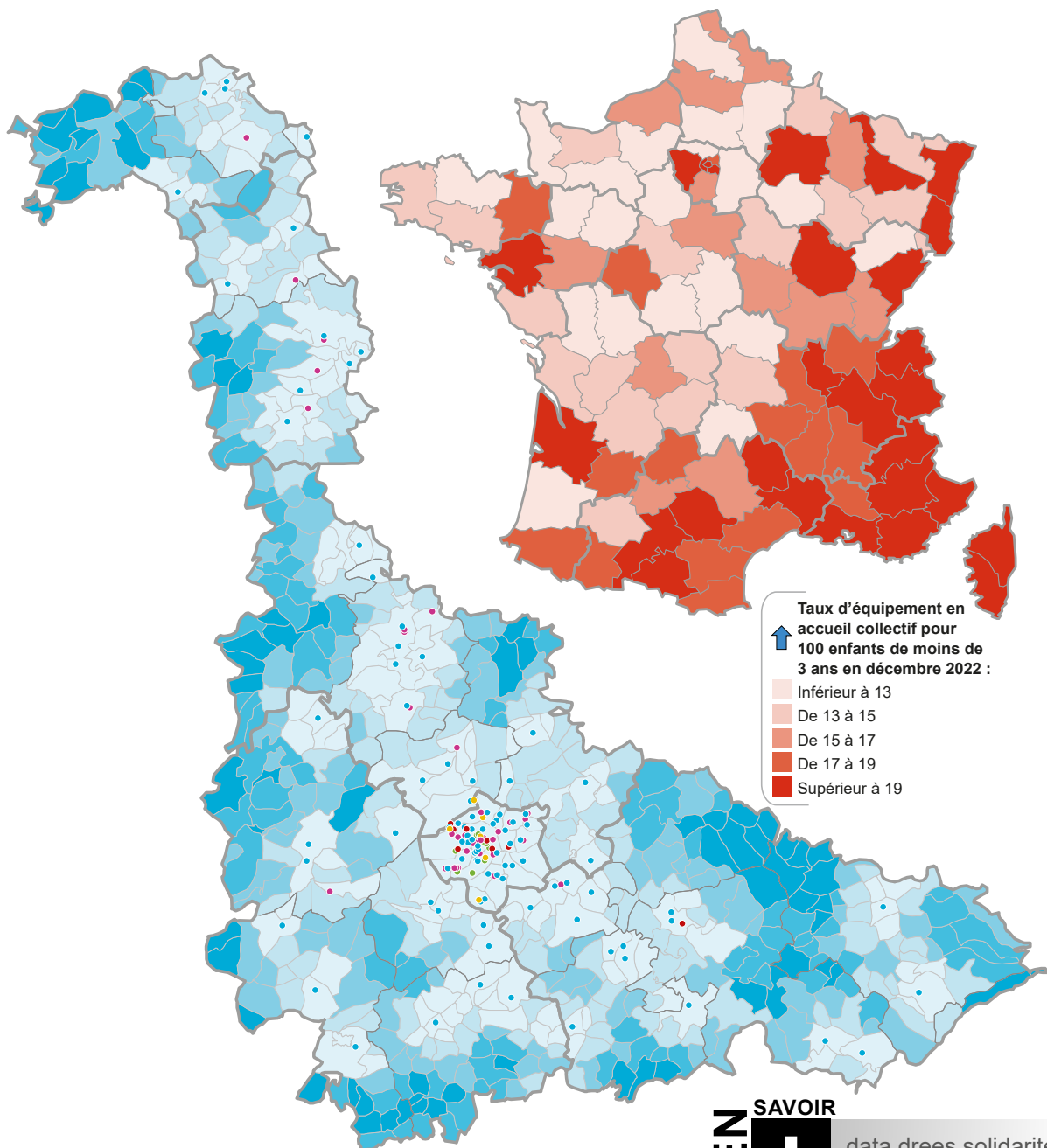
Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

Le nombre de places en établissements et services d'accueil du jeune enfant s'élève à 4 359 en décembre 2023 en Meurthe-et-Moselle, en forte hausse ces dernières années. Dans le département comme au niveau national, la hausse du nombre de places ces dernières années - engendrée principalement par la création de nombreuses micro-crèches - contrebalance la perte de places offertes par les assistantes maternelles.

Une progression continue du nombre de places en crèches

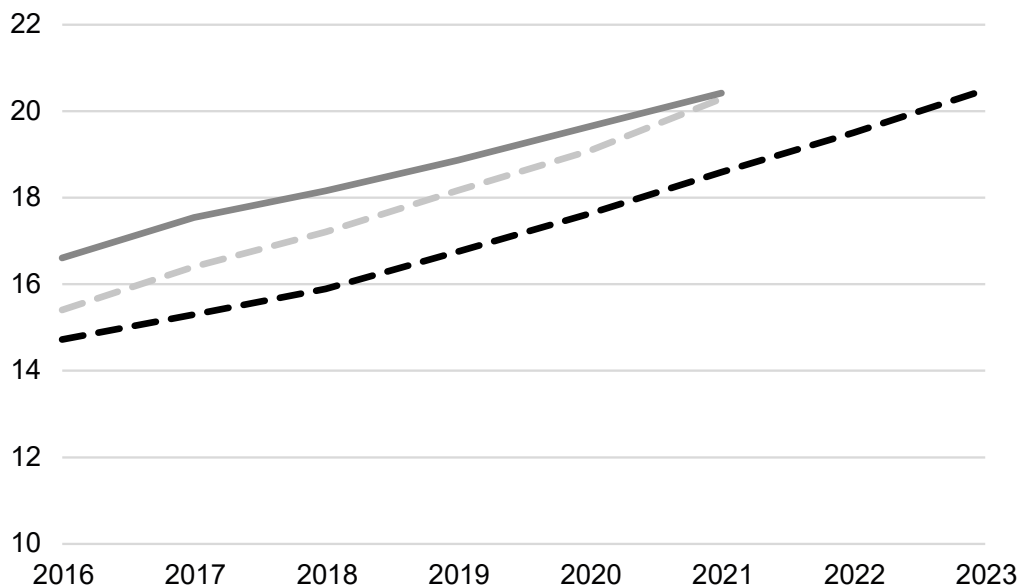
On dénombre 473 150 places en services et établissements d'accueil en France métropolitaine en 2022. **La capacité des crèches collectives a progressé de 18 % au niveau national entre 2016 et 2022**, soit 65 000 places supplémentaires, en partie du fait de la création de nombreuses micro-crèches. En parallèle à l'augmentation du nombre de structures, la part des jeunes enfants confiés à un EAJE a également progressé de manière continue (+ 9 points) depuis 2002.

Dans le cadre de la réforme des modes d'accueil de 2021, la nomenclature des établissements utilisée par la DREES a été adaptée, les crèches collectives regroupant désormais les multi-accueils traditionnels, haltes-garderies et micro-crèches ; elles forment 88 % de la capacité, soit 417 500 places. Les crèches familiales (5,5 %), les multi-accueils collectifs et familiaux (4 %), les jardins d'enfants (1,5 %) et les établissements à gestion parentale (1 %) forment le reste. Les données présentes sur cette double page reprennent l'ancienne nomenclature des EAJE.



Évolution du taux d'équipement en structures d'accueil

au 31 décembre, nombre de places pour 100 enfants de moins de 3 ans, hors accueil familial



Sources : DREES, enquête aide sociale (ancienne nomenclature des EAJE) ; INSEE, estimations de population

— — Meurthe-et-Moselle
 - - - Grand Est
 — France métropolitaine

Au 31 décembre 2023	Nombre d'EAJE	Capacité des EAJE					Taux d'équipement (hors accueil familial)	Capacité totale des EAJE au 31 décembre 2013	Évolution de la capacité 2013-2023
		Totale (hors accueil familial)	Dont haltes-garderies	Dont crèches collectives	Dont multi-accueil	Accueil familial			
Longwy	6	191	0	12	179	0	9,73	170	+ 12 %
Briey	11	251	0	44	207	0	12,20	174	+ 44 %
Terres de Lorraine	15	398	0	12	386	0	13,89	341	+ 17 %
Val de Lorraine	20	429	0	60	369	29	13,39	230	+ 87 %
Lunévillois	18	477	14	12	451	0	16,96	417	+ 14 %
Grand Nancy	81	2 296	127	880	1 289	288	31,62	1 868	+ 23 %
Meurthe-et-Moselle	151	4 042	141	1 020	2 881	317	20,50	3 200	+ 26 %
Grand Est *	1 428	32 681	848	3 605	27 078	2 555	20,73	22 165	+ 47 %
France métropolitaine *	16 734	430 555	11 493	76 871	335 420	35 559	20,69	319 748	+ 35 %

Sources : DREES, enquête aide sociale et INSEE, estimations de population
 * Données 2021 et évolution 2011-2021 pour Grand Est et France métropolitaine

Un fort développement des micro-crèches

En Meurthe-et-Moselle, **les 96 structures multi-accueil représentent plus de 3 EAJE sur 5 et les deux tiers des places en structures**. Particulièrement présent en milieu rural et périurbain, ce type d'accueil s'est fortement développé au cours des dernières années avec 700 places supplémentaires entre 2013 et 2023 (+ 33 %). Les structures multi-accueil constituent une capacité de 2 881 places, soit en moyenne 30 places par structure.

47 crèches collectives sont situées dans le département pour une capacité de 1 020 places. Parmi elles, 37 micro-crèches ont une capacité totale de 424 places. Elles comptent entre 10 et 12 places chacune et sont surtout concentrées en milieu urbain. Chaque année, en moyenne quatre micro-crèches sont créées en Meurthe-et-Moselle depuis dix ans, les trois premières ayant vu le jour à Nancy en 2014. En incluant les micro-crèches,

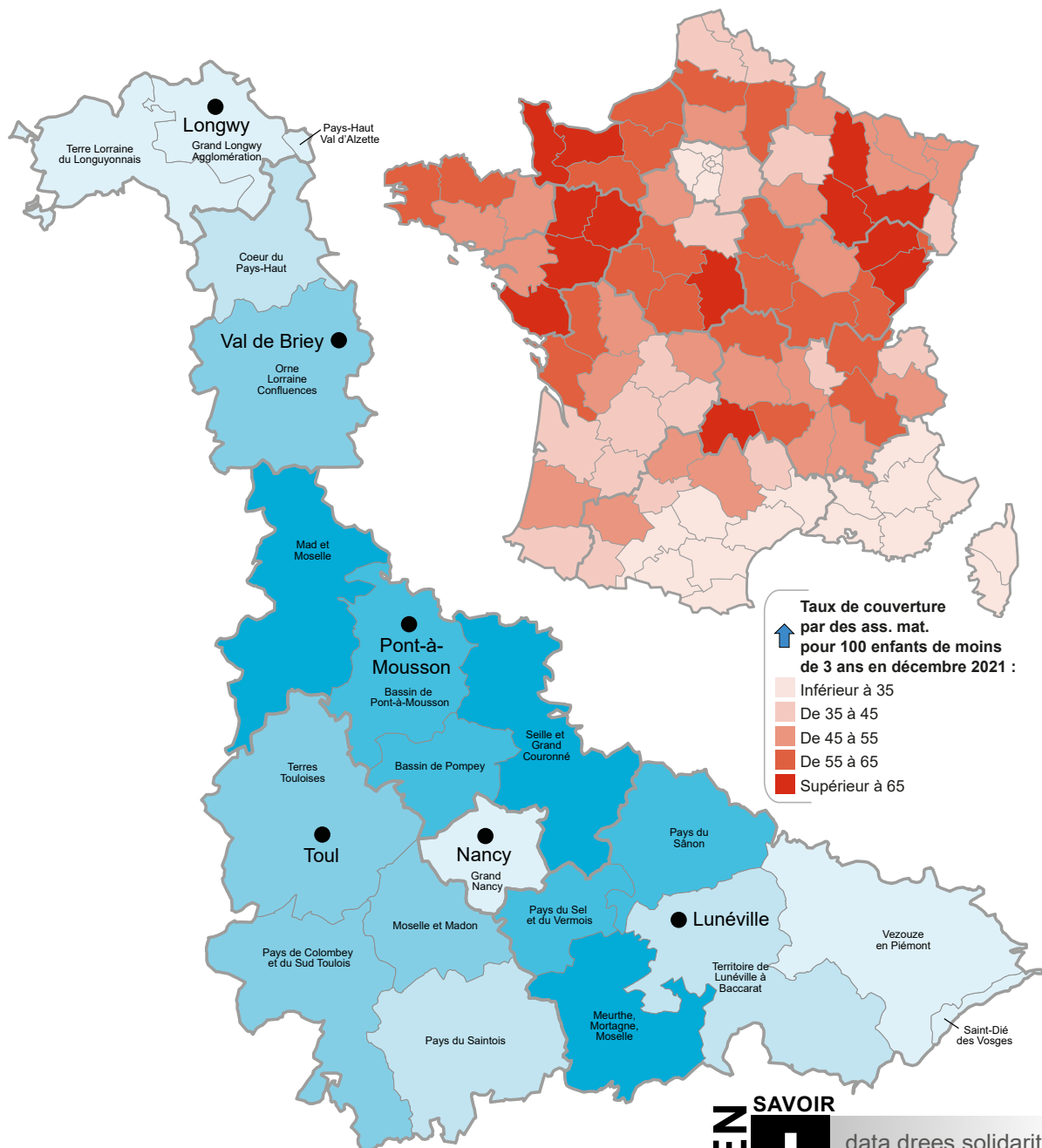
Les **6 crèches familiales**, bien que ne représentant plus que **7 % des places en EAJE**, sont le type d'équipement qui en proposent le plus avec **en moyenne 49 places**. Ces structures emploient des assistantes maternelles agréées qui accueillent à leur domicile 1 à 4 enfants âgés de moins de 3 ans. Au total, 7 EAJE proposent de l'accueil familial (dont un multi-accueil) pour une capacité de 317 places.

Enfin, **les 8 halte-garderies forment une capacité d'accueil de 141 places, soit seulement 3 % de la capacité d'accueil totale**. Principalement situés dans le Grand Nancy, ces EAJE proposent de l'accueil occasionnel pour les 0 à 6 ans. Ce sont au total 15 EAJE qui proposent 187 places d'accueil occasionnel, en incluant 36 places d'accueil occasionnel réparties dans 7 structures multi-accueil.

Avec un taux d'équipement hors accueil familial proche de 32 places pour 100 jeunes enfants, **le Grand Nancy est le territoire le mieux équipé**. Il accueille 55 % des EAJE du département pour 59 % de leur capacité (accueil familial inclus). **Le territoire de Longwy est particulièrement sous-doté** avec moins d'une place pour 10 enfants.

Assistantes maternelles

Les assistantes maternelles, agréées par la Protection maternelle et infantile, accueillent à leur domicile (ou en maison d'assistantes maternelles) des enfants âgés généralement de moins de 6 ans. Selon l'enquête mode de garde de la DREES, l'accueil par une assistante maternelle est le principal mode d'accueil pour les 0-3 ans, après les parents.



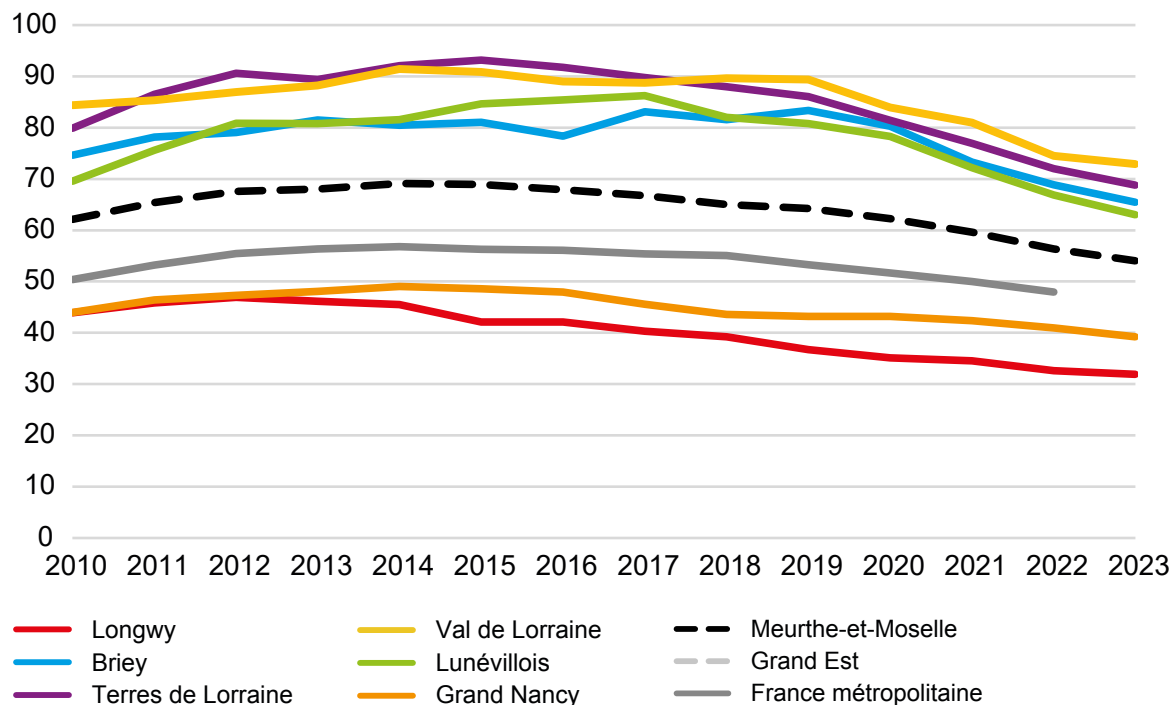
Une baisse du nombre d'assistantes maternelles compensée en partie par la hausse du nombre d'enfants pouvant être accueillis

En 2022, on compte 309 400 assistantes maternelles en activité en France, dont 95 % ont gardé au moins un enfant de moins de 3 ans. Parmi elles, 232 400 sont employées par des particuliers. La baisse de leur nombre amorcée en 2013 se poursuit à un rythme élevé : - 6,7 % en 2022.

Le métier d'assistante maternelle est presque exclusivement féminin avec 99,4 % de femmes. L'âge moyen de celles gardant des enfants de moins de 3 ans a augmenté : il est passé de 44,6 ans en 2006 à 48,5 ans en 2022 (contre 42 ans pour la population active générale en 2022).

La diminution du nombre de places est portée par la baisse du nombre d'assistantes maternelles. Elle est en partie compensée par la hausse du nombre d'enfants autorisés dans leurs agréments ainsi que par une augmentation de la proportion d'enfants de moins de 3 ans parmi les enfants qu'elles accueillent. Le nombre d'assistantes maternelles rapporté au nombre d'enfants de moins de 3 ans est plus élevé dans les zones rurales. Il est au contraire particulièrement faible en Île-de-France et dans le sud-est du pays.

Évolution du taux de couverture théorique par des assistantes maternelles au 31 décembre, nombre de places pour 100 enfants de moins de 3 ans permis par les agréments



Sources : DREES, FINESS ; Département 54, DGA Solidarités-DEFSP ; INSEE, Etat civil

Au 31 décembre	Nombre d'agrément d'assistantes maternelles en cours de validité			Capacité théorique d'accueil des assistantes maternelles			Taux de couverture théorique pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Longwy	240	211	200	717	640	598	34,6	32,6	32,4
Briey	494	452	412	1 532	1 416	1 286	73,3	68,8	64,4
Terres de Lorraine	702	633	575	2 255	2 063	1 883	76,9	72,0	69,7
Val de Lorraine	725	679	626	2 560	2 388	2 230	81,0	74,5	71,2
Lunévillois	645	589	530	2 039	1 881	1 693	72,2	66,9	62,2
Grand Nancy	1 042	967	879	3 189	2 973	2 720	42,4	40,9	39,7
Meurthe-et-Moselle	3 848	3 531	3 222	12 292	11 361	10 410	59,6	56,3	54,1
Grand Est	31 580	28 779	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc
France	331 590	309 430	nc	1 114 530	1 056 600	nc	50,0	48,0	nc

Sources : DREES, FINESS ; Département 54, DGA Solidarités-DEFSP ; INSEE, Etat civil
nc : données non communiquées

Déficit d'assistantes maternelles pour Longwy, le Grand Nancy et l'Est Lunévillois

Bien qu'elle demeure le premier mode d'accueil formel des enfants de moins de 3 ans, l'offre proposée par les assistantes maternelles agréées est en perte de vitesse en France et la Meurthe-et-Moselle n'échappe pas à la règle.

Le nombre de salariées y régresse tout comme celui des agréments délivrés ou encore le nombre de familles bénéficiaires du complément de libre choix du mode de garde (CMG). Cette tendance ne semble liée ni aux pratiques des professionnelles en activité ni aux demandes des parents qui demeurent toujours importantes. Cette diminution tiendrait davantage à un manque d'attractivité du métier, notamment du fait de leurs conditions de travail et d'emploi.

Entre décembre 2010 et décembre 2023, le nombre d'assistantes maternelles dans le département a régressé de 42 % en treize ans, passant de 5 575 à 3 222 professionnelles. Leur capacité d'accueil théorique a diminué de 34 %, évoluant de 15 893 à 10 410 places d'accueil.

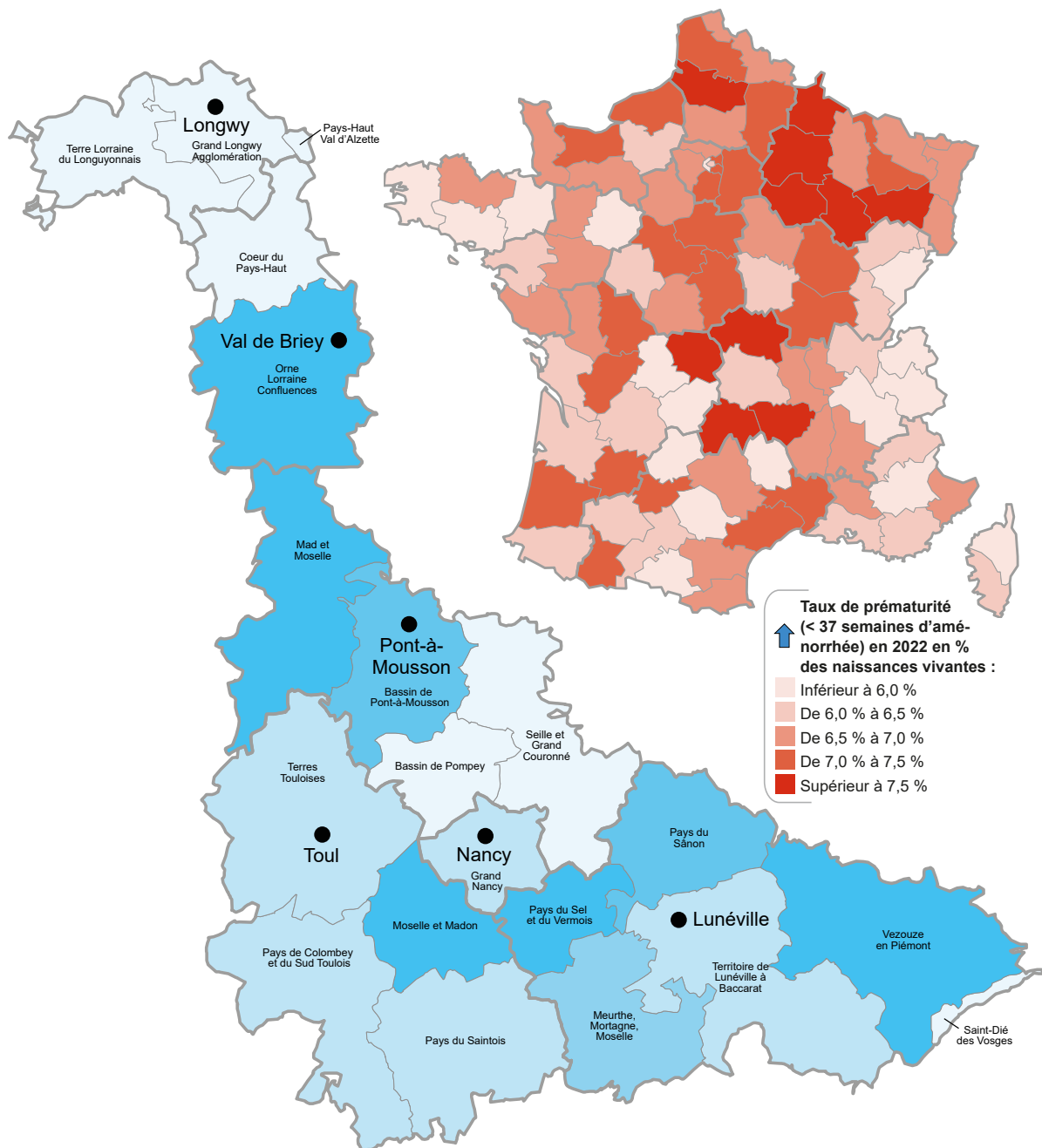
A la diminution du nombre de professionnelles s'ajoute leur vieillissement. L'âge moyen des assistantes maternelles du département est de 51 ans au 31 décembre 2023 contre en moyenne 47 ans dix ans plus tôt.

Le taux de couverture départemental est en forte baisse depuis une dizaine d'années malgré la diminution du nombre de naissances : de 69 places pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans fin 2014 à 54 places pour 100 enfants fin 2023.

De nets contrastes subsistent entre les territoires, les taux de couverture les plus bas étant ceux du territoire de Longwy (32,4 pour 100) et du Grand Nancy (39,7 pour 100). Le Val de Lorraine et Terres de Lorraine demeurent les territoires les mieux couverts.

Taux de prématurité

Une naissance prématurée a lieu avant le terme de la grossesse, qui intervient normalement au bout de 41 semaines d'aménorrhée, soit 9 mois et demi à compter de la date des dernières règles. Un enfant est considéré comme prématuré s'il naît avant 37 semaines d'aménorrhée, soit 8 mois et demi de grossesse.



Une diminution du taux de prématurité ces dernières années

On distingue **trois niveaux de prématurité** :

- la prématurité moyenne, qui correspond à une naissance entre la 32^e et la 36^e semaine d'aménorrhée révolue (7 mois à 8 mois de grossesse),
- la grande prématurité, pour les naissances qui interviennent entre la 28^e et la 32^e semaine d'aménorrhée (6 mois à 7 mois de grossesse),
- la très grande prématurité, pour les naissances avant 28 semaines, soit en-deçà de 6 mois de grossesse.

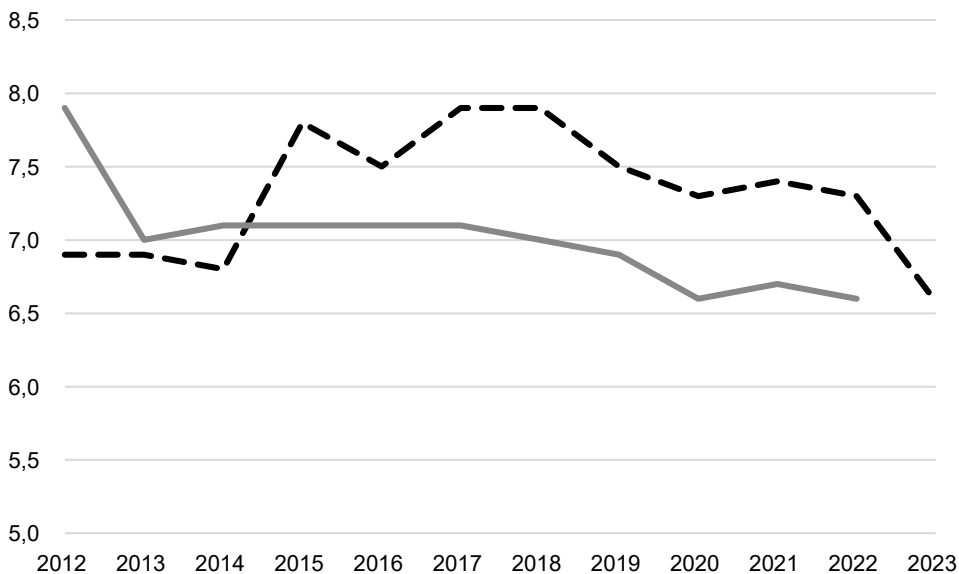
Après une période où le taux de naissances prématurées en France allait croissant, il diminue légèrement depuis quelques années.

Il est estimé en 2022 à 6,6 % des naissances vivantes en France métropolitaine et à 6,8 % sur l'ensemble de la France, incluant les DOM. La prématurité concerne environ 55 000 enfants par an en France.

Des facteurs comme des conditions socio-économiques défavorables, un âge plus avancé des mères, le stress ou encore la consommation de tabac sont impliqués. Par exemple, le risque d'un accouchement prématuré est deux fois plus faible chez les femmes cadres que chez les ouvrières et les employées.

Évolution du taux de prématurité

Part d'accouchements < à 37 semaines d'aménorrhée, en % des naissances vivantes



Sources : DREES, d'après ATIH, PMSI-MCO ; Département 54, DGA Solidarités-DEFSP ; INSEE, Etat Civil

--- Meurthe-et-Moselle
— France métropolitaine

En 2023	Nombre de naissances vivantes	Taux de prématurité (< 37 semaines d'aménorrhée)	Taux de grande prématurité (< 32 semaines d'aménorrhée)	Taux de très grande prématurité (< 28 semaines d'aménorrhée)
Longwy	330	3,0 %	0,9 %	0,6 %
Briey	333	7,2 %	2,4 %	0,3 %
Terres de Lorraine	704	7,4 %	1,1 %	0,7 %
Val de Lorraine	726	6,5 %	1,1 %	0,4 %
Lunévillois	736	6,5 %	0,7 %	0,3 %
Grand Nancy	1 882	6,9 %	0,4 %	0,0 %
CS8 - Parents résidant en Meurthe-et-Moselle	4 711	6,6 %	0,8 %	0,3 %
CS8 établis en Meurthe-et-Moselle	5 316	6,3 %	0,8 %	0,3 %
France métropolitaine *	685 370	6,6 %	1,1 %	0,4 %

Sources : DREES, d'après ATIH, PMSI-MCO ; Département 54, DGA Solidarités-DEFSP ; INSEE, Etat Civil

CS8 : Certificats de santé du huitième jour

* Données 2022 pour la France métropolitaine

Fort taux de prématurité en région Grand Est

Certaines régions comme la Bretagne ou Auvergne-Rhône Alpes semblent moins concernées par la prématurité. A l'inverse, **cinq départements de la région Grand Est enregistrent des taux parmi les plus élevés en 2022**, derrière les départements et régions d'outre-mer dont les taux sont supérieurs à 9 % des naissances.

Ainsi, les Vosges (8,0 %), les Ardennes (7,9 %), la Marne (7,8 %), l'Aube (7,6 %) et la Haute-Marne (7,5 %) figurent parmi les dix départements de France métropolitaine aux taux les plus élevés en 2022, au-delà de la moyenne de France métropolitaine (6,6 %). La Meurthe-et-Moselle figure non loin derrière, au 16^e rang avec un taux de prématurité de 7,3 % en 2022.

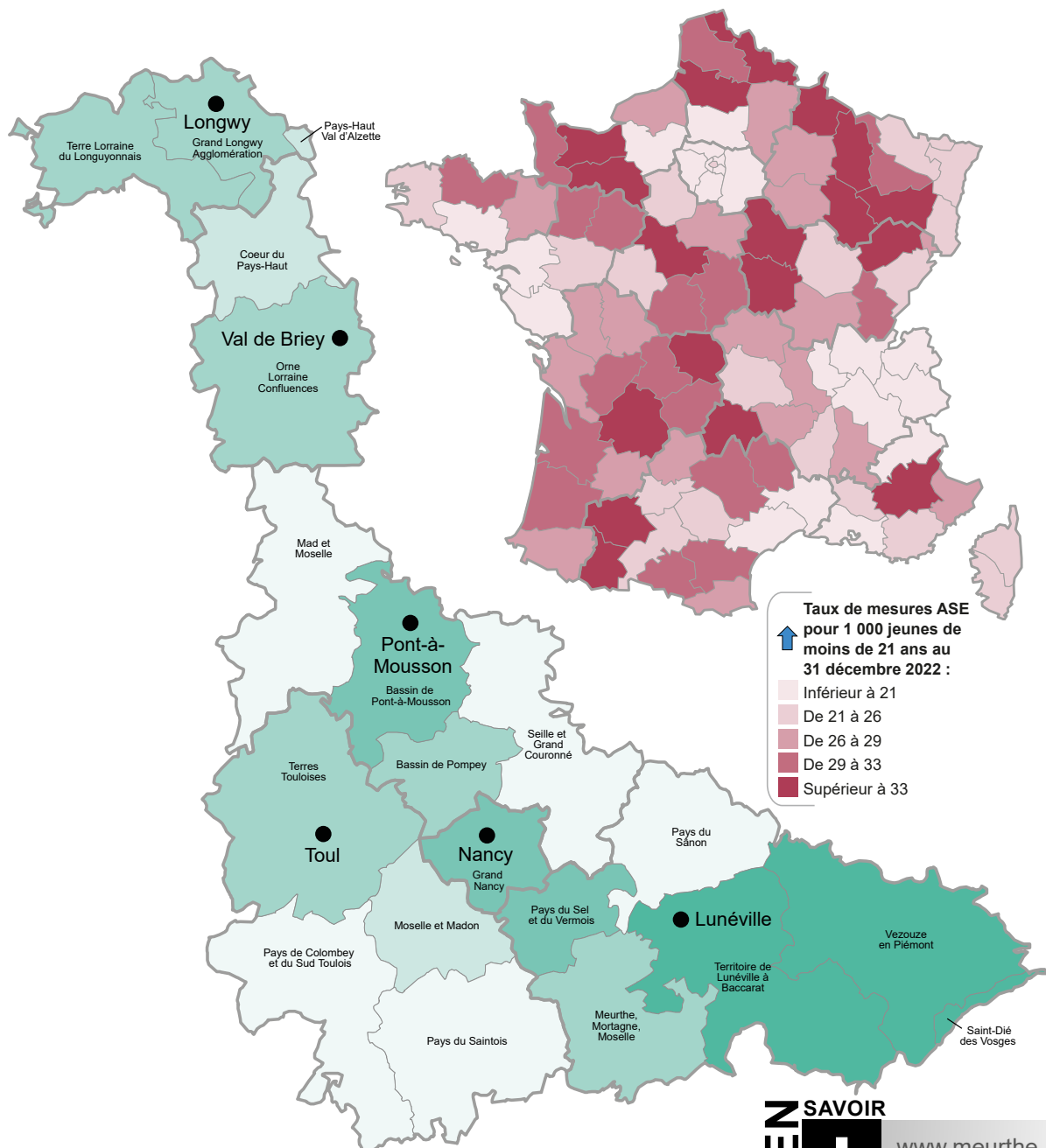
Le taux de prématurité moyenne en Meurthe-et-Moselle a diminué en 2023 sur la base de l'exploitation des certificats de santé du huitième jour (CS8). Parmi les 5 316 CS8 établis au cours de l'année dans l'un des établissements du département, 333 concernaient des naissances prématurées, soit 6,3 % des naissances vivantes. En excluant les 605 naissances dont les parents habitent en dehors du département, ce taux monte à 6,6 %.

La grande prématurité concerne 45 naissances en 2023 dans le département, soit 0,8 % des naissances vivantes. A titre de comparaison, le taux de grande prématurité en France métropolitaine est de 1,1 % en 2022.

Enfin, la très grande prématurité concerne 15 naissances en 2023 pour un taux s'établissant à 0,3 % des naissances vivantes. Le taux de France métropolitaine est de 0,4 % en 2022.

Mesures d'aide sociale à l'enfance (ASE)

Au 31 décembre 2023, les mineurs et majeurs de moins de 21 ans bénéficient de 5 200 mesures d'aide sociale à l'enfance, composées pour 55 % de mesures d'accueil à l'ASE et pour 45 % d'actions éducatives. Les mesures relèvent majoritairement de décisions judiciaires.



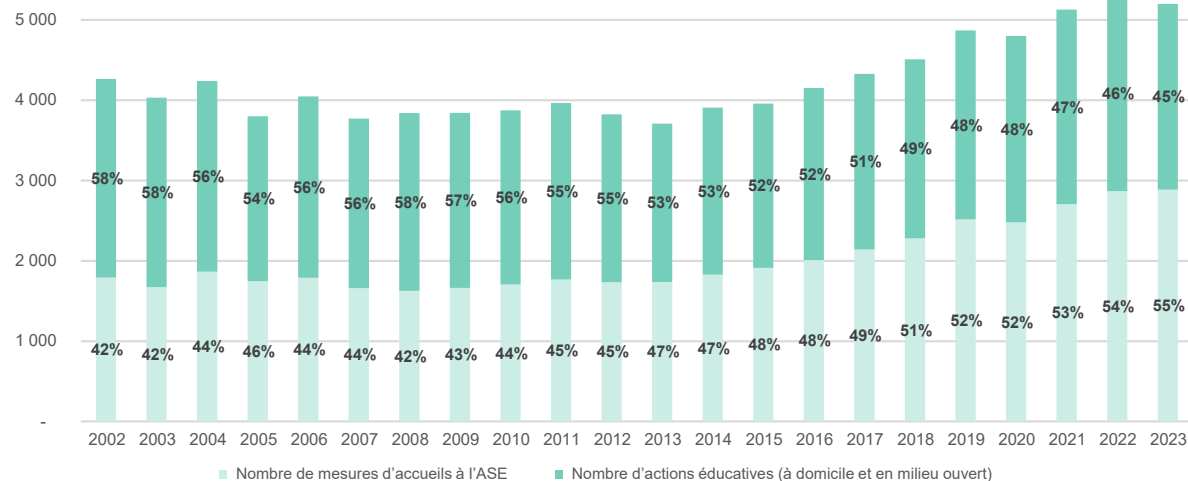
Des bénéficiaires concentrés dans le sud-est du département

A l'échelle nationale, le taux de mesures dans la population des moins de 21 ans varie fortement selon les départements, entre 46 ‰ dans la Nièvre et 11 ‰ dans les Yvelines au 31 décembre 2022. Les départements aux taux de mesures les plus faibles sont situés principalement en Île-de-France, dans les Pays de la Loire ainsi qu'en Rhône-Alpes et plus globalement dans le quart Sud-Est du pays.

Dans le Grand Est, la Meuse (37 ‰) possède l'une des plus fortes concentrations de bénéficiaires devant les départements de la Haute Marne, des Ardennes et des Vosges (32 ‰). **Avec 29 mesures pour 1 000 jeunes, la Meurthe-et-Moselle figure au 26^e rang national et au 5^e rang régional.**

Avec en moyenne 32 bénéficiaires de mesures ASE pour 1 000 jeunes au 31 décembre 2023, **le territoire du Lunévillois détient le taux de bénéficiaires le plus élevé de Meurthe-et-Moselle.** Les taux sont particulièrement préoccupants à l'est du territoire avec 42 bénéficiaires pour 1 000 dans la CC de Vezeuze en Piémont et 39 bénéficiaires pour 1 000 dans la CC du Territoire de Lunéville à Baccarat. Les taux de bénéficiaires sont également élevés dans le Grand Nancy du fait de la présence de nombreux établissements où sont rattachés administrativement des enfants originaires d'un pays étranger.

Évolution du nombre de bénéficiaires de mesures d'aide sociale à l'enfance en Meurthe-et-Moselle au 31 décembre



Lecture : Au 31 décembre 2023, les 2 313 mesures d'actions éducatives (à domicile et en milieu ouvert) représentent 45 % de l'ensemble des mesures tandis que les mesures d'accueil en représentent 55 %.

Source : Département de Meurthe-et-Moselle, DGA Solidarités-DEFSP

Le profil démographique des bénéficiaires diffère de celui de l'ensemble des jeunes de moins de 21 ans. Les enfants et les jeunes majeurs accompagnés par l'aide sociale à l'enfance ou qui lui sont confiés sont plus souvent des garçons : 53 % des bénéficiaires d'une action éducative et 66 % des jeunes confiés, contre 51 % au sein de la population générale du même âge.

Par ailleurs, les jeunes âgés de 11 à 17 ans sont surreprésentés à l'ASE : 43 % des bénéficiaires d'une action éducative et 42 % de l'ensemble des jeunes bénéficiaires d'au moins une mesure d'ASE, contre un tiers de la population générale des moins de 21 ans.

Les bénéficiaires d'une action éducative sont plus jeunes en moyenne que ceux accueillis à l'ASE (10,6 ans pour les premiers contre 13,3 ans pour les seconds).

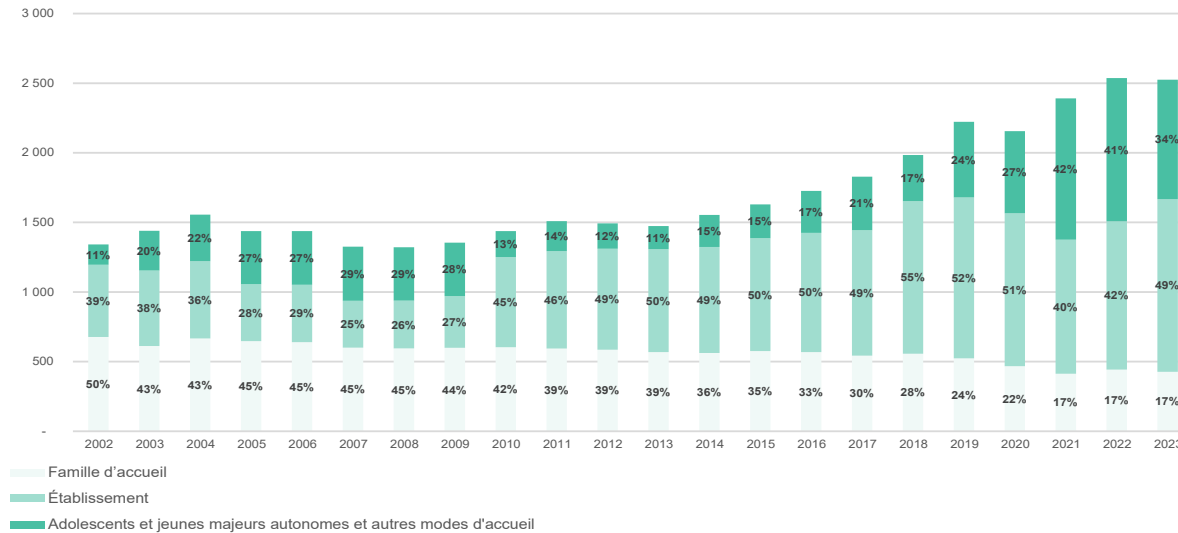
Au 31 décembre	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre total de mesures d'aide sociale à l'enfance	3 874	3 965	3 823	3 707	3 907	3 958	4 152	4 328	4 509	4 867	4 800	5 128	5 293	5 196
Nombre d'actions éducatives	2 169	2 197	2 088	1 970	2 079	2 047	2 142	2 188	2 228	2 350	2 321	2 422	2 425	2 313
Dont AED	594	631	589	592	525	563	598	515	566	554	557	496	514	482
Dont AEMO	1 575	1 566	1 499	1 378	1 554	1 484	1 544	1 673	1 662	1 796	1 764	1 926	1 911	1 831
Nombre de mesures d'accueil à l'ASE	1 705	1 768	1 735	1 737	1 828	1 911	2 010	2 140	2 281	2 517	2 479	2 706	2 868	2 886
Dont mesures administratives (1)	215	245	227	244	262	298	327	333	353	525	446	724	768	791
Dont mesures judiciaires (2)	1 223	1 264	1 266	1 230	1 292	1 331	1 399	1 495	1 631	1 698	1 709	1 667	1 769	1 734
Nombre de placements directs (3)	267	259	242	263	274	282	284	312	297	294	324	315	331	361
Nombre total d'enfants confiés (=1+2)	1 438	1 509	1 493	1 474	1 554	1 629	1 726	1 828	1 984	2 223	2 385	2 391	2 537	2 525
Nombre total d'enfants accueillis (=1+2+3)	1 705	1 768	1 735	1 737	1 828	1 911	2 010	2 140	2 281	2 517	2 709	2 706	2 868	2 883
Taux de mesures d'ASE pour 1 000 jeunes de moins de 21 ans	20,5	21,0	20,5	19,9	20,8	21,2	22,3	23,3	24,4	26,5	26,2	28,1	29,2	28,8

Source : Département de Meurthe-et-Moselle, DGA Solidarités-DEFSP

Mesures d'aide sociale à l'enfance (ASE) - suite

Entre fin 2013 et fin 2023, le nombre de mesures d'ASE a augmenté de 40 % dans le département. Ce nombre, rapporté à celui des jeunes de moins de 20 ans, augmente régulièrement depuis une dizaine d'années. Alors qu'il était de 20 ‰ fin 2013, le taux de mesures est de 29 ‰ fin 2023, soit une hausse de 9 points. Le nombre de mesures d'accueil a augmenté de 66 % au cours de cette période tandis que celui des actions éducatives a crû de 17 %.

Évolution de la répartition par mode d'accueil principal des enfants confiés à l'ASE nombre de places en Meurthe-et-Moselle selon le mode d'accueil au 31 décembre



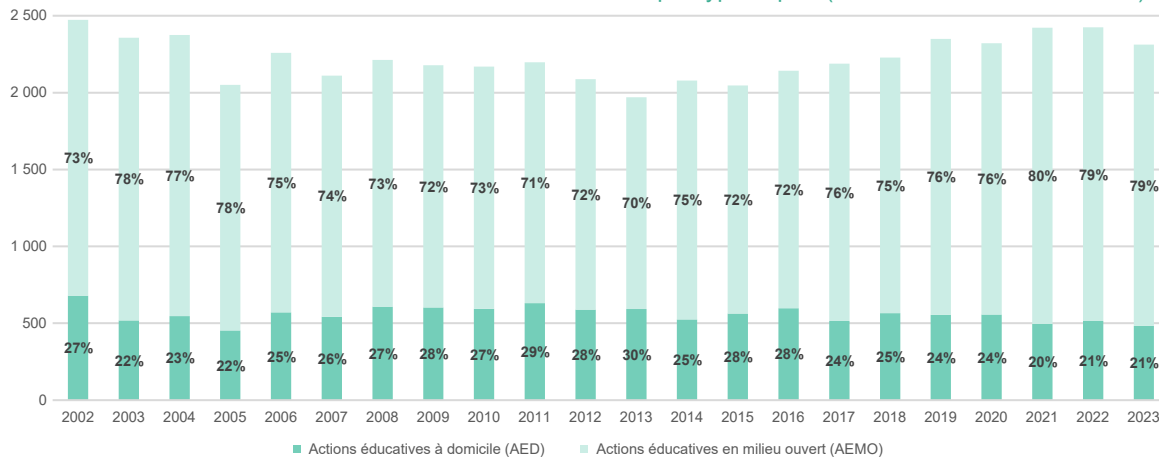
Une hausse régulière des mesures d'ASE au niveau national

Au 31 décembre 2022, 368 000 mesures d'ASE sont en cours en France métropolitaine, hors mesures financières et d'accompagnement en économie sociale et familiale. Ce nombre progresse depuis quelques décennies : entre 1996 et 2020, il a augmenté de 40 %, soit un taux de croissance annuel moyen de 1,4 %. En 2022, il croît de 0,9 %, une hausse moins importante que celles des années précédentes, comprises entre + 2 % et + 3,5 %, à l'exception de 2020 (+ 1,0 %) en lien avec la crise sanitaire.

En France métropolitaine, entre 1996 et 2023, la population des moins de 20 ans a crû de seulement 1,6 %. Ainsi, le taux de mesures dans cette population augmente régulièrement au cours de cette période pour atteindre 24 ‰ en décembre 2022.

Lecture : Au 31 décembre 2023, 427 jeunes confiés à l'ASE, soit 17 % du total, vivent principalement en familles d'accueil.
Source : Département de Meurthe-et-Moselle, DGA Solidarités-DEFSP

Évolution du nombre d'actions éducatives nombre de mesures en Meurthe-et-Moselle au 31 décembre par type et part (en % des actions éducatives)



Lecture : Fin 2023, sur les 2 313 mesures d'actions éducatives en cours dans le département, 79 % sont des AEMO et 21 % des AED.
Source : Département de Meurthe-et-Moselle, DGA Solidarités-DEFSP

Le taux de mesures dans la population des moins de 21 ans varie de 11 pour 1 000 à 45 pour 1 000 jeunes selon les départements, avec des taux supérieurs à 33 pour 1 000 dans les départements proches positionnés au sud et à l'ouest de la Meurthe-et-Moselle.

En région Grand Est, on dénombre 33 370 mesures d'ASE en cours au 31 décembre 2022, hors mesures financières et d'accompagnement en économie sociale et familiale.

Cela représente une hausse du nombre de mesures de 2,8 % en un an. Seule l'année 2020 a été marquée par une baisse ces dernières années (- 0,4 %), la précédente baisse ayant été enregistrée en 2013. Le taux de mesures régional est de 27 ‰ fin 2022.

Hausse du nombre d'enfants accueillis à l'ASE et baisse du nombre d'actions éducatives en Meurthe-et-Moselle

Le nombre de bénéficiaires de mesures progresse en Meurthe-et-Moselle depuis une dizaine d'années à l'exception notable des années 2020 (- 1,4 %) et 2023 (- 1,8 %). On compte 5 200 mesures actives au 31 décembre 2023, hors mesures financières et d'accompagnement social et familial.

En 2023, le nombre de mesures judiciaires a connu une baisse de 2 % en raison d'une diminution du nombre de mesures d'assistance éducative (- 5 %). En parallèle, le nombre de bénéficiaires de mesures administratives a progressé de 3 %. Au total, **le nombre d'enfants confiés a diminué de 0,5 % entre décembre 2022 et décembre 2023 dans le département.**

Le nombre d'actions éducatives a quant à lui enregistré un repli de 4,6 % au cours de l'année 2023 pour atteindre son plus bas niveau (2 313 mesures) depuis 2018. La part des actions éducatives dans l'ensemble des mesures régresse : elles n'en constituent plus que 45 % contre 55 % de mesures d'accueil fin 2013 alors que la tendance était inversée une dizaine d'années plus tôt.

Sur les territoires, on constate une érosion du nombre de bénéficiaires dans le Lunévillois depuis trois ans (- 150 bénéficiaires originaires du territoire entre décembre 2020 et décembre 2023), soit une diminution de leur nombre de 16 % au cours de cette période. Il n'en demeure pas moins le territoire au plus fort taux de bénéficiaires. La tendance est davantage à la stabilité du nombre de bénéficiaires sur les autres territoires.

Mesures éducatives :

- L'action éducative à domicile (AED) est une décision administrative d'aide sociale à l'enfance prise par le président du conseil départemental, à la demande ou en accord avec les parents. Elle apporte un soutien matériel et éducatif à la famille, lorsque les parents sont confrontés à d'importantes difficultés sur le plan éducatif.
- L'action éducative en milieu ouvert (AEMO) vise les mêmes objectifs que l'AED mais est décidée par le juge des enfants dans le cadre de l'assistance éducative (article 375 du Code civil) et est donc contraignante à l'égard des familles.

Mesures de placement (enfants accueillis à l'ASE) :

- Les mesures administratives (ou accueil provisoires) sont décidées par le président du conseil départemental sur demande ou en accord avec la famille. Ce sont les accueils provisoires de mineurs, de jeunes majeurs et de pupilles de l'État.
- Les mesures judiciaires sont décidées par le juge des enfants. L'enfant est alors confié au service de l'ASE qui détermine les modalités de son placement. Elles comprennent la délégation de l'autorité parentale (DAP) à l'ASE, le retrait partiel de l'autorité parentale, la tutelle d'État déferée à l'ASE et le placement à l'ASE par le juge au titre de l'assistance éducative ou de l'ordonnance de 1945 sur l'enfance délinquante.
- Les placements directs comprennent le placement par un juge auprès d'un établissement ou d'un tiers digne de confiance et la délégation de l'autorité parentale à un particulier ou à un établissement.

(source : DREES)

Mesures actives (incluant les mesures prolongées)	Bénéficiaires de mesures éducatives		Bénéficiaires de mesures d'accueil									Ensemble des enfants confiés = (1)+(2)	Ensemble des enfants accueillis = (1)+(2)+(3)	Ensemble des bénéficiaires de mesures	Nombre de bénéficiaires pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans	
	AED	AEMO	Mesures administratives (1)			Mesures judiciaires (2)			Placements directs (3)							
			Pupille	Accueil provisoire de mineurs	Accueil provisoire de jeunes majeurs	DAP à l'ASE, dont retrait partiel	Tutelle	Assistance éducative	Placement par le juge auprès d'un TDC	Placement auprès d'un étab. ou service	DAP à un particulier ou un étab.					
Au 31 décembre 2023																
Longwy	80	192	10	s.	s.	7	s.	116	34	0	7	139	180	452	21,2	
Briey	71	162	10	10	7	0	0	95	16	0	s.	122	139	372	21,5	
Terres de Lorraine	25	215	s.	13	12	0	0	131	39	s.	6	157	204	444	18,9	
Val de Lorraine	70	285	s.	7	14	0	s.	136	28	6	s.	162	200	555	21,1	
Lunévillois	91	341	8	14	20	s.	0	247	51	16	s.	290	359	791	33,2	
Grand Nancy	144	569	127	7	186	s.	s.	513	90	26	8	840	964	1 677	28,6	
Hors département ou non renseigné	s.	67	23	0	310	s.	298	180	17	s.	5	815	837	905	-	
Meurthe-et-Moselle	482	1 831	183	53	555	12	304	1 418	275	53	33	2 525	2 883	5 199	31,5	
Grand Est *	3 386	10 959	538	961	1 901	459	1 436	11 971	1 440	154	159	17 273	19 026	33 371	26,7	
France métropolitaine *	49 198	116 761	4 161	9 719	30 682	3 520	10 575	127 757	12 816	1 453	841	186 485	201 595	367 554	24,0	

DAP : délégation de l'autorité parentale ; TDC : tiers digne de confiance

s. : secret statistique (moins de 5 individus)

Les bénéficiaires sont répartis selon leur commune d'origine, d'où un grand nombre de données non renseignées pour les tutelles et accueils provisoires de jeunes majeurs.

* Données au 31/12/2022 pour la région Grand Est et France métropolitaine

Les aides à domicile

Lorsque la santé de l'enfant, sa sécurité, son entretien ou son éducation l'exigent, une aide à domicile peut être décidée. Elle vise à maintenir l'enfant dans son milieu habituel ou à faciliter le retour à domicile après une prise en charge en dehors du milieu familial. **L'aide à domicile recouvre diverses actions :**

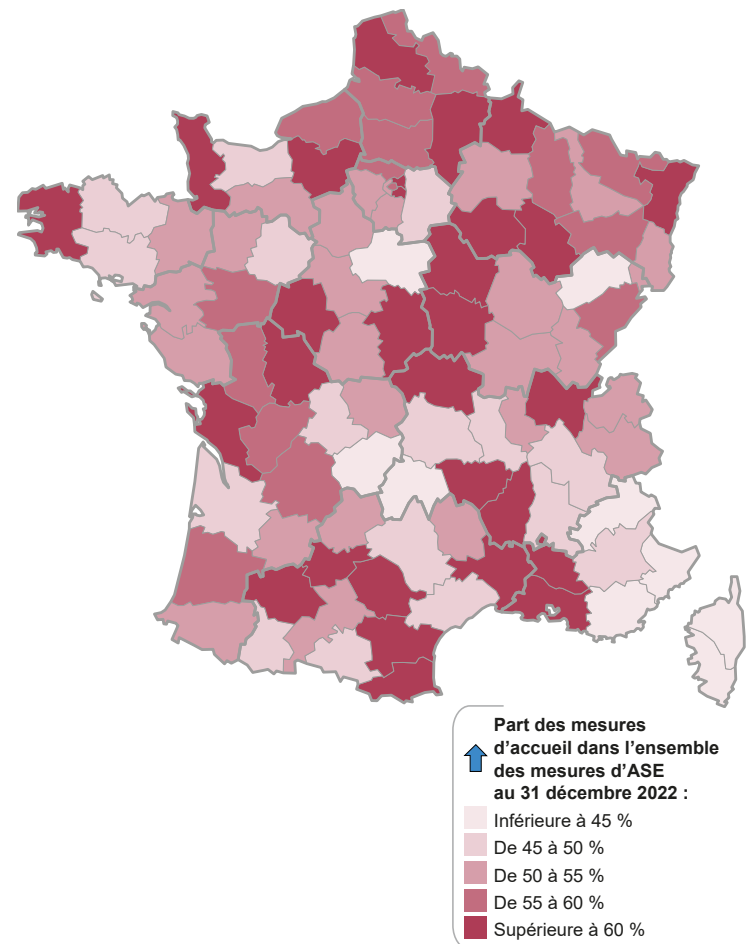
- L'octroi d'**aides financières** aux familles ne disposant pas de ressources suffisantes : aides financières enfance famille (AFEF) notamment. 676 familles ont bénéficié d'au moins une AFEF au cours de l'année 2023 et 680 jeunes majeurs en ont été bénéficiaires.
- Une aide ménagère ou l'appui d'un **technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF)** qui consistent en un accompagnement des parents (ou des détenteurs de l'autorité parentale) dans leurs fonctions parentales, dans des domaines aussi divers que la santé, l'hygiène, l'alimentation, la sécurité, l'éducation, la scolarisation, les loisirs... 153 familles en bénéficiaient au 31 décembre 2023 et 314 en ont bénéficié au moins une fois au cours de l'année.
- Un **accompagnement en économie sociale et familiale (AESF)** peut être proposé aux familles sous forme de mesures administratives d'accompagnement en économie sociale et familiale (MAESF, 9 au total dans le département en 2023). Le juge des enfants peut ordonner par ailleurs **une mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF)**, celle-ci impliquant qu'une partie ou la totalité des prestations familiales ne soit plus versée directement à la famille mais à un délégué aux prestations familiales. 391 MJAGBF ont été accordées en 2023, en nette diminution ces dernières années (- 27 % en cinq ans).
- Les **actions éducatives** : l'**action éducative à domicile (AED)** est une décision administrative prise par le président du conseil départemental, à la demande des parents ou en accord avec eux. Elle apporte un soutien matériel et éducatif à la famille, lorsque les parents sont confrontés à d'importantes difficultés sur le plan éducatif. L'**action éducative en milieu ouvert (AEMO)** vise les mêmes objectifs que l'AED mais elle est décidée par le juge des enfants dans le cadre de l'assistance éducative.

On recensait 482 bénéficiaires d'AED et 1 831 bénéficiaires d'AEMO au 31 décembre 2023 en Meurthe-et-Moselle. Si le nombre de mesures d'AED a nettement chuté en dix ans (- 19 % par rapport au 31 décembre 2013), ce n'est pas le cas des mesures d'AEMO, en forte hausse (+ 33 % au cours de cette période). Au total, **le nombre d'actions éducatives a progressé de 17 % entre décembre 2013 et décembre 2023 dans le département.**

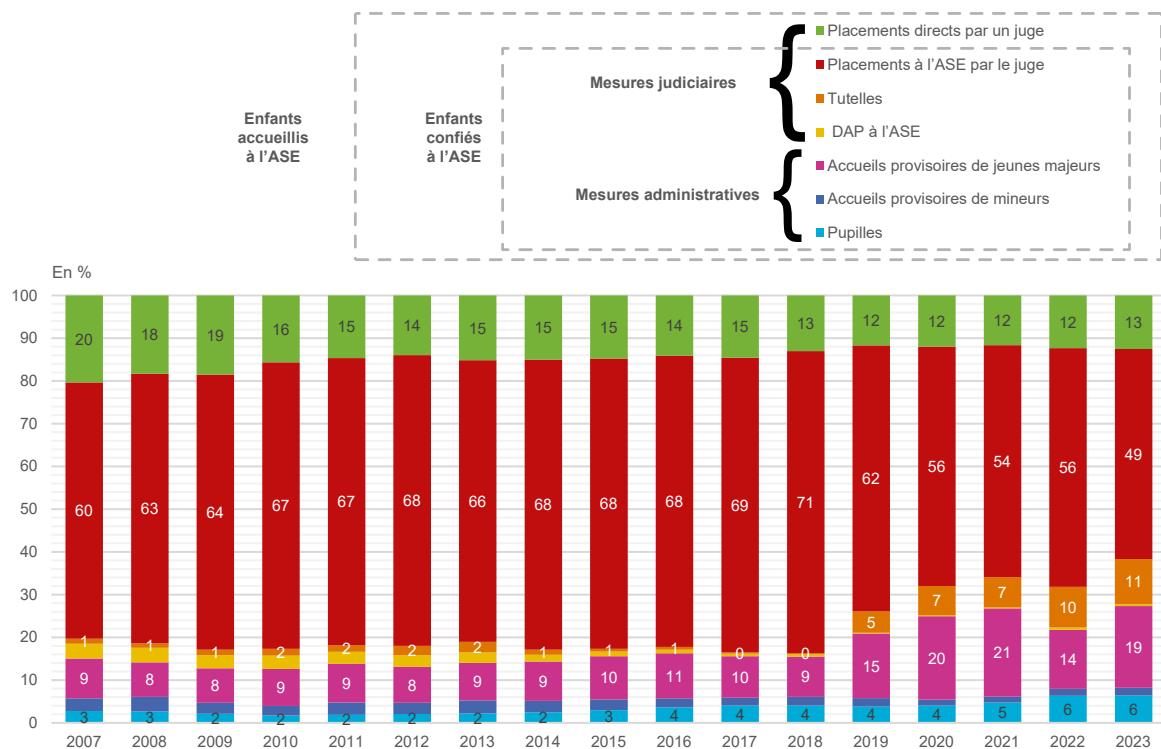
Les mesures d'accueil et autres types de mesures

L'ampleur de la progression du nombre d'accueils à l'ASE entre fin 2013 et fin 2019 dans le département (+ 45 %) s'explique en grande partie par **l'importante augmentation du nombre de mineurs non accompagnés (MNA)** au cours de cette période, le nombre d'accueils hors MNA progressant aussi. Les mineurs non accompagnés (MNA) désignent la population des mineurs de nationalité étrangère se trouvant sur le territoire français sans adulte responsable et dont la situation a fait l'objet d'une évaluation, conduite par le conseil départemental, concluant à l'âge du jeune et à l'isolement familial. Concernant les MNA, leur effectif est passé de 47 mineurs et jeunes majeurs fin 2013 à 551 fin 2019 dans le département, avant une diminution liée à la crise sanitaire (- 19 % en 2020). On en dénombre 555 fin 2023, soit 229 mineurs et 326 jeunes majeurs, à un niveau équivalent à celui d'avant crise.

Enfin, des formes alternatives ou temporaires d'accueil sont mises en place dans le département : 112 bénéficiaires de mesures d'accueil de jour, 161 enfants recueillis sans intervention du père ou de la mère, 9 bénéficiaires de mesures d'accueil mère-enfant, 88 bénéficiaires de mesures éducatives et sociales de soutien à l'adolescent et sa famille (MESSAF) suivis par le Service Habilité Éducatif Renforcé pour Adolescents (SHERPA), 21 bénéficiaires de mesures d'aide à domicile auprès desquels le Relais Éducatif Parents-Enfants (REPE) intervient, 6 bénéficiaires de mesures de surveillance administrative...



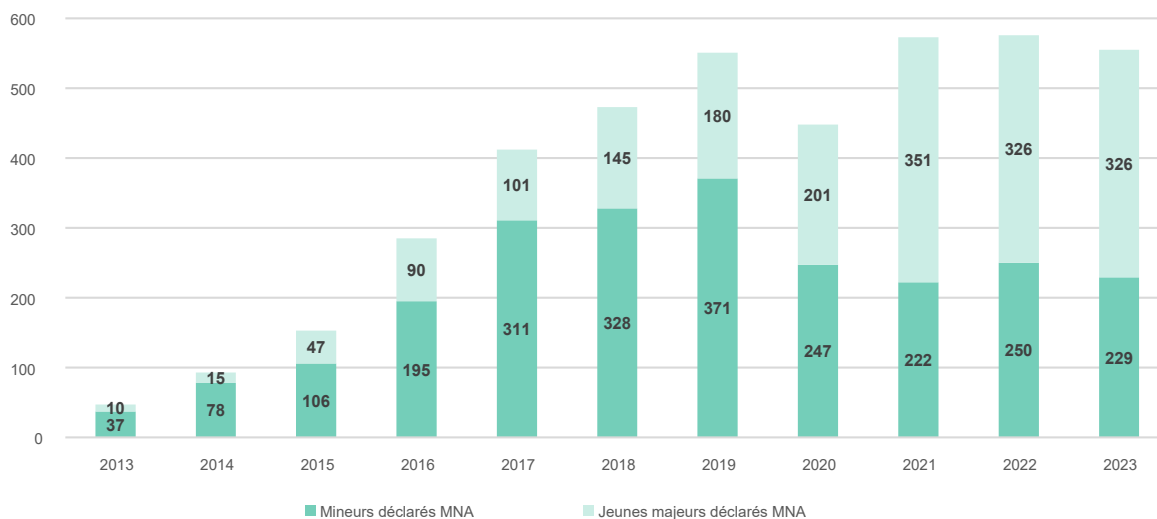
Évolution de la répartition des mesures d'accueil à l'ASE selon le type de décision, au 31 décembre



Lecture : En décembre 2023, les placements directs par un juge représentent 13 % des mesures d'ASE du département.

Source : Département de Meurthe-et-Moselle, DGA Solidarités-DEFSP

Évolution du nombre de mineurs non accompagnés (MNA) effectif au 31 décembre

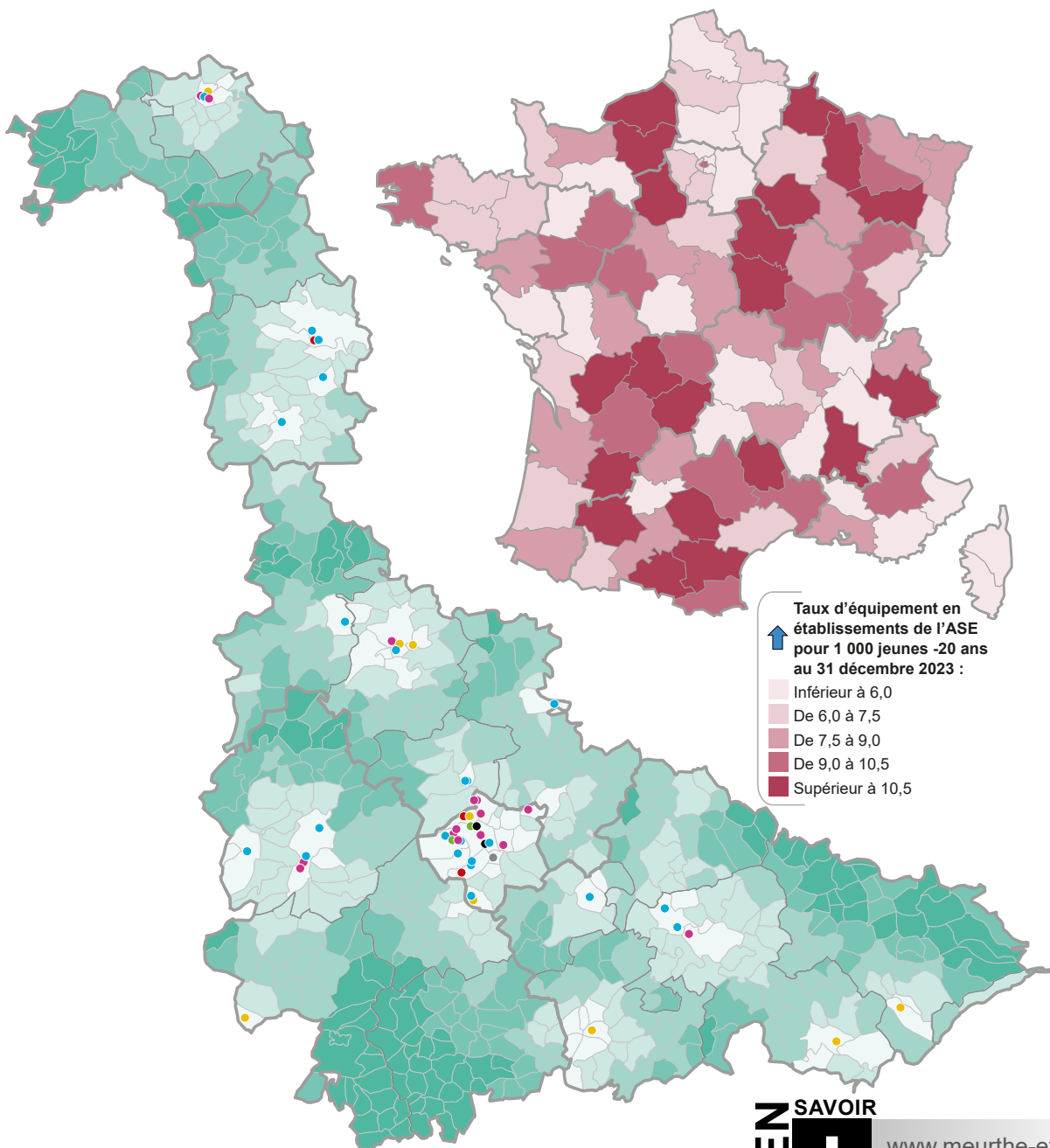


Lecture : En décembre 2023, on recense 326 jeunes majeurs et 229 mineurs, soit au total 555 personnes déclarées MNA dans le département.

Source : Département de Meurthe-et-Moselle, DGA Solidarités-DEFSP

Établissements de l'aide sociale à l'enfance (ASE)

Au 31 décembre 2023, 2 900 enfants, adolescents et jeunes majeurs sont accueillis par l'un des 56 établissements de l'aide sociale à l'enfance en Meurthe-et-Moselle. Ces derniers offrent une capacité d'accueil totale d'environ 1 500 places.



Une prédominance de MECS parmi les établissements

L'accueil en établissement est l'une des principales mesures mises en œuvre par l'aide sociale à l'enfance avec l'accueil chez un assistant familial et les actions éducatives.

Les établissements se répartissent suivant différentes catégories, dont les principales sont les maisons d'enfants à caractère social (MECS), les foyers de l'enfance, les pouponnières à caractère social, les accueils mère-enfant, les villages d'enfants, les lieux de vie et d'accueil et les centres de placement familial socio-éducatif (CPFSE).

Ces établissements accueillent des enfants ou jeunes adultes de moins de 21 ans, mais se distinguent entre eux par les caractéristiques sociodémographiques des publics, les formes d'hébergement, la durée d'accueil ou encore le taux d'encadrement.

Établissements de l'ASE en 2023 :

- Etablissement d'accueil mère-enfant
- Pouponnière à caractère social
- Foyer de l'enfance
- Village d'enfants
- Maison d'enfants à caractère social
- Centre de placement familial socio-éducatif
- Lieu de vie et d'accueil

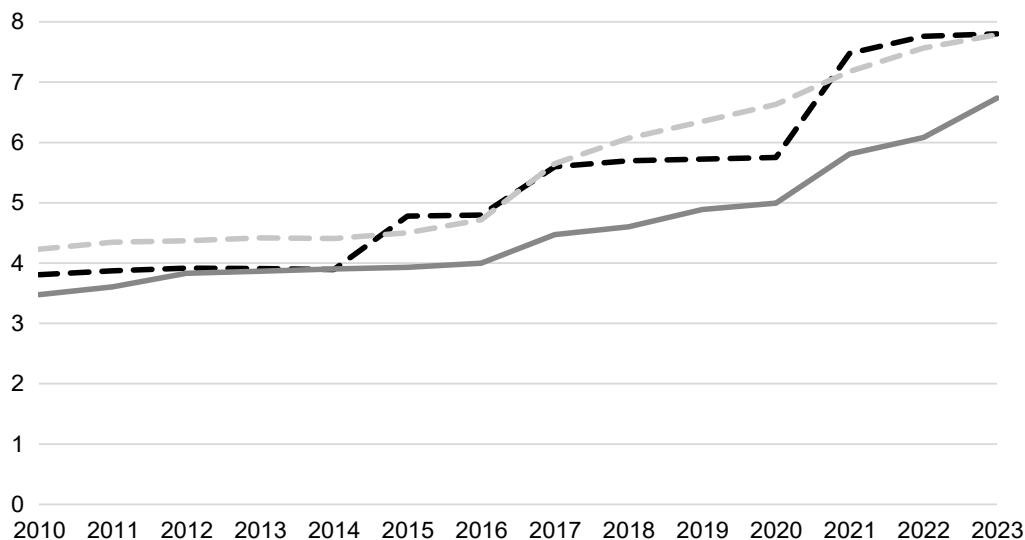
Temps d'accès à l'établissement le plus proche en 2023 :

- De 0 à 5 minutes
- De 5 à 10 minutes
- De 10 à 15 minutes
- De 15 à 20 minutes
- Supérieur ou égal à 20 minutes

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Évolution du taux d'équipement en établissements de l'ASE

Nombre de places au 31 décembre en établissements d'accueil mère-enfant, pouponnières, foyers de l'enfance, villages d'enfants, MECS, lieux de vie et structures intermédiaires de placement social pour 1 000 jeunes âgés de moins de 21 ans



Sources : DREES-FINESS ; Département de Meurthe-et-Moselle, DGA Solidarités-DEFSP

— Meurthe-et-Moselle
 - - Grand Est
 — France métropolitaine

Près de 500 places d'accueil au REMM

Fin 2023, les établissements de l'ASE du département ont une capacité de **1 500 places d'hébergement, soit un taux d'équipement de 7,8 places pour 1 000 jeunes de moins de 21 ans**. Ce taux est équivalent à celui observé dans le Grand Est ; il est supérieur de plus d'un point au taux national (6,7 pour 1 000).

Les 24 MECS du département accueillent plus de la moitié des places d'hébergement. Celles-ci proposent 769 places, en forte hausse de 89 % en dix ans. La capacité moyenne des MECS est de 32 places.

Service du Département, le **Réseau éducatif de Meurthe-et-Moselle (REMM) prend en charge au quotidien les mineurs confiés à l'ASE par la justice** en visant prioritairement l'accueil urgent ou immédiat. Le REMM gère **16 foyers de l'enfance** dont le Service d'accueil des mineurs isolés étrangers (SAMIE) d'une capacité de 212 places réparties dans différentes unités. Les foyers de l'enfance sont de petite taille et ont une capacité moyenne de 11 places hors SAMIE. Le REMM gère également un centre maternel d'une capacité de 37 places et une pouponnière de 64 places, soit **une capacité d'accueil totale de 485 places fin 2023**.

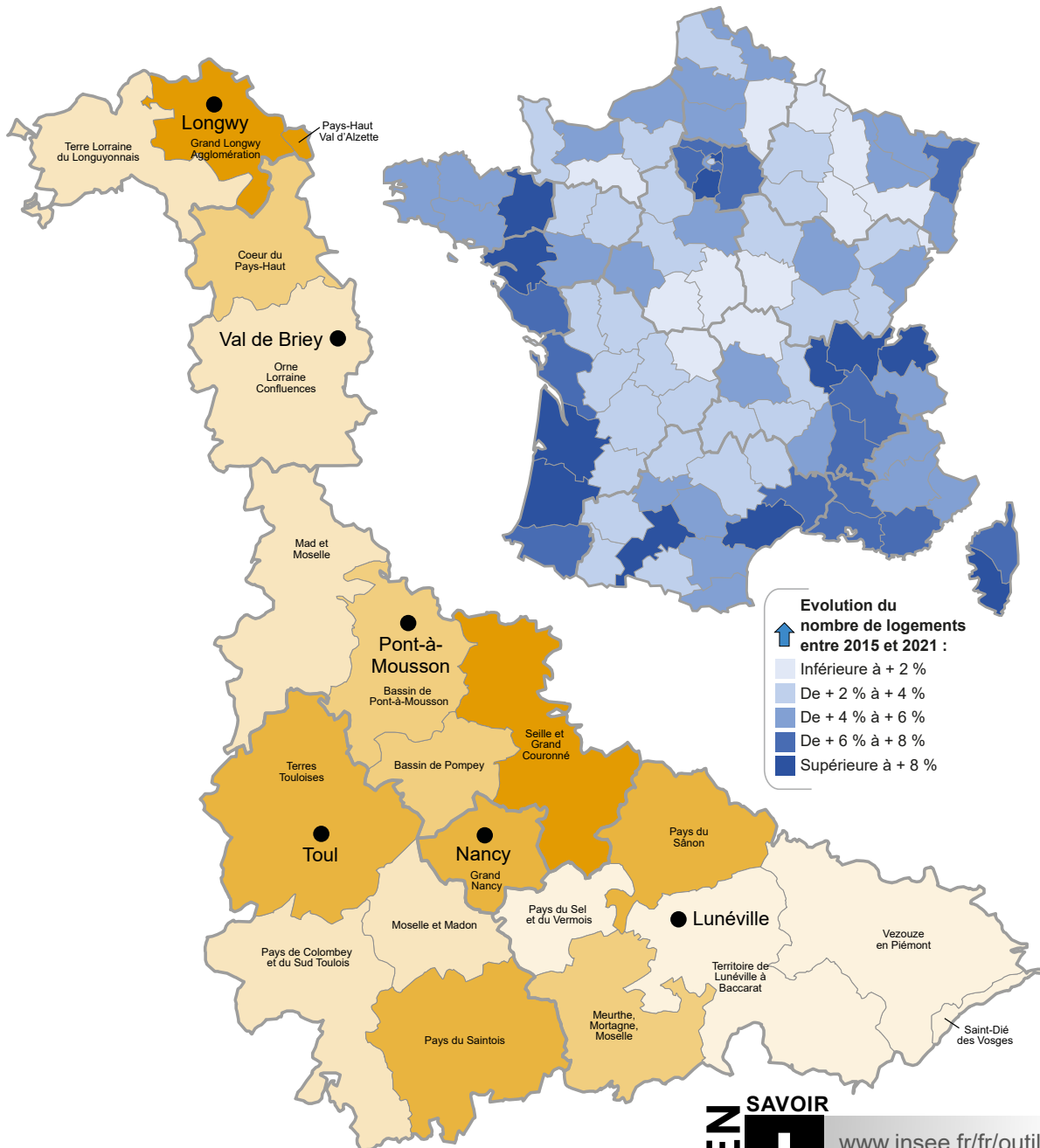
	Nombre d'établissements						Capacité d'hébergement installée					
	2011	2014	2017	2020	2023	Évolution 2011-2023	2011	2014	2017	2020	2023	Évolution 2011-2023
Accueils mère-enfant	2	2	2	2	2	-	73	73	69	69	69	- 5 %
Pouponnières	1	1	2	2	2	+ 100 %	30	30	73	73	72	+ 140 %
Foyers de l'enfance	12	12	11	13	16	+ 33 %	137	137	117	129	384	+ 180 %
Villages d'enfants	1	1	1	1	1	-	51	51	51	51	51	-
MECS	17	17	15	15	24	+ 41 %	406	406	676	677	769	+ 89 %
CPFSE	2	2	3	3	3	+ 50 %	157	157	170	170	99	- 37 %
Lieux de vie et d'accueil	6	6	7	7	8	- 33 %	33	33	53	54	62	+ 88 %
Ensemble	41	41	41	43	56	+ 37 %	887	887	1 209	1 223	1 506	+ 70 %

Sources : DREES-FINESS ; Département de Meurthe-et-Moselle, DGA Solidarités-DEFSP

Champ : Meurthe-et-Moselle

Évolution du nombre de logements

La France métropolitaine compte 36,2 millions de logements. 82 % des logements sont des résidences principales et 55 % des logements individuels. Depuis 2007, la croissance du parc de logements s'atténue légèrement, de façon plus marquée depuis 2018. Par ailleurs, la part des résidences principales diminue un peu au profit des logements vacants et, depuis 2010, au profit des résidences secondaires et logements occasionnels.



8 % de logements vacants

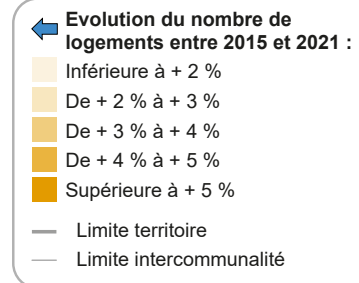
Sur 100 logements en France métropolitaine en 2021, 82 sont des résidences principales, 10 sont des résidences secondaires ou des logements occasionnels et 8 sont vacants.

Le nombre de logements a progressé de 5,5 % en France métropolitaine entre 2015 et 2021. **Les départements aux évolutions les plus fortes sont principalement littoraux ou situés dans la vallée du Rhône ou en région Île-de-France.** Sur une période plus longue, le nombre de logements a doublé en France métropolitaine entre 1968 et 2021 (cf courbe page suivante).

Avec une évolution de + 4,5 % au cours de cette période, la région Grand Est figure au 8^e rang des plus fortes évolutions parmi les 13 régions métropolitaines, avec des différences marquées entre le Bas-Rhin (+ 7,9 %) et la Haute-Marne (+ 0,1 %) ou la Meuse (+ 0,8 %).

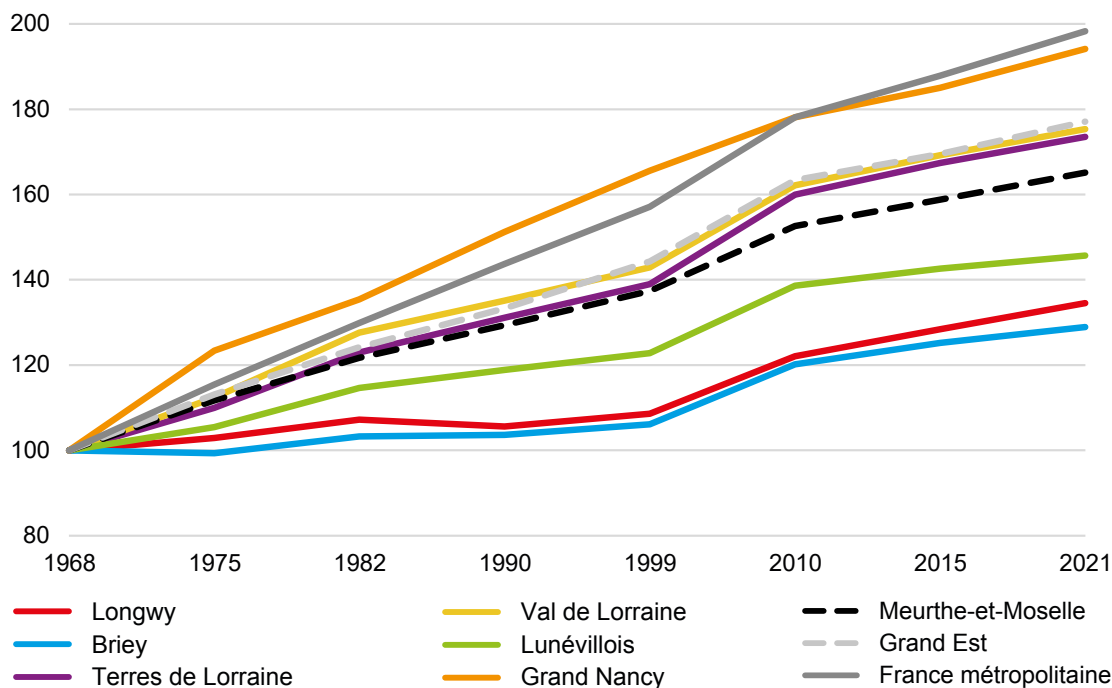
2,9 millions de logements sont vacants en France métropolitaine en 2021, soit 8,0 % du parc de logements, en stabilité par rapport à 2015 (7,9 %) mais en hausse de près d'un point depuis 2010 (7,1 %).

Le Grand Est se situe en 3^e position des régions de métropole aux plus forts taux de vacance derrière les régions Bourgogne-Franche-Comté et Centre-Val de Loire.



Évolution du nombre de logements

En base 100 : 1968



Source : INSEE, RP

Logements anciens et vacance élevée dans l'Est Lunévilleois

Le nombre de logements a progressé de 4 % dans le département entre 2015 et 2021 avec de nettes disparités entre territoires ruraux (évolution inférieure à + 2 % dans la moitié Est du Lunévilleois) et espaces frontaliers (évolution supérieure à + 5 %) ainsi que dans les zones proches de Nancy (environ + 5 % dans la CC de Seille et Grand Couronné et dans la Métropole du Grand Nancy).

En Meurthe-et-Moselle, le taux de vacance en 2021 approche la valeur régionale avec 9,2 %. Néanmoins, de fortes disparités existent là aussi selon les EPCI et leur degré d'urbanisation. Ainsi, dans le sud-est du département, le taux de vacance dépasse 12 % (CC du Territoire de Lunéville à Baccarat) et même 14 % dans la CC de Vezouze en Piémont où l'on retrouve les logements les plus anciens : 30 % d'entre eux sont antérieurs à 1919.

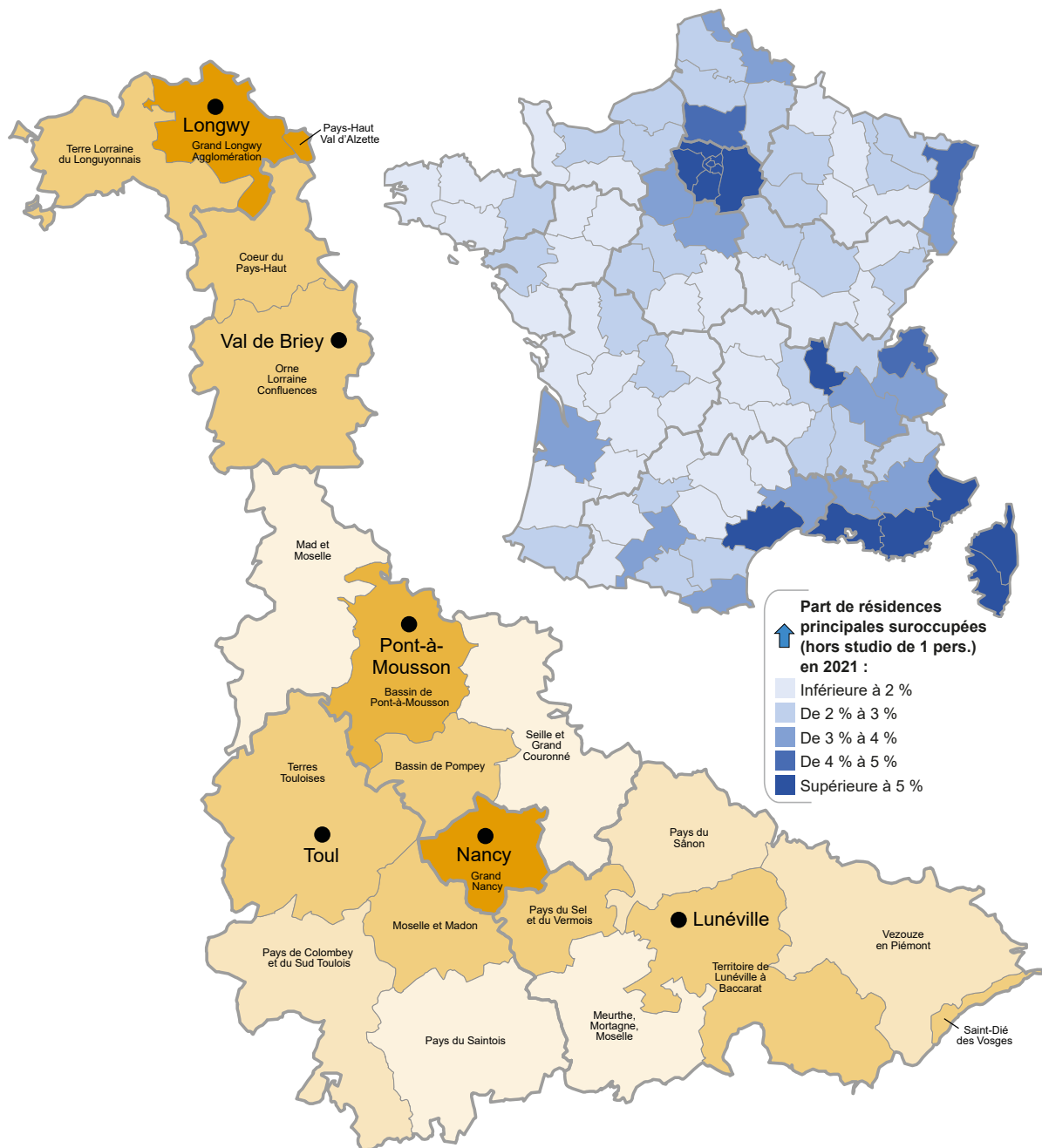
À l'inverse, le taux de vacance est plus faible autour de Nancy (CC de Seille et Grand Couronné 5,8 %, CC de Moselle et Madon 7,1 % et CC du Bassin de Pompey 7,3 %).

	Logements					Résidences principales (RP) en 2021							
	Nombre de logements en 2015	Nombre de logements en 2021	Évolution 2015-2021	% Logements vacants en 2021	% Résidences secondaires et logements occasionnels en 2021	% Maisons	% Appartements	Nombre moyen de pièces	% RP de 1 ou 2 pièces	% RP construites avant 1919	% Ménages emménagés depuis 30 ans ou plus	% Propriétaires	% Locataires
Longwy	42 885	44 940	+ 4,8 %	8,6 %	1,3 %	61,1 %	38,2 %	4,25	11,0 %	9,0 %	21,8 %	60,5 %	38,2 %
Briey	36 151	37 237	+ 3,0 %	10,6 %	1,0 %	72,8 %	26,5 %	4,43	7,8 %	13,3 %	25,5 %	69,6 %	28,7 %
Terres de Lorraine	44 731	46 363	+ 3,6 %	8,1 %	2,0 %	77,0 %	22,2 %	4,72	7,2 %	18,0 %	23,9 %	72,0 %	26,2 %
Val de Lorraine	49 755	51 575	+ 3,7 %	8,1 %	1,2 %	72,3 %	26,9 %	4,64	7,0 %	11,2 %	24,6 %	70,3 %	28,1 %
Lunévilleois	52 151	53 262	+ 2,1 %	10,4 %	2,9 %	70,6 %	28,8 %	4,65	8,0 %	18,7 %	24,3 %	67,8 %	30,5 %
Grand Nancy	144 176	151 261	+ 4,9 %	9,4 %	2,9 %	25,6 %	73,0 %	3,50	30,2 %	8,4 %	13,3 %	40,6 %	57,7 %
Meurthe-et-Moselle	369 849	384 639	+ 4,0 %	9,2 %	2,2 %	53,0 %	46,0 %	4,14	16,8 %	11,9 %	19,8 %	57,4 %	41,0 %
Grand Est	2 790 896	2 916 178	+ 4,5 %	9,3 %	3,8 %	55,7 %	43,5 %	4,25	14,4 %	11,5 %	22,1 %	58,7 %	39,3 %
France métropolitaine	34 306 683	36 207 364	+ 5,5 %	8,0 %	9,8 %	54,7 %	44,2 %	3,99	18,8 %	12,1 %	18,3 %	57,7 %	40,2 %

Source : INSEE, RP

Logements suroccupés

Près de 10 % de la population française vit dans un logement suroccupé, ces personnes vivant à deux ou plus dans un logement où le nombre de pièces est insuffisant au regard de la taille de leur ménage. Si l'on ne prend pas en compte les studios occupés par une seule personne, 4,5 % de la population nationale est en situation de suroccupation.



Un fait principalement urbain

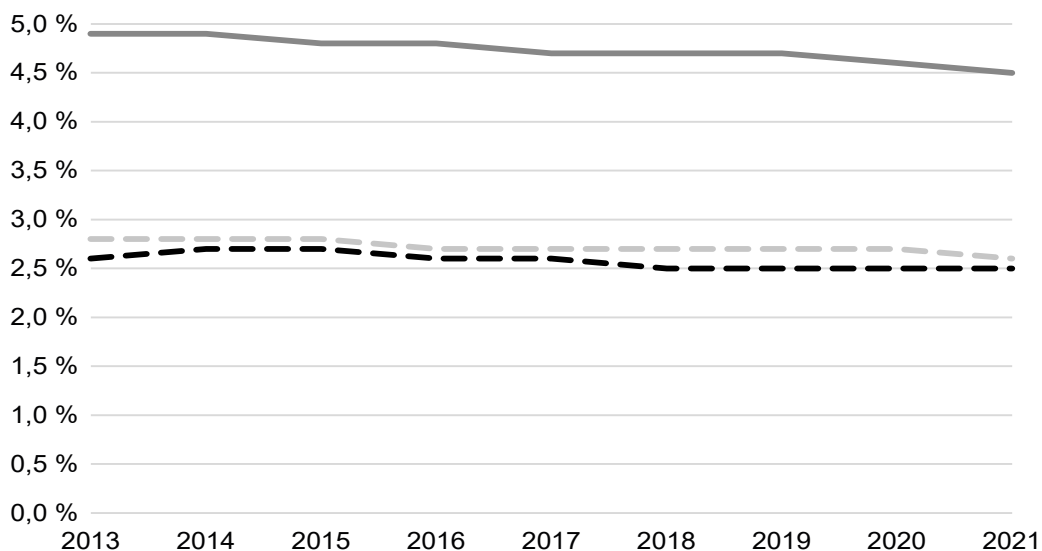
Les ménages concernés résident majoritairement dans les grandes agglomérations. 74 % des ménages vivant dans un logement suroccupé habitent dans une agglomération de plus de 100 000 habitants, dont 40 % dans l'agglomération parisienne.

La suroccupation ne concerne que 2,3 % des ménages dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants, mais 5,3 % dans celles de plus de 100 000 habitants et atteint 13,7 % dans l'agglomération parisienne. Certaines grandes agglomérations comme Nice, Marseille ou Montpellier sont particulièrement concernées.

En métropole, l'Île-de-France (12,7 %) et Provence-Alpes Côte d'Azur (7,5 %) sont les deux régions où la suroccupation des logements est la plus forte.

La composition du ménage influe fortement sur les situations de suroccupation. Moins de 2 % des couples sans enfant vivent dans un logement suroccupé, alors qu'il manque au moins une pièce à 8 % des couples avec enfants et à 18 % des familles monoparentales. Parmi les couples ayant un ou plusieurs enfants de moins de 10 ans, 10 % vivent dans un logement suroccupé. Ce taux de suroccupation grimpe à 25 % chez les familles monoparentales ayant un ou plusieurs enfants en dessous de cet âge.

Évolution de la part de résidences principales en situation de suroccupation hors studios occupés par une personne



Source : INSEE, RP

— — Meurthe-et-Moselle
 - - - Grand Est
 — France métropolitaine

	Nombre de résidences principales (hors studios d'une personne)			Nombre de résidences principales (hors studios d'une personne) en suroccupation			Taux de résidences principales (hors studios d'une personne) en suroccupation		
	2010	2015	2021	2010	2015	2021	2010	2015	2021
Longwy	36 273	37 444	39 490	1 019	1 075	1 053	2,8 %	2,9 %	2,7 %
Briey	30 881	31 537	32 397	777	673	502	2,5 %	2,1 %	1,5 %
Terres de Lorraine	38 198	39 635	40 939	636	606	630	1,7 %	1,5 %	1,5 %
Val de Lorraine	42 948	44 715	46 031	846	826	784	2,0 %	1,8 %	1,7 %
Lunévillois	43 820	44 450	45 390	726	754	648	1,7 %	1,7 %	1,4 %
Grand Nancy	110 200	113 176	117 582	4 254	4 302	4 288	3,9 %	3,8 %	3,6 %
Meurthe-et-Moselle	302 321	310 956	321 830	8 259	8 236	7 905	2,7 %	2,6 %	2,5 %
Grand Est	2 280 698	2 352 050	2 437 637	65 107	64 433	63 871	2,9 %	2,7 %	2,6 %
France métropolitaine	25 734 427	26 844 683	28 302 759	1 259 351	1 300 286	1 284 588	4,9 %	4,8 %	4,5 %

Source : INSEE, RP

2,5 % de résidences principales suroccupées dans le département

En région Grand Est, 6,4 % des résidences principales sont suroccupées, soit environ 161 000 logements. Près de 252 000 personnes - soit 4,7 % de la population régionale - sont concernées, c'est-à-dire qu'elles vivent à deux ou plus dans un logement où le nombre de pièces est insuffisant au regard de la taille de leur ménage.

Ainsi, exception faite des studios abritant une seule personne, plus de 64 000 logements de la région sont sous-dimensionnés au regard du nombre de leurs occupants. Toujours en excluant les studios occupés par une seule personne, ce sont **2,6 % des résidences principales qui sont suroccupées en région Grand Est.**

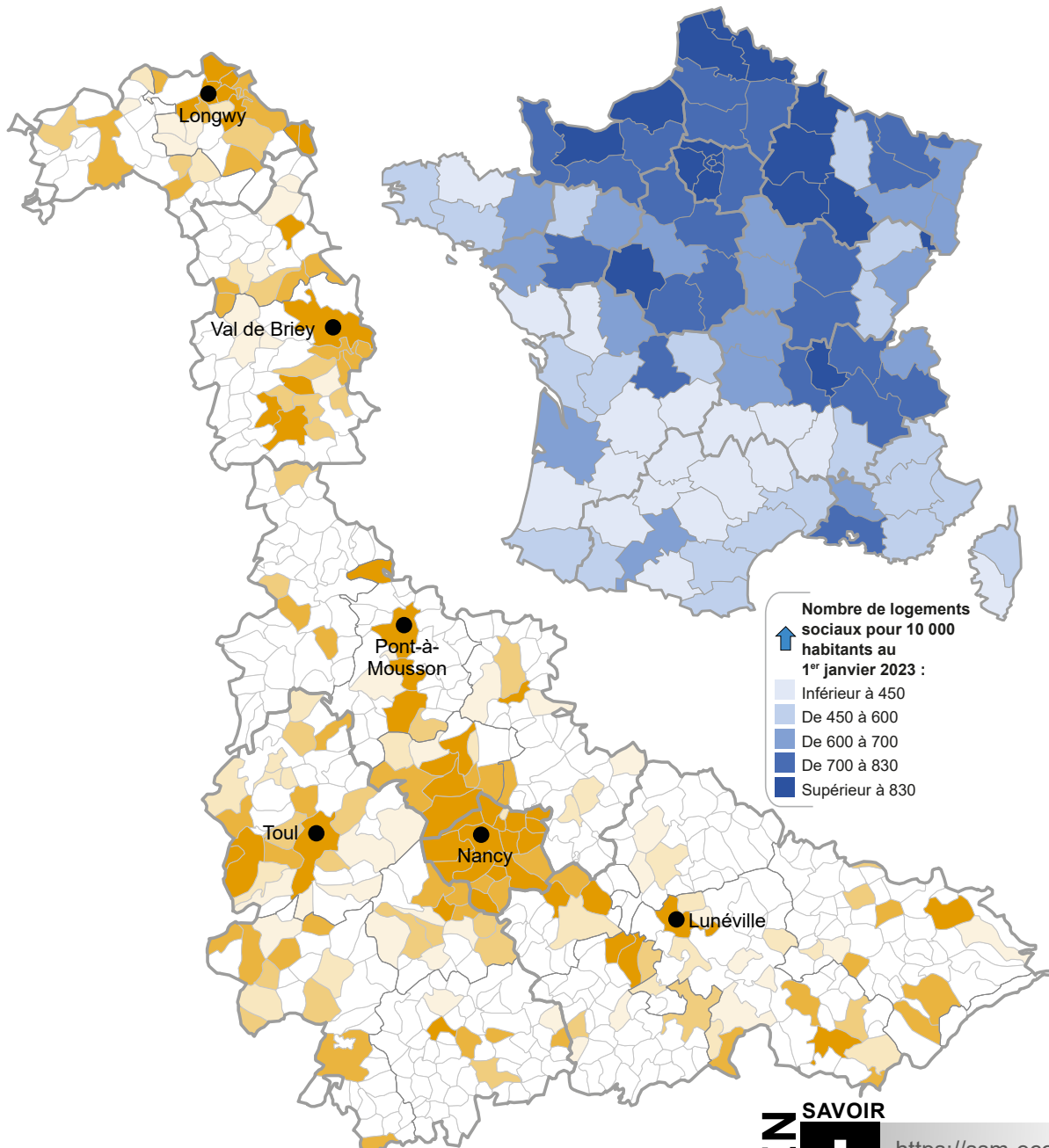
Plus de la moitié des logements suroccupés dans le Grand Est se situent dans une unité urbaine dépassant les 100 000 habitants. Ils représentent 4,6 % des logements dans ces grandes agglomérations, pour 1 % dans les communes rurales. Cette suroccupation est par ailleurs très variable selon les quartiers. Si en moyenne 9,4 % des logements des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont sous-dimensionnés, cette proportion dépasse 15 % dans certains quartiers de Nancy (18 % pour Plateau de Haye - Maxéville).

En Meurthe-et-Moselle, 8,1 % de l'ensemble des résidences principales sont en situation de suroccupation, soit un taux supérieur à la moyenne régionale de presque deux points. Cela représente plus de 27 000 résidences principales.

Hors studios d'une personne, 2,5 % des résidences principales du département sont considérées comme étant en suroccupation, un taux proche du taux régional et inférieur de deux points au taux national. Cela représente 7 900 logements. Les taux les plus élevés sont observés dans les territoires urbains : 3,6 % des résidences principales du Grand Nancy sont suroccupées.

Logements sociaux

Au 1^{er} janvier 2023, 15,9 % des résidences principales sont des logements locatifs sociaux en France, soit 5,3 millions de logements sociaux. En Meurthe-et-Moselle, le parc locatif social se compose de 53 800 logements et demeure stable au cours de la dernière année après avoir connu une croissance de 7,6 % en dix ans. Les logements sociaux représentent 15,8 % du parc total départemental.



Forte densité de logements sociaux dans le nord du pays

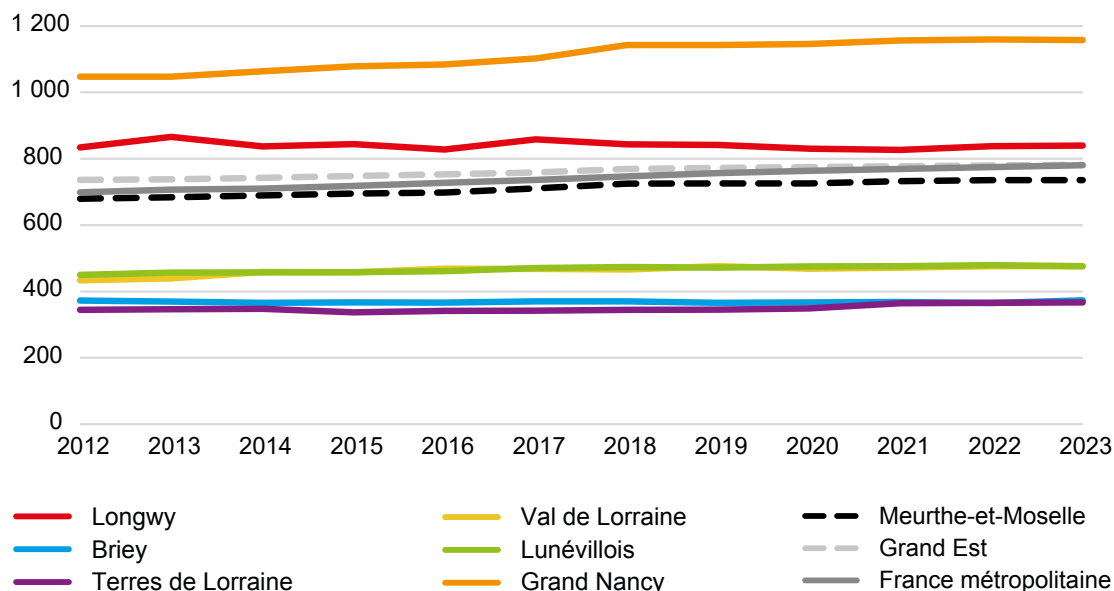
En France, le parc locatif social croît de 1,1 % entre le 1^{er} janvier 2022 et le 1^{er} janvier 2023. Le loyer moyen au 1^{er} janvier 2023 s'élève à 6,27 €/m², soit une augmentation de 3,6 % par rapport à l'année précédente, l'augmentation étant plus marquée en Île-de-France (+ 4,0 %).

Les tensions sur le logement social sont particulièrement fortes en Île-de-France, sur le littoral atlantique, la côte méditerranéenne, dans la vallée du Rhône et dans la région frontalière avec la Suisse. **La densité de logements sociaux est élevée dans le nord du pays**, notamment en Île-de-France et dans les anciennes régions Champagne-Ardenne et Nord-Pas de Calais.

Stabilité du parc locatif social départemental en 2023

Au cours de l'année 2022, 467 logements ont été mis en location pour la première fois dans le parc social départemental. 284 ont été vendus et 219 démolis. Ainsi, **entre le 1^{er} janvier 2022 et le 1^{er} janvier 2023, le parc social a diminué de 0,07 % en Meurthe-et-Moselle** alors qu'une hausse de 0,37 % avait été enregistrée l'année précédente.

Évolution du nombre de logements sociaux pour 10 000 habitants au 1^{er} janvier



Sources : MTECT-CGDD-SDES, RPLS et INSEE

Au 1 ^{er} janvier 2023	Ensemble du parc locatif social	Évolution du parc social 2013-2023	Nombre de logements pour 10 000 habitants	Part de logements loués	Taux de vacance	Part de logements en QPV*	Part de logements individuels	Part de logements d'une seule pièce	Part de logements ayant plus de 60 ans	Part de logements ayant un DPE** énergie E, F ou G***
Longwy	7 599	+ 1,7 %	838	89,0 %	1,1 %	31,5 %	17,3 %	6,9 %	37,2 %	39,2 %
Brie	2 749	+ 0,5 %	373	87,2 %	3,4 %	0,0 %	38,8 %	1,9 %	23,8 %	44,7 %
Terres de Lorraine	3 600	+ 4,3 %	367	89,5 %	3,4 %	17,8 %	15,4 %	5,5 %	11,5 %	21,9 %
Val de Lorraine	5 179	+ 7,5 %	476	92,9 %	2,1 %	21,2 %	15,8 %	1,8 %	14,6 %	13,8 %
Lunéville	4 922	+ 0,4 %	475	87,9 %	4,0 %	16,3 %	13,8 %	4,1 %	17,5 %	31,1 %
Grand Nancy	29 743	+ 11,8 %	1 155	83,4 %	1,4 %	42,3 %	5,0 %	13,7 %	16,7 %	6,8 %
Meurthe-et-Moselle	53 792	+ 7,6 %	734	86,4 %	1,9 %	32,5 %	11,0 %	9,6 %	19,5 %	16,8 %
Grand Est	435 086	+ 6,2 %	782	88,4 %	3,3 %	30,9 %	13,2 %	6,4 %	23,6 %	18,9 %
France métropolitaine	5 143 684	+ 14,2 %	785	90,5 %	2,5 %	28,8 %	15,3 %	7,5 %	18,7 %	14,2 %

* QPV : quartier prioritaire de la politique de la ville

** DPE : diagnostic de performance énergétique.

*** Part de logements classés en E, F ou G (les plus énergivores) parmi les logements dont le DPE a été réalisé.

Sources : MTECT-CGDD-SDES, RPLS et INSEE

En dix ans (2013-2023), le parc social progresse de 7,6 % dans le département et jusqu'à + 11,8 % dans le Grand Nancy, soit en moyenne 315 logements supplémentaires chaque année dans la Métropole qui concentre 55 % des logements sociaux de Meurthe-et-Moselle.

Les logements locatifs sociaux sont très majoritairement de l'habitat collectif : 89 % dans le département. Ils constituent même 95 % des logements sociaux du Grand Nancy mais seulement 61 % sur le territoire de Brie.

63 % des logements locatifs sociaux sont composés de trois ou quatre pièces en Meurthe-et-Moselle. Les logements récents sont en moyenne de taille plus petite que les plus anciens. Ainsi, 44 % des logements locatifs sociaux mis en service depuis moins de cinq ans sont des logements d'une ou deux pièces.

Parmi les 47 365 logements sociaux proposés à la location dans le département au 1^{er} janvier 2023, 890 sont vacants, soit un taux de vacance de 1,9 %. **La vacance est en nette diminution ces trois dernières années** puisqu'elle était encore supérieure à 3 % au 1^{er} janvier 2020.

Le parc est sensiblement plus ancien qu'au niveau national : 60 % des logements du département ont été construits il y a 40 ans ou plus contre 55 % en France métropolitaine.

Le loyer moyen du parc locatif social en Meurthe-et-Moselle s'élève à 5,80 €/m², en hausse de 3 % en un an (39^e rang national). Les loyers sont les plus élevés dans le Grand Nancy (6,09 €/m² dans la Métropole et 6,62 €/m² à Nancy) et les plus accessibles dans la CC de Vezouze en Piémont (4,75 €/m²).

Le diagnostic de performance énergétique (DPE) donne un aperçu de la performance d'un logement par une estimation de sa consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre associées. Le DPE doit être réalisé dans tous les logements d'habitation, excepté ceux destinés à être occupés moins de quatre mois par an. Parmi les logements ayant réalisé leur DPE, 17 % ont une étiquette « énergie » E, F ou G indiquant une consommation énergétique importante, dont respectivement 45 % et 39 % du parc locatif social des territoires de Brie et de Longwy, qui sont également les parcs les plus anciens.

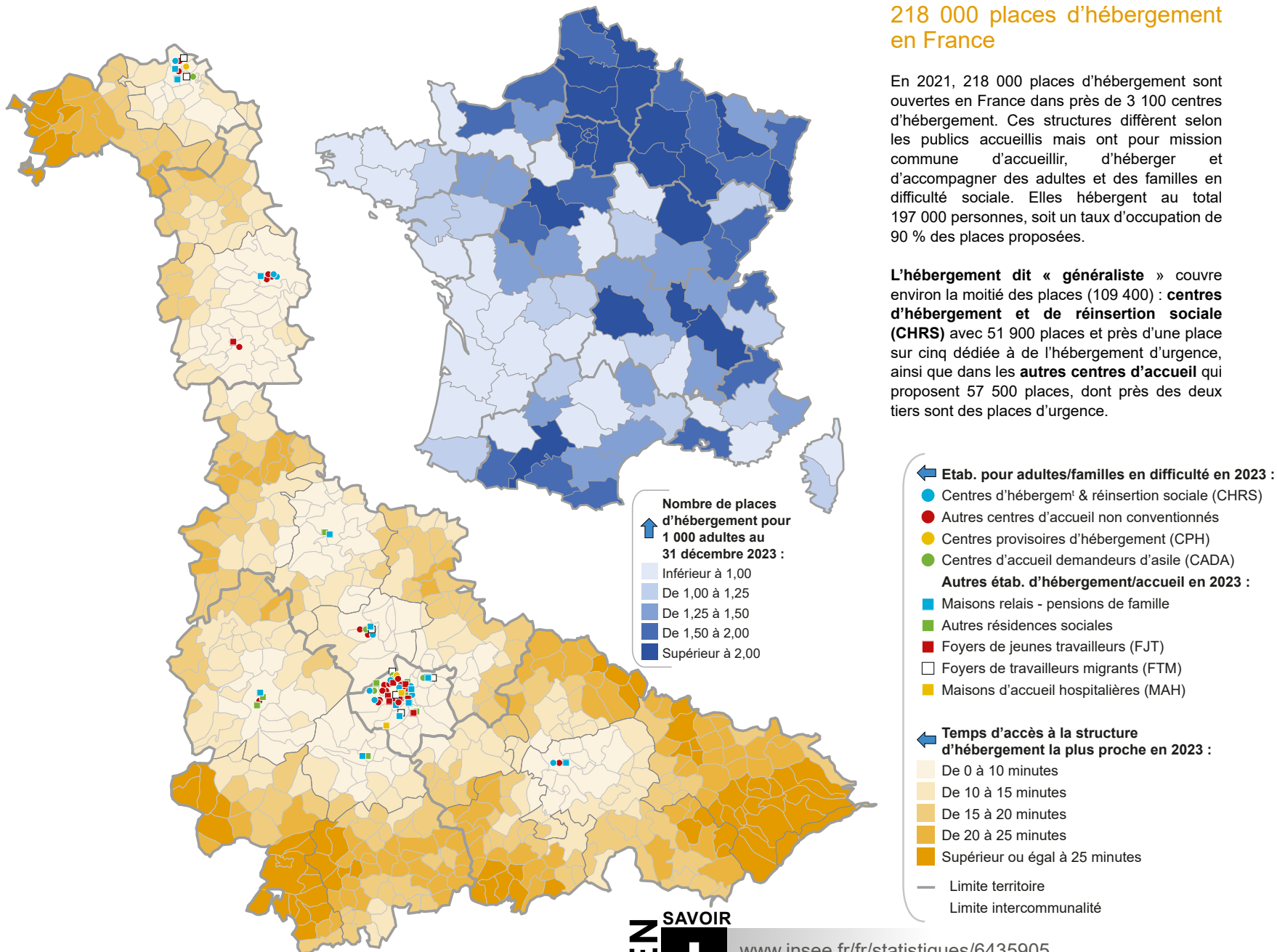
Hébergement pour les personnes en difficulté sociale

Le dispositif « Accueil, hébergement, insertion » (AHI) s'adresse aux personnes en grande difficulté sociale, sans domicile, mal logées ou contraintes de quitter en urgence leur logement. Il comprend un service public d'hébergement généraliste et d'accès au logement qui répond à une obligation légale. Pour faire face à la hausse des demandes de mises à l'abri et respecter l'obligation d'accueil inconditionnel, les capacités d'hébergement d'urgence ont nettement augmenté ces dernières années.

218 000 places d'hébergement en France

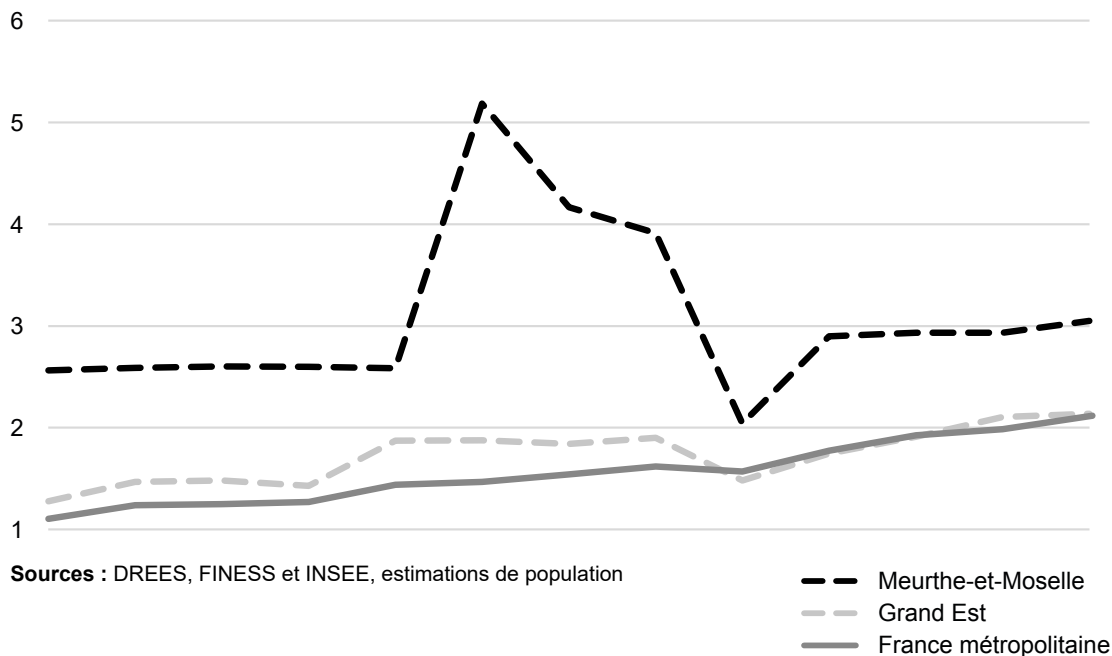
En 2021, 218 000 places d'hébergement sont ouvertes en France dans près de 3 100 centres d'hébergement. Ces structures diffèrent selon les publics accueillis mais ont pour mission commune d'accueillir, d'héberger et d'accompagner des adultes et des familles en difficulté sociale. Elles hébergent au total 197 000 personnes, soit un taux d'occupation de 90 % des places proposées.

L'hébergement dit « généraliste » couvre environ la moitié des places (109 400) : **centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)** avec 51 900 places et près d'une place sur cinq dédiée à de l'hébergement d'urgence, ainsi que dans les **autres centres d'accueil** qui proposent 57 500 places, dont près des deux tiers sont des places d'urgence.



Évolution du nombre de places d'hébergement pour 1 000 adultes

au 31 décembre, places en CHRS et centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale, hors nuits d'hôtel, pour 1 000 adultes âgés de 20 ans ou plus



Plus de 3 000 places d'accueil dans le département

Hors hôtels, la Meurthe-et-Moselle offre **3 030 places d'hébergement généraliste en 2023**, soit 838 places en centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), 1 483 places dans d'autres centres d'hébergement non conventionnés à l'aide sociale, 639 places en centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) et 70 places en centres provisoires d'hébergement (CPH).

En ne prenant en compte que les deux premières catégories, cela représente un ratio de **3,05 places d'hébergement pour 1 000 habitants** supérieur aux moyennes régionale et métropolitaine (2,21 pour 1 000). Ce taux dépasse 6 places pour 1 000 dans le Grand Nancy qui concentre ce type de structures.

Les structures de logement accompagné cumulent plus de 3 000 places dans le département. La plupart de ces places sont en logements-foyers (1 086 en résidences sociales classiques, 1 358 en foyers de travailleurs migrants, 425 en foyers de jeunes travailleurs, 321 en pensions de famille) et une centaine de places l'est sous forme d'intermédiation locative.

Au 31 décembre 2023	Places d'hébergement social				Places en logement accompagné					Places d'hébergement *				Taux d'équipement
	Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)	Centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA)	Centres d'accueil non conv. au titre de l'aide sociale	Centres provisoires d'hébergement (CPH)	Maisons relais - Pensions de famille	Autres résidences Sociales	Foyers de jeunes travailleurs (FJT)	Foyers de travailleurs migrants (FTM)	Maisons d'accueil hospitalières (MAH)	Ensemble	dont urgences	dont stabilisation	dont insertion	
Longwy	0	110	110	34	50	0	0	362	0	110	110	0	0	1,59
Briey	23	0	175	0	25	0	26	0	0	148	125	0	23	2,62
Terres de Lorraine	0	0	85	0	50	336	0	0	0	85	85	0	0	1,14
Val de Lorraine	35	90	86	0	49	92	0	194	0	121	86	0	35	1,46
Lunévillois	35	0	7	0	26	0	0	0	0	42	7	0	35	0,53
Grand Nancy	745	439	1 020	36	121	658	399	802	47	1 216	526	71	619	6,15
Meurthe-et-Moselle	838	639	1 483	70	321	1 086	425	1 358	47	1 722	939	71	712	3,05
Grand Est	4 720	5 705	6 100	869	2 213	8 095	2 343	3 041	128	9 552	5 340	667	3 545	2,21
France métropolitaine	49 819	46 340	68 791	10 567	20 643	107 603	52 853	28 187	1 625	112 605	66 847	8 393	37 365	2,21

* En CHRS et centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale, hors nuits d'hôtel

Sources : DREES, FINESS et INSEE, estimations de population



 @departement54

meurthe-et-moselle.fr

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
48 esplanade Jacques-Baudot - CO 900 19
54035 NANCY CEDEX - Tél. : 03 83 94 54 54